3 1761 08131669 7

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/p2mgociationsd03avau

WERKEN

VAN HET

HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD

TE UTRECHT.

NIEUWE REEKS.

N°. 36.

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit,
conservé à la bibliothèque de
l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,
chevalier de l'ordre royal de l'Étoile Polaire et de l'ordre royal de Danebrog,
docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université
d'UTRECHT.

Tome troisième
(DEUXIÈME PARTIE).

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,
GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 36.

UTRECHT,
KEMINK & ZOON.
1883.

LIBRARY
NOV 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
187
.3
A83
c.2
pt.2

INTRODUCTION.

La famille des d'Avaux a fourni plus d'un diplomate et jurisconsulte à la France. Le grand-père, le père, le frère aîné et le fils du frère du négociateur de Nimègue furent tous les quatre successivement présidents à mortier. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, après avoir représenté la France en diverses ambassades, à Venise, en Danemark, en Suède, en Pologne, fut envoyé ensuite en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de France à Munster, pour terminer la guerre de trente ans. Étant révoqué par son gouvernement, il quitta cette ville presque au moment que la paix allait être signée. Un de ses petits-neveux, Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, entra dans la magistrature et fut président à mortier, puis, vers la fin du règne de Louis XIV, premier président du parlement de Paris.

Le frère de ce dernier fut Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, le diplomate dont je publie à présent *les Négociations en Suède* [1]). Il naquit en 1640 et décéda

1) Voir sur ce diplomate et sur sa famille *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édit. Chéruel, IV, p. 301 et suiv.; *la biographie universelle ancienne et moderne*, 1811, III, p. 105 et suiv., et *la nouvelle biographie universelle*, Paris, Didot, 1852, III, p. 816 et suiv. —

à Paris en 1709. Après avoir été conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'état, il fut nommé ambassadeur à Venise. Avec MM. le maréchal d'Estrades et Colbert de Croissi il séjourna, comme envoyé plénipotentiaire de France, depuis le milieu du mois de Juin 1676, plus de deux années de suite à Nimègue, où il contribua beaucoup à ce qu'en 1678 la paix y fut conclue. Immédiatement après il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à la Haye, où il résida depuis l'an 1679 jusqu'aux premiers jour du mois de Décembre 1688 [1]).

Ayant quitté la Hollande, il passa, depuis le mois de Mars 1689, quelque temps en Irlande en qualité d'ambassadeur de Louis XIV près le roi Jacques II. Il fut révoqué au printemps de 1690, soit parce qu'il avait encouru par une lourde méprise la disgrâce de Louvois [2]), soit à cause de l'inimitié qui existait entre lui et Lauzun, commandant en chef des troupes auxiliaires envoyées par le roi de France à Jacques II [3]), soit enfin puisqu'il s'était rendu insupportable

---

Martin, *Hist. de France*, 4e édit, XIII, p. 530, et *table analyt.*, i. v., se trompe en nommant l'ambassadeur de Nimègue „le fils" du ministre plénipotentiaire de Munster, cf. *Mémoires du duc de Saint-Simon*, l.l.; de Flassan, *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie franç.*, III, p. 428; Koch, *Histoire abrégée des traités de paix*, par Schoell, 1817, I, p, 363; de Garden, *Hist. génér. des traités de paix*, II, p. 101.

1) Voir Wagenaar, *Vaderlandsche historie* (Hist. de la patrie), XV, p. 488.

2) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, édit. Chéruel, IV, p. 304.

3) Macaulay, *The history of England from the accession of James the second*, Leipzig, 1855, V, p. 248, 249.

à Jacques II par son étroite union avec les catholiques d'Irlande [1]). Au commencement de l'an 1693 il partit comme ambassadeur extraordinaire de France pour la Suède où il resta quelques années. Au mois de Mai 1700 il fut remplacé par le comte de Guiscard [2]). Enfin on le retrouve en 1701 à la Haye, où il ne séjourna pas long-temps, car il ne pouvait empêcher les États Généraux d'entrer dans l'alliance qui avait pour but le maintien de l'équilibre Européen [3]).

D'après les Mémoires du duc de Saint-Simon M. d'Avaux, le neveu, le négociateur en Suède et ailleurs, était un fort bel homme, bien fait, galant, qui avait de l'honneur, l'esprit du grand monde, de la grâce, de la noblesse et beaucoup de politesse. Sa fortune, à ce qu'il semble, était assez médiocre. On en aura les preuves en parcourant les divers volumes, contenant ses négociations en Suède. Aussi on lit chez Saint-Simon: „Il mourut assez pauvre, sans avoir été marié" [4]). Quant à son caractère et à sa capacité, le même auteur le qualifie de grand courtisan et, tout en avouant qu'il avait des talents, de l'adresse, de l'insinuation, un commerce très agréable, de la

---

1) Ranke, *Englische Geschichte, vornehmlich im sechszehnten und siebzehnten Jahrhundert*, Leipzig, 1866, VI, p. 149.

2) Voltaire, *Hist de Charles XII*, p. 35, 37, et von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII*, p. 11.

3) *Mémoires de St. Simon*, II, p. 155, 200; Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, XVII, p. 71 et suiv.; Martin, *Hist. de France*, 4e édit., XIV, p. 373; Ranke, *Englische Gesch.*, VI, p. 522 et suiv.; VII, *appendice*, 4e section, p. 162 et suiv.

4) IV, p. 305.

douceur et qu'il était toujours parfaitement averti, il s'exprime d'une manière tant soit peu équivoque sur ses mérites en général en disant: „Le nom qu'il portait le persuada qu'il était aussi capable de tous les emplois qu'il a eus que son oncle" [1]).

En particulier il s'étend sur sa vanité, affirmant non seulement que M. d'Avaux, par goût, par opinion de soi, par habitude, voulait être et se mêler de tout, surtout être compté, mais qu'il se rendit ridicule en ce qu'il ne put se résoudre ni à se défaire, après être revenu en France, de son épée et de sa qualité de comte [2]), ni à reprendre l'habit de son état, c'est-à-dire celui de conseiller d'état de robe. Il avance même que l'ambassadeur, au commencement bien vu en Suède et y servant fort bien, n'y fut dans la suite plus agréable et essuya des dégoûts qui le pressèrent de hâter son retour, les Suédois ayant appris que M. d'Avaux n'était nullement chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, mais qu'il était simplement orné du cordon bleu de cet ordre, puisqu'il en avait eu une charge qu'il avait vendue [3]). Les lettres de M. d'Avaux lui-même dans les divers volumes des „Négociations" nous donnent le droit de douter de l'exactitude de ce récit.

Déjà au mois de Juillet 1693 il implore la protection du secrétaire d'état des affaires étrangères, Colbert de Croissi, pour qu'il soit nommé ambassadeur au congrès de paix qui, d'après son opinion,

---

1) IV, p. 302, 305.

2) Je voudrais bien que quelque Français, versé dans cette matière, m'expliquât ce passage de St. Simon.

3) II, p. 471 et suiv.; 482; IV, p. 304 et suiv. Voir là-dessus *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 572.

serait convoqué bientôt [1]). Vers la fin de l'année 1697 il rend grâce au secrétaire d'état des affaires étrangères, M. de Torci, de lui avoir procuré son congé [2]). Au mois de Mars 1689 il fait observer au roi de France que, quoique la violence du climat du Nord ait fort altéré sa santé, ce n'est pas pour cette raison, mais parce qu'après la conclusion de la paix de Ryswick il n'y avait plus lieu de prolonger son séjour à Stockholm, qu'il demande de se retirer, ajoutant toutefois que, si Sa Majesté jugerait du bien de son service de faire alliance avec la Suède, il aimerait mieux demeurer encore quelque temps dans ce pays [3]). Le 23 Juillet 1698 il prie de nouveau le roi de vouloir, en considération de sa santé et de ses affaires délabrées, l'autoriser à partir [4]). Mais sept jours plus tard il écrit au secrétaire des affaires étrangères qu'un délai d'une quinzaine de jours sera vraisemblablement nécessaire [5]). Or nous savons qu'en effet il resta à peu près jusqu'au milieu de l'an 1700.

Le jugement de M. Basnage sur M. d'Avaux s'accorde en général assez bien avec celui de M. Saint-Simon: „Il était subtil, insinuant et possédait l'art de gagner les esprits." De plus cet auteur rend hommage à son habileté et ajoute qu'il contracta à Nimègue une amitié très étroite avec M. Beverningk [6]).

Lorsque M. de Wicquefort écrivait son „Ambassa-

---

1) *Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 322 et suiv.

2) *Ibid.*, II, p. 331 et suiv. Voir aussi p. 334.

3) *Ibid.*, III, p. 133 et suiv. Cf. II, p. 331 et suiv.

4) *Ibid.*, III, p. 369.

5) *Ibid.*, III, p. 399.

6) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, II, p. 912.

deur," il ne pouvait encore porter un jugement définitif sur la carrière diplomatique de M. d'Avaux. Mais il en savait déjà assez pour faire droit à son mérite extraordinaire et aux preuves d'adresse et de grande capacité qu'il avait données dans les importants emplois où le roi son maître s'était servi de lui. Aussi il osait présager que le comte d'Avaux ajouterait un nouveau lustre à la mémoire de l'oncle et qu'il augmenterait le nombre des grands hommes que la maison de Même avait déjà produits [1]).

M. Ranke loue sa sagacité et son zèle, aussi bien que la justesse de ses avis; mais il soutient que son naturel le rendait plus propre à fomenter des dissensions qu'à s'acquitter d'une commission pacifique [2]).

La critique d'autres historiens est encore beaucoup plus sévère. M. den Tex assure qu'il était un fanfaron, aimant à faire l'important. Il ajoute donc peu ou point de foi à ce que M. d'Avaux rapporte dans ses *Négociations en Hollande* touchant les bonnes dispositions de plusieurs Hollandais pour la France et déclare que, si tout ce que cet ambassadeur affirmait était vrai, ces personnes eussent été des traîtres et des coquins [3]).

---

1) de Wicquefort, *l'ambassadeur et ses fonctions*, la Haye, 1680, II, p. 415.

2) *Englische Geschichte, vornehmlich im sechszehnten und siebzehnten Jahrhundert*, VI, p. 85.

3) *Jacob Hop, gezant der Vereenigde Nederlanden* (Jacques Hop, ambassadeur des Provinces-Unies), 1861, p. 50, *note*. Voir aussi p. 55, *note*; p. 57, *note*; p. 62 et suiv.; p. 75 et suiv. — En écrivant naguère un article sur d'Avaux dans les „Rapports et communications de l'Académie royale des sciences (*Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Academie van Wetenschappen*)," section de

De même M. van der Heim doute plus ou moins de la véracité de l'ambassadeur français. À ce que M. d'Avaux raconte dans ses *Négociations en Hollande* au sujet des intrigues du prince d'Orange pour faire exclure le duc d'York du trône d'Angleterre il oppose le témoignage de Sidney dans le *diary of the times of Charles II* [1]). Il croit que le contenu de ces „Négociations" ne doit être admis qu'avec une grande réserve, puisque M. d'Avaux, lors de l'interception de ses lettres, confessa lui-même qu'il mandait plus d'une fois à sa cour des choses qui n'étaient pas encore arrivées, et que M. van Heeckeren, l'envoyé des États Généraux en Suéde, écrivit le 20 Avril 1694 à M. Heinsius que M. d'Avaux faisait des rapports au roi de France sur des hommes d'état qu'il aurait gagnés à force d'argent et sur des lettres secrètes qu'il avait reçues, sans qu'il y eût un mot de vrai [2]). Il réfute l'assertion de M. d'Avaux que le prince d'Orange aurait contribué à l'avancement de l'expédition de Monmouth et d'Argyle et cite à cet effet la réponse de M. van Wassenaer Starrenberg, ambassadeur des

---

littérature, seconde série, tome XII, deuxième livraison, 1883, p. 216, *note* 2, je croyais que M. den Tex s'était servi de la même édition des „Négoc. en Holl." que moi et qu'il avait un peu brouillé les chiffres. Depuis j'ai vu qu'il a employé une édition de 1754, à laquelle ses citations correspondent exactement.

1) *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (*les archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius*), 1867, I, p. XLV, *note* 1.

2) *Ibid.*, p. LVIII, *note* 1. — Cependant cette lettre de M. van Heeckeren, si je ne me trompe, ne se trouve pas parmi les pièces, renfermées dans les trois tomes qui ont paru jusqu'ici du livre de M. van der Heim.

Provinces-Unies à Paris, qui objecta qu'en Hollande on maintenait au contraire que c'était la France qui avait soutenu cette entreprise [1]). Enfin il allègue le passage de Wagenaar [2]) où il est dit que M. d'Avaux offrit deux millions à Fagel, pour engager le prince d'Orange à embrasser les intérêts de la France.

Quant à ce dernier passage, M. van der Heim aurait peut-être pu s'exprimer un peu plus explicitement [3]). Ce qu'il n'a pas assez mis en évidence c'est que Wagenaar raconte seulement que selon quelques-uns, savoir selon Samuel de Pufendorf [4]), M. d'Avaux aurait fait cette offre, tandis que cet auteur ajoute que *les Négociations* du comte gardent le silence là-dessus. Les endroits de l'ouvrage de M. van der Heim où il montre le talent de M. d'Avaux pour susciter des troubles sont indiqués ci-dessous [5]).

Les auteurs que je viens de citer en dernier lieu ne sont nullement préoccupés en faveur de M. d'Avaux. Mais parmi tous ceux que je connais il n'y a aucun qui, tout en le louant prodigieusement, ne le censure à la fois plus amèrement que Macaulay. Les louanges qu'il lui donne sont en partie conformes à celles que nous avons rencontrées plus haut. Il vante sa perspicacité, son extérieur agréable, la douceur de son humeur, la noblesse de ses manières, le bon ton de sa conversation, son expérience consommée, son adresse et sa vigilance éminente, son esprit fertile en expé-

---

1) *Ibid.*, p. LXVI, *note* 1. 2) XV, p. 92 (lisez: 98).

3) I, p. XLIV, *note* 1.

4) *De rebus gestis Frederici Wilhelmi magni, electoris Brandenburgici, commentarii*, 1733, livre 18, § 73, p. 1167.

5) I, p. LV et suiv.; p. LXIII; p. LXVIII, *note* 1; p. LXXXVIII; p. XCV.

dients. Il affirme que personne parmi les grands diplomates que la France possédait alors ne le surpassa en aptitude. Mais en analysant les faiblesses de son caractère il s'étend au long sur son envie démesurée de faire oublier son origine plébéienne et d'être réputé noble, désir qui, d'après Macaulay, aurait fait le tourment de sa vie; il parle de son indifférence complète pour le bien et le mal par laquelle il aurait ressemblé à une brute; il traite de sa dévotion superstitieuse et intolérante à la couronne qu'il servait, sentiment qui seul aurait tenu lieu chez lui de religion et de moralité, dont toutes ses dépêches porteraient l'empreinte et qui aurait dominé toutes ses pensées et ses paroles [1]).

En dépit de l'adage „affirmanti incumbit probatio" M. Macaulay a omis de prouver ce qu'il soutient. Bien qu'une correspondance officielle ne puisse guères contenir beaucoup de passages qui indiquent les sentiments de justice et de religion de son auteur, on est pourtant à même d'en citer quelques-uns, mettant en évidence que M. d'Avaux n'était pas absolument dénué de ces vertus. Quoique adversaire du prince d'Orange, il déclare que ce prince a pour lui le bon droit et l'équité, lorsqu'il témoigne en 1684 son mécontentement de ce que, contrairement aux lois de l'nnion, les états de Groningue rappelèrent leurs régiments des Pays-Bas Espagnols ou des garnisons des États Généraux [2]). Au mois de Mars et d'Avril 1685, après avoir mandé que des vaisseaux de guerre fran-

1) *The history of England from the accession of James the second*, Leipzig 1855, IV, p. 167 et suiv.

2) *Négociat. en Hollande*, III, p. 38 et suiv.

çais avaient visité et dépouillé des navires de la République des Provinces-Unies portant des marchandises de Gênes, il représente au roi et au ministre que c'est absolument contre la teneur des traités de prendre des marchandises qui ne sont pas de contrebande dans un vaisseau ami et que cela répugne à la justice [1]).

L'intérêt qu'il prend aux affaires de la religion se manifeste dans diverses lettres, écrites de Stockholm dans le cours de l'année 1698 [2]). Il assure que le roi de France ne peut guères faire dans les pays étrangers d'oeuvre plus agréable à Dieu et plus digne de sa piété que d'avoir à la cour de Suède un aumônier perpétuel, car, dit-il, un pareil prêtre qui connaîtrait de longue main les Français, établis à Stockholm, les retiendrait dans leur religion. Son aumônier étant mort, il se sert de l'aumônier du comte de Staremberg, et quand ce diplomate est sur le point de partir, il regrette que tous ses domestiques et tous les autres Français, demeurant à Stockholm, seront pendant le carême sans messe et sans pouvoir recevoir les sacrements. Ayant appris qu'on lui enverra un aumônier, il est ravi, soutenant qu'on ne pourrait rien faire de mieux pour la religion.

Il serait hors de saison de décrire ici toutes les péripéties des ambassades de M. d'Avaux en Hollande, en Irlande et ailleurs [3]). Pour la première de ces

---

1) *Ibid.*, IV, p. 327 et 345.

2) Voir *Négociat. en Suède*, III (1), p. 43, 58 et suiv., 146 et suiv., 149 et suiv., 410.

3) Voir là-dessus, outre les écrits de M. d'Avaux lui-même, les ouvrages déjà cités de Saint-Simon, Wagenaar, Macaulay, Martin,

ambassades, on puise, comme on sait, les informations les plus complètes dans les six tomes des *Négociations de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande*, depuis 1679 jusqu'en 1688, publiés en 1852 et 1853 à Paris par les soins de l'abbé Mallet [1]). Les papiers, relatifs à l'ambassade en Irlande, n'ont pas été tous imprimés jusqu'ici. Il n'en a paru, il y a environ une trentaine d'années, qu'un seul volume, tiré par ordre du ministère des affaires étrangères d'Angleterre dans un petit nombre d'exemplaires. D'autres lettres originales de M. d'Avaux, se rapportant à la même ambassade et conservées aux archives du département des affaires extérieures, tant de France que de la Grande Bretagne, ont été consultées et mises à profit par MM. Macaulay et Ranke [2]).

Ranke et d'autres. — L'article de la „Nouvelle biographie universelle," allégué plus haut, p. v, *note* 1, est très incomplet.

1) *Biographie universelle ancienne et moderne*, III, p. 106; *Nouvelle biographie universelle*, III, p. 817. — Bilderdijk, *Geschiedenis van 't Vaderland* (histoire de la patrie), X, p. 344, cite un opuscule, difficile à obtenir, que je n'ai jamais vu et qui, à juger d'après le titre, doit être une réfutation de l'écrit de M. d'Avaux. Il est intitulé: „De staatkunde der Hollanders, beschreeven door den grave d'Avaux, onpartijdig onderzocht ter opheldering van de Vaderlandsche historie en ter verdeediging van het gedrag des princen van Orange als stadhouder sedert den jaare 1679 tot 1689 door P. L. K. (La politique des Hollandais, décrite par le comte d'Avaux, examinée impartialement pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de la patrie et à la défense de la conduite du prince d'Orange comme stadhouder depuis l'an 1679 jusqu'à l'an 1689 par P. L. K.). Le nombre des pages est de 68, le format grand octavo.

2) Macaulay, IV, p. 152 et suiv.; p. 159, *note*; p. 163, *note*; p. 169, *note*; p. 170 et suiv.; V, p. 81 et suiv., *notes*, surtout p. 84, *note*, et p. 86, notes; p. 245 et suiv.; VI, p. 187, *note*; Ranke, VI, p. 81, *note* 1, et suiv.; p. 114, *note* 1.

Outre „les Négociations en Hollande" l'article de la „Nouvelle Biographie universelle", que j'ai cité plus haut, mentionne encore deux oeuvres du même auteur: „Mémoire présenté aux Etats Généraux le 3 Novembre 1681" et „Lettres et Négociations d'Estrades, de Colbert de Croissy et de d'Avaux pour les conférences de 1776 et 1777 (lisez: 1676 et 1677), la Haye, 3. vol." Le second de ces ouvrages ne contient autre chose que ce qu'on lit dans les derniers volumes de l'édition de Londres, 1743, des „Lettres, mémoires et négociat. de Monsieur le comte d'Estrades" [1]). Enfin, pour clore la liste des travaux imprimés de M. le comte d'Avaux, j'ai à signaler les lettres de sa main qui se trouvent dans un des livres, publiés par M. Vreede, lettres qui se rapportent aux négociations secrètes, entamées par la France après la bataille de Ramilies [2]).

Les pages précédentes ont montré que les principaux chefs d'accusation contre M. d'Avaux regardent son manque de véridicité et son attachement aveugle à son souverain. Ce sont là des imputations faites sans preuve.

Quand on se met à examiner la véracité de l'auteur d'une source historique ou d'un historien, on pose ordinairement les deux questions suivantes: a-t-il pu

---

1) Voir *la nouvelle Biographie universelle*, XVI, p. 570.

2) *Correspondance diplomatique et militaire du duc de Marlborough, du grand-pensionnaire Heinsius et du trésorier-général des Provinces-Unies Jacques Hop, enrichie de plusieurs lettres du comte d'Avaux*, etc., 1850. p. 140 et suiv., 148 et suiv., 152 et suiv., 174 et suiv., 205 et suiv., 215 et suiv., 242 et suiv., 252 et suiv., 258 et suiv.

connaître la vérité? a-t-il voulu la communiquer? Or M. d'Avaux étant pour nos une source historique, il ne sera pas hors de propos de rechercher, comment il s'est acquitté du devoir de l'historiographe. Par rapport à la seconde de ces questions il suffira de constater qu'il n'y a aucun lieu de douter de son empressement à instruire son roi exactement de tout ce qu'il avait appris, en d'autres termes à servir fidèlement son maître. Pour obtenir une réponse satisfaisante à la première question nous devons parcourir tant „les Négociations en Hollande" que „les Négociations en Suède."

Le premier de ces ouvrages abonde dans le récit des moyens dont l'ambassadeur s'est servi pour apprendre tout ce qui avait été résolu, tout ce qui s'était passé et tout ce qui se préparait. À peine arrivé dans notre patrie, il se met en rapport avec un ministre arminien, par l'entremise duquel il entre en commerce avec le parti opposé au prince d'Orange et avec les provinces de Frise et de Groningue [1]). Il a un entretien avec un ancien bourgmestre de l'an 1672 sur la question, de quelle manière on pourrait travailler au rapprochement entre les États-Généraux et la France [2]). Il sait se procurer un mémoire exact sur la marine de notre patrie et l'envoie au roi [3]). Dans la nuit du 15 Nov. 1683 il va trouver à quatre lieues de la Haye un échevin d'Amsterdam qui lui communique le résultat des délibérations du conseil

1) *Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande*, I, p. 101 et suiv., 109, 135.

2) *Ibid.*, p. 188 et suiv.

3) *Ibid.*, p. 296, 301.

de la ville sur les équivalents que le roi offrait de recevoir [1]). Il visite tous les députés des villes de Hollande pour leur parler sur le même sujet [2]). Il est en correspondance continue avec les députés de Frise et de Groningue et avec un des confidents du prince de Nassau, stadhouder de Frise [3]). Il fait agir sous main quelques-uns de ses amis, pour porter Messieurs d'Amsterdam à demander dans l'assemblée du mois de Novembre 1684 une nouvelle réforme des troupes [4]). Moyennant une somme fort modique il acquiert, trois jours après qu'il a été signé, une copie d'un traité, conclu au mois d'Août 1685 entre les États Généraux et l'électeur de Brandebourg, qu'il fait traduire pendant la nuit et expédie à Sa Majesté [5]). Il a à Delft, à Elvoetsluys, à Dort, à Amsterdam et ailleurs des gens de chez lui pour l'informer au mois de Septembre 1688 de l'embarquement de canon, de mortiers, de boulets, de bombes, de plomb, de barils de poudre, etc. sur les vaisseaux des États Généraux en vue de l'expédition du prince Guillaume III contre Jacques II, roi d'Angleterre [6]). À la même époque il se permet de faire voler par un garçon libraire les premières feuilles du manifeste que le prince d'Orange ira porter en Angleterre, et il les envoie à son roi [7]).

Ces exemples qui pourraient être multipliés presque à l'infini nous aident à comprendre, comment, pour

---

1) *Ibid.*, p. 389 et suiv. 2) *Ibid.*, II, p. 101 et suiv.
3) *Ibid.*, II, p. 127 et 263 et suiv.
4) *Ibid.*, IV, p. 108. 5) *Ibid.*, V, p. 128.
6) *Ibid.*, VI, p. 204 et suiv., 216 et suiv., 246 et suiv.
7) *Ibid.*, VI, p. 231 et suiv.

ne citer qu'un exemple, l'ambassadeur de France était toujours instruit de la date des assemblées des états de Hollande et des résolutions qui y furent prises. Le prince d'Orange ne manqua pas — écrit-il le 31 Janvier 1684 — ce matin-ci, comme Messieurs d'Amsterdam l'avaient prévu, de faire conclure la levée des seize mille hommes à la pluralité de voix, malgré l'opposition de Delft, d'Amsterdam et de Schidam qui demeurèrent fermes dans leur résolution [1]). Le 17 Février de la même année il décrit la scène violente qui se passa le jour précédent dans la même assemblée, à l'occasion de ses lettres interceptées, lorsque le prince d'Orange fit fermer les portes de la salle et obligea deux des membres des États, MM. Hooft et Hop, l'un échevin, l'autre pensionnaire d'Amsterdam, de se retirer [2]). En comparant plus d'une vingtaine de passages de ce genre avec le registre des résolutions de Hollande, je suis toujours arrivé au même résultat [3]).

---

1) *Ibid.*, II, p. 157 et suiv. — Comparer *le registre des résol. de Holl.* sur l'année 1684, p. 15 et suiv.

2) *Ibid.*, II, p. 195 et suiv. — Comparer le susdit *registre* sur la même année, p. 43 et suiv.

3) Voir: *Négociat. en Holl.*, II, p. 323 et suiv.; III, p. 2, cf. les *Résolut. de Holl.*, 29 Avril 1684, p. 243 et suiv.: M. d'Avaux transmet un mémoire du roi concernant les conditions, proposées à l'Espagne; — *Négociat.*, III, p. 3 et suiv., cf. les *Résolut. de Hollande*, 4 Mai 1684 et suiv., p. 248 et suiv.: même sujet; — *Négociat.*, III, p. 72, cf. les *Résolut. de Holl.*, 13 Mai 1684 (non „le 16", comme M. d'Avaux a noté), p. 273: on se décide à régler l'action des troupes des Sept Provinces conformément à ce que le roi a souhaité et à leur défendre de commettre aucun acte d'hostilité contre les troupes du roi de France; — *Négociat.*, III, p. 175, cf. les *Résolut. de Holl.*, 14 Juin 1684, p. 334 et suiv.: les États

J'ai fait pareille expérience en vérifiant plus d'une

---

de Hollande presseront les Espagnols d'accepter les offres du roi de France; — *Négociat.*, III, p. 175 et suiv., p. 184 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 16 Juin 1684, p. 335 et suiv.: à l'exception de la voix des nobles et de celle de Rotterdam les États de Hollande acceptent les offres du roi de France; — *Négociat.*, III, p. 275, cf. les *Résolut. de Holl.*, 14 Juillet 1684, p. 404: ratification du traité, conclu avec la France; — *Négociat.*, IV, p. 127, cf. les *Résolut. de Holl.*, 8 Nov. 1684, p. 563 et suiv.: plaintes de la ville de Dort au sujet des tentatives, commandées par le prince d'Orange à quelques membres du conseil de justice, afin de s'ingérer dans un différend entre Son Altesse et cette ville touchant une nomination de nouveaux magistrats, dits les huit prud'hommes; — *Négociat.*, IV, p. 173 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 1 Déc. 1684, p. 640 et suiv.: proposition de nommer des commissaires, afin de tâcher de terminer à l'amiable le démêlé entre le prince et la ville de Dort; — *Négociat.*, IV, p. 193 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 19 Déc. 1684, p. 696 et suiv.: réponse de la ville de Dort à un écrit touchant la même matière, présenté par le prince d'Orange; — *Négociat.*, IV, p. 248 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 8 Février 1685, p. 24 et suiv.: protestation de la ville de Dort tant contre une nouvelle nomination que contre l'élection, faite par le prince d'Orange dans l'affaire des huit prud'hommes; — *Négociat.*, V, p. 8, cf. les *Résolut. de Holl.*, 16 Mai 1685, p. 231 et suiv.: résolution, prise par les Etats, de chasser le duc de Monmouth et trois autres Anglais; — *Négociat.*, V, p. 19, cf. les *Résolut. de Holl.*, 18 Mai 1685, p. 246 et suiv.: liste, présentée par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, contenant les noms de ceux que Sa Majesté Britannique désire voir expulsés du territoire des États Généraux; — *Négociat.*, V, p. 44, 48 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 9 Juin 1685, p. 325: la demande, faite par le roi d'Angleterre, de lui renvoyer les régiments Écossais; — *Négociat.*, V, p. 123 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 17 Août 1685, p. 454 et suiv.: traité, fait par les États Généraux avec l'électeur de Brandebourg; — *Négociat.*, V, p. 162, cf. les *Résolut. de Holl.*, 26 Sept. 1685, p. 515 et suiv.: requête de marchands d'Amsterdam au sujet de griefs, relatifs à leur commerce avec la France; *Négociat.*, V, p. 272 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 11 Mai 1686, p. 231 et suiv.: déclaration des

dizaine d'allégations du registre des résolutions des États Généraux [1]).

---

villes de Nord-Hollande que, puisque leurs impôts rapportent moins qu'auparavant, elles ne sont plus en état de fournir leur quote-part selon l'ancienne répartition; — *Négociat.*, V, p. 281 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 13 Juin 1686, p. 323 et suiv.: combat entre un vaisseau français et un navire de guerre hollandais; — *Négociat.*, VI, p. 27 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 18 Janvier 1687, p. 63: envoi de M. Dickvelt comme ministre extraordinaire en Angleterre; — *Négociat.*, VI, p. 45, cf. les *Résolut. de Holl.*, 15 et 18 Février 1687, p. 101 et suiv. et 151 et suiv.: résolution, prise par les États de Hollande, de donner à ferme la moitié des droits d'entrée et de sortie; — *Négociat.*, VI, p. 199 et suiv., cf. les *Résolut. de Holl.*, 27 Août 1688, p. 557 et suiv.: rapport du grand-pensionnaire Fagel concernant le commerce de France.

1) *Négociat. en Holl.*, I, p. 374 et suiv., cf. le *registre des Résolut. des États Généraux*, 5 Nov. 1683: audience, donnée à l'ambassadeur d'Avaux, afin de faire une communication de la part du roi de France; — *Négociat.*, III, p. 129 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 5 Juin 1684: mémoire, présenté par M. d'Avaux, pour faire savoir les intentions du roi son maître après la réduction de la ville de Luxembourg; — *Négociat.*, III, p. 136 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 5 Juin 1684: la réponse de ces états à ce mémoire; — *Négociat.*, III, p. 137 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 7 Juin 1684: Réplique du comte d'Avaux par rapport à la même affaire; — *Négociat.*, III, p. 223 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 24 Juin 1684: les États Généraux déclarent qu'ils acceptent les conditions, proposées par Louis XIV; — *Négociat.*, V, p. 2 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 10 Mai 1685: les États Généraux accordent la demande de l'ambassadeur Skelton, relative à quelques bâtiments, frêtés par le duc de Monmouth; — *Négociat.*, V, p. 13, cf. les *Résolut. des États Généraux*, 19 Mai 1685: Skelton présente un mémoire avec une lettre du roi d'Angleterre et une liste de ceux que Sa Majesté Britannique désire voir expulsés du territoire des États Généraux; — *Négociat.*, VI, p. 123 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 26 Janvier 1688: Réponse au mémoire, par lequel le roi d'Angleterre prie les États Généraux de faire sortir le docteur

Les recherches dont j'ai énoncé le résultat dans les notes, placées en bas des pages précédentes et de celle-ci, montrent que les dates, citées par d'Avaux, sont ordinairement les mêmes que celles qui sont notées dans les registres [1]). Il faut l'avouer, quelquefois l'auteur se trompe dans ses dates. Mais cela lui arrive seulement, quand il n'y a aucun intérêt qui commande une grande exactitude à cet égard. Dans tout le cours du livre il a la coutume de noter en marge les dates des journées, auxquelles il expédie ses lettres, reçoit celles du roi ou apprend une nouvelle de ses affidés, ou auxquelles se passe quelque chose qui l'intéresse. Parfois il mentionne comme contemporains deux événements qui ont eu lieu presque à la même

---

Burnet hors des états de leur domination; — *Négociat.*, VI, p. 130, cf. les *Résolut. des États Généraux*, 18 Mars 1688: les États Généraux refusent de rendre les troupes Anglaises au roi d'Angleterre; — *Négociat.*, VI, p. 219 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*, 9 Sept. 1688: Audience publique de l'ambassadeur d'Avaux; — *Négociat.*, VI, p. 260, cf. les *Résolut. des États Généraux*, 24 Sept. 1688: mémoire présenté par l'envoyé d'Angleterre, le marquis d'Albyville; — *Négociat.*, VI, p. 306 et suiv., cf. les *Résolut. des États Généraux*: le prince d'Orange prend congé des États Généraux, avant de partir pour l'Angleterre.

1) Ainsi il n'y pas lieu de dire, avec M. Gebhard, l'auteur d'un livre récent, intitulé „Het leven van Nicolaas Cornelisz. Witsen (la vie de Nicolas Witsen, fils de Corneille)," que les Mémoires de d'Avaux ne contiennent que rarement la date exacte des évènements. Voir l.l., I, p. 286, *note* 1. M. Gebhard a aussi des doutes sur la véracité de l'ambassadeur de France, l.l., I, p. 249, *note* 2; p. 279, *note* 1. Mais il est incontestable que le rapport de la conférence du 12 Mai 1684 entre quelques membres des États Généraux et M. d'Avaux, qui fut couché par écrit par le bourgmestre Witsen et que M. Gebhard cite II, p. 78 et suiv., s'accorde très bien avec le récit de l'ambassadeur dans ses „Négociat.", III, p. 44 et suiv.

époque; mais alors il ne se croit pas obligé de satisfaire à toutes les exigences de la chronologie. Ceci est en harmonie avec la disposition entière de l'ouvrage qu'il explique dans ces termes: (ce sont) „des extraits de lettres à qui j'ai donné quelque liaison [1]) et dans lesquels je n'ai pas inséré le contenu des mémoires séparés que j'envoyais tous les ordinaires au roi [2])."

Quand on veut s'assurer de la mesure de confiance qu'on peut accorder aux six tomes des „Négociations", il ne suffit pas de s'arrêter à ce que M. d'Avaux a puisé dans les registres des Résolutions. Il convient d'étendre ses recherches à ces pages de son ouvrage, dans lesquelles il considère la condition de notre pays sous certains points de vue, parle des relations réciproques entre diverses personnes, raconte maint détail, traite des rapports de la République avec les puissances étrangères, etc. En dirigeant ses investigations dans ce sens-là on verra qu'il avait bien étudié la situation entière du pays et qu'il connaissait à fond le caractère et les motifs des principaux personnages. Les preuves qui pourraient être alléguées à l'appui de cette thèse sont très nombreuses. J'en appelle par exemple au début des „Négociations" [3]) où l'auteur expose le contraste des différents partis qui se disputent le pouvoir, de celui du prince d'Orange et de

---

1) *Négociat.*, I, p 123; IV, p. 2.

2) *Ibid.*, VI, p. 205 et suiv., où il ajoute aux mots, cités ci-dessus: „mais je n'ai pas le tems de les examiner pour en tirer ce qui est nécessaire, quoique j'en aie des copies, et je n'ai le tems que de parcourir mes lettres."

3) *Ibid.*, I, p. 2 et suiv.

celui des républicains qu'il divise en deux espèces; où il décrit l'influence des ministres sur la masse du peuple et l'aversion des marchands pour la France, augmentant à raison de la diminution des profits du commerce de France. Ces républicains il les nomme „les bien-intentionnés" et les représente comme presque tous arminiens et prenant peu d'intérêt à la religion prétendue réformée [1]).

Sans doute ce qu'il y avait de plus difficile à comprendre pour un étranger dans l'organisation de notre république, c'était la forme de son gouvernement. Or le livre de M. d'Avaux nous fait voir que lui du moins il en avait des notions assez exactes. Il dit p. e. qu'il dépend du bon plaisir du grand-pensionnaire de Hollande de faire conclure dans les assemblées des états ou de remettre les affaires à un autre jour [2]). Ailleurs il déclare que la constitution de la République était telle que les députés d'une ville ne pouvaient s'engager à faire accorder quelque chose par les Etats Généraux, parce qu'il fallait pour cela l'unanimité de voix ou la pluralité, dont ils ne pouvaient répondre, principalement ayant le prince d'Orange en tête, mais qu'ils pouvaient s'engager à tout ce qui est négatif, parce que leur refus empêchait qu'on ne prît de résolution [3]). De même il constate la différence qu'il y a entre une assemblée des Etats Généraux proprement dite et les assemblées ordinaires, composées de simples députés des provinces [4]).

Ce que M. d'Avaux n'a pas compris parfaitement,

---

1) *Ibid.*, I, p. 153, 157. 2) *Ibid.*, II, p. 59.
3) *Ibid.*, II, p. 90. 4) *Ibid.*, I, p. 289; VI, p. 282.

c'est dans quel collège résidait du temps de la République l'autorité suprême. Mais c'est là un défaut dans son exposition qu'on ne lui imputera pas trop sévèrement, car sur cette matière si délicate les idées d'un étranger de nos jours, M. Geddes, sont également brouillées [1]). Quant à M. d'Avaux, il soutient en quelques endroits de son livre que les villes de Hollande ont conservé „jusqu'à cette heure" une absolue souveraineté [2]), tandis qu'il affirme dans un autre que les états de cette province ont tout le droit de souveraineté [3]).

À quel point l'ambassadeur de Louis XIV était au fait des choses qui faisaient la matière de sa correspondance avec le roi, cela se voit en particulier, quand on parcourt les pages nombreuses de son ouvrage où il s'étend sur les négociations de notre état avec la Suède, avec le Danemarc et avec l'électeur de Brandebourg; où il raconte les détails des rapports entre le prince d'Orange et le duc de Monmouth; où il fait preuve d'avoir pénétré les projets de Guillaume III, méditant la descente en Angleterre; où il relève un des traits caractéristiques de ce prince, savoir son inflexibilité, disant à ce sujet: „combien il est peu capable de plier", et ailleurs: „parce qu'il ne peut se vaincre, ni céder en rien" [4]).

Encore un mot sur les relations entre M. d'Avaux et M. Hop, le pensionnaire de la ville d'Amsterdam. Malgré les affirmations réitérées qu'on rencontre à ce

---

1) Geddes, *History of the administration of John de Witt grand-pensionary of Holland*, I, p. 453 et suiv.

2) *Négociat. en Hollande*, IV, p. 124, 127.

3) *Ibid.*, p. 195. 4) *Négociat.*, IV, p. 63.

sujet dans le texte des „Négociations" M. den Tex révoque en doute qu'une parfaite intelligence ait subsisté longtemps entre ces deux personnes [1]). Je ne saurais partager ce doute. Puisant dans une source inconnue, l'auteur de la biographie de M. Hop, insérée dans les „vies de quelques-uns des principaux Neerlandais, hommes et femmes", nous raconte que ce pensionnaire brillait par une belle taille et par une prestance majestueuse; qu'il avait un commerce agréable et gracieux et parlait avec beaucoup de feu, d'entrain et de netteté de jugement [2]). D'après ce témoin M. Hop doit donc avoir possédé plusieurs qualités qui le rendaient apte à fréquenter l'ambassadeur de France. Aussi il est impossible de rejeter tous les passages des „Négociations", où il est fait mention de conférences que ces deux Messieurs eurent ensemble, des discours qu'ils tenaient l'un avec l'autre, bref de la familiarité qu'il y eut entre eux, car M. d'Avaux ne dissimule nullement que depuis le mois de Septembre 1685 le pensionnaire s'aliéna visiblement de la France, disant: „Ce qui m'a déplu davantage en tout cela c'est que le sieur Hop m'a paru fort refroidi et fort dégoûté [3])."

---

1) Voir l'ouvrage, cité ci-dessus (p. X, *note* 3) p. 75 et suiv.

2) *Levensbeschrijving van eenige voornaame, meest Nederlandsche mannen en vrouwen*, 1795, V, p. 48, 49.

3) *Négociat. en Hollande*, IV, p. 21, 24 et suiv., 41 et suiv., 76, 103 et suiv.; V, p. 137 et suiv. — Parmi ces passages il y en a un que M. den Tex a mal interprété, savoir *Négociat.*, IV, p. 76, où il est question de la cause de l'extrême joie que M. Hop fit voir sur son visage devant M. d'Avaux. Cette joie ne provenait pas du désir du pensionnaire d'être envoyé en France, mais de l'assurance que l'ambassadeur lui donna que, si lui, M. Hop, partait pour la France, il serait bien reçu. Voir aussi *Négociat.*, IV, p. 17, 32 et suiv.

Il résulte, à ce que je crois, qu'on est en droit de maintenir que le principe du comte d'Avaux a été celui d'autres ambassadeurs, savoir de communiquer à son gouvernement la vérité entière, de lui dire toute son opinion; qu'ainsi le degré de probabilité de ce qu'il mande est déterminé par le degré de véracité qu'on peut attribuer à ceux de qui il tient ses informations. C'est ainsi que Wagenaar a pensé qui l'a consulté sans interruption et qui a tiré de son oeuvre une bonne partie de son histoire de la patrie pendant le dernier quart du dix-septième siècle [1]). D'innombrables fois il ne cite que lui dans le quinzième volume de son ouvrage qui embrasse l'époque depuis l'an 1679 jusqu'à l'an 1689. Les passages sont rares où Wagenaar, guidé par sa circonspection habituelle, ne s'en réfère aux „Négociations" qu'en ajoutant un „comme on dit" ou quelque terme semblable [2]). Il a certes beaucoup de confiance en M. d'Avaux. Fort souvent il fonde son récit sur le contenu des „Négo ciations" qu'il appuie du témoignage du registre des Résolutions de Hollande [3]), ou bien de celui des résolutions secrètes des États de Hollande [4]), des Résolutions des États Généraux et des États de Hollande [5]) de celles de Hollande et de Zélande [6]), d'une lettre

1) La conjecture de M. Gebhard, I, p. 279, *note* 1 (voir plus haut p. XXII, *note* 1), que Wagenaar a tant emprunté aux „Négociat.", parce que cet ouvrage venait d'être publié précisément à l'époque que cet historien composait son quinzième volume, ne me paraît pas très heureuse.

2) Wagenaar, *hist. de la patrie*, XV, p. 59, 86, 127, 180, 296, 304, 389, 423, 453, 475.

3) *Ibid.*, p. 185, 234, 278, 439. 4) *Ibid.*, p. 81.

5) *Ibid.*, p. 302. 6) *Ibid.*, p. 99, 435.

missive de M. Boreel en manuscrit [1]), des notes d'un membre de la régence de la ville de Delft en manuscrit [2]), des annotations autographes de M. Hop en manuscrit [3]), d'une lettre de l'ambassadeur Citters en manuscrit [4]), des dépêches du même personnage et de l'ambassadeur Heemskerk en manuscrit [5]), d'une lettre de Son Altesse le prince d'Orange [6]), du Mercure Hollandais [7]), de Burnet [8]), de Pufendorf [9]), de ces deux conjointement [10]), de Rapin [11]), de Dumont, corps diplomatique [12]), ou enfin des mémoires de Choisy [13]).

En faisant confirmer les rapports de M. d'Avaux par un si grand nombre de témoins respectables Wagenaar se rend, pour ainsi dire, lui-même caution de leur véracité. Il n'a pu échapper à un historien qui avait coutume d'examiner si scrupuleusement la valeur de ses sources que d'Avaux, comme Saint-Simon l'exprime, était toujours parfaitement averti [14]) ou, comme son adversaire, le grand-pensionnaire Fagel, écrivit à van Citters, qu'il savait découvrir tout ce qui se passait dans l'état [15]). Dans tout le quinzième volume de Wagenaar il n'y a qu'un seul endroit où l'auteur s'est cru obligé d'opposer au contenu des „Négociations"

---

1) *Ibid.*, p. 44. 2) *Ibid.*, p. 131, 143.

3) *Ibid.*, p. 159. 4) *Ibid.*, p. 443.

5) *Ibid.*, p. 323. 6) *Ibid.*, p. 282.

7) *Ibid.*, p. 139, 147, 169, 222, 258, 283, 290, 316, 318, 350, 415, 439, 440, 473.

8) *Ibid.*, p. 81, 252, 349, 350, 353, 411, 433, 437, 474.

9) *Ibid.*, p. 398. 10) *Ibid.*, p. 60. 11) *Ibid.*, p. 80, 433, 437.

12) *Ibid.*, p. 124. 13) *Ibid.*, p. 304.

14) Chéruel, *Mémoires du duc de Saint-Simon*, IV, p. 302.

15) *Lettre autographe de Fagel à van Citters* du 20 Août 1683, dans Wagenaar, XV, p. 192, *note* 5.

une déclaration qui s'en écarte, empruntée à un rapport de la régence d'Amsterdam [1]).

Non moins que les „Négociations en Hollande" les „Négociations en Suède" contiennent beaucoup de passages qui nous forcent d'avoir une opinion favorable de leur véridicité. Il se peut qu'on attache peu de prix à des protestations dans le genre de celles-ci qu'on rencontre souvent dans ses lettres: „Votre Majesté scait bien que je ne luy mande jamais rien de positif que ce que je scay précisément" [2]): „Ce seroit la première fois que je ne luy aurois pas mandé la vérité" [3]). „Je n'écris cecy à V. M. que parce que je crois qu'il faut qu'elle sache toujours la vérité" [4]). „Je ne sçay, si cela est vrai, ou si l'on me l'a dit pour me donner quelque soupçon; mais je le mande à V. M. comme je l'ay appris" [5]). Mais quand on considère qui est l'auteur de ces protestations et à qui elles s'adressent, on se gardera, à moins d'être muni de preuves concluantes, de les regarder comme des artifices, destinés à faire accroire des mensonges. On s'empressera d'autant plus d'écarter de pareils soupçons qu'en lisant ses lettres on ne tarde guères à remarquer que l'ambassadeur se voue avec une grande persévérance à l'investigation de la manière précise dont les choses se sont passées [6]); qu'il prend aussi les plus grandes précautions

1) *Hist. de la patrie*, XV, p. 155 et suiv.

2) *Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 49.

3) *Ibid.*, I, p. 89. 4) *Ibid.*, I, p. 196.

5) *Ibid.*, I, p. 244. — Voir encore p. 222.

6) *Ibid.*, II, p. 37 et suiv., p. 162.

pour ne rien dire de plus que ce qu'il sait positivement, voir p. e. où il dit: „Je puis bien ajouter dans une fort grande ignorance de ce qui se passe au dehors, les ministres suédois qui sont dans les cours étrangères ayant bien plus d'application à écrire ce qu'ils savent être selon les intentions du comte Oxenstiern qu'à informer exactement le roi leur maître, ce qui fait, Sire, qu'autant que je tâche de mander avec certitude ce qui se traite en cette cour, autant j'hésite dans les affaires du dehors dont je ne puis avoir information que celle qu'a le roi de Suède" [1]); qu'il réfléchit sur tout ce qu'il apprend et le repasse dans son esprit [2]); qu'il discerne, conformément à la façon d'Hérodote, ce qu'il sait par ouï-dire de ce qu'il a vu lui-même [3]); qu'il réfute, encore une fois en conformité avec Hérodote, les témoignages qui lui paraissent être sans fondement [4]); qu'il ne déguise nullement le peu de vraisemblance de certains récits qu'on lui a faits [5]) et rétracte, dès qu'il est mieux informé, ce qu'il a écrit auparavant [6]).

Nous sommes donc induits à supposer que le contenu des „Négociations en Suède", pris en gros, est digne de foi. L'est-il réellement? Un des procédés pour éclaircir davantage cette question est de mettre en comparaison d'une part les récits du comte d'Avaux, d'autre part les relations des historiens qui sont actu-

---

1) *Ibid.*, II, p. 203 et suiv. Voir aussi I, p. 89.

2) *Ibid.*, II, p. 149 et suiv. 3) *Ibid.*, II, p. 145.

4) *Ibid.*, I, p. 222; II, p. 56, 129.

5) *Ibid.*, I, p. 244; II, p. 149 et suiv., 155 et suiv.; III, p. 147 et suiv.

6) *Ibid.*, II, p. 143 et suiv.

ellement du domaine du public. Le 17 Avril 1697 l'ambassadeur mande à son maître que le roi Charles XI est décédé lundi, le 15 Avril, le soir à neuf heures et demie [1]). La même chose est rapportée par Voltaire, par de Limiers, par Fryxell, par Carlson [2]). — Il décrit de la même manière que Leibnitz l'état d'Erneste Auguste, tombé en enfance [3]). — L'exposition dans ses lettres des luttes, précédant l'élection d'un roi de Pologne au mois de Juin 1697, qui aboutirent à la défaite du prince de Conti, s'accorde avec celle du „Theatrum Europaeum", du livre, intitulé „les faits et gestes glorieux de Frédéric Auguste le grand, roi de Pologne et électeur de Saxe," etc., de l'auteur (Sylvius) des „affaires politiques et militaires", de Leibnitz et de quelques autres auteurs encore plus récents [4]). —

---

1) *Ibid.*, II, p. 84.

2) Voltaire, *Hist. de Charles XII*, 1732, I, p. 13; de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, II, p. 210; Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften* (Hist. de Charles XII), traduct. allem. de von Etzel, 1860, p. 7; Carlson, *Geschichte Schwedens* (Hist. de Suède), V, p. 606.

3) *Négociat. en Suède*, II, p. 267, cf. *die Personalien des Kurfürsten Ernest August* (les principaux faits de la vie d'Erneste Auguste), dans *Leibnitz' Werke* (les Oeuvres de Leibnitz), publiées par O. Klopp, série I, 1872, VI, p. 532 et suiv.

4) *Négociat. en Suède*, II, p. 264 et suiv., cf. le *Theatrum Europaeum*, 1707, XV, p. 282 et suiv.; l'ouvrage qui a pour titre: *das glorwürdigste Leben und Thaten Friedrich Augusti des grossen, Königs in Pohlen und Churfürsten zu Sachsen, etc., mit aufrichtiger Feder in behöriger historischer Ordnung beschrieben* von D. F." (les faits et gestes glorieux de Frédéric Auguste le grand, roi de Pologne et électeur de Saxe, etc., décrits avec une plume sincère conformément à l'ordre historique) par D. F., 1733, Hámbourg et Francfort, p. 235 et suiv.; l'ouvrage de (Sylvius), intitulé *Saken van*

Nous arrivons au même résultat, quand nous mettons en parallèle l'avis de l'ambassadeur sur la manière subite et impétueuse de laquelle la diète a pris la résolution, au mois de Novembre 1697, de faire monter Charles XII sur le trône de ses ancêtres, et le récit de cet évènement dans les ouvrages de Voltaire, de de Limiers et de Fryxell [1]).

L'exception confirme la règle. Donc quand on verra que M. d'Avaux s'est mépris une seule fois, on inclinera d'autant plus à penser „une fois n'est pas coutume." Un tel passage est celui où il dit que la concession de l'autorité absolue aux rois de Suède de la part de la diète date, non de l'an 1680, ce que de Limiers et Carlson affirment, mais de l'an 1693 [2]). Ailleurs il diffère de Fryxell, selon qui Charles XII

---

staat en oorlog (affaires politiques et militaires), 1699, IV, livre 43, p. 3 et suiv., 13 et suiv., 48 et suiv., 53 et suiv., 68 et suiv.; livre 44, p. 73 et suiv., 113 et suiv.; les Oeuvres de Leibnitz, *Leibniz' Werke*, publiées par Klopp, série I, 1872, VI, p. 148 et suiv.; Lelevel, *Hist de Pologne*, 1844, I, p. 199 et suiv., § 192 et suiv.; Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreichs Sachsen* (Hist. de l'électorat et du royaume de Saxe), 1831, II, p. 223 et suiv.; O. Klopp, *der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gross-Britannien und Irland* (la chute de la maison de Stuart et la succession de la dynastie de Hanovre dans la Grande-Bretagne et l'Irlande), 1877, VII, p. 397 et suiv.

1) *Négociat. en Suède*, II, p. 341 et suiv., cf. Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 16 et suiv.; de Limiers, *Hist. de Suède*, etc., II, p. 244 et suiv.; Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften* (Hist. de Charles XII), p. 8 et suiv.; Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften* (biographie de Charles XII), traduite en allemand par von Jenssen-Tusch, 1861, p. 12 et suiv.

2) *Négociat. en Suède*, I, p. 549 et suiv., cf. de Limiers, I, p. 378 et 381; II, p. 119, et Carlson, V, p. 108 et suiv ; 539 et suiv.

avait eu dès sa première jeunesse la petite vérole [1]), tandis que M. d'Avaux écrit qu'étant âgé de seize ans, il souhaitait d'être marqué de cette maladie, afin d'avoir le teint plus brun et de paraître moins efféminé [2]). Attendu qu'à ce sujet le roi actuel de Suède dans son écrit sur Charles XII est aussi en contradiction avec M. Fryxell [3]), on n'est pas tenu à suivre absolument M. Fryxell.

Un autre moyen dont on peut se servir pour déterminer la mesure de confiance qu'on est en droit d'accorder à M. d'Avaux est de faire entrer en considération le degré de vérité ou de probabilité interne qu'ont ses peintures de caractères. Il trace les portraits de l'épouse de Charles XI [4]), de ce roi lui-même, du roi Charles XII, d'Oxenstiern [5]), de Guldenstolpe [6]), de Wallenstedt [7]) et d'autres. On peut s'y prendre de trois manières pour prouver qu'ils sont bien touchés. Les traits caractéristiques que l'ambas-

---

1) Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften*, p. 16; *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, I, p. 27.

2) *Négociat. en Suède*, III, p. 153.

3) Oscar Friedrich, *Carl der zwölfte als König, Krieger und Mensch* (Charles XII, roi, guerrier, homme), traduction allem. de Jonas, 1869, p. 19.

4) *Négociat. en Suède*, I, p. 346, cf. de Limiers, I, p. 359, et Carlson, V, p. 532 et suiv.

5) *Ibid.*, p. 82 et suiv., 99, 134 et suiv., 420 et suiv., 432 et suiv., 470 et suiv.; III, p. 2, 114, 260, 263, cf. de Limiers, I, p. 401 et suiv.; Carlson, V, p. 44 et suiv.

6) *Ibid.*, I, p 86 et suiv., 501 et suiv., cf. Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, IV, p. 214 et suiv., et Carlson, V, p. 375 et suiv.

7) *Ibid.*, I, p. 281, 288, 299, 584, cf. Carlson, V, p. 563.

sadeur attribue à ces personnages se retrouvent sans aucun changement à chaque page où il parle d'eux de propos délibéré. Les actions dont il fait mention sont d'accord avec les esquisses qu'il trace de leur caractère. Ces esquisses sont confirmées par tout ce que d'autres sources nous apprennent.

Parmi les exemples que je viens de citer j'en veux choisir deux pour les regarder de plus près. Charles XI, dit le comte d'Avaux, est tout-à-fait maîtrisé par son „humeur avaricieuse"; „il passe les journées entières à travailler à ce qu'on appelle les réductions"; „c'est un prince qui a peu de lumières naturelles, qui, estant occupé uniquement du désir de retirer tout le bien qu'il peut d'entre les mains de ses sujets, ne s'aplique pas fort aux affaires étrangères dont il se repose presque entièrement sur le comte Oxenstiern." Plus tard il écrit: „le feu roy avoit des emportemens bien violens, et il estoit fâcheux de s'y voir exposé; mais quand il en estoit revenu, il estoit assez bon et d'un facile accès" [1]).

Les historiens ne jugent pas autrement. Voilà p. e. de Limiers: „Son esprit d'oeconomie parut dans toutes les occasions. Si quelque fois il se montra trop pressant pour avoir de l'argent, ses sujets avoient du moins la satisfaction d'être persuadez qu'il ne l'employoit pas en liberalitez excessives"; „la colère qui étoit ordinaire à ses ancêtres a quelque fois fait sortir ce prince de sa modération; mais elle étoit sitôt passée, et il pardonnoit avec tant de facilité que ceux qu'il avoit le plus maltraitez se trouvoient bien dédommagez de son

1) *Négociat. en Suède*, I, p. 80, 435 et suiv.; III, p. 56.

emportement"; „quant à son esprit, comme il n'étoit pas des plus fins, on ne peut pas dire aussi qu'il fût des plus médiocres"; „Heureux, si son amour pour l'épargne ne l'avoit pas rendu si avide des biens de ses sujets" [1]).

La source à laquelle de Limiers a emprunté son ample peinture des qualités de Charles XI est, si je ne me trompe, un ouvrage, intitulé: „les anecdotes de Suède ou l'histoire secrète des changements arrivez dans la Suède sous le règne de Charles XI." Ce livre a été publié en 1716, après la mort de son auteur, à la Haye, chez Charles Charpentier, à l'enseigne de l'apôtre St. Barthelemy. L'éditeur ne nous communique pas le nom de l'auteur. Il croit que le livre a été composé pour quelque personnage de considération ou pour des amis particuliers de l'auteur, et non pas dans la vue de le donner au public. Celui qui en a fait paraître une traduction en allemand dans la même année 1716 à Cologne chez Pierre Marteau rapporte dans sa préface, que l'auteur fut un Allemand, soit Isaië Puffendorff, ou Samuel Puffendorff [2]). Il affirme

---

1) de Limiers, I, p. 361 et suiv.; II, p. 212 et suiv.

2) Les dictionnaires suivants attribuent le livre plus ou moins positivement à Isaïe Puffendorff, frère de Samuel, savoir Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* (dictionnaire universel des savants), 1751, III, p. 1804 et suiv.; *la biographie universelle ancienne et moderne*, XXXVI, p. 289; de Feller, *dictionnaire hist.*, traduction hollandaise, 1841, XX, p. 355. Quant à moi, je ne voudrais pas lui contester cette origine. Cependant il se trouve dans l'avertissement de l'édition française un mot qui ferait plutôt croire que Samuel fût l'auteur, savoir celui où l'imprimeur parle de „tous les autres ouvrages qui sont sortis de la même plume." Or l'on sait que c'est précisément Samuel qui a beaucoup écrit. — Du reste le traducteur alle-

de plus que le livre contient une narration fidèle, impartiale et véritable.

Voyons maintenant, de quelle manière l'auteur des „Anecdotes de Suède" s'énonce sur le compte de Charles XI. Je rencontre dans son livre les passages suivants au sujet de ce prince: „Il est de son naturel fort épargnant et il ne donne d'argent qu'avec peine, comme il paraît par son train et par toute sa dépense"; „quant à son esprit, comme il n'est pas le plus excellent du monde, aussi n'est-il pas des plus médiocres, et il auroit pû être placé parmi les princes prudens, si l'on l'eut élevé avec soin et que l'on eut pris la peine de luy enseigner les fondemens de la science civile"; „ses deux deffauts sont celuy de sa mauvaise éducation et de son avarice naturelle"; „n'étant pas capable de conduire son royaume par ses propres lumières, le roy n'avoit point d'autre parti à prendre que de confier à un principal ministre les affaires

---

mand remarque dans sa préface qu'à peu près simultanément deux éditions françaises ont paru, dont l'une, portant le nom de la Haye sur le titre, a été imprimée à B., tandis que l'autre, se donnant l'air d'avoir été publiée à Stockholm, a vu le jour en Hollande. Selon ce traducteur le français de la première édition qui paraît être l'édition originale n'est pas très pur et fourmille de fautes d'impression. Le français de l'autre édition, ajoute-t-il, est meilleur; celle-ci n'a pas tant de fautes, mais le sens de l'auteur y est souvent faussé. C'est pourquoi il a composé sa version à l'aide des deux éditions à la fois et s'est efforcé en même temps d'introduire les corrections nécessaires. — M. Heigel, *die Wittelsbacher in Schweden*, Festrede, etc., München, 1881, p. 56, *note* 28, cite quelques passages de cette traduction des „Anecdotes de Suède"; mais il omet d'indiquer que c'est une version de l'opuscule français. Il aurait pu alléguer p. 153, 154 de l'original.

étrangères qu'on ne sçauroit manier sans un grand esprit et une grande expérience" [1]).

Le livre que je viens de citer a ceci d'important qu'il nous fait connaître le flux et le reflux, auxquels le domaine de la couronne de Suède, et par suite le revenu du roi, a été sujet durant les siècles qui ont précédé l'avénement de Charles XI. L'ouvrage étant devenu rare, je me permettrai de retracer, avec son aide, en quelques grands traits l'histoire de ces conversions remarquables. L'auteur nous assure qu'il est à même de nous donner des renseignements précis, vu qu'il réside à la cour et qu'il a à sa disposition les moyens de se procurer les informations nécessaires. Il ajoute que simple spectateur de ce qu'il va décrire il ne faussera son récit ni par l'amour, ni par la haine, ni par la flatterie [2]).

Originairement, dit-il, les revenus des rois étaient petits, et ils n'avaient aucun droit sur les biens de leurs sujets; par contre les richesses de la noblesse étaient considérables [3]). Dans la suite la fortune, tant du roi que de la noblesse et du clergé, s'accrut peu à peu. Ce fut surtout Gustave Wasa qui en révoquant les donations, faites aux ecclésiastiques, augmenta notablement les moyens de la couronne. A ce qu'on affirme, il ôta au clergé trente six mille métairies de paysans et les joignit à son domaine. Aussi les

1) *Les anecdotes de Suède*, p. 153, 155.

2) Voir sur ce qui suit p. 4, 6, 7 et suiv., 12 et suiv., 20 et suiv., 23 et suiv., 34 et suiv., 42 et suiv., 52 et suiv., 64 et suiv., 67 et suiv., 77 et suiv., 86 et suiv., 93 et suiv., 105 et suiv., 119 et suiv., 124 et suiv., 136 et suiv., 144 et suiv.

3) *Les anecdotes de Suède*, p. 3.

richesses de ce prince surpassèrent de beaucoup celles des nobles. De plus les nombreuses confiscations qui furent la suite de la guerre ouverte entre Sigismond et son oncle Charles, dit le roi de la canaille, causèrent de grandes pertes à la noblesse. Celle-ci cependant trouva moyen de réparer sa fortune sous le règne de Gustave Adolphe, prince clément et libéral, qui se conformait aux conseils d'Axel Oxenstiern. Ce furent surtout les guerres que ce roi entreprit contre les Moscovites, les Polonais et en Allemagne qui fournirent à la noblesse l'occasion d'augmenter ses possessions.

Pendant la minorité de Christine et après que cette reine eut pris elle-même les rênes du gouvernement, les richesses de la noblesse s'accrurent de diverses manières. Les nécessités de la guerre sur le continent contraignirent la couronne de vendre des fragments du domaine aux nobles les plus opulents. De plus Christine distribua avec profusion entre les nobles des terres et des possessions appartenant à la couronne. Dans les dernières années de son règne la prodigalité de cette princesse ne gardait plus aucune mesure, en sorte que pour obtenir des possessions considérables on n'avait qu'à les demander ou qu'à mettre entre les mains d'un secrétaire une bourse remplie d'or. A la fin de la guerre, en 1650, la reine demanda à contretemps de l'argent aux états. Alors les trois ordres proposèrent la révocation des donations et insistèrent fortement sur cette mesure, se plaignant de ce qu'on exigeait d'eux de nouveaux subsides, tandis que la noblesse s'était enrichie par les armes ou par la libéralité de la reine. Pour le moment

la noblesse sut détourner la révocation par ses menaces plutôt que par des raisonnements. En attendant les trois ordres étaient contents d'avoir mis en contestation les donations, espérant que l'avenir leur réserverait l'occasion de renouveler l'attaque.

Christine ayant abdiqué et Charles Gustave étant monté sur le trône, il fallut avant tout pourvoir au besoin du trésor public qui avait été totalement épuisé. Cette fois la noblesse ne pouvait empêcher la révocation des donations. Cependant on usa d'une certaine modération. Le roi se contenta de la quatrième partie de ce qui avait autrefois appartenu à la couronne. De plus la révocation remonta seulement jusqu'à la mort de Gustave Adolphe, quoique les trois ordres eussent souhaité qu'elle s'étendît jusqu'à l'an 1604. Elle procura au roi les ressources nécessaires pour commencer la guerre formidable, avant la fin de laquelle il mourut.

Après que la paix fut conclue et qu'à cause de la minorité du fils du roi défunt une administration tutélaire fut établie, on aurait pu redresser les affaires internes du pays. Mais il n'en fut rien. Au lieu de cela quelques grands seigneurs profitèrent de l'occasion pour s'emparer des biens de l'état. Les favoris du jeune roi ne manquèrent pas de fixer son attention sur ces procédés scandaleux et de lui souffler à l'oreille que les sénateurs régissaient mal les deniers publics et les convertissaient à leur propre usage. Alors des changements considérables furent introduits grâce surtout à Jean Guldenstiern, qui avait une forte aversion pour l'ancienne noblesse et qui vers la fin de la minorité du roi s'était tellement rendu maître

de son esprit qu'il avait toute la direction des affaires publiques. Il représentait au roi qu'il ne tenait qu'à lui-même de se rendre indépendant du secours du roi de France et de qui que ce fût; que pour cela il n'avait qu'à révoquer toutes les aliénations des biens de la couronne, de quelque manière qu'elles eussent été faites, et à s'emparer des biens du clergé.

Guidé par les conseils de Gyldenstiern qui mourut avant que l'affaire fût mise en train, le roi convoqua en 1680 à Stockholm une assemblée des états. Pour orateur il nomma Claude Flemming qui avait hérité de son père un livre manuscrit où était marqué le détail des biens de la couronne qui avaient été aliénés, comment les administrateurs des revenus de l'état en avaient abusé et de quelle façon il leur fallait faire rendre compte de leur mauvaise administration. Du reste on arrangea les choses de manière que tous ceux dont on craignait la résistance restèrent éloignés de la diète. On changea aussi la façon de voter dans la chambre des nobles, de sorte que quelques approbations isolées pussent être prises pour le consentement de toute l'assemblée. Par ces moyens et autres le roi atteignit son but. Les ordres du clergé, des citoyens et des paysans inclinaient pour leur part aux mesures violentes, proposées de la part du roi, car ils se flattaient que plus la couronne aurait de revenus fixes, moins ils seraient chargés de contributions extraordinaires. Le projet ayant été adopté, la révocation se fit avec une extrême rigueur. On la fit remonter aussi loin que possible.

Les passages des lettres de M. d'Avaux que j'ai

cités ci-dessus [1]) ne sont pas les seuls qui se rapportent aux qualités de Charles XI: on pourrait les augmenter facilement. Ceux où il s'étend sur le caractère de Charles XII sont encore beaucoup plus nombreux. Les qualités marquantes de ce prince sont d'après l'ambassadeur: „qu'il est fort caché et ne se découvre à personne; qu'il est même fort retiré et ne se laisse voir qu'à ceux avec qui il travaille aux affaires du dedans du royaume; qu'il est d'une piété si exemplaire que lors de l'incendie de son château il ne dit autre chose si non „Dieu soit béni; sa volonté soit faite", et que lors de son avénement à la couronne la première chose qu'il fit fut de prier Dieu pendant plus d'une heure [2]); qu'il a beaucoup plus d'esprit et de sang-froid (que le feu roi) et qu'il est persuadé que ce qu'il a une fois résolu est juste et qu'il n'en démord point; qu'il se rend inaccessible et que personne ne lui parle; qu'il entreprend des courses très périlleuses et avec tant de vîtesse qu'il fait soixante lieues de France en douze heures; qu'il croit par là montrer beaucoup de force et de vigueur et que c'est ce qu'il souhaite que l'on croye; qu'il ne se communique pas ou fort peu; qu'il a témoigné avoir beaucoup d'esprit et de jugement pendant le cours de sa tutelle; qu'à peine aucun sénateur peut luy arracher une parole; qu'il écoute tout ce qu'on luy dit, mais qu'il ne

---

1) Voir plus haut p. XXXIV.

2) Voir cependant Voltaire, *Hist. de Charles XII*, II, p. 211, qui, après avoir rapporté qu'il donnait à ses soldats l'exemple de la piété, I, p. 40, note que depuis l'an 1707 le roi changea de sentiments et devint presque entièrement indifférent à l'égard de la religion.

répond pas un mot; qu'il a de l'esprit, mais qu'il semble que son esprit ne sert qu'à l'empêcher de parler des affaires dont il n'a pas une entière connaissance, et qu'il est à craindre que cela ne se tourne en habitude; qu'il est ferme dans ses résolutions et qu'on peut dire qu'il est opiniâtre, et même que c'est assez qu'on luy propose une chose pour luy faire faire le contraire; qu'il y a encore beaucoup d'enfance dans son fait et beaucoup d'humeur; qu'il luy est arrivé plus d'une fois, depuis qu'il est roy, de casser les vitres de sa chambre, de jetter des guéridons, des chandeliers d'argent et autres choses par les fenestres; qu'il a fait résolution de ne boire jamais de vin; qu'il est tout-à-fait indifférent pour le sexe" [1]).

On reconnaît de prime abord dans ces passages quelques-uns des principaux traits du caractère de ce roi Charles XII dont tout le monde a ouï dire, qui s'enfuit en hâte du champ de bataille vers les frontières de la Turquie et défendit son camp de Varnitza contre une armée entière du sultan. Il est presque superflu de dire qu'on rencontre dans chaque portrait de ce prince, tracé par qui que ce soit, par Voltaire, par Fryxell, par le roi actuel de Suède ou par von Sarauw [2]),

---

1) *Négociat. en Suéde*, II, p. 135, 355; III, p. 23, 56, 151 et suiv., 199, 296 et suiv.

2) Voltaire, *Hist. de Charles XII*, I, p. 11 et suiv., p. 18, 40; II, p. 208 et suiv.: Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften*, p. 19 et suiv.; *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, IV, p. 185 et suiv. et ailleurs; Oscar Friedrich, *Carl der zwölfte als König, Krieger und Mensch*, version allem. de Jonas, p. 72; von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII* (les campagnes de Charles XII), 1881, p. 6. — *La revue hist. de Janvier-Février* 1883, p. 160 et suiv. nous met à même de vérifier ce que nous savons déjà sur le caractère et la

une ou plusieurs des qualités que d'Avaux lui attribue. De même on en retrouve quelques-unes dans une „relation" intéressante, faisant partie des „Archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius" [1]), dont M. van der Heim, le propriétaire actuel de ces archives, a publié un certain nombre de documents. Cette relation a été rédigée, d'après M. van der Heim, ou par van Heeckeren, ou par le résident Rumpff, et paraît avoir été destinée pour Guillaume III qui l'aura remise au grand-pensionnaire. Elle a pour titre „Relation de la cour et de l'armée de Suède en Courlande et en Livonie" et ne contient aucun indice exprès de l'époque à laquelle elle a été composée. Cependant cette époque est marquée par les paroles par lesquelles la pièce commence: „Charles XII est né le 27 Juin 1682, ainsi il est maintenant âgé d'environ vingt ans."

Voici des passages confirmant quelques-uns des endroits que je viens d'emprunter aux „Négociations en Suède de M. d'Avaux": „La table de ce prince est simple et servie seulement de sept plats. Il y reçoit ses généraux et leur fait donner du vin, mais pour lui il n'en goûte jamais, non plus que d'eau de vie ou d'autres liqueurs fortes, et il ne boit que de la petite bière"; „il n'a aucun penchant pour le vin, ni pour le jeu, ni pour les femmes. J'ai desja remarqué qu'il ne boit que de la petite", et à l'égard de l'obstination: „sa réponse ordinaire aux difficultés qu'on

---

politique de Charles XII à l'aide d'un nouvel ouvrage de M. Carlson, qui a paru en 1881.

1) Cette relation est ajoutée à ce volume en guise d'appendice.

lui propose est *labri*, *labri* [1]), en français *bagatelle*, *bagatelle*, et avec cela il passe outre et fait ce qu'il a résolu."

Nous avons déjà remarqué qu'on reproche à M. d'Avaux son attachement aveugle à son souverain [2]). D'après Macaulay la dévotion superstitieuse et intolérante à la couronne qu'il servait tenait lieu chez lui de religion, de sentiment de justice et de moralité. Assurément jamais prince n'eut une plus haute idée de la dignité royale que Louis XIV. La royauté, selon lui, était un don de la Providence, et il croyait que celui qui fut revêtu de cette dignité fut pourvu d'une série de talents éminents, proportionnés aux devoirs qu'il avait à remplir. D'après les principes de son temps c'était la tâche des rois de laisser pleine carrière au bon sens; le roi devait être le pivot, sur lequel tout tourne; enfin, ayant les qualités requises à cet effet, le roi devait toujours décider en dernier ressort.

Ce ne sont pas seulement les contemporains de Louis XIV qui s'expriment de la sorte. S'adressant au dauphin, le roi lui-même émet les idées suivantes: „Exerçant ici-bas une fonction toute divine, nous devons paraître incapables des agitations qui pourraient la ravaler"; „c'est à la tête seulement qu'il appartient de délibérer et de résoudre, et toutes les fonctions des autres membres ne consistent que dans l'exécution des commandements qui leur sont donnés"; „il n'y a point de doute que nous n'avons rien dont nous devions être plus jaloux que cette prééminence

1) Lisez: „Lappri, lappri." 2) Voir ci-dessus p. XIII et XVI.

qui fait la principale beauté de la place que nous tenons"; „comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui"; „la discussion des matières se peut faire par les ministres, mais toutes les résolutions doivent être de vous", c'est-à-dire du dauphin [1]).

Eh bien, d'Avaux, quoique sachant combien son maître était infatué de la royauté, risquait d'allumer sa colère, car il osait quelquefois faire preuve d'indépendance d'esprit et donner des avis, avant qu'on se fût enquis de son opinion. En voici un échantillon. Personne n'ignore que pendant un certain temps Louis poursuivait avec une grande passion l'extirpation complète des huguenots français.

Néanmoins les „Négociations en Hollande" abondent en observations, en avertissements, en exhortations, qui font preuve que l'ambassadeur de France près les États Généraux désapprouve, tant sous le rapport de la politique que sous celui des intérêts du commerce, la persécution des réformés. Les provinces de Frise et de Groningue, observe-t-il, qui avaient coutume de prendre le parti des ennemis du prince d'Orange commencent à méditer une alliance avec l'Angleterre et avec les fauteurs des intérêts du prince; il donne avis à M. Louvois que les manufactures de France, établies en Hollande par les Français réfugiés, réussissent fort

---

1) Dreyss, *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, I, p. 116; II, p. 7, 14, 15, 45, 518 et suiv.

bien; il mande au roi que les nouvelles de ce qui se passe en France au sujet de la religion prétendue réformée, jointes aux prêches véhéments des ministres prédicants, aigrissent si fort ceux du gouvernement de la ville d'Amsterdam qu'il ne sait ce qui en arrivera dans la suite; il conseille au roi de permettre que deux Hollandais, demeurant à Rouen, pour lesquels Messieurs d'Amsterdam s'intéressent, sortent de France avec leurs effets; il écrit que les premiers protestants français sont venus au mois de Septembre 1685 en Hollande, ayant vendu leur bien et emporté le plus d'argent qu'ils avaient pu; qu'à Amsterdam on fait des collectes en faveur des huguenots et qu'on veut y entretenir aux dépens de la ville cinq nouveaux pasteurs français, outre les trois qu'on y a eus jusqu'à cette heure (Octobre 1685); que les bourgmestres d'Amsterdam font entendre à leurs amis que ce sont les affaires des huguenots de France qui les ont poussés à se réconcilier avec le prince d'Orange; qu'un des deux nouveaux bourgmestres, nommés en 1686 à Amsterdam, avait déclaré qu'il avait toujours été d'avis que la République ne pouvait subsister sans une étroite alliance avec la France, mais qu'à présent voyant comment on y traitait ceux de sa religion, il serait le premier à prendre de tout autres mesures; qu'on fit graver en Hollande des tailles douces, représentant les différentes sortes de tourments que l'on faisait souffrir en France aux gens de la religion prétendue réformée, avec un imprimé français et flamand, contenant l'explication de ces tailles douces; qu'il ne pouvait dissimuler à S. M. la peine qu'il avait de voir les manufactures de chapeaux et autres se fonder en

Hollande, d'où elles ne ressortiraient jamais; enfin, que le nombre des papeteries que jusqu'ici on n'avait jamais songé à faire en Hollande augmentait toujours [1]).

Quand on relit les endroits où ces remarques sont énoncées, on verra, il est vrai, que M. d'Avaux soupçonne parfois qu'il y a des faussetés et d'insignes et atroces calomnies parmi les relations venues de France. Mais tant ses avis que le ton dont il parle prouve qu'il considère la plupart des nouvelles répandues comme bien fondées. A ce sujet on lira non sans intérêt ce qu'il écrit au mois d'Octobre 1687: „Je mandai au roi qu'il étoit sorti depuis peu plusieurs personnes très riches de la religion prétendue réformée de France. Je croirois, Sire, prévariquer à mon devoir et manquer à la fidélité que je dois à Votre Majesté, si je ne lui rendois compte de ce qui vient à ma connoissance et qui regarde le bien de son service, et il est constant que la plupart de ceux qui sont sortis depuis peu ne l'ont fait que sur différens emprisonnemens qui ont été faits en quelques provinces. J'ose encore prendre la liberté de dire à Votre Majesté, avec le profond respect que je lui dois, que si on traitoit les nouveaux convertis dans toute l'étendue de son royaume de la même manière qu'ils le sont à Paris, à Rouen et sous les yeux de Votre Majesté, il n'en seroit pas sorti la moitié de ce qui s'en est allé" [2]).

Il y a encore d'autres pages dans la correspondance

---

1) *Négociat. en Holl.*, I, p. 151 et suiv.; IV, p. 278, 294 et suiv., 319 et suiv.; V, p. 23 et suiv,, p. 140, 185, 191, 223 et suiv., 231 et suiv., 267, 288; VI, p. 258, 332, 335 et suiv.

2) *Négociat. en Holl.*, VI, p. 105 et suiv.

de M. d'Avaux qui font ressortir une certaine indépendance de caractère. Ici il dissuade le roi d'user de menaces envers les États Généraux; là il lui représente que pour ne pas faire échouer la négociation d'une certaine trève, il fallait conserver l'amitié et la confiance de Messieurs d'Amsterdam et leur faire connaître qu'au cas que Sa Majesté fît attaquer quelque place considérable en Flandre, ce n'était pas son dessein d'envahir les Pays-Bas. Ailleurs il mande que sur les pressantes instances de Messieurs d'Amsterdam il s'est enhardi à désobéir aux ordres très précis et réitérés du roi en ne présentant pas le premier Juin 1684, mais quelques jours plus tard, un certain mémoire aux États Généraux [1]).

Après les „Négociations en Hollande", le second ouvrage qui vient de paraître, „les Négociations en Suéde", fait encore apercevoir, que l'ambassadeur français n'était pas dépourvu d'une certaine fierté et indépendance de caractère. Il s'arroge le droit de réfuter des reproches non fondés et d'insérer dans ses lettres des observations sur toutes sortes d'objets. Le prédécesseur de M. d'Avaux à la cour de Suède avait été le marquis de Bethunes. A peine le comte d'Avaux était-il arrivé en Suède [2]) que le secrétaire d'état des affaires étrangères, Colbert Croissi, lui manda, conformément aux ordres de Louis XIV, sous le sceau du secret que le roi avait été averti,

---

1) *Négociat. en Holl.*, I, p. 212 et suiv., II, p. 29 et suiv.; III, p. 105 et suiv., 121 et suiv., 125 et suiv.

2) Voir sur ce qui suit *les Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 28 et suiv., 53, 55 et suiv., 99, 225 et suiv.

qu'il ne fallait pas espérer que le nouvel ambassadeur pût aussi bien réussir en Suède que dans les autres emplois qui lui avaient été confiés, premièrement parce que son humeur était directement opposée à celle du feu marquis de Bethunes qui avait fort plu à toute la cour de Suède; en second lieu à cause de ses démêlés avec M. Guldenstolpe; en troisième lieu parce qu'il y avait une espèce d'antipathie entre lui et M. le comte Oxenstierna.

„Je ne puis vous dire, Monsieur, — c'est ainsi que répond le comte d'Avaux le 11 Mars 1693 — à quel point je suis mortifié et découragé. Il n'y a jamais eu rien de si malicieux et de si noir que le mauvais office qu'on me rend en cette occasion [1]). Car après les impressions qu'on a donné au roi, quelque chose que je puisse faire, on s'en prendra toujours à moy du mauvais succès des affaires." Ensuite il réfute la première des trois raisons alléguées en rappelant à M. Colbert de Croissi qu'ils avaient été ensemble à Nimègue et que par conséquent nul ne pourrait mieux informer le roi qu'il n'avait pas l'humeur si sauvage. Il ajoute qu'il est vrai que le contraire avait paru à la Haye; mais c'est que le roi lui avait formellement défendu de voir le prince d'Orange, la princesse d'Orange et d'autres dames.

`A l'égard du dernier argument il objecte qu'il était à Nimègue sur un pied très amical avec M. Oxenstierna, qu'il allait souvent chez lui et qu'il ne con-

1) Cf. encore I, p. 339, où l'on voit qu'environ deux mois plus tard il n'avait pas encore oublié la supposition outrageante, car en y revenant il parle de la prétention du donneur d'avis.

naît d'autre antipathie entre eux, hors celle-ci que le chancelier de Suède est bon Autrichien, lui, d'Avaux, bon Français [1]). Quant au marquis de Bethunes, il n'était presque en commerce avec personne. Pour ce qui est de M. Gyldenstolpe, il n'en disait mot, puisqu'il avait mandé le même jour dans sa dépêche au roi que leurs démêlés étaient terminés.

Dans une couple de lettres d'une date postérieure, adressées au roi et à M. Colbert Croissi, l'ambassadeur se déclare surpris d'apprendre que le roi pense qu'il n'aurait pas assez ménagé l'argent de S. M. et qu'il aurait promis des gratifications plus larges aux ministres de la couronne de Suède que le roi n'aurait voulu accorder. Pour montrer qu'il a engagé le roi le moins possible, il se fait gloire d'avoir plus fait dans une année pour vingt mille écus qu'on n'avait fait il y a deux ans pour cinquante mille. Avant qu'un mois se fût écoulé, il eut la satisfaction de recevoir une lettre du roi, dans laquelle celui-ci reconnaissait qu'il s'était complétement justifié par rapport à ce dernier point [2]).

Les „Négociations en Suède" prouvent que plus d'une fois l'ambassadeur de France se hasarda à donner son avis, sans qu'on le lui eût demandé. En 1693, lorsque Louis XIV tâchait de contracter une alliance avec Charles XI, roi de Suède, ce dernier prince avait encore à réclamer un arriéré de subsides que la France

---

1) M. Carlson est en contradiction avec ce passage, écrivant *Gesch. Schwedens*, V, p. 562: „Mit Bengt Oxenstierna stand er von Alters her auf keinem guten Fusze." Je ne sais sur quoi il se fonde.

2) *Négociat. en Suède*, I, p. 366 et suiv., 377 et suiv., 380 et suiv.

lui devait depuis longtemps. Plus d'une fois l'ambassadeur fait observer et au roi et au secrétaire d'état des affaires étrangères, combien le roi de Suède qui tenait fortement à l'argent prenait en mauvaise part qu'on ne lui payait pas cette somme, et il remarque que, puisque ce prince voulait faire des achats considérables en France, on pourrait, pour l'affermir dans ses bonnes opinions, lui donner, au lieu d'argent, des tapisseries, des miroirs, des bureaux et autres choses semblables en déduction des subsides [1]).

Voici un autre exemple. Outre son ambassadeur la France avait jusqu'au mois de Juin 1697 à Stockholm un résident, le Sr de la Piquetière. Lorsque ce fonctionnaire tirait à sa fin, M. d'Avaux conseilla à M. de Torci de faire en sorte que le roi n'envoyât plus de résident, puisque c'était une dépense bien inutile et que depuis trois ans le Sr de la Piquetière ne lui avait prêté aucune assistance [2]).

Un troisième exemple. Lorsque l'armée française avait forcé au mois de Juin 1697 la ville d'Ath de capituler, le comte d'Avaux se hasarda à représenter à M. de Torci que la prise de cette forteresse n'avancerait pas la conclusion de la paix, à moins que le roi ne déclarât que, malgré cette conquête, il s'en tenait aux conditions, jadis proposées, et qu'il ne fît raser sur le champ cette place [3]).

Et ce n'était pas de paroles que l'ambassadeur français se contentait. Résidant à Stockholm, il craignait

---

1) *Ibid.*, I, p. 211 et suiv., 213 et suiv., 300.

2) *Ibid.*, II, p. 153.

3) *Ibid.*, II, p. 198 et suiv.

aussi peu que lors de son séjour dans les Pays-Bas de donner de temps en temps par des actions des preuves de sa hardiesse. On célébrait au mois de Février 1693 en Suède le jour de la centième année que la religion luthérienne y avait été rétablie — non „établie", comme M. d'Avaux écrit — par le concile d'Upsal. Le roi de Suède ordonna que tout le monde mît le soir des lumières à ses fenêtres. Ne croyant pas devoir s'en dispenser, d'Avaux fit mettre des lumières à toutes ses fenêtres, et en si grand nombre que sa maison était deux fois plus illuminée qu'aucune autre. Il savait quelle était la répugnance de son maître pour toute religion hors le catholicisme. Malgré cela il croyait devoir s'efforcer de complaire au prince auprès de la cour duquel il était accrédité, et il réussit parfaitement [1]). Le roi de Suède, se promenant par les rues, s'arrêta devant sa maison et y repassa une seconde fois. La reine mère prit la peine de monter au second étage d'une maison avoisinante, pour mieux jouir de la vue et pour la montrer aux dames de sa suite. Le comte de Staremberg, au contraire, ambassadeur de l'empereur, n'illumina point du tout, ce qui fit dire au roi: „Ce coquin-là ne veut pas mettre des lumières chez lui, et l'ambassadeur de France l'a fait, quoiqu'il soit incognito et qu'il eût pu s'en dispenser." L'événement

---

1) Cf. *Ibid.*, I, p. 425: „Comme je suis ici sur les lieux et que je vois ce qui peut plaire au roi de Suède, cela m'a fait faire quelquefois des choses que Sa Majesté n'a pas approuvées. Mais quand je manque, ce n'est que par le zèle que j'ai pour le service du roi, réglant uniquement ma conduite sur ce que je vois qui est „agréable ici."

justifia les prévisions de M. d'Avaux. Bientôt le roi de France lui écrivit: „Quant aux illuminations qui ont été faites dans Stockholm, comme ce n'a été qu'en commémoration du changement de religion, j'aurois été bien aise que vous eussiez pu vous en dispenser" [1]).

Depuis la décision, prise par Louis XIV dans les différends, nés à Londres en Octobre 1661 entre le comte d'Estrades et le baron de Vatteville [2]) et à Rome au mois d'Août 1662 entre la suite du duc de Créqui et la garde corse du pape Alexandre VII [3]), nul prince ne montrait beaucoup de penchant à contester la préséance de la France. La susceptibilité de S. M. très Chrétienne à cet égard n'était pas un secret pour d'Avaux. Cela ne l'empêcha pas de faire mention, dans un discours qu'il se proposa de tenir au roi en lui remettant un mémoire, des rois de Suède et de France comme „des deux plus grands et des deux plus puissants rois de l'Europe" [4]). Dans une lettre, adressée à M. de Torci, il expliqua, pourquoi il s'était exprimé ainsi. „Quoyque j'eusse pu alléguer, écrit-il, que le roy de Suède peut estre fort au-dessous du roy, comme il est en effet, et estre aprèz luy le plus grand prince de la chrestienté, et qu'ainsy ils seroient les deux plus grands, quoyque fort inéga-

---

1) *Négociat. en Suède*, I, p. 53 et suiv., 63.

2) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Petitot, LXIII, p. 271 et suiv.; *Mémoires de Mad. de Motteville*, Petitot, XL, p. 148 et suiv.; *Mémoires de Montglat*, Petitot, LI, p. 117 et suiv.

3) *Mémoires de Montglat*, Petitot, LI, p. 128 et suiv.; Voltaire, *siècle de Louis XIV*, *Oeuvres*, 1823, XIX, p. 343; Du Mont, *Corps diplom.*, VI (3), p. 1 et suiv.

4) *Négociat. en Suède*, I, p. 53 et suiv.; 63.

lement, je ne me suis pas arresté à cette subtilité; mais comme je ne donnois rien par écrit, que je ne parlois pas en public, mais teste à teste avec un seul interprette, j'ay cru qu'un peu de flatterie qui ne pouvoit nuire à Sa Majesté se pouvoit souffrir, d'autant plus que le roy de Suède y estoit très sensible et que je m'estois rendu par là agréable auprèz de luy" [1]).

De même de sa propre autorité l'ambassadeur fit conseiller au roi de Suède de rétablir un ancien ordre de Suède ou d'en instituer un nouveau. Voici comment lui était venue cette idée. Il avait appris qu'on reporterait en Angleterre l'ordre de la jarretière dont le feu roi, Charles XI, avait été décoré. L'ambassadeur se disait qu'il pourrait arriver que le roi Guillaume III le renvoyât au roi d'alors, afin de l'attirer dans son parti. Dans ce cas il serait difficile d'engager le nouveau roi à refuser cette marque d'honneur, et pour obtenir ce refus on ne pourrait pas lui accorder l'ordre du roi de France. Dans cette conjoncture l'ambassadeur imagina l'expédient que je viens d'indiquer et qu'il fit proposer au roi de Suède [2]).

J'en ai assez dit, ce me semble, pour faire contester la véracité de Macaulay dans sa description du caractère de M. d'Avaux. Les „Négociations en Suède" nous mettent en état de découvrir encore d'autres traits de ce caractère que ceux dont j'ai fait mention jusqu'ici. Les principaux Suédois de ces temps-là se laissaient gagner assez facilement pour une somme d'argent, de sorte que M. Juel, ambassadeur du roi

---

1) *Ibid.*, II, p. 118.

2) *Ibid.*, II, p. 158, 369 et suiv.; III, p. 10.

de Danemarc à Stockholm, pouvait dire à M. d'Avaux qu'il n'avait encore vu que le premier qui eût fait quelque façon de recevoir ses ducats [1]). On racontait assez publiquement dans cette ville que le chancelier lui-même, le comte Oxenstiern, touchait de l'argent de l'empereur [2]).

Il va sans dire que l'ambassadeur de France ne pouvait pas être le seul diplomate qui s'abstînt de distribuer des présents à ceux qui lui rendaient des services. De plus c'était une maxime, assez généralement reçue au dix-septième siècle, qu'il était permis aux ambassadeurs de corrompre les ministres de la cour où ils négociaient [3]). Mais loin de chercher à se faire valoir par de grandes sommes, répandues à tort et à travers, M. d'Avaux n'engageait les deniers publics que le moins qu'il pût [4]). Outre cela il avait pour principe que les sommes qu'on répartissait devaient être les récompenses de services effectivement rendus et qu'on ne devait pas les prodiguer à des personnes qui ne venaient donner des assurances qu'après avoir découvert les intentions du roi leur maître [5]).

Par contre il estimait qu'il serait du service de Sa Majesté qu'Elle eût quelqu'un parmi les seigneurs suédois qu'Elle chargeât de la distribution des gratifications et qui en informât l'ambassadeur de France,

---

1) *Ibid.*, I, p. 150. — Voir aussi II, p. 97.

2) *Ibid.*, I, p. 109; II, p. 35.

3) de Wicquefort, *l'ambassadeur et ses fonctions*, 1680, II, p. 200 et suiv.

4) *Négociat. en Suède*, I, p. 379; II, p. 183, p. 201, 202.

5) I, p. 52, 72; II, p. 126.

afin que celui-ci fût en droit de faire parler les personnes gratifiées et de leur demander des services [1]). Ce qu'il n'a pas demandé du temps qu'il était en Hollande et ce qu'il ne veut demander non plus lors de son séjour en Suède c'est que tout l'argent passerait par ses mains. Néanmoins il se trouve parfois obligé à représenter au roi qu'il lui faut quelque argent comptant pour pouvoir contre-balancer sur le champ par des cadeaux les sommes considérables dont quelques-uns des ambassadeurs étrangers ont à disposer [2]). Pareillement il prie de temps en temps le roi de le mettre à même de bien savoir ses intentions à l'égard d'affaires importantes, assurant qu'il en fera un bon usage, sans compromettre le secret de S. M. et qu'il n'est pas assez étourdi pour commettre le roi [3]).

A l'encontre des ministres de Suède et en général de ses contemporains parmi les hommes d'état il paraît que l'ambassadeur d'Avaux a été réellement incorruptible; qu'en Hollande jamais personne n'a osé lui faire aucune offre; que c'était tout de bon qu'il ne voulait pas de présents [4]). On lui saura doublement gré de son intégrité, quand on sait qu'il n'avait que peu ou point de fortune [5]) et que le roi le laissait souvent manquer d'argent, lui en Suède aussi bien que le marquis d'Harcourt en Espagne [6]). Aussi les

---

1) *Ibid.*, I, p. 52.

2) *Ibid.*, I, p. 52, 108, 125.

3) *Ibid.*, I, p. 69 et suiv.; 74. 4) *Ibid.*, I, p. 441; III, p. 128

5) Voir *Négociat. en Suède*, I, p. 22, 35, 40, 42. Voir aussi plus haut p. VII.

6) Voir là-dessus Hippeau, *Avénement des Bourbons au trône*

lettres de M. d'Avaux contiennent, dès le début de son ambassade, à tout moment des plaintes au sujet du délabrement de ses affaires et des demandes de secours [1]). Il écrit qu'il a mangé son bien, plus de deux cent cinquante mille francs, au service du roi; qu'il n'a pas de quoi se mettre en équipage et établir sa maison; qu'à son arrivée à Stockholm il n'aura pas cinquante pistoles de reste; qu'il a vendu une partie de sa vaisselle d'argent pour vivre; qu'il n'a ni lettre de crédit, ni lettre de change, vu qu'il n'a pas eu de quoi donner aux banquiers pour lui en fournir; qu'il n'est pas en état de demander une entrée et une audience publique, puisqu'il n'a pas les moyens d'acheter des carrosses et des chevaux; que bientôt il n'aura plus d'argent pour subsister; qu'il a été obligé d'emprunter de l'argent de M. Bonrepaux et que les banquiers de Stockholm, même le plus riche d'entre eux, lui ont refusé leur crédit; qu'il sera obligé de vendre sa vaisselle d'argent, s'il n'est promptement secouru; qu'il ne voit plus aucune ressource, à moins que le roi n'ait la bonté de lui venir en aide; qu'il est dans un embarras continuel, n'étant occupé que du soin de trouver de l'argent; que ses créanciers sont prêts à faire vendre son bien et que sa vaisselle d'argent est engagée à Stockholm pour la plus grande partie; qu'il n'a plus de moyen de continuer dans le service, s'il ne reçoit point de grâce

---

d'Espagne, *correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, 1875, I, p. 174; 163, *note* 1.

1) Voir pour ce qui suit *Négociat. en Suède*, I, p. 22, 35, 40, 42 et suiv., 72, 122, 181, 551, 554, 585 et suiv.; II, p. 90 et suiv., 367.

de Sa Majesté; qu'il n'a eu nul soulagement dans tout le cours de cette ambassade.

MM. Macaulay et Ranke louent à bon droit la sagacité du comte d'Avaux [1]), ainsi que les „Négociations en Suéde" font voir. Une des premières remarques qu'il fit, après son arrivée à Stockholm, c'est qu'il y avait parmi les ministres suédois plusieurs qui se disaient bien intentionnés et qui s'étaient fait récompenser largement, sans que M. de Bethunes avait tiré aucun secours d'eux. Ils ne venaient donner des assurances à l'ambassadeur de France que lorsqu'ils avaient découvert les intentions du roi leur maître. Ainsi tout l'argent qu'on leur donnait était pour ainsi dire jeté dans la rivière [2]).

Dès le commencement M. d'Avaux s'appliqua particulièrement à pénétrer le chancelier Oxenstiern qui avait la conduite entière des affaires étrangères, à sonder ses inclinations et ses intentions [3]). Bientôt il savait que ce qui faisait le plus grand mérite de ce ministre auprès du roi de Suède, Charles XI, c'était qu'il s'abstenait soigneusement, au gré de son souverain, de tout engagement qui pourrait allumer la guerre dans la Suède. Il ne se dissimulait point que M. Oxenstiern fût très autrichien; mais il était persuadé que le chancelier voulait la paix, parce que le roi de Suède la souhaitait et que lui-même il trouvait les

---

1) Voir ci-dessus p. X et XII.

2) *Négociat. en Suéde*, I, p. 52, 57, 72, 80.

3) Voir pour ce qui suit *Ibid.*, I, p. 57, 72. 80 et suiv., 155, 419 et suiv., 432 et suiv., 456 et suiv., 155, 470 et suiv., 544. — Selon quelques-uns de ces passages, p. 82, 544, le chancelier recevait annuellement une pension considérable de l'empereur.

conditions, proposées par le roi de France à l'empereur, très avantageuses. Il s'étonnait que de tous ceux qui avaient écrit sur ce chancelier à Louis XIV il n'y en eût aucun qui en eût parlé juste; que les uns le fissent bon français, ce qu'il n'était point du tout, et que les autres le représentassent comme dévoué à la maison d'Autriche, à tort et à droit contre les intérêts de France, ce qui était encore plus faux.

Voyant qu'il était impossible de faire tomber ce ministre en disgrâce, M. d'Avaux formait le dessein de l'adoucir peu à peu, pour le gagner après entièrement et le mettre dans les intérêts du roi de France contre ceux de la maison d'Autriche. De cette manière il espérait l'amener insensiblement à contribuer par une bonne médiation au rétablissement de la paix de l'Europe, chose qui lui a réussi parfaitement. Tout en voulant cela il se gardait cependant soigneusement d'exiger que la Suède offrît sa médiation et demandât un lieu d'assemblée, car il savait qu'il rebuterait par là le roi de Suède et le comte Oxenstiern. Il préférait attendre, jusqu'à ce que la cour de Suède crût elle-même que l'heure de l'intervention avait sonné.

Il eût été inutile de vouloir attirer dans son parti un homme comme M. le comte Oxenstiern; mais avec d'autres personnes l'ambassadeur avait le meilleur succès. Il gagna successivement M. Piper, M. Polus, M. Wallenstedt, aussi des personnages moins importants comme M. Sparfeldt, un de ces hommes qu'on détache pour faire avance des choses qu'on ne veut pas dire soi-même; puis des gens obscurs, par l'entremise desquels il avait commerce avec quelques grands seigneurs, ou qui servaient à l'informer régulièrement de

ce qui se passait à la chancellerie ou à l'instruire des desseins du roi et des résolutions du sénat [1]).

La treizième section du premier livre de l'ouvrage de M. de Wicquefort, *l'ambassadeur et ses fonctions*, traite du devoir de l'ambassadeur d'être agréable à la cour où il négocie [2]). Voilà un précepte dont M. d'Avaux comprenait toute l'opportunité. Nous avons vu ci-dessus qu'il crut ne pas devoir se dispenser de prendre part à l'illumination générale lors de l'anniversaire du rétablissement de la religion luthérienne [3]).

Après la mort de la reine régnante de Suède le maître des cérémonies fit entendre aux ambassadeurs des puissances étrangères que le roi aimerait qu'ils prissent le grand deuil et qu'ils fissent draper leurs carrosses. De même que les autres ambassadeurs M. d'Avaux se conforma en tous ces points au souhait du roi. Il donna le deuil à tous ses gentilshommes, domestiques et autres et ordonna de draper ses carrosses. En outre, contrairement à ce que firent les ambassadeurs de la plupart des alliés, du moins au commencement, il fit tendre pour environ six semaines deux chambres de noir. Peu après le secrétaire des relations extérieures lui manda qu'il aurait été mieux de ne point faire tendre ses chambres [4]). Plus tard M. d'Avaux demande, s'il ne doit pas se trouver aux funérailles de la reine, auxquelles on a l'intention

---

1) *Ibid.*, I, p. 157, 242, 281, 288 et suiv., 299, 584; II, p. 7, 26, 240 et suiv.

2) Édition de la Haye, 1681, I, p. 306 et suiv.

3) Voir plus haut p. LII.

4) *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 350, 351, 354, 356, 423 et suiv.

d'inviter les ministres étrangers et de leur accorder des places retenues, et il fait observer à M. Colbert Croissi que le roi de Suède serait très offensé, s'il s'en abstenait. Le roi lui répondit: „puisque vous croyez ne pas pouvoir vous dispenser d'assister à l'enterrement de la reine, sans que la cour où vous êtes s'en tînt offensée, vous pouvez vous y trouver, plutôt comme à un spectacle public qu'à une cérémonie de protestants" [1]).

Au mois d'Avril 1697 décéda le roi de Suède, Charles XI. L'ambassadeur ne tarda pas à écrire au secrétaire d'état de Torci qu'il s'était fait faire un habit de deuil pour aller à la cour, mais qu'il ne se pressait pas de faire habiller ses domestiques, quoiqu'il ne doutât pas qu'il n'en reçût l'ordre du roi. Il ajouta qu'il ne ferait pas tendre de deuil son appartement, puisque Sa Majesté ne l'avait pas approuvé à la mort de la feue reine. Dans une autre lettre, adressée le 29 Mai au même ministre, il témoigne son étonnement de ce qu'il n'a pas encore reçu du roi l'ordre de prendre le deuil. Le 26 Juin il revient à la charge, demandant si l'on a par hasard oublié de lui donner cet ordre [2]). Dans les lettres qui suivent il n'en est plus question.

Quoique M. d'Avaux eût tous les soins possibles de se rendre agréable à la cour où il résidait, il n'oubliait pas de veiller scrupuleusement à ce qu'on ne négligeât à son égard rien de ce qui était dû aux ambassadeurs. Bien qu'il ne voulût pas faire paraître

---

1) *Ibid.*, I, p. 417, 424.
2) *Ibid.*, II, p. 84, 90, 147, 184.

à la cour de Suède, qu'il savait qu'on en avait usé jadis autrement, il manda pourtant à son souverain qu'un nouveau formulaire sur le cérémonial à pratiquer par rapport aux ministres étrangers, prescrivait que le grand-maître des cérémonies vînt au-devant des ambassadeurs à la porte de son antichambre, ce qui était un retranchement d'honneur vu la coutume d'autrefois d'aller jusqu'au haut du degré [1]).

Dans un entretien qu'il eut un jour avec le maître des cérémonies à la cour de Stockholm, celui-ci lui communiqua qu'un règlement, fait il y avait quelque temps par le roi de Suède, contenait que les maisons des ambassadeurs ne jouiraient d'aucune franchise. M. d'Avaux répondit entre autres, qu'en cas qu'il arrivât quelque malheur à ses domestiques où ils n'eussent point de tort, il espérait qu'on ne viendrait pas les arrêter chez lui [2]). Cette réponse est tout-à-fait conforme à ce que le droit des gens enseigne, savoir que la maison et les domestiques de l'ambassadeur sont inviolables et que les lois du pays où il réside n'ont pas le pouvoir d'abolir le droit des gens, ni les priviléges qu'il donne à la personne et à la maison de l'ambassadeur [3]).

Étant au mois d'Octobre 1697 sur le point d'avoir une audience publique auprès du roi de Suède et apprenant que, contrairement à l'usage établi [4]), les sénateurs n'enverraient que des carrosses à deux che-

---

1) *Ibid.*, I, p. 110. 2) *Ibid.*, I, p. 119.

3) de Wicquefort, *l'ambassadeur et ses fonctions*, I, p. 873, 874, 875, 878.

4) Voir *le cérémonial de Suède pour les ambassadeurs*, chap. 2, § 2; chap. 3, § 1, dans les *Négoc. en Suède*, I, p. 169, 171.

vaux, parce qu'il n'y avait que deux membres du sénat qui eussent six chevaux, il ne voulut pas pour cela refuser l'audience et aigrir le roi de Suède. Mais d'autre part tenant à ne pas préjudicier à son caractère d'ambassadeur, il fit dire qu'il serait satisfait, pourvu que M. Oxenstiern lui rapportât de la part du roi, qu'il n'avait pas été possible aux sénateurs d'envoyer leurs carrosses à six chevaux, mais qu'ils ne prétendaient pas à cause de cela s'en exempter et qu'ils le feraient à la première occasion [1]). La même sollicitude pour sa dignité se montre dans la correspondance de l'ambassadeur, quand il affirme qu'il n'y a personne qui puisse entrer avec lui en compétence et qu'ainsi la place qu'il aura à l'occasion de l'ouverture de la diète et qu'il décrit au long sera la meilleure [2]), et quand il mande que les tuteurs ont ordonné qu'on fît une tribune distinguée pour lui seul aux obsèques du feu roi de Suède [3]).

On a blâmé la longueur un peu démesurée des lettres du roi Louis XIV [4]). Certes il n'y a pas lieu de faire ce reproche aux dépêches de ce roi qu'on rencontre dans la correspondance que nous publions. Par contre il est parfaitement applicable aux lettres de son ambassadeur d'Avaux. Mais ce qui excuse en quelque manière cet ambassadeur, c'est qu'il avoue lui-même son défaut. Il dit quelque part que sa méthode de mander le détail et la suite d'une affaire a cette utilité que Sa Majesté en voit plus clairement

1) *Ibid.*, II, p. 309, 310. Cf. p. 215, 216.

2) *Ibid.*, I, p. 451, 452.

3) *Ibid.*, II, p. 324. Voir aussi II, p. 372.

4) Voir ci-dessus, p. 23, *note* 1.

la vérité, qu'Elle apprend à mieux connaître les sentiments et les dispositions des personnes qui y ont eu part et qu'Elle peut mieux prendre ses mesures, quand Elle est si exactement informée. Cependant il ajoute que, si Sa Majesté désire des lettres plus courtes, il les retranchera et ne mandera que la substance des affaires [1]). Ailleurs il reconnaît qu'il écrit des lettres terriblement longues au roi [2]).

Les pages qui précèdent renferment quelques détails, pouvant servir à nous faire entrevoir les traits distinctifs du caractère de l'ambassadeur d'Avaux et la façon dont il conduisait les négociations. Quant à ce dernier point, on apprendra à le connaître encore mieux, quand on fixera son attention sur les principaux sujets, sur lesquels roule la correspondance de cet ambassadeur, ce à quoi nous passons maintenant. A cette fin et pour donner quelque idée de la nature et de l'importance de ce commerce épistolaire nous rassemblerons d'abord un certain nombre de passages, relatifs aux articles, contenus dans „le Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr comte d'Avaux, allant en Suède en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté."

Un de ces articles prescrit à M. d'Avaux de s'appliquer à bien connaître les talents, les inclinations et le crédit des ministres de la cour de Suède et de s'efforcer d'acquérir leur confiance et leur amitié; d'informer S. M. régulièrement de tout ce qui se passe

1) *Ibid.*, I, p. 222, 152; III (1), p. 224, 290.
2) *Ibid.*, III (1), p. 398. Voir aussi I, p. 117, 331; III (1), p. 233.

dans cette cour [1]). L'ambassadeur s'acquitta avec beaucoup d'exactitude de cette commission. Il peint le caractère du roi Charles XI en le représentant comme quelqu'un qui s'occupe uniquement de ses réductions et de ses liquidations; celui du comte Oxenstiern, s'abstenant de tout engagement qui puisse attirer la guerre à la Suède; celui de M. Bielke qui a un grand ascendant sur l'esprit du roi son maître; celui de M. Maurice Vellingk, un des conseillers du roi de Suède; celui de M. Gyldenstolpe, homme très corruptible et ennemi de la France; celui de M. d'Asfert personnalité pas à négliger; celui de M. Wrede, assez porté pour les intérêts du roi de France; enfin celui de M. Olivenkrantz., l'homme le plus habile de la Suède, que M. Oxenstiern éloigne, autant qu'il peut, des affaires à cause de son mérite, mais dont il se sert tous les jours en cachette [2]). Il donne une ample description des audiences qu'il a obtenues du roi de Suède, des reines et des princesses [3]), de la composition des états du royaume et des résolutions des diètes [4]), du cérémonial de Suède pour les ambassadeurs [5]), du couronnement solennel du roi Charles XII [6]) et d'autres cérémonies de ce genre. En particulier il se plaît à dépeindre les progrès qu'il fait successivement dans l'amitié de M. le chancelier. Il déclare qu'à vrai dire il ne réussit pas à le convertir

1) *Négoc. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 9, 10, 15.

2) *Ibid.*, I, p. 79 et suiv.

3) *Ibid.*, I, p. 90 et suiv., 111 et suiv., 204, 226; II, p. 32, *note* 2; III, p. 34, 35, 157.

4) *Ibid.*, I, p. 510 et suiv.; II, p. 340 et suiv.

5) *Ibid.*, I, p. 168 et suiv. 6) *Ibid.*, II, p. 379 et suiv.

en ami de la France, mais qu'il parvient cependant à l'adoucir en lui témoignant de la déférence, en offrant des cadeaux à M. Oxenstiern, en donnant à souper non seulement à lui-même, mais aussi à son épouse et à ses filles [1]). Il ne cesse d'entretenir le roi des phases, survenues dans les maladies des membres de la famille royale, de leur mort et de leurs funérailles [2]), des bruits qui courent sur des mariages prochains d'un prince ou d'une princesse de cette famille [3]), de tout ce qui a rapport au caractère, aux moeurs, aux études, aux inclinations du roi Charles XII, surtout à ses courses périlleuses et aux écarts qu'il se permet conjointement avec le duc de Holstein [4]).

Personne n'ignore que le gouvernement de la république de Venise avait jadis pour coutume d'ordonner à ses ministres dans les cours étrangères d'apporter au retour de leur ambassade une relation exacte de l'état du pays où ils avaient servi, des lieux où ils avaient été employés, des personnes avec lesquelles ils avaient négocié, etc. Le mémoire que le roi

---

1) *Ibid.*, I, p. 125 et suiv., 134, 139, 211, 319 et suiv., 419 et suiv., 432 et suiv., 490 et suiv., 549 et suiv.; II, p. 189, 237, 274 et suiv.; III, p. 291, 400 et suiv.

2) *Ibid.*, I, p. 114, 311, 322, 346, 350 et suiv., 358, 382, 432, 471; II, p. 57, 59, 68 et suiv., 74 et suiv., 80 et suiv., 84, 99 et suiv., 137, 140 et suiv., 297, 339, 366, 370; III, p. 9.

3) *Ibid*,, I, p. 163, 210 et suiv., 395, 471 et suiv., 549; II, p. 58, 63, 72, 353 et suiv., 369; III, p. 9, 25, 32, 39, 108, 256, 264, 284 et suiv., 296, 303, 320, 384.

4) *Ibid.*, II, p. 109, 131, 134 et suiv., 139, 355; III, p. 21, 29 et suiv.. 81, 151 et suiv., 257, 296 et suiv., 323, 327, 331 et suiv., 336.

Louis XVI fit remettre à M. d'Avaux lors de son départ pour la Suède lui enjoint de présenter, à son retour, un semblable rapport [1]). Eh bien, on trouve parmi les pièces, insérées dans le troisième tome [2]), un „état présent du royaume de Suède du premier Janvier 1698,” comprenant une briève description de la famille royale, une énumération des membres des conseils du roi et des sénateurs, des secrétaires d'état et des membres de la chancellerie, des gouvernements et des gouverneurs, de la force numérique de la cavalerie, de l'infanterie et de la flotte, des villes de la Suède, enfin des ministres des puissances étrangères qui étaient alors à Stockholm. On a peut-être droit de présumer que cet „état présent” est le projet ou la base du projet que le comte d'Avaux se proposait d'offrir au roi, dès qu'il serait revenu en France.

Ce qui est certain, c'est que M. d'Avaux ne négligeait pas, après le décès du roi Charles XI, de tenir son maître au courant de tous les changements qui furent introduits consécutivement dans le gouvernement du royaume. En même temps qu'il l'informe de la mort du roi Charles XI, il mande quelle sera la forme du gouvernement, conformément aux dispositions du testament du feu roi, jusqu'à la majorité du prince Charles XII, c'est-à-dire, que la reine mère et les cinq sénateurs, dits les cinq tuteurs, auront toute la souveraineté pour ce qui regarde le dedans du royaume; il décrit comment ces cinq tuteurs distribueront les fonctions publiques entr'eux; il avertit

1) *Ibid.*, I, p. 15. 2) *Ibid.*, III, p. 63 et suiv.

aussi que tout ce qui a rapport aux affaires extérieures sera traité dans le sénat[1]). Dans les lettres suivantes il démontre la diminution du pouvoir de M. Oxenstiern[2]) et il constate que la majorité de la régence est prévenue en faveur de la France[3]). Plus tard il raconte de quelle manière il s'est fait que le roi de Suède ait été mis subitement sur le trône au mois de Novembre 1697; comment il s'ensuit de là que la reine n'aura plus aucune part dans le gouvernement[4]); que les tuteurs se sont démis de leurs charges[5]); de quelle façon s'est fait le couronnement du roi[6]); quelles mutations le roi, à peine parvenu au trône, a faites à l'égard de ceux qui donneront dorénavant leur avis sur les affaires étrangères[7]); que le crédit de MM. Piper, Polus et Wallenstedt augmente beaucoup[8]).

Cependant ce ne sont pas seulement les choses du gouvernement au sujet desquelles l'ambassadeur communique ce qu'il sait. On peut dire en général qu'il ne supprime rien de ce qui arrive soit à la cour, soit dans le pays. Aussi ce sont des nouvelles fort dissemblables qui remplissent les pages de sa corres-

---

1) *Ibid.*, II, p. 84 et suiv., 89 et suiv., 92 et suiv., 106 et suiv. — Dans une lettre, adressée par M. Robinson au lord Lexington, cette distinction entre les affaires du dedans et du dehors n'est pas faite. Voir Sutton, *the Lexington papers*, London, 1851, p. 257.

2) *Ibid.*, II, p. 128 et suiv.; III, p. 94, 251 et suiv., 258 et suiv., 326, 400 et suiv.

3) *Ibid.*, II, p. 138 et suiv.

4) *Ibid.*, II, p. 340 et suiv.; III, p. 94.

5) *Ibid.*, II, p. 370. 6) *Ibid.*, II, p. 381 et suiv.

7) *Ibid.*, III, p. 4 et suiv., 22 et suiv., 49, 94.

8) *Ibid.*, III, p. 27 et suiv., 35 et suiv., 78, 251 et suiv.

pondance. Il fait mention des mouvements de colère du roi contre le chancelier [1]); des discours qu'il a eus avec diverses personnes [2]); de l'impression que les victoires des armées françaises ont faite sur les ministres des alliés [3]); de l'aigreur qu'il y a entre la cour de Suède et M. van Heeckeren [4]); des efforts infructueux, faits par un mathématicien de Jena, nommé Vigelius, pour réformer l'ancien calendrier et introduire le nouveau style dans les états des princes protestants [5]); de tous les détails de l'incendie terrible qui détruisit en 1697 le château du roi et de la singulière fermeté et piété que le jeune roi a montrées à cette occasion [6]); du grand froid qu'il fait en Suede, montant dans l'hiver de 1698 jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf degrés; de la famine qui au mois d'Avril 1697 désole le pays à tel point que les boulangers de Stockholm sont forcés de déclarer à l'hôtel de ville, qu'ils seront bientôt obligés de fermer leurs boutiques, que huit mille paysans sont restés sans pain pendant huit à dix jours et que quelques-uns d'entre eux sont morts au premier morceau qu'on leur a donné [7]).

Un des grands seigneurs de la cour de Suède s'appelait le comte Nils Bielke. C'était un homme d'esprit et de grande hardiesse. Tel était l'ascendant

---

1) *Ibid.*, I, p. 153 et suiv., 204 et suiv.; III, p. 223, 258 et suiv.

2) *Ibid.*, I, p. 220 et suiv., 458 et suiv.

3) *Ibid.*, I, p. 287, 303 et suiv., 357 et suiv.

4) *Ibid.*, II, p. 29 et suiv., 65, 73 et suiv.

5) *Ibid.*, II, p. 17, 21. 6) *Ibid.*, II, p. 133 et suiv.

7) *Ibid.*, II, p. 7 et suiv., 22, 68, 75, 76, 82, 86, 109 et suiv., 126, 383 et suiv.; III, p. 81, 369.

qu'il avait sur le roi Charles XI qu'on assurait à Stockholm que, quoique pour le moment disgracié en quelque façon, bien certainement il retrouverait faveur auprès du roi, dès qu'il serait admis en sa présence. Il était fauteur des intérêts de la France [1]). Mais plus tard un traité qu'il conclut au nom du roi de Suède avec l'électeur de Brandebourg excita le mécontentement tant de l'ambassadeur d'Avaux que de la cour de Suède [2]).

Ce fut au mois de Janvier 1698 que M. Bielke commença à soupçonner qu'on méditait sa chûte. C'était M. Piper qui lui attira l'orage [3]). Le roi nomma des commissaires pour examiner les griefs qu'on avait contre lui. Le procès fut poussé avec chaleur. Le roi ne se possédait pas de colère: avant que la sentence fût prononcée, il raya sur une requête que le comte lui présenta tous ses titres, ne laissant que Nils Bielke. Ensuite il le fit arrêter, garder à vue et citer à comparaître devant le parlement qui lui remit trois chefs d'accusation. Une maladie empêchant M. Bielke de comparaître devant ce tribunal, il chargea son avocat d'implorer tout simplement la grâce du roi. Celui-ci le priva de ses charges et de ses dignités; il lui ôta même la libre disposition de ses biens et ne lui laissa que ses revenus. Toutes ces rigueurs M. Bielke avait à les subir, sans qu'on observât aucune forme de justice dans son procès. Lorsqu'enfin

1) *Ibid.*, I, p. 39, 40; 39, *note* 1; 62, 81, *note* 3; 95, 97, 420, 488, 538 et suiv., 542; III, p. 26, 31, 32,

2) *Ibid.*, II, p. 5 et suiv., 20 et suiv., 24 et suiv., 46, 62, 68, 98, 100 et suiv., 173, 229 et suiv., 353, 355.

3) *Ibid.*, III, p. 26, 49, 109.

l'action fut intentée régulièrement contre lui, le procès traîna jusqu'au mois d'Avril 1705. Nous en avons mentionné le dénouement plus haut [1]).

L'ambassadeur de France suit dans ses rapports pas à pas le cours de ce procès. De même il n'omet dans sa correspondance aucune particularité, relative au début du voyage du czar Pierre le grand [2]), voyage qui paraissait d'abord si bizarre et si incroyable et au roi Louis XIV et à son ambassadeur [3]). Encore il voue toute son attention aux rapports entre le roi et le clergé. Lors de l'élévation au trône du roi Charles XII il n'y avait eu que le clergé qui s'était fait prier un peu [4]). Après le couronnement M. d'Avaux écrit [5]) que les prêtres qui avaient été si soumis et si respectueux pendant le règne précédent ne paraissent pas fort satisfaits du nouveau roi et que leur mécontentement a pris son origine de ce qu'on l'a mis sur le trône presque malgré eux. Un d'eux s'enhardit à prêcher contre une résolution de la diète, portant que le pouvoir du roi était illimité. On lui fit son procès et le condamna à perdre vie, honneur et biens. La fureur des prêtres s'accrut encore, lorsque le parlement condamna un d'entre eux qui avait commis de

---

1) *Ibid.*, III, p. 79, 109 et suiv., 116, 155, 237 et suiv., 254 et suiv., 284, 332 et suiv., 340 et suiv,, 383. — Voir pour le dénouement III, p. 334, *note* 1.

2) *Ibid,*, II, p. 11 et suiv., 26, 99, 110 et suiv., 132 et suiv., 143 et suiv., 152, 172 et suiv.

3) Voir pour ce qui regarde le roi III (2), la fin de la lettre du roi du 31 Janvier 1697.

4) *Négociat. en Suède*, III, p. 342.

5) Voir pour ce qui suit *Ibid.*, II, p. 371, 375; III, p. 56 et suiv., 385 et suiv., 400.

vils crimes à passer par les baguettes et à être envoyé ensuite aux galères et que le roi refusa, malgré leurs prières, de lui faire grâce. Alors ils surent si peu maîtriser leur colère que trois d'entre eux, chacun dans son église, prononcèrent un sermon sur le même texte, savoir que, quand Dieu veut affliger un royaume, il lui donne un enfant pour roi.

A l'égard des négociations proprement dites, le mémoire du roi, devant servir d'instruction, prescrit au comte d'Avaux de découvrir la disposition de la cour de Suède et de faire ensuite tous ses efforts, d'abord pour rétablir une parfaite correspondance entre cette cour et celle de France; puis pour maintenir cette cour dans l'exacte neutralité qui convient à un mediateur, en sorte qu'elle ne renouvelle point son traité avec l'empereur et n'accorde aucun secours aux alliés; enfin pour engager cette cour à résister à l'agrandissement de la maison de Brunswick et à appuyer fortement les remontrances des princes de l'empire qui s'opposent à l'érection d'un neuvième électorat. Le mémoire du roi ordonne de plus à l'ambassadeur d'insinuer à la cour de Suède, dès que la neutralité est assurée, que l'occasion est belle pour s'agrandir en Allemagne et pour ressaisir la souveraineté sur la ville de Brême. Enfin il lui commande de projeter avec les ministres de Suède un traité d'alliance, au cas que dans la suite du temps il trouve la cour de Suède disposée à entrer dans cette voie [1]).

Ainsi l'instruction se réduit en somme à cinq points

1) *Ibid.*, I, p. 2 et suiv.

principaux. C'est surtout le maintien d'une exacte neutralité et l'opposition à l'érection du neuvième électorat dont l'ambassadeur aura à s'occuper, s'il veut mériter la bonne grâce du roi son maître. Tant l'Instruction que mainte dépêche fait voir que le roi désire que M. d'Avaux voue son application spéciale et toute son adresse à ces deux points [1]). Louis XIV n'ignore pas que le roi de Suède a en horreur tout engagement qui pourrait le faire entrer en action pendant le cours de la guerre qui embrase le continent. Mais il craint que ses ennemis ne persuadent le roi de Suède à leur donner les secours, stipulés dans les traités que ces ennemis avaient jadis conclus avec la couronne de Suède. C'est pourquoi Louis tâche de démontrer que le traité qui pouvait donner sujet à l'empereur de demander des troupes est expiré et que la Suède est en droit de refuser tout secours qui pourrait rendre son interposition suspecte à la France. Quant aux traités entre la Suède et les États Généraux qui obligent cette couronne à assister d'un corps de 6000 hommes et de 12 vaisseaux, en cas que les États Généraux soient attaqués, le roi ordonne à son ambassadeur d'objecter que les États Généraux sont agresseurs, et non attaqués, en ce qu'ils ont donné leurs troupes et leur flotte au prince d'Orange pour aller détrôner le roi son beau-père.

Le roi de France enjoint à son ministre d'exposer

---

1) Voir sur ce qui suit *Ibid.*, I, p. 2 et suiv., 7, 18, 24 et suiv., 25, *note* 1, 39, 47 et suiv., 61, 66 et suiv., 77 et suiv., 95 et suiv., 103, 124 et suiv., 132 et suiv., 135 et suiv., 143 et suiv., 166 et suiv., 182, 249 et suiv., 309, 439, 548.

nettement à la cour de Suède, qu'il est de son intérêt de préférer l'amitié de la France à celle des alliés. Il déroule un tableau effrayant de tout ce que la Suéde aura à appréhender dans la suite des temps, si la cour de Vienne parvient à réaliser ses desseins. Quand l'empereur aura réussi dans son entreprise, relative au neuvième électorat, il n'aura pas beaucoup de peine à se rendre maître absolu de toute l'Allemagne. L'étant presque de toute l'Italie, il lui sera facile de s'emparer de la plus grande partie de la monarchie d'Espagne, dès que le roi catholique vient à mourir. Toute cette puissance étant réunie sur une même tête, il ne coûtera guères à l'empereur d'établir sa domination sur toute la mer Baltique, aussi bien que sur l'Adriatique, sur la Méditerranée, sur l'Océan et dans les Indes occidentales.

Le roi Louis XIV rappelle de plus que de tout temps les Provinces-Unies ont donné des preuves de leur animosité contre la Suède. Il fait observer que, quoique ayant pour le moment besoin de ménager la Suède, elles arrêtent et confisquent ses vaisseaux et emploient, conjointement avec les Anglais, tous les moyens possibles pour détruire son commerce. Les Suédois doivent donc se tenir pour assurés que, si les forces d'Angleterre et de Hollande prévalaient sur mer à celles de France, et que le prince d'Orange réussit à affermir son pouvoir sur les deux nations, la Suède aurait fort à souffrir. Il conclut que la prudence exige du roi de Suède de prévenir cette fâcheuse extrémité et, en cas qu'il ne veuille rien faire pour la détourner, de ne pas y pousser au moins par d'injustes assistances.

En somme, dit le roi, ce sera autant de gagné, si M. d'Avaux peut obtenir que, sans convention, ni traité, la Suède persiste dans une stricte neutralité; qu'elle ne renouvelle point son traité avec l'empereur; qu'elle ne lui accorde aucun secours sous aucun prétexte et qu'elle n'entre dans aucun engagement avec les ennemis de Sa Majesté. Il autorise son ambassadeur à promettre une gratification de cent mille livres, payable sans retard, soit au comte Oxenstiern, soit aux autres ministres bien intentionnés, s'ils sont à même d'engager le roi de Suède à persister dans une parfaite neutralité et à se ranger du côté des princes qui s'opposent au neuvième électorat.

Voici une des difficultés que l'ambassadeur eut à surmonter. Le chancelier Oxenstiern n'était originairement pas éloigné de conseiller au roi son maître de convertir en troupes les douze vaisseaux qu'il prétendait que ce prince fût obligé de donner aux Hollandais en vertu des traités, pourvu que la Suède pût obtenir par là que les Hollandais réparassent préalablement le mal qu'ils avaient fait au commerce suédois. L'ambassadeur craignait aussi que le roi de Suède ne se conduisît dans cette affaire selon sa coutume, c'est-à-dire qu'il ne crût pas pouvoir s'arroger le droit de refuser le secours promis, car un engagement qu'il avait contracté était bien plus la règle des actions de ce prince que ce qui convenait à ses intérêts et au bien de son état. 'A l'égard du contingent il concédait qu'il n'y avait rien de stipulé là-dessus à la diète de Ratisbonne; mais il ne savait, si le roi de Suède ne considérerait comme un précédent qui le liait qu'il avait envoyé quelques années

auparavant douze cents hommes à titre de contingent en Hongrie.

Ce qui causait surtout de l'inquiétude à M. d'Avaux, c'était que MM. van Heeckeren et Goeurtz faisaient des offres considérables aux principaux ministres de la cour de Suède et qu'ils avaient à disposer d'une somme de cinquante mille écus d'argent comptant. Afin d'y obvier M. d'Avaux insinuait au chancelier qu'une bonne raison pour refuser toute demande de secours aux Hollandais serait que, lorsqu'une fois un traité est rompu, il ne peut être rétabli que par un nouvel acte; qu'ainsi les États Généraux, quand même ils réparaient tous les dommages qu'ils avaient causés en contravention avec les articles stipulés, ne pourraient par cela valider le traité, mais qu'il en faudrait un nouveau par lequel les parties convenaient que le traité qui avait été rompu aurait son effet comme auparavant.

C'étaient en particulier MM. d'Asfert et Wrede qui aidèrent le comte d'Avaux à lever tous les obstacles. L'ambassadeur remit au comte d'Asfert un mémoire, contenant les raisons qu'il devait alléguer au roi son maître pour l'engager à observer une exacte neutralité. Peu après ce comte lui donna avis qu'il avait eu là-dessus un entretien avec le roi qui lui avait dit d'en parler aussi à M. Oxenstiern, et qu'étant allé dès le lendemain chez le chancelier, il avait été fort surpris que le roi l'avait prévenu. Celui-ci avait pris cette affaire tellement à coeur qu'il était allé lui-même en parler au ministre. Enfin, grâce à son application le comte d'Avaux eut la satisfaction de voir que, quelques efforts que les alliés fissent pour porter le

roi de Suède à faire passer des troupes en Allemagne et à se declarer contre la France, ces efforts furent impuissants.

Le roi de France comprenait très bien que la Suède inclinerait davantage à observer une neutralité inviolable, quand sa médiation aurait été acceptée par les puissances belligérantes. Pour la première fois le roi de Suède l'avait offerte au mois d'Octobre de l'an 1690 [1]). Mais elle avait été refusée. Les alliés soupçonnaient qu'elle avait été présentée uniquement pour aller au-devant des voeux du roi de France. L'offre fut réitérée en Avril 1691. La plupart des alliés montrèrent alors plus de penchant à l'accueillir. Cependant ils ne l'acceptèrent pas encore officiellement. Le roi de France au contraire n'avait pas plutôt appris que la Suède présentait ses „bona officia" qu'il les agréa sans hésiter et sans y apporter aucune clause, ni restriction. Premièrement le marquis de Bethunes s'expliqua dans ce sens. Ensuite son successeur donna plus d'une fois la même assurance à la chancellerie et au roi de Suède. Qui plus est, Louis XIV mit le roi de Suède en possession de la médiation par la déclaration sur les points préliminaires que son ministre en Hollande fit à celui de Suède, comme au ministre du médiateur [2]).

La cour de Danemarc, estimant que son crédit seul n'était pas assez grand auprès des puissances belligérantes pour faire vider cette affaire, souhaitait

---

1) Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 2 et suiv.

2) *Négociat. en Suède*, II, p. 104.

que la médiation fût offerte conjointement par la Suède et par le Danemarc [1]). Primitivement on paraissait à la cour de Suède assez enclin à appuyer cet arrangement; mais le chancelier Oxenstiern, sachant que plusieurs alliés avaient déclaré ne pas vouloir de la médiation du Danemarc [2]), le fit rejeter, car il craignait de rendre la médiation de la Suède suspecte et de la faire refuser une troisième fois [3]). Louis XIV pour sa part était content, pourvu que la Suède ne traversât point les offres que le Danemarc pourrait faire de sa médiation. Bientôt l'ambassadeur d'Avaux se vit en état de mander que le roi de Suède refusait absolument de partager les offices de médiateur avec le Danemarc. Ce qui aigrit beaucoup le roi de Suède contre le roi de Danemarc, c'est qu'il croyait savoir que celui-ci avait poussé l'électeur de Brandebourg à empêcher que le prince d'Orange n'acceptât la médiation de la Suède. Comme on voit, la médiation du Danemarc n'aboutit à rien. M. Gaillardin se trompe, disant que Louis XIV accepta au mois de Juillet 1693 la médiation des rois de Suède et de Danemarc [4]).

En attendant l'affaire de la médiation, contrecarrée par les alliés, marchait fort lentement [5]). C'est pour-

---

1) Voir sur ce qui suit *Ibid.*, I, p. 100, 115, 210, 226, 338, 352, 522.

2) Voir là-dessus une lettre de M. van Weede van Dickvelt à M. Heinsius dans van der Heim, *Les archives du grand-pensionnaire A. Heinsius*, III, p. 70.

3) Il y avait encore d'autres raisons qui faisaient que la cour de Suède rejeta le concours de la Suède. Voir *Négoc. en Suède*, I, p. 334 et suiv.

4) Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux*, 1875, V, p. 406.

5) Voir pour ce qui suit *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 68, 241, 249 et suiv., 515, 558; II, p. 18, 22, 41, 48, 50, 65,

quoi M. d'Avaux engagea au milieu de l'an 1693 le comte d'Asfert à stimuler le comte Oxenstiern, ce que M. d'Asfert fit avec tant de succès que le chancelier promit d'y travailler sérieusement. Pour sa part le roi de Suède déclara s'être déterminé au parti de la faire accepter. Et quoiqu'elle n'eût pas encore été agréée par les alliés, il envoya bientôt une lettre à ses ministres dans les cours étrangères, contenant les conditions, offertes par le roi de France à la plupart des puissances belligérantes [1]). Les États Généraux étaient les premiers d'entre les alliés qui se montraient disposés à accepter la médiation. Mais il dura encore jusqu'au commencement de l'année 1697, avant que l'envoyé de l'empereur, M. Staremberg, et celui des Provinces-Unies, M. van Heeckeren, reçurent l'ordre de faire connaître en forme au roi de Suède que leurs maîtres consentaient. Seule l'Espagne persista dans son refus [2]).

Avant de vouloir accepter la médiation de la Suède, la cour d'Espagne exigea que préalablement la France rendît par préliminaire tous les lieux, nommés dans une liste des réunions ou occupations, faites par Sa Majesté Très Chrétienne depuis le traité de Nimègue dans les provinces de Sa Majesté catholique aux Pays-Bas. Ce fut l'ambassadeur d'Espagne à la Haye,

---

140, 181; *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 98 et suiv., 258 et suiv., 279.

1) Voir cette lettre *Ibid.*, I, p. 391 et suiv.

2) M. d'Avaux ne nomme pas M. Robinson, résident du roi d'Angleterre, qui y consentit également. Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 328 et suiv., 341 et suiv.

M. de Quiros, qui présenta le 5 Février 1697 cette liste au médiateur [1]).

Quant à l'empereur, il avait longtemps hésité à accéder, ce qui n'est guère étonnant, car les intérêts de ce prince étaient en général tout-à-fait contraires à ceux du roi Très Chrétien, et outre cela il avait l'oeil sur l'Espagne, en cas que le roi de ce pays-ci vînt à mourir. L'empereur était d'avis qu'il lui importait que la ligue existante continuât à subsister, pour empêcher Louis XIV de s'emparer à la mort du roi subitement de l'Espagne, située si à portée de la France. C'était l'opinion non seulement de M. d'Avaux [2]), mais aussi de Guillaume III et de Heinsius [3]). Il se peut aussi que l'empereur craignît le rétablissement des relations amicales entre la France et l'Espagne durant la vie du roi d'Espagne Charles II [4]). M. Klopp nie que l'une ou l'autre de ces opinions soit fondée [5]).

Ceux qui depuis longtemps souhaitaient réellement la paix, c'étaient Louis XIV et Guillaume III. Le roi de France savait que, malgré ses victoires, le pays était trop épuisé, pour qu'on pût l'obliger à de nouveaux efforts. Quant à l'inclination de Guillaume pour la paix, des lettres innombrables en font foi [6]).

---

1) Voir cette liste dans *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 285.

2) Voir *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 398 et suiv.

3) Van der Heim, *les archives du grand-pensionnaire A. Heinsius*, III, p. 222 et suiv., 233 et suiv.

4) H. Manners Sutton, *the Lexington papers*, p. 214, *note* 1.

5) Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover*, 1879, VII, p. 263 et suiv., 340.

6) Voir Grimblot, *Letters of William III and Louis XIV and of their ministers*, I, p. 17 et suiv., 39, 52, 71, 89, 97 et suiv.,

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire des négociations qui conduisirent à la paix de Ryswick. Il suffit de dire un mot des propositions qui ont été faites pendant le cours de ces négociations. Selon M. Robinson, secrétaire du roi de la Grande-Bretagne, le comte d'Oxenstiern lui aurait raconté que, dans une de ses premières conférences avec le comte d'Avaux, il lui avait dit que la Suède ne ferait aucune démarche pour rétablir la paix, à moins que le roi de France ne consentît à restituer toutes ses conquêtes, à abandonner le roi Jacques et à reconnaître le roi Guillaume, à quoi M. d'Avaux aurait répliqué que ces conditions étaient très dures, mais qu'il remerciait M. Oxenstiern de sa franchise. On peut lire tout cela dans une lettre de M. Heinsius à M. van Haren, à laquelle se réfère M. Klopp [1]). Le compte que l'ambassadeur rendit au roi Louis XIV de ses premières audiences auprès du chancelier de Suède ne contient absolument rien de ce genre [2]).

La conversation dont M. Oxenstiern aurait fait part à M. Robinson doit avoir eu lieu avant le 18 Mai 1693. Par contre c'est dans une lettre du 27 Mai de cette année que le roi de France énumère pour la

---

103; Ranke, *Englische Geschichte* (Hist. d'Angleterre), VII, Appendice, 4e section, p. 88, 90 et suiv., 95 et suiv., 102, 106 et suiv., 110 et suiv., 114, 121; van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Heinsius*, I, p. 188; II, p. 71; III, p. 36, 61, 123 et suiv., 131, 150, 172, 221 et suiv., 226 et suiv., 235 et suiv., 245.

1) Van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Heinsius*, I, p. 187, 188; Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover*, etc., VI, p. 237.

2) Voir *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 64 et suiv., 99 et suiv., 253 et suiv.

première fois les conditions auxquelles il voudrait faire la paix avec l'empire d'Allemagne et qu'il autorise son ambassadeur à les communiquer à M. Oxenstiern [1]). Le 2 Juillet il les expose de nouveau avec plus de détail en donnant encore une fois à M. d'Avaux la permission d'en informer le roi de Suède et ses ministres et en lui ordonnant même de déclarer qu'elles sont son ultimatum [2]). Toutefois il lui défend de communiquer ces articles par écrit. Le 22 Juillet suivant M. van Heeckeren, envoyé des États Généraux à Stockholm, rend compte à M. Heinsius des conditions, stipulées par le roi de France. Je dois ajouter que son rapport n'est pas tout-à-fait correct. Le livre de M. van der Heim contient une énumération de ces conditions qui à peu d'articles près est exacte. Aussi une grande partie de la dépêche du roi est insérée, sous le titre d'extrait, dans „les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick." M. Klopp nous apprend que pareil extrait fut répandu au mois d'Août 1693 à Stockholm et à Copenhague en guise de feuille volante.

Dans une lettre, datée du 15 Octobre, le roi de France persiste dans ses dispositions pacifiques. En omettant seulement l'empire il trace un plan complet de ses intentions à l'égard de tous les alliés, savoir de l'Espagne, des Provinces-Unies, du prince-évêque de Liège, du duc de Lorraine, du duc de Mantoue et de l'Angleterre, et il ordonne au comte d'Avaux

---

1) *Ibid.*, I, p. 189 et suiv.

2) Voir là-dessus et sur ce qui suit *Ibid.*, I, p. 257 et suiv. et Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, etc., VI, p. 237, 238.

de donner les informations requises à qui de droit. Le 12 Nov. il répète ses instructions, prescrit à son ambassadeur de mander immédiatement au comte Oxenstiern les pouvoirs qu'il lui a accordés par sa dépêche précédente et le prie de conclure, s'il y a lieu, par quelque écrit ou convention. Ce que M. Klopp a tiré d'une pièce, conservée aux archives de Vienne, s'accorde presque littéralement avec tel passage de la dépêche du roi du 15 Octobre qui se rapporte aux affaires d'Angleterre. Mais M. Gaillardin confond les choses en disant qu'„au mois de novembre 1693 Louis XIV, sur la demande de d'Avaux, fit connaître explicitement ses intentions envers tous les alliés." D'abord c'est au mois de Juillet que le roi déclare ses desseins pour la première fois. M. Gaillardin cite d'une manière trop vague, sans indiquer la page, les „Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick" et résume dans une seule déclaration ce que le roi de France a proposé à diverses époques. Probablement un extrait d'une dépêche du roi, écrite le 13 Novembre 1693 à M. de Bonrepaux, son ambassadeur à la cour de Danemarc, a occasionné l'erreur de M. Gaillardin quant à la date. En second lieu ce n'est pas au mois d'Octobre que le roi, sur la demande de M. d'Avaux, fait connaître ses intentions. Déjà au mois de Mars, après le premier entretien qu'il avait eu avec M. Oxenstiern, M. d'Avaux, se conformant à un désir, exprimé par le chancelier, avait pris la liberté de prier son maître d'avoir assez de confiance en lui, pour lui faire savoir les conditions auxquelles il voudrait faire la paix avec l'empire. Il assurait en même temps qu'il ne manquerait pas d'adresse

pour faire un bon usage des ouvertures du roi. Il est vrai qu'à l'instigation du comte Oxenstiern, M. d'Avaux revient encore à la charge; mais ce n'est pas là la raison pourquoi le roi manifesta ses intentions[1]).

Quoique l'ambassadeur s'entretînt à diverses reprises avec le comte Oxenstiern dans ses discours sur les fondements de la paix, il s'abstint, comme de raison, de s'expliquer précisément, avant d'en avoir reçu l'ordre[2]). Ce n'est que vers le 20 Juillet 1693, une vingtaine de jours après les ouvertures du roi à son ambassadeur, que celui-ci apprit à M. Oxenstiern les offres que le roi faisait pour le rétablissement du repos de l'empire. Au mois de Novembre l'ambassadeur fit à M. Oxenstiern de nouvelles ouvertures concernant les conditions que le roi présentait aux alliés, principalement au duc de Lorraine et au roi d'Espagne.

C'est à cela que se borna provisoirement, autant que nous pouvons en juger, la part active que M. d'Avaux prit à l'avancement de la paix: le manuscrit de ses négociations que nous publions ici ne contient pas sa correspondance des années 1694, 1695, 1696. Les notes officielles qui furent échangées pendant ces années par les puissances Européennes et qui ont été recueillies dans „les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick" montrent que l'affaire

---

1) Voir sur tout cela *Ibid.*, I, p. 69 et suiv., 279, 359, 409 et suiv., 472 et suiv.; Klopp, l.l., VI, p. 262, 263, 378, 379; Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux*, V, p. 407, 408; *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 26 et suiv., 38 et suiv., 56 et suiv.

2) Voir sur ce qui suit *Ibid.*, I, p. 101 et suiv., 275 et suiv., 318, 358 et suiv., 398 et suiv., 495 et suiv., 520 et suiv.

de la paix fit dans ce long espace de temps peu de progrès. Enfin vers le commencement de l'an 1697 les dispositions pacifiques des belligérans se manifestèrent plus clairement. Et depuis cette époque le centre des négociations devint de plus en plus, au lieu de Stockholm, le château royal de Ryswick [1]).

Il s'ensuit que les lettres du comte d'Avaux ne font que par rencontre mention du chapitre de la paix [2]). En accusant la réception d'un mémoire des alternatives, offertes par le roi de France touchant Strasbourg, il mande qu'on croit à la cour de Suède que l'empereur ne veut point la paix. Plus tard il écrit que la cour de Suède est fort aise de ce que les conférences de la paix aient pris commencement sous sa médiation; qu'on a nommé M. Bonde ministre médiateur et que cette nomination est un échec pour le chancelier sous un double rapport; qu'il y a une cabale pour empêcher le départ de M. Bonde pour la Haye; que M. Lillierot, ambassadeur de Suède au congrès de la paix, a déclaré que le roi de France ne prétend plus être tenu aux conditions qu'il a offertes après le mois d'Août 1697. Le 28 de ce mois il donne avis que, d'après les lettres de M. Lillierot, la paix est autant que conclue entre la France, l'Angleterre et les États Généraux. Mais vers la fin de Septembre il écrit que le prince d'Orange et les tuteurs

---

1) Voir, outre les documents eux-mêmes, „les Mémoires historiques concernant les négociations de la paix de Ryswick" dans *les Actes et mémoires*, I, p. XIII et suiv.

2) Voir pour ce qui suit *Les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 113, 140, 149 et suiv., 155 et suiv., 217 et suiv., 235 et suiv., 250, 254 et suiv., 259, 285 et suiv., 290, 294 et suiv.

du roi de Suède tâchent d'empêcher que la France ne conserve la ville de Strasbourg et indique à ce sujet l'expédient, proposé par feu le roi de Suède. Enfin, le 9 Octobre, il est à même de mander que la cour de Stockholm a appris quelques jours auparavant, premièrement que la paix a été signée avec les alliés; en second lieu que le roi de France a accordé aux impériaux un délai jusqu'au premier Novembre. Il ajoute que les tuteurs ont ordonné à M. Lillierot de ne plus insister sur la restitution de Strasbourg à l'empire. Pour ce qui est de la conclusion de la paix, on sait qu'elle a été hâtée par les conférences que le maréchal de Boufflers et le comte de Portland eurent ensemble aux mois de Juillet, d'Août et de Septembre [1]).

On se rappelle le troisième article de l'instruction que M. d'Avaux en sa qualité d'ambassadeur avait reçue [2]). Cet article a pour sujet le neuvième électorat et l'agrandissement de la maison de Brunswick. L'institution de cet électorat avait traîné longtemps; mais lorsque M.. d'Avaux arriva à Stockholm, elle était un fait accompli [3]). Cependant plusieurs princes de l'empire persévéraient dans leur opposition, après comme

---

1) Voir là-dessus, hormis les ouvrages, allégués plus haut II, p. 250, *note* 1, Grimblot, *Lettres of William III*, etc., vol. I.

2) Voir plus haut p. LXXII.

3) Voir pour ce qui suit *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 5, 6, 17, 23 et suiv., 36 et suiv., 45 et suiv., 60, 95 et suiv., 123 et suiv., 132, 136, 137, 153 et suiv., 165 et suiv., 187, 199, 207, 223, 238 et suiv., 256, 329 et suiv., 344, 436. — Voir aussi là-dessus, hormis les ouvrages, cités p. 17, *note* 2, et 132, *note* 2, Klopp, *der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover*, VI, p. 42 et suiv., 125 et suiv., 304.

avant, et refusaient toujours de reconnaître le duc de Hanovre pour électeur. Le roi Louis XIV déclare à plusieurs reprises à son ambassadeur et dans l'Instruction, et dans ses lettres, surtout dans sa première dépêche, que l'affaire de cet électorat est une affaire capitale qui demande son application spéciale, tous ses soins et toute son adresse. Ayant appris que le roi de Suède ne témoigne aucune disposition à entrer dans le traité que le roi de Danemarc est sur le point de conclure avec les princes qui s'opposent au neuvième électorat, Louis XIV ordonne au comte d'Avaux d'insinuer que c'est le devoir du roi de Suède de se montrer le protecteur des princes opposants, le gardien des lois fondamentales et des constitutions de l'Allemagne. Il enjoint même à son ambassadeur de faire entendre que, si le roi de Suède oublie son devoir à ce sujet, il courra risque d'être chassé du continent. Il faut donc que M. d'Avaux porte le roi de Suède à appuyer fortement les remontrances du collège des dits princes à la diète de Ratisbonne, d'autant plus que ce collège se fortifie tous les jours. Il fera observer qu'il est de l'intérêt de la cour de Suède de prévenir l'agrandissement de la maison de Brunswick qui, après avoir annexé le duché de Saxe-Lauenbourg et l'évêché d'Osnabrück, pourrait peut-être essayer un jour d'étendre sa domination sur les états que la couronne de Suède possède en Allemagne, principalement sur le duché de Brême.

La première chose que le comte d'Avaux mande à ce sujet est que la cour de Suède ne se joindra jamais aux adversaires de l'électeur de Hanovre, puisque le roi de Suède avait écrit lui-même, six mois

auparavant, à l'empereur pour le prier de conférer la dignité d'électeur au duc; que ce roi se fait un point d'honneur de ne jamais manquer aux obligations qu'il a contractées; que ce sont MM. Oxenstiern et Guldenstolpe qui ont engagé le roi vis-à-vis du duc de Hanovre; que tout au plus on est en droit d'attendre que le roi ne prendra aucun parti, ni pour, ni contre, surtout si le duc incline à signer un acte, par lequel il se contente du simple titre d'électeur et renonce à l'égard du roi aux préséances et à toutes les prérogatives, attachées à la dignité d'électeur. Mais dans ses lettres suivantes il donne de meilleures nouvelles, savoir que le roi de Suède a changé d'opinion et se repent d'avoir contribué à la création du neuvième électorat, à tel point qu'il maltraite de temps à autre de paroles le chancelier et M. Guldenstolpe, les appelant traîtres, coquins, vieux fourbes et vieux renards; que les affaires de Hanovre vont de mal en pis dans la cour où il réside; que le conseil a fait déclarer à l'envoyé du duc de Hanovre, M. Goeurtz, que le roi de Suède ne donnera aucun secours à ce duc, pour quelque raison que ce soit, au delà de l'obligation, dans laquelle il est entré par le traité d'alliance qu'ils ont ensemble; que le roi jure avec serment à M. d'Asfert qu'il ne se mêlera plus des affaires de Hanovre; enfin que M. Goeurtz a pris son audience de congé et qu'il est parti sans aucune satisfaction.

Déjà du temps que le marquis de Bethunes résidait à Stockholm il avait été question d'un renouvellement d'alliance entre la France et la Suède; mais les négociations avaient été rompues. C'est cette alliance dont s'occupent deux autres articles de l'Instruction, le

quatrième et le cinquième [1]). Le roi de France munit son ambassadeur de la faculté de diriger l'attention de la Suède sur un renouvellement d'alliance; mais il ajoute la clause que la seule chose à laquelle le projet obligera les deux rois sera de tenir la main à ce que les traités, tant de Munster et d'Osnabrück que tous les autres, confirmatifs de ces premiers, même celui qui pourra intervenir par la médiation du roi de Suède pour le rétablissement de la paix, soient observés de toutes parts [2]). Peu après l'arrivée du comte d'Avaux à Stockholm il put déjà informer son maître de la raison qui fit échouer la négociation du marquis de Bethunes: c'est que le roi de Suède n'avait voulu admettre d'autre clause que celle-ci „ad tuendam pacem Westphalicam" [3]). Puisque la cour de Suède, aussi pour plaire à l'empereur, persistait provisoirement dans ces vues, les premiers discours que M. d'Avaux eut avec M. Oxenstiern sur cette matière n'amenèrent aucun résultat. Seulement M. d'Avaux s'entretenait quelquefois avec les ministres de Suède sur un traité de commerce qu'on pourrait conclure peut-être.

Dans une conférence qu'il eut à la chancellerie au commencement de l'an 1698 l'ambassadeur recommença à parler d'une liaison plus étroite. Le roi de Suède

1) Voir plus haut p. LXXII.

2) *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 7 et suiv.

3) Voir pour ce qui suit *Ibid.*, I, p. 46 et suiv., 60 et suiv., 100 et suiv., 115, 127 et suiv.; III (1), p. 111 et suiv., 117 et suiv., 122 et suiv., 151, 157 et suiv., 182 et suiv., 195 et suiv., 201 et suiv., 210 et suiv., 230 et suiv., 240 et suiv., 248 et suiv., 258 et suiv., 278 et suiv., 290 et suiv., 301 et suiv., 319 et suiv., 326 et suiv., 337, 342 et suiv., 351 et suiv., 370 et suiv., 386 et suiv.

et plus d'un de ses ministres montraient beaucoup de penchant pour une telle alliance. Le chancelier qui s'y était longtemps opposé semblait enfin n'oser plus résister. Au mois de Mars les membres de la chancellerie invitèrent en effet le comte d'Avaux à entrer avec eux en conférence. L'ambassadeur leur remit un projet; mais il ne se dissimula nullement que cette alliance dont le roi de Suède se montrait tellement épris qu'il la comptait déjà signée était hérissée de difficultés, entr'autres d'une difficulté qui se rapportait au traité de Ryswick.

Aussitôt après que le traité de Ryswick eut été signé, on avait pris dans la chancellerie la résolution de ne pas souffrir qu'on nommât ce traité en quelque acte que ce fût. Ce n'était point qu'on ne voulait pas exécuter le traité. Voici une des raisons qui avaient porté la chancellerie à prendre cette résolution: à ce que la cour de Suède prétendait, il s'était passé dans les conférences de Ryswick des choses dont elle n'avait pas eu connaissance et d'autres dont elle n'était pas contente. En voici encore une autre: on croyait que les princes protestants avaient dessein de former opposition au quatrième article du traité, et les Suédois avaient peur d'encourir le blâme de tout le parti protestant, s'ils allaient faire une alliance pour le maintenir. Ils appréhendaient même que les princes protestants d'Allemagne, ne regardant plus le roi de Suède comme leur protecteur, n'eussent recours au roi de Danemarc. Or M. d'Avaux savait tout cela.

Pressant toujours la conclusion de l'affaire, le roi de Suède réprimanda MM. de la chancellerie un des derniers jours de Mars 1698 et leur ordonna de s'as-

sembler le lendemain à six heures du matin pour y travailler. Ils furent prêts le premier Avril et remirent à M. d'Avaux leur contreprojet, après le lui avoir lu. L'ambassadeur fit part[s] au roi de France des remarques qu'il avait faites sur cette pièce. Il fit observer que l'article, relatif à la religion, offrirait le plus de difficultés. En même temps il manda que le chancelier de Suède, M. Staremberg et le comte Dona, envoyé de Brandebourg, s'efforçaient de traverser l'alliance, et que le chancelier faisait même composer un écrit touchant les sujets de plainte que la Suède prétendait avoir à l'égard de la France dans le but d'apporter cet écrit dans la chancellerie et de le faire voir au roi de Suède. Quant à l'effet probable de cet écrit, M. d'Avaux fut bientôt rassuré par trois ou quatre sénateurs et par M. Piper. Malgré cela l'opposition ne se ralentit pas: au contraire elle se fortifia par l'acquisition du grand-pensionnaire Heinsius et de M. Lillierot.

Pourtant l'opposition n'était pas de force à faire échouer le traité. Dans une lettre du 30 Avril M. d'Avaux rend compte à son roi d'une seconde entrevue qu'il a eue avec MM. de la chancellerie. A cette occasion non seulement M. Oxenstiern n'avait pas lu son mémoire; mais l'ambassadeur avait aussi prévalu à d'autres égards. Malgré est échec le chancelier revint à la charge. Le roi de Suède ayant fait assembler ceux de la chancellerie pour terminer les difficultés, le comte Oxenstiern parlait avec une véhémence tout-à-fait extraordinaire et représentait les malheurs dont la Suède serait accablée, si elle faisait alliance avec la France. Sur quoi le roi répliqua: „Ne vous

ai-je pas dit mes sentiments et que je voulais absolument faire alliance avec le roi de France et être de ses amis?" Le chancelier voulut reprendre la parole; mais le roi le fit taire et lui commanda de conclure. Malgré cela M. Oxenstiern trouva encore moyen de faire toutes sortes de chicanes. Avant de conclure, il voulait que la France promît un traité de commerce. Mainte lettre de l'ambassadeur est remplie de ces chicanes, et il tâche d'expliquer, comment le chancelier, bien qu'il ait peu d'esprit et peu de crédit, soit en état de traverser l'alliance projetée. Enfin, vers la fin du mois de Mai 1698, M. d'Avaux réussit à obtenir un nouveau projet des commissaires suédois, auquel il répondit bientôt dans une conférence qu'il eut avec eux.

Depuis, il est vrai, il y eut encore des délais réitérés; à tout moment il survint l'un ou l'autre incident qui causait du retard. Cependant l'affaire approchait de sa fin. En Juillet le comte d'Avaux transmit un nouveau contreprojet à ceux de la chancellerie, et finalement, après un dernier effort infructueux de M. Oxenstiern pour faire changer d'idée le roi de Suède, le traité fut signé le 19 de ce mois. Le 23 Juillet M. d'Avaux envoya au secrétaire d'état une copie du traité tel qu'il avait été arrêté.

Les Suédois avaient fort souhaité que la France eût conclu, en même temps que la ligue défensive, un traité de commerce. Voici une phrase de l'Instruction qui se rapporte à ce dernier sujet: „Le comte d'Avaux déclarera qu'il a pouvoir de convenir avec les ministres suédois par un nouveau traité de commerce de tout ce qui peut être le plus utile tant aux sujets de Sa Majesté qu'à ceux du roi de Suède pendant le

cours de cette guerre" [1]). Eh bien, malgré cela le roi de France, tant que la guerre durait, ne montrait aucun penchant pour conclure un traité de commerce. Il comprit qu'indépendamment des intérêts du commerce deux circonstances pourraient se présenter, où il jugerait de son intérêt de faire alliance avec la Suède [2]). L'une de ces circonstances était que les deux puissances du nord, la Suède et le Danemarc, se proposeraient d'entrer en action par mer contre les Anglais et les Hollandais pour maintenir leur liberté de commerce. L'autre était que le roi de Suède serait porté à profiter d'une conjoncture aussi favorable qu'était celle d'alors pour s'agrandir en Allemagne, en particulier pour se rendre maître absolu de la ville de Brême, sur laquelle la couronne de Suède avait toujours réclamé la souveraineté. Toutefois Louis XIV, considérant qu'il fallait avant tout qu'on fût assuré de la stricte neutralité de la Suède et sachant que le roi de ce pays voulait éviter tout engagement capable de le faire participer à la guerre qui embrasait l'Europe, enjoignit à son ambassadeur de ne faire aucune ouverture relativement à ces deux points, mais d'attendre que la cour de Suède fît des propositions.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit du premier devoir, à accomplir par l'ambassadeur, dont tout le reste dépendait, du devoir de rétablir la bonne intelligence entre la France et la Suède. Longtemps la Suède avait été l'alliée de la France. Le mauvais succès de la guerre qui fut terminée par la paix de Nimègue et par les paix subséquentes; les périls que la Suède

1) *Ibid.*, I, p. 6. 2) *Ibid.*, I, p. 6, 7, 12 et suiv.

avait courus pendant cette guerre et les dommages qu'elle lui avait causés amenèrent un changement [1]). Le roi de France avait fait croire au roi de Suède qu'il lui enverrait sa flotte pour lui donner moyen de pénétrer dans les îles des Danois; mais cette espérance avait été trompée. Plus tard, sans consulter le roi de Suède, la France fit la paix avec ses ennemis, et comme si la Suède fût sous la tutelle de la France, on lui retrancha par ce traité une partie de ses états d'Allemagne [2]), c'est-à-dire toutes les terres, situées au delà de l'Oder. Alors Jean Gyldenstiern [3]) profita de l'occasion pour inspirer au roi de Suède une grande aversion contre les Français pour qui ce roi avait eu jusqu'à ce temps une vive amitié. Depuis l'idée fondamentale de la politique extérieure de Charles XI fut l'indépendance de la Suède vis-à-vis des puissances étrangères et de leurs subsides.

Bien que la Suède entrât dans la coalition contre la France, Louis XIV ne renonçait pas à l'espoir de rétablir l'ancienne alliance. Mais le comte Benoît Oxenstiern qui avait pour épouse une soeur des frères Jean et Axel Wachtmeister et à qui le roi de Suède avait confié, sur la sollicitation de ces frères, la direction de la chancellerie et des affaires étrangères avait d'autres vues. Depuis le congrès de Nimègue Oxenstiern détestait la France, parce que l'épouse de Colbert de Croissi, ambassadeur de France, lors de

---

1) Voir sur ce qui suit *les Anecdotes de Suède*, p. 124 et suiv., 156 et suiv., 158 et suiv.

2) *Actes et mémoires des négociations de la paix de Nimègue*, Amsterdam et Nimègue, 1679, IV, p. 486 et suiv.

3) Voir ci-dessus p. XXXIX et suiv.

ce congrès avait fait plus de civilités à la femme de l'ambassadeur d'Espagne qu'à la sienne et qu'il n'avait pas été gratifié par ce ministre de quelque somme d'argent [1]). Concevant que la Suède ne pouvait subsister sans alliance et qu'une union avec le Danemarc répugnait au génie des Suédois, Oxenstiern résolut de prendre le parti de la maison d'Autriche et fit accroire au roi que, s'il ne se rangeait de ce côté-là, il aurait incontinent sur les bras l'empereur, les Danois, l'électeur de Brandebourg et les ducs de Lunebourg.

Le représentant du roi de France à la cour de Stockholm, le marquis de Feuquières, voyant que son influence était trop ébranlée pour faire échouer les tentatives du chancelier, demanda et obtint son rappel [2]). Il fut remplacé au mois de Juillet 1682 par le marquis de Bazin, homme d'un tempérament chaud

---

1) Voir *Les anecdotes de Suède*, p. 158. — Dans la correspondance de M. d'Avaux il y a cependant un passage qui prouve que lors du prochain départ des ambassadeurs de Nimègue M. Oxenstiern était sur un très bon pied avec M. Colbert Croissi. Voir *Négociat. en Suède*, I, p. 452.

2) Voir sur ce qui suit: *Les anecdotes de Suède*, p. 159 et suiv.; de Flassan, *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie française*, IV, p. 45 et suiv; Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 259 et suiv.; de Silfverstolpe, *Bulletin historique* dans *la Revue hist.*, Janvier-Février 1877, p. 136. — Il y a cependant quelques différences à noter dans ces diverses relations. Le récit de M. Carlson, et par suite celui de M. Silfverstolpe, n'indique point que la dispute est née avant le départ de M. Feuquières. M. de Flassan parle de 150,000 et de 500,000 écus; M. Carlson et M. de Silfverstolpe parlent d'autant de livres. — M. de Silfverstolpe écrit: „Après un mois de négociations Bazin refusa, etc." Je ne lis pas cela dans Carlson. Enfin le bulletin historique mentionne, au lieu de l'an 1681, l'an 1687 comme l'époque à laquelle la Suède entra dans la coalition.

et d'un caractère bien différent de celui de son prédécesseur qui avait l'humeur accommodante. Peu avant le départ du marquis de Feuquières on avait restreint le cérémonial de la réception des ambassadeurs. La première fois qu'il avait eu une audience auprès du roi le marquis avait été conduit au château par deux sénateurs. Lorsqu'il demanda son audience de congé, on lui communiqua que le roi de Suède avait résolu qu'on enverrait dorénavant un seul sénateur au-devant des ministres étrangers. On s'en tint à cette résolution malgré la résistance de M. de Feuquières, de sorte que celui-ci se crut obligé de dire adieu au roi sans cérémonies.

Si la Suède inclinait à renouveler l'alliance, le marquis de Bazin avait permission d'accorder jusqu'à cent cinquante mille écus de subsides annuels en temps de paix et cinq cent mille écus en temps de guerre. Mais dans le premier entretien qu'il eut avec le chancelier Oxenstiern le discours tomba sur la conduite qu'on avait tenue envers M. de Feuquières au sujet de son audience de congé. Bazin s'appliqua à réfuter les arguments par lesquels le comte Oxenstiern tâcha de justifier le nouvel usage qu'on avait introduit à la cour de Stockholm. Et puisque cette cour s'opiniâtrait à ne vouloir rien changer à son règlement et qu'on refusa même à M. de Bazin une audience particulière, pour avoir dit des paroles dures au premier ministre de Suède ou pour avoir parlé avec mépris des sénateurs, l'ambassadeur français sur un ordre exprès retourna en France. Il est probable que M. Oxenstiern a cherché à faire naître un conflit, pour faire avorter les projets d'alliance de la France. Connais-

sant l'affection de la nation suédoise pour les Français, il croyait ne pas pouvoir parvenir à ses fins, tant qu'il y aurait à Stockholm un ambassadeur français. Pendant les dix années suivantes Louis XIV n'eut pas de ministre accrédité en Suède.

A M. Bazin succéda, comme nous savons, le marquis de Bethunes. Après lui vint le comte d'Avaux. Sa correspondance fait voir que, surtout à l'égard du rétablissement d'une bonne intelligence entre les deux royaumes cet ambassadeur avait de plus en plus sujet d'être content de lui-même [1]). Déjà vers la fin de Septembre 1693 il écrit au secrétaire d'état qu'étant sur les lieux, voyant ce qui peut plaire au roi de Suède et réglant uniquement sa conduite sur ce qu'il voit qui est agréable là où il est, il dirait, s'il était permis de se louer, qu'il y a une grande différence entre les sentiments et les discours du roi de Suède et de ses ministres par rapport à la France et ceux qu'ils tenaient lors de son arrivée. Peu après il ose écrire au roi: „pour moi, Sire, je vois de plus en plus que, si la conduite qu'on a tenue jusqu'à cette heure, ne procure pas la paix, elle engage le roi de Suède dans les intérêts de V. M. bien plus qu'il n'a été jusqu'à cette heure." Le 23 Janvier 1697 il constate que les dispositions du roi de Suède et celles de son sénat ne peuvent guères être meilleures. Il ajoute que des personnes qui n'ont point eu de part au changement, survenu dans les sentiments de ce prince, et qui savent qu'il ne revient presque jamais

1) Voir pour ce qui suit I, p. 425, 523; II, p. 20, 46, 145, 146, 317, 318; III, p. 21, 29, 30, 401, 402.

s'étonnent qu'il soit entièrement revenu des mauvaises impressions que le comte Oxenstiern lui donnait continuellement depuis quinze ans et qui paraissaient si profondement gravées qu'on n'aurait jamais cru qu'elles pussent être effacées. Le 27 Février il assure que le roi de Suède est redevenu bon français; que cela se voit par le changement de langage et de conduite des courtisans et que l'entreprise de l'empereur sur le Mecklembourg, sa conduite dans la négociation de la paix et le procédé de plusieurs des alliés font voir à beaucoup de sénateurs la nécessité qu'a la Suède de se tenir toujours unie à la France.

Aussi l'ambassadeur d'Avaux a la conscience de sa valeur, quand il fait observer à M de Torci ou à M. de Pomponne qu'il a rendu au moins trois services notables à la France pour lesquels on pourra faire mention honorable de sa personne auprès du roi. Premièrement la nomination de l'ambassadeur médiateur [1]) démontre, selon M. d'Avaux, que le comte Oxenstiern qui faisait tout autrefois n'a rien fait en cette occasion, ni depuis trois ans de tout ce qu'il souhaite. En second lieu, il constate qu'il a obtenu un résultat très avantageux au service du roi en faisant changer d'idées avant sa mort le roi de Suède qui, avant son arrivée, était outré et aigri au dernier point. En troisième lieu, il fait valoir que feu le roi de Suède n'a pas voulu se joindre à l'électeur de Brandebourg au détriment du prince de Conti. Bientôt le sénat de Suède confirma les assertions du comte d'Avaux. Au mois d'Octobre 1697 l'ambassadeur de Suède au

1) Voir plus haut p. LXXXV.

congrès de la paix, M. Lillierot, reçut l'ordre d'adresser à M. de Harlay, ambassadeur de France près ce congrès, des compliments dans les termes les plus obligeants et qui pourraient le mieux marquer les sentiments du sénat pour le roi de France. A cette occasion tout le monde pouvait voir que ceux qui étaient portés pour la France l'avaient emporté sur le chancelier.

Au roi Charles XI succéda le roi Charles XII. C'est à juste titre que M. d'Avaux remarque dans une de ses lettres [1]), que, sans la conversion qui s'était accomplie dans les opinions du feu roi, son successeur aurait eu le coeur rempli de mauvais sentiments. Tous les indices étaient de bon augure. Dès le commencement dn règne de ce jeune prince c'est ainsi qu'il disait: „il n'y a rien de sûr que d'être bien uni avec le roi de France." Il souhaitait d'être instruit de tout ce que ce roi faisait, de la distribution de ses heures, de ses différents conseils, même de ses actions particulières, de son lever, de son coucher et d'autres choses semblables. Il désirait l'imiter autant qu'il lui serait possible. De plus il avait du goût pour tout ce qui venait de France. Aussi les bonnes espérances ne furent pas trompées [2]). Conformément au vouloir inébranlable du roi de Suède l'alliance avec la France fut conclue. C'étaient surtout MM. Guldenstolpe, Polus et Piper qui avaient contribué au succès de l'affaire. Quant au chancelier, il affectait dès ce moment de prendre à l'égard de la France le contre-

1) *Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 146.
2) Voir plus haut p. XCII.

pied de ce qu'il avait pratiqué jusqu'ici. Il vint voir de son propre mouvement le comte d'Avaux, ce qu'il n'avait pas fait depuis cinq ans; il déclara à la chancellerie qu'il fallait se garder de faire quoi que ce soit qui pût offenser le roi de France.

Voilà un aperçu rapide de ce que M. d'Avaux sut effectuer conformément aux instructions que son roi lui avait données. Et cela ne l'empêchait pas de s'occuper en outre d'autres affaires pour la conduite desquelles il n'avait pas reçu des ordres. Une de ces affaires était celle de Pologne [1]). Au mois de Juin 1696 mourut le roi de Pologne Jean III Sobieski, devenu célèbre par les grands services qu'il avait rendus à la cause de la Chrétienté dans la guerre contre les Turcs. Le nombre de ceux qui aspiraient à lui succéder n'était pas petit Louis XIV offrit son appui au ci-devant roi d'Angleterre Jacques II pour lui procurer cette couronne; mais celui-ci refusa gracieusement. L'ambassadeur de France qui résidait à Varsovie, l'abbé de Polignac, manda en attendant à son maître qu'il croyait pouvoir obtenir la pluralité des suffrages pour un prince français. Sur cet avis le prince de Conti se mit sur les rangs. D'autres compétiteurs furent le prince Jacques, fils aîné du feu roi de Pologne, qui ne se souciait guères que les

---

1) Voir là-dessus *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 2 et suiv.; p. 4, *note* 1, 2 et 3; p. 25 et suiv., 30 et suiv., 35 et suiv., 53 et suiv., 56, 63, 64 et suiv., 111 et suiv., 212, 264 et suiv., 265, *note* 1; p. 272 et suiv., 279, 296 et suiv., 300 et suiv., 306 et suiv., 335 et suiv., 363 et suiv., 370; III (1), p. 30 et suiv. — Voir, outre les ouvrages, cités dans les notes: Klopp, *der Fall des Hauses Stuart*, etc., VII, p. 243 et suiv., 290.

Polonais l'exclussent du trône, l'électeur de Bavière et l'électeur de Saxe.

Dès la mort de Jean Sobieski le comte d'Avaux faisait de son mieux pour être informé des démarches que ferait le roi de Suède relativement à cette affaire. Il réfutait les bruits qui couraient selon lesquels ce roi se conformerait aux sentiments de l'empereur. Il assurait que ce roi ne troublerait nullement l'élection et qu'il prenait peu d'intérêt à ce que le prince Jacques Sobieski fût élu, quoiqu'il eût cru ne pas pouvoir lui refuser d'écrire une lettre en sa faveur. En vain la reine de Suède et le chancelier Oxenstiern s'intéressaient pour ce prince: le roi demeurait ferme et ne voulait point faire un pas de plus. Seulement la cour de Suède était inquiète au sujet de la part qu'à ce qu'on disait l'électeur de Brandebourg prenait à l'élection. Bientôt le prince Jacques se vit forcé de renoncer à ses prétentions. D'après un conte en l'air qu'on débitait, le baron de Merens, envoyé de l'empereur, aurait conclu un traité secret avec le roi de Suède et avec l'électeur de Brandebourg, pour porter le dit prince sur le trône de Pologne.

Au mois de Juillet 1697 on racontait à Stockholm que le parti du prince de Conti et celui du prince Jacques se joindraient ensemble, afin d'exclure l'électeur de Saxe. Mais on fut détrompé peu après. Successivement on apprit qu'une grande majorité s'était déclarée le jour de l'élection, le 17/27 Juin, sur le champ de Wola, pour l'électeur de Saxe; que cet électeur avait fait son entrée le 2/12 Septembre à Cracovie, et qu'il avait été couronné dans cette ville le 5/15 de ce mois.

Encore quelque temps le comte d'Avaux se laissait leurrer par le récit que le prince de Conti recommençait à gagner du terrain et que l'affaire n'était pas terminée sans retour. A la longue cependant ce ne fut plus un secret pour personne que le prince de Conti, n'ayant plus d'adhérents et dénué de ressources, se vit réduit à s'en retourner sur ses vaisseaux. En sortant du Cattegat il essuya une furieuse tempête et ne fut sauvé que par l'adresse et l'habileté du chevalier Jean Bart. La correspondance du comte d'Avaux prouve qu'il fut souvent mal informé des péripéties multiples de cette élection.

Une autre affaire, au courant de laquelle M. d'Avaux tâchait de tenir son maître, fut celle du duché de Gustrau [1]). Au mois de Novembre 1695 mourut Gustave Adolphe, duc de Gustrau, sans laisser des enfants mâles. La succession devint un objet de litige entre le duc de Strélitz et le duc de Swérin. Le duc de Strélitz était Adolphe Frédéric II qui mourut en 1708; le duc de Swérin était Frédéric Guillaume, 1692—1713. Le premier se mit immédiatement en possession du duché de Gustrau avec le secours de quelques troupes suédoises. De son côté la duchesse de Strélitz, Marie, fille du feu duc de Gustrau se rendit vers le commencement de l'an 1697 à Stockholm pour implorer l'assistance du roi de Suède. Le chancelier Oxenstiern s'efforçait de démontrer au roi que

---

1) Voir là-dessus *Ibid.*, II, p. 15 et suiv.; p. 15, *note* 2; p. 33 et suiv., 55, 65 et suiv., 79 et suiv., 87, 95, 113, 114 et suiv., 120 et suiv., 129 et suiv., 198, 211, 224 et suiv., 282; III (1), p. 23, 40, 51, 109, 141, 197, 255, 296, 323 et suiv., 337.

son consentement serait au préjudice du repos de son royaume et que l'empereur en serait offensé. Mais la duchesse de Strélitz l'emporta en représentant au roi qu'elle le priait d'agir, non comme roi de Suède, mais seulement en qualité de directeur du cercle de la Basse Saxe. Le 9 Février 1697 le roi ordonna à son envoyé à Copenhague de déclarer au roi de Danemarc qu'il était prêt à prendre avec lui toutes les mesures qui seraient nécessaires pour soutenir les intérêts du duc de Strélitz. Le lendemain matin la cour de Suède fut surprise par la nouvelle que l'empereur avait donné une sentence en faveur du duc de Swérin et qu'au lieu de la communiquer selon l'usage aux directeurs du cercle, pour qu'ils la missent à exécution, il l'avait tenue cachée et avait envoyé secrètement soit le comte de Kagastrow, soit le comte d'Eck [1]), qui, muni de l'autorité seule de l'empereur, avait mis le duc de Swérin en possession de la souveraineté. Le duc entra effectivement dans la ville de Gustrau avec deux cents hommes, et les deux cents hommes qui y étaient de la part de l'empereur lui prêtèrent serment. D'après M. d'Avaux les cent Suédois qui étaient à Gustrau s'opposèrent vaillamment; mais n'étant pas les plus forts, ils se retirèrent dans le château, et trois cents hommes de la garnison de Wismar furent détachés pour les secourir.

Personne à Stockholm ne douta que le comte Oxenstiern, prévoyant qu'il ne tiendrait pas contre la duchesse de Strélitz, n'eût fait suggérer à l'empereur qu'il était de son intérêt de finir promptement et en

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 34, *note* 1.

secret cette affaire, s'il ne voulait courir risque d'avoir les deux rois du Nord et les princes de la Basse Saxe réunis contre lui au profit du duc de Strélitz. On disait même assez publiquement que M. Oxenstiern avait touché de l'argent de l'empereur. À moins qu'il n'en fût ainsi, on ne pouvait comprendre, quel motif le chancelier avait pour soutenir une cause contre l'honneur et les intérêts de son maître et contre une nièce de la reine qui était son plus fort appui auprès du roi.

À peine le duc de Swérin fut-il entré dans la ville de Gustrau que les ministres du directoire du cercle de la Basse Saxe lui firent signifier qu'il eût à sortir de cette ville dans dix jours et à remettre les choses au même état dans lequel elles étaient auparavant; si non qu'ils l'y contraindraient, les dix jours passés, par la voie des armes. Sur ces entrefaites la cour de Danemarc fit proposer à celle de Suède un accommodement, se réduisant à ceci, que le duc de Swérin céderait au duc de Strélitz quelques principautés qui lui donneraient voix à la diète. Mais le roi de Suède n'y voulut pas entendre et déclara qu'il n'y avait pas de milieu, que le duc de Swérin avait à sortir de Gustrau et à remettre les choses sur le pied où elles étaient auparavant, ou qu'on l'en chasserait à force ouverte.

En attendant les dix jours passèrent, sans amener aucun changement. Mais un des premiers jours d'Avril il arriva par mer à Stockholm un marchand de Wismar qui prétendait que le duc de Swérin était sorti le 28 Mars de la ville de Gustrau. D'abord on n'en crut rien. Pourtant la nouvelle fut bientôt confirmée.

Un officier suédois, le général ou lieutenant-colonel[1]) Klinkenstrom, à la tête d'un corps d'armée, composé de troupes de Suède, de Brandebourg et de Lunebourg, avait investi la ville et l'avait obligée à se rendre. Le duc avait été contraint d'en sortir, de même que le commissaire de l'empereur; mais ils ne le firent qu'après avoir protesté contre cette violence. Lorsque le commissaire de l'empereur prétendait ne pouvoir partir à cause d'une indisposition, le commandant suédois lui avait envoyé un fauteuil de malade du feu prince de Gustrau avec vingt sergents pour le porter hors de la ville, ce qu'ayant vu il s'était mis incontinent dans son carrosse et s'en était allé.

L'affaire n'en resta pas là. Immédiatement après avoir été instruit de ce qui s'était passé à Gustrau, l'empereur ordonna au comte de Staremberg de délivrer un mémoire à la cour de Suède et de déclarer en même temps ses intentions. Le mémoire portait en substance que le roi de Suède, quoique la cour aulique eût adjugé le duché de Gustrau au duc de Swérin, l'en avait fait chasser, avait fait insulter le commissaire de l'empereur, revêtu d'un caractère public, et ainsi avait violé en sa personne le droit des gens; que l'empereur en demandait satisfaction et réparation, et qu'il exigeait notamment qu'on lui livrât le lieutenant-colonel qui avait maltraité son commissaire. La déclaration verbale du comte de Staremberg contenait que l'empereur avait interdit sa cour aux envoyés de Suède et de Brandebourg et qu'il avait

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 113, 120, 122; de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 202.

enjoint au comte de ne pas aller à la cour du roi de Suède, jusqu'à ce qu'on lui eût fait satisfaction. Malgré tous les efforts d'Oxenstiern et de ses partisans pour porter le sénat à abandonner la cause du duc de Strélitz, malgré tous les arguments dont ils se servirent à cette fin [1]), la plupart des sénateurs demeurèrent fermes dans leurs sentiments. L'introducteur des ambassadeurs rendit le mémoire à M. Staremberg et lui déclara qu'il n'aurait pas dû le présenter, parce qu'il avait ordre de s'abstenir de la cour de Suède. Puis il lui interdit cette cour et lui communiqua que, quant au lieutenant-colonel, attendu qu'il avait agi en qualité d'officier du cercle de la Basse Saxe, l'empereur devait s'adresser au directoire de ce cercle, et point à la Suède. Le démêlé entre les deux cours eut encore diverses phases; mais peu à peu il s'apaisa.

Une troisième affaire dont M. d'Avaux se mêla regardait le commerce maritime [2]). Les rois de Suède et de Danemarc se plaignaient du mauvais traitement que leurs vaisseaux recevaient non seulement des armateurs anglais, hollandais et espagnols, mais aussi des armateurs français. Ils prétendaient que ceux-ci avaient pris et fait confisquer beaucoup de bâtiments suédois. Le roi de France au contraire maintenait que ses armateurs avaient seulement pris des vaisseaux qui voulaient passer pour suédois, afin de mettre

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 122, 123.

2) Voir là-dessus *Ibid.*, I, p. 61, 73, 104, 105, 130, 146 et suiv., 160, 196, 236, 245 et suiv., 541 et suiv.; II, p. 281; III (1), p. 43, 187; III (2), p. 80.

à couvert les marchandises de ses ennemis; qu'il avait toujours veillé à faire justice aux sujets du roi de Suède et qu'il avait droit d'attendre plutôt des remerciements que des plaintes. Conformément aux traités de commerce, de navigation et de représailles, conclus entre la Suède et le Danemarc au mois de Mars 1691 et au mois de Mars 1693, ces deux couronnes se proposaient de déclarer aux puissances belligérantes qu'elles ne prétendaient plus souffrir à l'avenir l'interruption du commerce et qu'elles exigeaient en même temps réparation des dommages, soufferts par le passé.

Dès ce moment M. d'Avaux s'appliquait à obtenir qu'on fît quelque différence entre la France et les autres états, les Suédois et les Danois n'ayant pas les mêmes sujets de plaintes contre la France que contre les autres états; qu'à l'égard de la France on se contentât de prier l'ambassadeur de ce royaume d'interposer ses offices, pour faire rendre justice aux marchands suédois dont on avait confisqué les navires. MM. Olivenkrantz et Wrede prêtèrent en ceci leur appui à l'ambassadeur de France. Effectivement cet ambassadeur reçut au milieu de l'année 1693 un écrit touchant les dommages, soufferts par les Suédois dans leur commerce, qu'il s'empressa de dépêcher au roi son maître [1]). À ce qu'il paraît, les plaintes tombèrent insensiblement d'elles-mêmes, et l'envoi de la pièce, dite „Requisition", n'eut plus de suite.

De temps en temps M. d'Avaux trouvait l'occasion de soutenir les intérêts de la France en se mêlant

1) Voir *Ibid.*, I, p. 245 et suiv.

des affaires domestiques de la Suède. En cela il ne craignait nullement de passer les bornes de son pouvoir. Dès que les tuteurs du jeune roi de Suède eurent arrêté que M. le comte Bonde serait la personne qu'on enverrait en qualité de ministre médiateur à Ryswick, l'ambassadeur de France se mit à travailler sous main à faire nommer M. Fritz secrétaire de l'ambassade [1]). Malgré les apparences et bien que M. Oxenstiern eût destiné la place à un autre, M. d'Avaux l'emporta. De même il prit toutes les mesures nécessaires pour traverser le dessein qu'avait M. Olivenkrantz de se faire nommer ambassadeur près la cour de France, et il y réussit également [2]).

Une autre chose qu'il sut empêcher, c'était le rétablissement des commissionnaires anglais et hollandais lors du renouvellement des traités de commerce entre la Suède, l'Angleterre et les Provinces-Unies [3]). Les raisons que M. van Heeckeren allégua en faveur de ce rétablissement avaient persuadé la plupart des sénateurs. Mais M. d'Avaux fournit à M. Wrede deux arguments contraires tellement décisifs qu'il n'y eut personne entre les sénateurs qui y pût répondre et que M. Wrede et M. Guldenstolpe assurèrent tous les deux, l'un indépendamment de l'autre, que l'ambassadeur des États Généraux n'obtiendrait jamais le rétablissement des commissionnaires et qu'ils en répondaient. En effet, tous les efforts du comte Oxenstiern

---

1) Voir là-dessus *Ibid.*, II, p. 151, 201 et suiv.

2) Voir *Ibid.*, II, p. 262.

3) Voir sur ce qui suit *Ibid.*, II, p. 298 et suiv.; 319 et suiv., 337 et suiv., 345; III (1), p. 98, 109, 133.

en faveur de M. van Heeckeren à qui il avait promis qu'il réussirait, toutes les brigues de M. Olivenkrantz pour le rétablissement des commissionnaires étrangers, aussi bien que les menaces de M. van Heeckeren lui-même, furent inutiles. Un écrit que cet envoyé des États Généraux fit délivrer au sénat fut trouvé si insolent et si injurieux qu'on le lui renvoya et qu'on lui fit dire que ce papier ne méritait pas d'être mis parmi les autres papiers de la chancellerie. Enfin, au commencement de l'année 1698, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il n'insista plus et se contenta d'un acte qui était une simple continuation des traités, faits par les États Généraux avec le feu roi de Suède et qui alors n'étaient pas expirés. Vers la fin de Février il signa cet acte de confirmation des traités qui subsistaient encore. Bientôt après il prit congé du roi de Suède par un mémoire, n'ayant pas voulu demander d'audience.

On a vu ci-dessus que le comte Guldenstolpe était un des ministres du roi de Suède, de l'appui duquel l'ambassadeur d'Avaux se servait souvent pour parvenir à ses fins [1]). C'est pourquoi quand ce comte s'était brouillé mal à propos avec Piper et s'était attiré par là la disgrâce du roi, M. d'Avaux tâcha, par l'intermédiaire de Vallenstedt, de raccommoder le comte et le favori du roi, et il réussit effectivement à détourner le coup que M. Piper avait eu dessein de porter à M. Guldenstolpe.

---

1) Voir là-dessus et sur ce qui suit *Ibid.*, III (1), p. 37, 49 et suiv., 89, 95.

Voici un dernier exemple de l'influence que M. d'Avaux avait à la cour de Suède. Le commis de M. Polus étant mort au mois de Février 1698, le chancelier qui autrefois, presque sans le demander, disposait de ces sortes de charges fit de son mieux afin d'obtenir la place pour son secrétaire. L'ambassadeur de France l'empêcha en faisant remontrer à MM. Piper et Wrede les conséquences de ce que le comte Oxenstiern remplît la chancellerie de ses créatures [1]).

Il résulte de la correspondance de l'ambassadeur d'Avaux qu'il n'avait pas tort de se glorifier d'avoir servi vingt ans et avec succès dans les plus importantes affaires que le roi eût eues hors de son royaume [2]). A bon droit il pouvait écrire [3]) qu'il espérait qu'on ne se repentirait pas de l'avoir envoyé en Suède; qu'il n'était ni assez fou, ni assez étourdi pour compromettre le roi; qu'étant sur les lieux, il voyait les choses de près; qu'il apportait toute l'application possible pour ne se point tromper et que, Dieu merci, il ne s'était pas trop abusé jusqu'ici dans les jugements qu'il avait formés des personnes à qui il avait eu à faire; que, pour ce qui était des affaires, il pouvait conjurer M. Colbert Croissi d'en être en repos, puisqu'on verrait nettement dans peu de temps qu'il n'eût pas été possible à un autre de les faire mieux réussir, ni peut-être si bien qu'il le ferait; qu'il n'était pas homme à commettre de grosses fautes ou à suivre dans les affaires de conséquence son propre sentiment.

---

1) Voir III (1), p. 95, 110. 2) Voir *Ibid.*, I, p. 58,
3) Voir *Ibid.*, I, p. 74, 122, 425, 432, 456.

Les lettres du roi prouvent abondamment que l'ambassadeur n'avait pas tort d'être content de lui-même. A chaque moment le roi lui témoigne sa satisfaction et lui déclare qu'il a parfaitement exprimé ses sentiments et saisi ses intentions [1]). Je crois donc ne pas exagérer en soutenant que M. d'Avaux a fait honneur à la place qu'il a occupée parmi les ambassadeurs français qui ont illustré le siècle de Louis XIV; qu'il a été un des plus grands diplomates de la France, le plus grand peut-être de son temps après M. de Lionne.

---

1) Voir *Ibid.*, I, p. 97, 114 et suiv., 131, 217, 248, 271, 342, 527; II, p. 214; III (2), p. 34, 36 et suiv., 54 et suiv., 62, 73.

Envoié à M. d'Avaux avec une lettre de Monseigneur le 19 Décembre 1695 à Versailles.

Mémoire touchant la conduite que le roy a tenue à l'égard du roy de Suède depuis l'avénement de ce prince à la couronne.

Le roy a toujours aimé et estimé la personne du roy de Suède, a fait tout ce qui a été en son pouvoir pour procurer ses avantages, lui a confié avec plaisir ses propres intérêts, l'acceptant pour médiateur dans tous les différens qu'il a eus avec ses voisins, a toujours souhaitté son alliance préférablement à toutes celles qu'il auroit pu faire avec d'autres princes, a satisfait avec exactitude de sa part aux conditions des traitez, lors même que les Suédois ne les exécutoient pas de leur part, n'a jamais fait d'alliance avec les puissances suspectes à la Suède, qu'après que cette couronne étoit entrée dans des intérêts contraires aux siens, et il a même dans ces tems fâcheux conservé tant d'égards pour le roy de Suède qu'il a empêché ses alliés de l'attaquer, lui a conservé toujours son estime et son amitié et a fait en sorte que les nouveaux engagemens, dans lesquels il étoit obligé d'entrer, ont été utiles à ce prince en ce qu'ils l'ont empêché de s'engager dans les mauvais partis que ses ennemis

lui vouloient faire prendre. C'est ce qui paroîtra clairement en parcourant la conduite que le roy a tenue à l'égard du roy de Suède depuis l'année 1660, en laquelle ce prince parvint à la couronne.

1660 La Suède n'étoit plus alors dans cet état florissant que ses continuelles victoires lui avoient si justement acquis. Elle venoit de perdre son roy, mort de douleur de la défaitte de son armée qui avoit été taillée en pièces dans l'isle de Funen [1]). Elle avoit pour roy un jeune prince de cinq à six ans; elle étoit en guerre contre l'empereur, les rois de Pologne et de Dannemarc et l'électeur de Brandebourg, qui ne prétendoient pas moins que de réduire les Suédois dans leurs anciennes limites et de les chasser d'Allemagne, de la Livonie et des provinces qu'ils avoient conquises sur le Dannemark, et elle n'avoit point d'alliés, ni de troupes à opposer à tant d'ennemis, pour lesquels les États Généraux s'étoient encor déclarés. Dans cette extrémité le roy seul entreprit la défense du roy de Suède et par son autorité et son entremise lui procura une paix avantageuse par les traités de Coppenhague et d'Oliva de l'année 1660, qui conservèrent à cette couronne tout ce qui lui avoit été cédé en Allemagne par les traitez de Westphalie, les conquestes que ses précédens rois avoient faites sur la Pologne en Livonie, une partie de la Norvège et les provinces de Schanie, de Blekinge et de Hallande que le roy de Dannemarc fut obligé de céder à la Suède.

---

1) C'était dans la bataille de Nyborg, livrée le 14 Nov. 1659, que les Suédois furent complètement battus par les troupes impériales, danoises, polonaises, hollandaises et celles de Brandebourg. Les historiens ne nous disent pas que ç'a été la douleur de cette défaite qui a causé la mort du roi. Voir Carlson, *Geschichte Schwedens* (histoire de Suède), traduction allemande de Petersen, 1855, IV, p. 349 et suiv.

Le roy ne se contenta point de s'estre engagé à la garentie de ces traitez pour assurer tous ces avantages au roy de Suède. Il voulut encor renouveller avec lui l'alliance qui avoit été cy-devant si avantageuse à l'une et à l'autre couronne et dont la continuation leur étoit également utile pour se deffendre mutuellement contre leurs ennemis communs et pour conserver les conquestes qu'elles avoient faites en Allemagne et qui leur avoient été assurées par les traitez de Westphalie. Ce traité d'alliance fut passé à Fontainebleau le 22 Septembre 1661 et eut pour principal but la manutention des traitez de Munster et d'Osnabruc et la sûreté des deux royaumes [1]). 1661

Les Suédois se plaignent qu'on les obligea ensuite de diminuer le subside promis. Ainsi on pourra retrancher cet article, si Mr d'Avaux le juge nécessaire.

Le roy, étant entré en guerre contre le roy d'Angleterre en faveur des États Généraux, accepta et fit accepter par ses alliez la médiation du roy de Suède pour terminer ces différens qui finirent par le traité de paix de Breda de 1667. Sa Majesté accepta encor peu après la médiation de la Suède sur ses différens avec l'Espagne. 1667

Les grands progrèz que le roy fit dans les Païs-bas Espagnols pendant qu'on traitoit la paix à Breda donnèrent de la jalousie au roy d'Angleterre et aux États Généraux qui voioient avec peine la puissance de la France s'augmenter dans leur voisinage. L'éloignement qui est entre la France et la Suède auroit deu empêcher, que l'augmentation de la puissance de la France deût estre suspecte à la Suède, et cette couronne aurait deu au contraire avoir de la joye, que la France qui était son alliée et engagée à la deffendre devînt encor plus en état de s'aquitter efficacement de cette obligation. Cependant les ministres d'Angleterre et des États Géné- 1668

1) Selon Dumont, *corps diplom.*, VI (2), p. 381 et suiv., il fut conclu le 24 Sept. Voir aussi *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 289, *note* 1.

raux trouvèrent le moyen de communiquer à ceux de Suède leurs jalousies mal fondées et les engagèrent non seulement à rejetter la proposition d'une alliance encor plus étroitte que le roy leur avoit fait faire par Mr de Pompone et dont la négotiation étoit fort avancée, mais aussi à faire avec eux au commencement de 1668 une triple alliance pour empêcher le roy de continuer ses conquestes.

Le roy, ayant de la douleur de voir qu'un roy son allié et dont il auroit été ravi de pouvoir encor augmenter
1669 la puissance, entrât dans des liaisons contraires à ses intérêts, fit ce qu'il put pour détourner les ministres de ratifier ce traité et leur offrit de païer au roy leur maistre les mêmes subsides qu'ils espéroient tirer des Espagnols; mais tous ces efforts ayant été inutiles, il se tint en repos, et sans témoigner de ressentiment du procédé des ministres de Suède, ni prendre aucun engagement avec
1670 les ennemis de cette couronne, il lui conserva son amitié et attendit paisiblement, que le dégoût qu'elle auroit de ses nouvelles alliances la ramenât à lui. Cela ne tarda pas longtems. Les ministres de Suède connurent le peu de fondement qu'ils pouvoient faire sur les promesses des Espagnols, et, voiant qu'il n'y avoit que le roy qui pût leur tenir ce qu'il leur promettroit, firent insinuer à
1671 Sa Majesté en 1671 la disposition où ils étoient de renouveller l'ancienne alliance entre la France et la Suède [1]. Le roy apprit cela avec plaisir et renvoia en Suède M. de
1672 Pompone, et après lui M. Courtin, qui après plusieurs conférences avec les commissaires de Suède conclut à Stokolm le 14 Avril 1672 un traité d'alliance pour la

---

1) A ce qu'il paraît, l'initiative pour renouveler l'ancienne alliance fut prise non par la Suède, mais par la France. Voir de Flassan, *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie française*, 1811, III, p. 392 et suiv.; Carlson, *Geschichte Schwedens*, IV, p. 553 et suiv.

défense mutuelle de ces deux royaumes et la manutention des traitez d'Osnabruk, de Munster, de Coppenhague et d'Oliva [1]).

On convint par des articles secrets que, si l'empereur et quelques électeurs et princes de l'empire vouloient donner du secours aux Estats Généraux, avec lesquels le roy étoit sur le point d'entrer en guerre, le roy de Suède les avertiroit amiablement de se désister de ce dessein; mais que, s'ils y persistoient en attaquant le roy ou ses alliés dans l'empire, Sa Majesté suédoise, trois mois après en avoir été requise par le roy, envoieroit dans le duché de Brême ou en Poméranie une armée de dix mille hommes de pié et de six mille chevaux et empêcheroit par la voye des armes, que les troupes de l'empereur, ni des princes de l'empire ne pussent faire aucuns dommages aux provinces du roy ou de ses alliez, ni passer au secours des États Généraux, moyennant quoi le roy paieroit au roy de Suède un subside de six cens mille escus par an, à commencer du jour qu'il l'auroit requis de faire marcher des troupes, et que jusqu'à cette réquisition il lui paieroit quatre cens mille escus par an. Ce traité devoit durer trois ans.

Le roy satisfit ponctuellement au paiement du subside de paix et accepta la médiation du roy de Suède, pour terminer à l'amiable les différens qu'il avoit avec les États Généraux, mais voiant dans la suite que l'empereur 1673
et l'électeur de Brandebourg s'étoient déclarez pour les États Généraux et avoient envoié des armées à leur secours, il fit au mois de Janvier 1673 requérir le roy de Suède de vouloir aussi satisfaire de sa part au traité en faisant passer en Allemagne cette armée de seize mille hommes pour agir contre ces princes, puisque tous les offices que le dit roy avoit fait auprès d'eux pour les détourner de

1) Voir Dumont, VII (1), p. 166 et suiv.

leur dessein n'avoient point eu d'effet. La couronne de Suède n'y fit aucune difficulté, convenant qu'elle y étoit obligée par engagement et par intérêt, et l'on promit que la Suède auroit en Allemagne vingt deux mille hommes outre les garnisons. On demanda seulement une avance de deux cens mille escus sur le subside, ce que le roy accorda et fit paier aussitôt.

Le marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède, renouvella plusieurs fois ses instances pour le passage de cette armée, à laquelle les électeurs de Cologne et de Bavière, l'évêque de Munster et les ducs de Neubourg et d'Hannover devoient joindre leurs troupes, de sorte que les ennemis du roy n'auroient pu leur résister, et que ceux qui ne s'étoient point encor déclarez contre Sa Majesté n'auroient pas osé le faire. Le grand-chancelier [1]) et le roy même de Suède assurèrent toujours que ce passage se feroit incessamment. Cependant il fut différé sous prétexte de la médiation que la Suède exerçoit, et puis sous d'autres prétextes pendant toute l'année 1673 et les huit premiers mois de l'année 1674, quoique le subside d'action eût esté pendant tout ce tems paié très exactement et que même Sa Majesté l'eût bien voulu augmenter jusqu'à huit cens mille escus par an sur ce que les ministres de Suède promettoient d'avoir jusqu'à vingt deux mille hommes en Allemagne. Les troupes suédoises ne passèrent donc en Allemagne qu'aux mois d'Août et de Septembre 1674, et le connestable Vrangel qui les devoit commander n'y passa qu'au mois d'Octobre suivant. Tous ces délais apportèrent un grand préjudice aux affaires du roy, puisqu'ils furent cause que l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster firent leur paix avec

---

1) M. Magnus Gabriël de la Gardie. Voir sur lui A. Daumont, *Voyage en Suède*, 1834, II, p. 153, et Carlson, *Gesch. Schwedens*, IV, p. 11 et suiv.

l'empereur et entrèrent dans son parti; que l'électeur de Bavière n'osa se déclarer; que le duc d'Hannovre fut obligé de faire un traité de neutralité; que l'électeur de Brandebourg qui avoit fait la paix avec le roy, les ducs de la maison de Brnnswick et plusieurs autres princes firent des traités d'alliance avec les États Généraux et que le roy fut obligé ensuite d'abandonner la plus grande partie des conquestes qu'il avoit faites dans les Provinces-Unies.

Encor que le roy eût souffert tous ces préjudices par les délais que les Suédois avoient faits de satisfaire aux conditions du traitté, il ne laissa point de renouveller l'alliance avec le roy de Suède par un traitté, passé à Versailles le 26 Avril 1675 [1]).

Le connestable Wrangel commença enfin les hostilitez contre l'électeur de Brandebourg, et il l'auroit fait avec succès, s'il eût voulu agir avec vigueur, pendant que ce prince étoit en Alsace avec son armée. Mais ce général fit la guerre si foiblement qu'il donna le tems à l'électeur de Brandebourg d'accourir avec ses troupes à la deffense de son pais, et comme les Suédois étoient logez dans des quartiers peu sûrs et fort éloignez les uns des autres, cet électeur en enleva une partie et défit si pleinement les autres à Fertbellin [2]) qu'ils ne furent plus en état de tenir la campagne, ni de résister au roy de Dannemarc, à l'électeur de Brandebourg, à l'évêque de Munster et 1676
aux ducs de la maison de Brunswic, qui les chassèrent de tous les états qu'ils possédoient en Allemagne, et même d'une grande partie de la province de Schonen nonobstant la valeur avec laquelle le roy de Suède deffendit cette province, où il gagna en personne au mois

---

1) Voir Dumont, VII (1), p. 291 et suiv. La date n'est pas le 26, mais le 25 Avril.

2) La bataille de Fehrbellin du 18 Juin 1875.

d'Août 1676 une bataille près d'Helmstat [1]), où le marquis de Feuquières se trouva et le servit très utilement, et une autre au mois d'Octobre suivant près de Londen [2]). La bravoure et la conduite que le roy de Suède fit paroistre en ces occasions augmentèrent encor l'estime que Sa Majesté avoit pour lui.

1677 Le roy de Dannemarc assiégea en 1677 la ville de Malmoë, où le marquis de Feuquières étoit enfermé. Cet ambassadeur fut la principale cause du salut de cette place par les bons ordres qu'il donna pour sa défense.

Le roy obtint en cette même année du roy de Pologne qu'il laisseroit passer par ses états une armée suédoise qui iroit attaquer la Prusse ducale. Il fit aussi une grande dépense pour la levée et la subsistance d'un corps considérable de troupes polonoises qui devoient se joindre à l'armée suédoise, et il offrit même de faire au roy de Suède un présent de deux cens mille escus, en cas qu'il voulût passer en personne avec une armée en Poméranie,
1677 où plusieurs places tenoient encor pour lui. Mais cette dépense et ces offres du roy furent inutiles, et les Suédois ne passèrent point en Prusse, ni en Poméranie, que l'électeur de Brandebourg acheva de conquérir.

Encor que la Suède n'eût plus alors un seul homme de guerre en Allemagne, bien loin d'y avoir les seize mille hommes qu'elle étoit obligée d'y entretenir suivant le traité de 1675, le roy ne laissa point de lui faire paier toujours le même subside qu'il avoit promis pour l'entretien de ce corps de troupes en Allemagne, jusqu'à ce qu'il eût procuré à cette couronne une paix beaucoup plus

---

1) La bataille de Halmstad, gagnée par le roi de Suède Charles XI sur les Danois le 17 Août 1676.

2) La célèbre bataille de Lund ou Lunden dans la province de Scanie fut livrée non pas au mois d'Octobre, mais le 4 Décembre 1676. Voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, IV, p. 659 et suiv.

avantageuse, que les plus zélés Suédois ne l'eussent osé espérer et qui fit l'admiration de toute l'Europe.

Lorsque le roy publia au mois d'Avril 1678 le projet 1678
des conditions auxquelles il vouloit bien faire la paix avec ses ennemis, il y mit pour première condition l'entière satisfaction du roy de Suède, et en sa considération celle du duc de Holstein-Gottorp, et offrit de rendre une partie considérable des conquestes qu'il avoit faites sur le roy d'Espagne et les Estats Généraux, afin de compenser et d'obtenir la restitution de celles qui avoient été faites sur la Suède.

Les États Généraux et ensuite le roy d'Espagne ayant
accepté les propositions du roy, le traité pensa estre 1678
rompu sur le point de sa conclusion sur ce que le roy déclara qu'il ne restitueroit point à l'Espagne et aux États Généraux les places, qu'il vouloit bien donner à l'intérêt de la Suède, sinon après que cette couronne auroit été rétablie dans les provinces et les places qu'elle avoit perdue pendant le cours de cette guerre. Les ambassadeurs d'Espagne et des États Généraux n'y voulurent jamais consentir, et comme le roy persistoit dans sa résolution, le roy d'Angleterre fit un traité avec les États Généraux, par lequel il s'obligeoit à rompre avec Sa Majesté, si le traité de paix n'étoit signé dans le 10 d'Août. Ainsi la paix étoit rompue pour le seul intérêt de la Suède, et le roy étoit disposé à se r'engager dans une guerre encor plus fâcheuse que la précédente à cause de l'augmentation de ce nouvel ennemi, si les ambassadeurs de Suède ne s'étoient pas eux-mêmes désistez de cette prétention et n'avoient pas fait connoistre aux plénipotentiaires de France par un mémoire signé d'eux [1]),

1) Les ambassadeurs de Suède délivrèrent ce mémoire aux plénipotentiaires de France le 24 Juillet 1678. La pièce se trouve dans les *Actes et mémoires des négotiations de la paix de Nimègue*, Amsterdam et Nimègue, 1679, II, p. 465 et suiv.

qu'il convenoit aux intérêts du roy leur maistre, que le roy se relaschât de la déclaration qu'il avoit faite, de sorte que le traité fût signé le soir même du 10 Août.

1679 Le roy conclut le 5e Février 1679 le traité de paix *avec l'empereur et l'empire*, dans lequel entr'autres choses il stipula que le traité qui avoit été conclu le même jour avec le roy de Suède, tant pour lui, que pour le duc de Gottorp, auroit pareille force que s'il eût été compris dans celui-cy; que l'empereur s'emploieroit près du roy de Dannemarc, de l'électeur de Brandebourg, de l'évêque de Munster et des princes de la maison de Brunswick, pour les obliger à faire la paix, et que, s'il n'y pouvoit réussir, il n'apporteroit aucun obstacle à la France et à la Suède pendant cette guerre et ne permettroit pas, que les troupes de leurs ennemis prissent des quartiers hors de leurs propres états, et que le roy pourroit tenir garnison dans Chastelet, Huy, Verviers, Aix la Chapelle, Dieren [1]), Linnich [2]), Nuits et Zons [3]), jusqu'à ce que la paix pour les provinces, situées dans l'empire, eût esté conclue. Si le roy eût voulu écouter alors les propositions qui lui furent faites par les ennemis
1679 de la Suède, il auroit aquis à son royaume des avantages très solides; mais préférant les intérêts du roy de Suède aux siens propres, il se disposa à emploier toutes ses forces, pour lui faire rendre les provinces et les places qu'il avoit perdues, et dans cette veue il retint ces huit places qui lui pouvoient faciliter le moyen de faire passer ses troupes au-delà du Rhin. Mais on ne peut disconvenir qu'il restoit encor après le passage de ce fleuve des difficultés presque insurmontables.

En effet il falloit faire entrer et avancer presque jusques

---

1) Duren. 2) Linnick.

3) Sons. Voir sur ces noms *Actes et mém.*, III, p. 435, article 26 du traité

aux extrémités de l'Allemagne une armée assez puissante pour reprendre toutes les places qui avoient été occupées sur la Suède, et pour tenir teste aux troupes des quatre puissances, qui pouvoient former une armée très considérable et très aguerrie et qui avoient l'avantage d'estre dans leur païs. On n'avoit au-delà du Rhin ni postes, ni magasins pour faire subsister une armée pendant un si long chemin; en cas que les ennemis voulussent se deffendre, il y avoit au moins quinze siéges à faire, les deruiers encor plus difficiles que les premiers, à cause que les ennemis auroient eu plus de tems pour se préparer, ce qui sur le pié des conquestes qu'on faisoit aux Pais-Bas étoit une occupation de sept ou huit années, et il étoit difficile que l'empereur, le roy d'Espagne et les princes 1679
et états de l'empire vissent tranquillement une armée françoise prendre des places et des quartiers en Allemagne et qu'il ne survînt pas dans un si long tems plusieurs incidens, qui auroient empêché le roy de poursuivre son dessein avec toutes les forces nécessaires, en sorte que plusieurs places des Suédois seroient demeurées entre les mains de leurs ennemis Les plénipotentiaires de Suède connurent si bien eux-mêmes ces vérités qu'ils s'expliquèrent hautement à Nimègue, que les traittés avec les princes d'Allemagne ne se romproient pas pour quelques terres qui les accomoderoient.

Cependant le roy avoit envoié le comte de Rébenac [1]) vers les ducs de Brunswic pour tâcher de les obliger à restituer à la Suède toutes leurs conquestes, et il leur fit même offrir jusqu'à trois cens mille escus pour les y engager. Il y auroit peut-estre réussi sans l'avis qu'ils eurent de la déclaration, que les ambassadeurs de Suède

---

1) Le comte de Feuquières-Rebenac envoyé extraordinaire du roi de France en Allemagne. Voir de Flassan, *Hist. générale de la diplomatie française*, III, p. 468.

avoient faite à Nimègue. Ainsi tout ce que le roy put obtenir fut, qu'outre l'argent qu'il leur avoit offert ces ducs se contenteroient de la cession du baillage Teding-
1679 hausen [1]), qui n'est qu'un des cinquante-un baillages dont le duché de Brême est composé, de quelques villages, situés entre les rivières de Veser et d'Aller, et de quelques droits que les duchez de Brême et de Verde avoient dans le pais de Lunebourg. Ainsi le sieur de Puffendorf, ministre de Suède, qui étoit à Zell, ayant agréé cette proposition, et le roi de Suède étant trop esloigné pour le pouvoir consulter, le zèle que le roi avoit pour les intérêts de la Suède l'obligea à agir seul dans cette occasion et à donner les mains à cette cession qui étoit peu considérable en comparaison de l'utilité, qu'on retiroit de séparer ces princes du nombre des ennemis. Le traité fut donc signé le 5e Février avec ces ducs à ces conditions.

Cette cession déplut véritablement au roi de Suède; mais il témoigna à M. de Feuquières qu'il étoit très content de la conduite des ministres du roi et n'étoit mal satisfait que des siens. Le roy, pour contenter le roi de Suède, fit depuis son possible pour obliger ces ducs à se contenter d'un engagement des choses qui leur avoient esté cédées; mais ils n'y voulurent jamais entendre. On signa à Nimègue le 29 Mars le traité de paix avec l'evêque de Munster auquel le roi voulut bien encor donner une somme de cent mille escus, pour l'obliger à restituer tout ce qu'il avoit occupé sur la Suède, à l'exception du baillage de Wilshusen qui lui fut laissé par forme d'engagement pour autres cent mille escus. Les plénipotentiaires de Suède furent très contens de ce traité et en signèrent un avec ce prélat aux mêmes conditions.

---

1) Non pas Kedinghausen, ce qu'a M. de Flassan, III, p. 468. Voir *Actes et mémoires des négociations de la paix de Nimègue*, III, p. 573 et suiv.

L'armée du roi, commandée par le maréschal de Créqui, 1679
entra peu après en Allemagne pour faire la guerre à l'électeur de Brandebourg pour les intérêts de la Suède et avança jusqu'au duché de Minden. Cet électeur, ayant envoié vers le roi le Sieur Meinders pour demander la paix, fit instance qu'on lui laissât au moins Stetin et quelques autres places de Pomméranie. Le roi rejetta cette proposition et fit son possible, pour qu'il se contentât de garder le pais d'au-delà de l'Oder par forme d'engagement et non de cession; mais comme ce ministre avoit des ordres contraires, Sa Majesté, voiant la rupture de la négotiation assurée, jugea qu'il étoit de l'intérêt de la Suède de n'en pas différer la conclusion, afin de rentrer à un prix médiocre dans la possession de toute la Poméranie.

Ainsi le traité fut conclu le 24 [1]) Juin 1679 à condition de céder à l'électeur la moitié des droits d'entrée et de sortie que la Suède avoit dans la Poméranie électorale, le bord oriental de l'Oder, à la charge néanmoins de n'y faire aucune fortification, et la ville de Golnau en engagement pour cinquante mille escus.

Le roi sacrifia encor trois cens mille escus pour obliger l'électeur à se contenter de ces conditions. Les ministres de Suède furent très contens de ce traité dont ils jugèrent que les conditions étoient les meilleures, ausquelles le roi pût faire la paix, eu égard à l'estat des affaires.

Enfin le roi conclut à Fontainebleau au mois de Septembre suivant la paix avec le roi de Dannemarc, à condition qu'il restitueroit à la Suède généralement tout ce qu'il avoit pris sur cette couronne, tant en Allemagne que dans la province de Schonen [2]).

---

1) Le 29 Juin. Voir *Actes et mém.* etc., IV, p. 483 et suiv.

2) Le cours des négociations qui aboutirent à tous ces traités de paix est décrit d'une manière plus impartiale et plus véridique par le

Après la conclusion de tous ces traitez les rois de Suède et de Dannemarc ayant fait proposer au roi de faire une triple alliance entre la France et les deux couronnes du Nord, Sa Majesté reçut fort agréablement cette proposition et témoigna estre disposée à écouter ce que les ambassadeurs de ces deux rois lui voudroient proposer sur ce sujet.

Ainsi le comte de Bielke, ambassadeur de Suède, ayant
1680 au commencement de l'année 1680 témoigné au roi, que le roi son maistre désiroit faire une alliance plus particulière avec Sa Majesté, Elle lui offrit de nommer des commissaires pour traiter avec lui, quand il auroit un pouvoir et une instruction pour traiter, et comme cet ambassadeur n'avançoit point la négotiation, Elle voulut bien lui faire donner au mois de Septembre de la même année un projet de traité d'alliance, de commerce et de défense mutuelle et lui fit offrir d'écouter ce qu'il lui voudroit représenter sur les changemens que le roi son maistre voudroit faire à ce projet; mais toutes ces avances de Sa Majesté n'engagèrent point les ministres de Suède à agir avec plus de chaleur pour le renouvellement de l'alliance.

Cependant il faut convenir que le roi de Suède ne croioit pas alors avoir lieu de se plaindre du roi, puisque dans la proposition qu'il fit aux états de son royaume, qui furent assemblez au mois d'Octobre 1680, il rendit témoignage que le roi avoit soutenu ses intérêts avec une extrême constance; que Sa Majesté l'avoit aidé, autant qu'il lui avoit esté possible et comme un fidel allié, à surmonter les difficultés qui s'opposoient à une paix

---

roi Louis XIV que par M. Carlson dans son Histoire de Suède, IV, p. 727 et suiv. Voir de Flassan, III, p. 435 et suiv., et J. A. Wijune, *de wording van den vrede van Nijmegen* (la naissance de la paix de Nimègue), dans *de Tijdspiegel* (le Miroir du temps) de Mai et de Juin 1881.

honneste et avantageuse, et qu'Elle n'avoit point voulu mettre les armes bas que la Suède n'eût aussi été en état de le faire avec sa satisfaction.

Le comte Oxenstiern dit aussi aux états dans sa harangue que l'amitié du roi et l'assistance qu'il avoit donnée à la Suède en vertu de l'alliance avoient eu un très bon effet pendant le cours de la guerre et dans la négotiation de la paix, et qu'ainsi Sa Majesté suédoise ne se contentoit pas d'en conserver le souvenir avec reconnaissance, mais qu'elle vouloit encor en faire mention dans cette assemblée généralle des états de son royaume, afin qu'ils en fissent l'estime et le cas qu'ils devoient [1]).

Le roi voulut bien l'année suivante offrir au roi de Suède 1681
un subside de quatre cens mille escus en renouvellant l'alliance; mais cette offre fut inutile à cause de la difficulté qu'avoit fait naistre la réunion du duché des Deux Ponts à la souveraineté du roi, et les ministres de la maison d'Autriche et des autres puissances ennemies de la France empêchèrent que le roi de Suède n'entrât en aucun tempérament. Cependant le roi eut encor cette considération pour le roi de Suède qu'il ne voulut point donner l'investiture de ce duché au prince Adolphe, son oncle, qui la demandoit [2]), et sur les instances de ce roi il agréa que tous les différens qu'il avoit avec l'empire fussent examinez dans des conférences qui se tiendroient à Francfort.

Sa Majesté vit avec beaucoup de déplaisir que toutes ces facilitez ne servoient de rien pour obliger le roi de Suède à se rapprocher de lui.

Pendant que le roi de Suède s'eloignoit de l'alliance

---

1) Dans les histoires imprimées de Suède de MM. de Limiers et Carlson il n'est dit mot de ces témoignages de la part du roi Charles XI.

2) Voir là-dessus *les Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 564.

du roi, le roi de Dannemark et l'électeur de Brandebourg faisoient leur possible pour y entrer, dans l'espérance que la guerre s'allumant et le roi de Suède y prenant le parti contraire à la France, ils feroient de grandes conquestes sur lui et ne seroient point obligez de les rendre comme celles qu'ils avoient faites dans la précédente guerre.

Mais l'affection que le roi conservoit toujours pour le roi de Suède l'empêcha d'écouter ces propositions, et il persista à ne point vouloir faire alliance avec ces princes, jusqu'à ce que la Suède fût ouvertement entrée dans des engagemens contraires à ses intérêts, ou que cette couronne s'étant alliée avec lui, il eût pu faire les autres traitez par rapport à cette alliance. Le comte d'Avaux s'en expliqua ainsi au Sieur Guldenstolp, envoié de la Suède à la Haye, lorsqu'il le voulut sonder sur un traité d'alliance qu'on publioit que le roi étoit sur le point de faire avec l'électeur de Brandebourg.

1681 Dans le temps que le roi en usoit avec ce ménagement à l'égard de la Suède, le Sr Guldenstolp proposa et conclut au mois d'Octobre 1681 avec les États Généraux un traité d'association [1]) qui, sous le spécieux prétexte de n'avoir pour but que le maintien des traitez de Westphalie et de Nimègue, suivant leur véritable sens, étoit fait directement contre les intérêts du roi, en ce que ceux qui étoient dans cette association prétendoient se rendre les juges de l'interprétation de ces traitez et s'attribuoient le pouvoir d'en déterminer le véritable sens, ce que Sa Majesté prévoient [2]) bien qu'ils ne manqueroient pas de faire suivant leurs intérêts et au désavantage de sa couronne, contre laquelle ils étoient préoccupez.

Quoique le roi fût très mécontent de ce traité, il voulut

---

1) Voir là-dessus *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 225, *note* 2.

2) prévoyait.

bien croire que le roi de Suède n'avoit point eu aucun dessein de rien faire contre ses intérêts et ne laissa point de témoigner aux ministres de Suède, qu'il étoit toujours disposé à conclure l'alliance avec leur maistre. Mais comme on avoit pris en Suède des mesures contraires, on ne donna point de nouveaux ordres au comte Bielke, et il fut même peu après rappellé de son ambassade, ce qui rompit toute la négotiation et fit juger au roi qu'on ne songeoit point à la continuer. Cela obligea le roi de songer aussi à prendre de sa part des mesures convenables au bien de son service. Mais comme il avoit de la peine à se résoudre à entrer dans des liaisons avec des puissances suspectes à la Suède, il fit faire un dernier effort par le marquis de Fenquières auprès du comte Oxenstiern pour tâcher d'obliger la Suède à se départir de cette association et à renouveller l'alliance avec Sa Majesté. Mais cette dernière tentative fut encor inutile, et le comte Oxenstiern déclara nettement à cet ambassadeur, que la Suède ne pouvoit rétracter ce qu'elle avoit fait et que chacun n'avoit qu'à prendre ses mesures.

Cependant Sa Majesté demeurant toujours persuadée 1682
que le roi de Suède reconnoistroit dans la suite du temps, qu'il n'y a point de plus solide alliance et de plus solide avantage pour sa couronne que celle de France, Elle se contenta de faire le 22 Janvier 1682 avec l'électeur de Brandebourg et le 25e Mars suivant avec le roi de Dannemarc des traitez d'alliance défensive [1]), dans lesquels il ne fut fait néanmoins aucune mention de la Suède.

Ces deux princes eussent bien souhaitté qu'on fût entré dès lors en guerre contre la Suède, sur laquelle ils espéroient bien de faire des conquestes considérables et même la chasser entièrement de l'Allemagne et de la province de Schonen; mais le roi, conservant toujours de la con-

1) Je ne trouve pas ces traités dans *le Corps diplom.* de Dumont.

sidération pour cette couronne, n'y voulut point donner les mains, ni consentir que ses alliez attaquassent ses états, qu'en cas qu'elle entreprît quelque chose contre Sa Majesté en conséquence du traité d'association.

Ces traitez d'alliance n'eurent point de suite, le roy, sur la nouvelle qu'il eut que le grand seigneur alloit attaquer les estats de l'empereur, ayant bien voulu rendre le calme au Pais-bas en levant le blocus qu'il tenoit alors autour de Luxembourg et remettant ses différens avec l'Espagne à l'arbitrage du roi de la Grande Bretagne.

L'amitié que le roi avoit pour la personne du roi de Suède et pour le bien de son estat l'obligea de faire faire encor de nouvelles instances pour l'annullation du
1682 traité d'association et le renouvellement de l'alliance avec la France, offrant de lui donner jusqu'à cinq cens mille escus de subside en cas d'action et cent cinquante mille escus en temps de paix et de laisser l'article des Deux Ponts à ce qui seroit déterminé sur ce sujet aux conférences de Francfort. Mais ces nouvelles instances n'eurent aucun effet, et les ministres de Suède ne laissèrent rien d'intenté dans toutes les cours pour porter le roi d'Angleterre et plusieurs autres princes à se liguer contre la France. Le roi de Suède ayant conclu au mois d'Octobre 1682 un traité d'alliance avec l'empereur, par lequel ces deux princes s'obligèrent de tenir une armée en Allemagne pour le maintien des traitez de Roschild, de Coppenhague [1]), de Westphalie et de Nimègue, on fit en Suède divers préparatifs pour un armement, afin, suivant qu'on le publioit, de faire passer en Allemagne les troupes que le roi de Suède devoit fournir en exécution de ce traité pour composer cette armée. Le roi de Dannemarc et l'électeur de Brandebourg prirent cette occasion pour solliciter de nouveau le roi de consentir qu'ils attaquassent

---

1) Voir plus bas p. 431, *note* 3.

dès lors la Suède, pour lui ôter les moyens de s'opposer 1683
aux desseins du roi. Mais Sa Majesté ne voulut point encor consentir que ses alliez fissent la guerre au roi de Suède, jusqu'à ce qu'il se fût déclaré ouvertement contre ses intérêts.

Enfin, quoique depuis la dite année 1683 jusques à la 1684
conclusion du traité de trève à Ratisbonne la couronne de Suède ait fait tout ce qui pouvoit estre le plus contraire aux intérêts de la France, Sa Majesté n'est entrée dans aucune liaison ni avec le Dannemarc, ni avec l'électeur de Brandebourg, qui pût estre préjudiciable au dit roi, et Elle a toujours conservé pour lui tous les sentimens d'estime et d'amitié qu'il mérite, en sorte qu'aussitôt que
ce prince fit connoître qu'il ne vouloit point prendre 1691
parti contre la France dans la guerre présente, et qu'au contraire, touché d'une juste douleur de voir une guerre si violente énuïe [1]) dans la Chrestienté, il a offert sa médiation aux parties qui étoient en guerre. Le roi qui a toujours souhaitté la paix accepta d'abord cette médiation, souhaittant que le roi de Suède eût la gloire d'avoir rétabli la tranquillité dans l'Europe, et étant disposé à remettre avec une pleine confiance ses intérêts entre ses mains. Il n'en fut pas de même de l'empereur, ni des autres ennemis du roi, lesquels rejettèrent cette médiation, soit qu'ils ne voulussent point absolument de paix, ou qu'ils ne souhaitassent point que le roi de Suède eût la gloire de l'avoir rétablie, ou qu'ils n'eussent point de confiance en ce prince, sachant bien que son véritable intérêt est que la France soit toujours assez puissante pour lui pouvoir donner dans les besoins les secours qu'il ne peut attendre que d'elle.

Les choses sont demeurées dans cet estat, et les alliez,

---

1) Mot inintelligible. — Peut-être l'auteur aura écrit au lieu de „énuïe dans": „épuisant."

sans vouloir faire aucun pas pour avancer la conclusion de la paix, se contentèrent de presser le roi de Suède de leur fournir des troupes en vertu des traitez qu'il a passez avec l'empereur [1]) et les Estats Généraux [2]); mais on est bien persuadé que sa prudence, sa justice et son propre intérêt ne lui permettront point de sortir des termes de la neutralité pour secourir les alliez contre le roi.

Il est constant que le roi de Suède n'est point tenu d'envoier des troupes à l'empereur, ni aux États Généraux en vertu des traitez qu'il a faits avec eux, puisqu'il ne s'y est obligé de les secourir, qu'après qu'il auroit interposé ses offices amiables et qu'ils auroient été rejettez par celui, contre qui on lui demanderoit du secours. Ainsi le roi ayant accepté la médiation du roi de Suède et lui ayant bien voulu confier ses secrètes et ses dernières intentions, l'empereur et les États Généraux, qui n'ont fait jusques à présent ni l'un, ni l'autre, ne peuvent point prétendre raisonnablement aucune assistance de lui en vertu de leurs traittez.

Le roi est un ancien allié de la Suède qui a toujours contribué à l'agrandissement de cette couronne. Il est garand des traitez de Westphalie et ainsi obligé de deffendre la Suède contre l'empereur et les autres princes de l'empire, qui le voudroient dépouiller des provinces, qu'il a aquises.

Il a encor moyenné à cette couronne la cession de plusieurs provinces du royaume de Dannemarc par les traitez de Roschild et de Coppenhague [3]) dont il est aussi garand; il a satisfait pleinement à cette garantie et à

---

1) Voir sur ce traité *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède* I, p. 49, *note* 1.

2) Voir *ibid.*, I, p. 25, *note* 1, et p. 225, *note* 2.

3) Voir sur ces traités *ibid.* II, p. 244, *note* 1 et 2; III, p. 11, *note* 4.

l'obligation des traitez d'alliance qu'il a faits avec la Suède; il a sacrifié une partie de ses conquestes pour faire rentrer la Suède dans les provinces dont elle avoit été dépouillée; il a intérest que cette couronne soit puissante, afin qu'elle lui puisse fournir dans les occasions les secours, ausquels elle est obligée de sa part en vertu de la garantie réciproque des traitez de Westphalie, et la Suède n'a pas moins intérêt pour la même raison que la puissance du roi augmente plutôt que de diminuer; il a fait paroître en toutes rencontres l'estime et l'amitié qu'il a pour le roi de Suède et la considération qu'il a pour ses sujets; il a toujours monstré une égale disposition à faire la paix, et tout victorieux qu'il étoit, a relâché considérablement de ses droits pour procurer ce bien à la Chrestienté; il a témoigné une entière confiance au roi de Suède dans la négotiation de la paix, ayant accepté avec joye sa médiation et lui ayant découvert ses dernières et plus secrètes intentions, et encor que Sa Majesté n'ait plus voulu estre tenue aux conditions qu'elle avoit proposées, attendu qu'elles n'avoient pas été acceptées dans le temps qu'Elle avoit prescrit, a persisté et persiste encor dans l'acceptation de la médiation du roi de Suède.

L'empereur au contraire est un ancien ennemi de la France et de la Suède, qui souffre impatiemment que ces deux couronnes possèdent en Allemagne des provinces et aient réduit par les traitez de Westphalie dans les bornes légitimes l'autorité de l'empereur sur les princes de l'empire. Il ne souhaitte rien avec plus de passion que de chasser les François et les Suédois de l'Allemagne et de les affoiblir, en sorte qu'ils ne puissent plus l'empêcher d'élever la puissance impérialle et l'autorité d'un pouvoir despotique. Son principal intérest pour parvenir est de diviser la France et la Suède et de tâcher de les engager de rompre ensemble, afin qu'elles ne se secourent point mutuellement et qu'il puisse plus aisément les abattre

l'une après l'autre. Il a toujours été du parti contraire à la Suède dans les guerres qui ont été terminées à l'avantage de cette couronne par les traitez de Westphalie, de Roschild, de Coppenhague et de Nimègue. S'il a fait des traitez d'alliance avec la Suède, ce n'a été que dans le dessein de l'engager à rompre avec la France. Ni lui, ni le prince d'Orange, ni les États Généraux, ses alliez, ne souhaittent point et ne doivent pas même pour leur intérest souhaitter l'augmentation de la puissance du roi de Suède. Le prince d'Orange, ni les États Généraux n'ont eu aucun ménagement pour lui depuis le commencement de cette guerre, et pendant qu'ils l'amusoient avec de belles paroles, les Anglois et les Hollandois, réunis sous la domination du prince d'Orange, ont traité les sujets du roi de Suède comme des ennemis déclarez.

Enfin ils n'ont point fait d'avance pour faire la paix que lorsqu'ils ont été pressez par les armes de la France ou ont perdu l'espérance d'un accommodement entre l'empereur et le grand seigneur. Ni l'empereur, ni eux n'ont eu aucune confiance au roi de Suède; ils ont différé d'accepter sa médiation qu'il leur a offerte plusieurs fois et ne lui ont jamais voulu confier les conditions, ausquelles ils veulent bien faire la paix. Cela étant ainsi, il est évident que toutes sortes de raisons de reconnoissance et d'intérest porteront toujours un prince aussi sage et aussi juste que le roi de Suède à préférer le parti du roi à celui de ses ennemis, en cas qu'il jugeât nécessaire d'en prendre un. Mais outre cela l'équité et la modération des propositions du roi et les facilitez qu'il a apportées pour le bien de la paix doivent le rendre encor plus favorable [1]) qu'aux alliez, qui n'ont point fait de propositions de paix ou en ont fait qui tendent plustot à rendre la guerre immortelle qu'à la finir par un bon accommodement.

---

1) favorable au roi de France?

Lettres du roi à M. d'Avaux [1].

24 Janvier 1697 à Marly.

Le roi voit que la désunion entre les deux couronnes du Nord paraît se ranimer; souhaite que le roi de Suède s'abstienne de démarches, contraires à la neutralité; envoie à l'ambassadeur une lettre de change de 3000 ll.; approuve l'usage que celui-ci en fera et se loue des services que M. d'Avaux lui a rendus dans tous les emplois où il a été.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu vos lettres du 26 Décembre et du 7 [2]) de ce mois. L'une et l'autre me font voir que la même opposition qui a toujours divisé les deux couronnes du Nord paroît encor se r'animer à l'occasion du nouveau traité, conclu entre le roi de Dannemarc et les alliez. Mais quoique le comte Oxenstiern vous ait assuré que le roy de Suède soutiendroit fortement le duc d'Holstein, s'il étoit attaqué, il y a cependant lieu de croire, que ce ministre est encor plus persuadé du désir qu'a le roi son maistre d'entretenir la paix dans le Nord; que ses conseils fortifieront ce prince dans cette pensée et qu'il n'oubliera rien pour lui inspirer une vive appréhension d'attirer le ressentiment des alliez.

Il est à souhaitter que le roi de Suède n'en soit pas

---

1) Les lettres qui suivent portent le cachet de la personnalité grandiose et fière de son auteur. Elles rappellent, aussi bien que celles que M. Grimblot a publiées, le souvenir de la grandeur imposante de Versailles. Qui que ce soit qui y a donné la forme, le fond appartient au roi Louis XIV lui-même. Du reste on ne peut leur imputer la longueur un peu démésurée que M. Grimblot blâme dans celles qu'il a réunies dans celles qu'il a réunies dans la collection qui porte son nom. Voir Grimblot, *lettres of William III and Louis XIV and of their ministres*, London, 1848, I, Preface, p. XI.

2) Lisez „le 2." Voir *les Négociations de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 1 et suiv.

assez frappé pour faire quelques démarches contraires à la neutralité. La qualité de médiateur l'engage à l'observer plus exactement que jamais; et je suis persuadé qu'il ne me donnera pas lieu de me plaindre qu'il y manque.

J'approuve cependant la proposition que vous me faites pour estre informé régulièrement de ce qui se passe dans la chancellerie, et je vous ferai remettre incessamment une lettre de change de 3000 ll. pour emploier à l'usage dont vous m'écrivez. Vous avez pu juger par ma lettre du 6 Décembre, que je n'ay pas douté un moment de la fausseté du discours que l'envoié des États Généraux [1]) vous attribuoit. Vous m'avez trop bien servi dans tous les emplois où vous avez été, pour vous croire capable de faire des fautes aussi grossières, et vous devez estre fort en repos sur ce sujet.

Il ne se passe encor rien de considérable dans les négociations d'Hollande: elles demeurent suspendues par l'attente des réponses de l'empereur; mais il y a lieu de croire que cette incertitude sera bientôt terminée. Sur ce etc.

31 Janvier 1697 à Versailles.

Le roi démontre que le roi de Suède n'a aucun sujet de se plaindre du secret qu'il prétend lui avoir été fait des conditions, qui ont été depuis déclarées de la part du roi de France en Hollande; ne croit pas qu'il y ait quelque fondement à ce qu'on raconte d'un voyage que le czar aurait dessein

---

1) M. Walraven baron van Heeckeren, seigneur de Nettelhorst. Il naquit en 1643, resta pendant toute sa vie célibataire et mourut à Osnabrück le 21 Août 1701. Voir *l'article sur la famille de van Heeckeren* de M. W. de Haas dans la bibliothèque héraldique, feuille périodique, publiée en Hollandais par M. J. B. Rietstap, nouvelle série, tome IV, 1e livraison, 1881, p. 63, 64.

de faire et prescrit à M. d'Avaux d'assurer d'un secret inviolable celui qui l'a demandé.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 11e [1]) de ce mois. Il est assez ordinaire que le comte d'Oxenstiern tâche de diminuer dans l'esprit du roi son maistre les marques de confiance que j'ay souvent données à ce prince; mais les raisons dont il se sert pour y réussir ne doivent pas faire impression sur ceux que la passion ne prévient pas.

Je vois cependant que celui que vous ne me nommez point et qui est bien intentionné croit que le roi de Suède a quelque sujet de se plaindre du secret qu'il prétend que je luy ay fait des conditions, qui ont été depuis déclarées de ma part en Hollande.

Il est aisé de répondre à cette plainte. Je me suis toujours expliqué à ce prince, que les traitez de Westphalie et de Nimègue serviroient de fondement à celui qui interviendra; qu'il seroit nécessaire d'apporter des changeméns à ces traitez pour la sûreté de la paix future, et comme il n'y avoit encor aucune négociation entamée, lorsque ces déclarations lui ont été faites, je lui ay seulement confié les changemens que je jugeois alors qui seroient à faire à ces deux premiers traitez.

Les dispositions qui ont paru depuis à la paix et le désir que j'ay de rendre le repos à l'Europe m'ont porté à consentir à de nouvelles facilitez pour l'avancer. Je n'avois pas intention que le roi de Suède les ignorât, puisque j'ay été le premier à le reconnoître en qualité de médiateur. On les doit regarder comme une suite des premières conditions que j'avois confiées à ce prince, et je suis persuadé que, lorsqu'il examinera ce qui s'est

1) Lisez le 9e. Voir *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 8 et suiv.

passé depuis la guerre, il saura faire un juste discernement de la conduite que j'ay tenue à son égard, lui donnant connoissance de mes intentions les plus secrettes et reconnoissant sa médiation, et [1]) de la manière dont les alliez en ont usé, refusant jusqu'à présent de l'accepter pour médiateur et se servant de toutes sortes de prétextes pour différer à lui rendre des réponses précises.

Le voyage qu'on prétend que le czar a dessein de faire seroit si bizarre qu'il n'y a pas d'apparence, que cette nouvelle ait aucun fondement. Je serai bien aise que vous m'informiez de ce que vous pourrez apprendre des préparatifs qu'il fait pour continuer la guerre contre les Turcs.

Vous devez assurer d'un secret inviolable celui qui vous l'a demandé avec tant d'empressement, Sur ce etc.

7 Février 1697 à Marly.

Le roi estime que l'évènement des négociations de la paix générale décidera de l'issue des différends, relatifs au duc de Holstein; a ouï dire que l'envoyé de Suède à la Haye contribue à prolonger les délais, apportés par l'empereur; soutient que le roi de Suède est assez instruit de ses intentions au sujet de la Lorraine, pour ordonner au Sr Lillienrot de parler d'une manière convenable à ces intentions; invite son ambassadeur à lui faire insinuer de tels ordres et lui communique une réflexion qu'il a faite, se rapportant au bruit d'une négociation secrète, entamée par la France à Rome.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 16e de ce mois [2]). Elle me fait voir que le roi de Suède ne forme encor aucune résolution précise sur les affaires de Holstein; que ses démarches se régleront par rapport à celles du roi de Dannemarc; qu'il évitera la guerre le

---

1) Sous-entendez: „lui donnant connoissance de," etc.

2) Voir *les Négociat de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 14 et suiv.

plus qu'il lui sera possible, mais qu'il s'y déterminera plutôt que de laisser le duc d'Holstein en danger de succomber, s'il étoit attaqué par les Danois. Il y a beaucoup d'apparence que l'évènement des négociations de la paix généralle décidera de l'issue de ces différens et que, si elles s'avancent, le roi de Dannemarc n'entreprendra d'exciter une nouvelle guerre dans le Nord.

L'ouverture des conférences en Hollande demeure toujours suspendue par les délais que l'empereur continue d'apporter à rendre les réponses, qui lui sont demandées par ses alliez. On prétend même, que l'envoié de Suède [1]) contribue à prolonger les difficultez, formées par les ministres de l'empereur, en les flattant d'obtenir des conditions plus favorables par l'entremise du roi son maistre; qu'il les assure que ce prince procurera la cession de Strasbourg et en même temps celle de la Lorraine avec la suppression des quatre chemins, spécifiés par le traité de Nimègue. Il paroît aussi que le désir qu'a le comte de Quinsky [2]) de se rendre maistre de la négociation en la traitant avec le comte d'Oxenstiern confirme encor l'éloignement qu'il a toujours fait paroistre à l'égard de celle d'Hollande.

Je ne puis croire cependant que le roi de Suède approuve les discours, qu'on dit que son envoié tient à la Haye. Ce prince est assez instruit de mes intentions au sujet de la Lorraine. Il sait que je la propose comme une alternative de Strasbourg et que, si cette ville ne m'est pas cédée par le traité de paix, celui de Nimègue étant alors entièrement rétabli, je prétends aussi que les quatre chemins et les autres conditions, énoncées pour

---

1) Voir sur M. de Lillienrot *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 51, *note* 1.

2) Voir sur M. de Kinsky *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 498; II, p. 44, *note* 1.

la Lorraine, ne changent point. Ainsi les espérances que l'on peut donner sur ce sujet à l'empereur ne sont que des prétextes pour éloigner la paix. Elles seroient par conséquent très contraires aux véritables intérêts du roi de Suède, et ce prince, étant reconnu pour médiateur, ne doit pas souffrir que l'effet de sa médiation soit reculé par des demandes qu'il sait bien que je ne puis accorder.

J'ay lieu de croire que, s'il est vrai que le Sr Lillienrot s'explique de la manière qu'on le prétend, il recevra bientôt les ordres de parler d'une manière plus convenable aux intentions du roi son maistre. Mais vous devez seulement l'insinuer, sans faire de plainte en forme qui donne à cet envoié lieu de croire que je ne suis pas content de sa conduite et que vous lui rendez de mauvais offices auprès du roi son maistre.

Il ne s'est fait de ma part aucune négociation secrète à Rome qui eût rapport à l'Allemagne, et s'il étoit seulement question de destruire la nouvelle qui vous a été confiée, vous pourriez assurer qu'elle est sans fondement; mais elle vous doit servir à pénétrer, par quel motif on la répand.

Il y a déjà quelque tems que l'on assure que le prince d'Orange veut engager les rois du Nord et les princes protestans de l'empire à former avec lui une ligue pour le soutien de leur religion. Il est assez vraisemblable qu'il prétendroit les presser encor davantage en supposant que je prends de mon costé des mesures avec la cour de Rome, pour faire une guerre de religion de celle qui divise présentement l'Europe [1]); mais j'ay fait assez voir par les facilitez que j'apporte à la paix, qu'elle est l'unique objet que je me propose, et j'espère que le roi de Suède ne se laissera pas tromper aux artifices que l'on emploieroit pour le détourner de contribuer à la tranquilité

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 45.

générale. Vous ferez de cette réflexion l'usage que vous croirez le plus convenable au bien de mon service, et je ne doute pas que vous n'emploiez tous vos soins pour découvrir, si l'on fait quelque tentative qui ait rapport aux bruits qui s'étoient répandus du dessein du prince d'Orange. Sur ce etc.

24 Février 1697 à Versailles.

Le roi s'aperçoit par la déclaration, faite par le roi de Suède à l'égard des alliés, que les soins de son ambassadeur ont produit un grand changement dans l'esprit de ce prince; espère que l'effet s'en montrera dans les ordres que ce roi donnera à ses ambassadeurs aux conférences de la paix; fait part à M. d'Avaux des déclarations, faites par M. de Callières à M. Lillienrot, et de quelques détails se rapportant aux équivalents, mandés par M. de Callières, et s'étonne que les alliés aient révoqué les ministres qu'ils ont auprès du médiateur.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu vos lettres du 23 et du 30 du mois dernier [1]). La rigueur de la saison retarde présentement leur arrivée, et elle est souvent différée d'un ordinaire à l'autre.

Les deux lettres que vous m'avez escrites m'ont informé des sentimens du roi de Suède à l'égard des alliez, et la déclaration qu'il a faite, dont vous me rendez compte par la dernière, m'a principalement fait voir le changement que vos soins et votre application ont produit dans l'esprit de ce prince, depuis que vous estes auprès de lui.

L'effet que l'on peut désirer de ces dispositions présentes est qu'il donne à ses ambassadeurs aux conférences de la paix des ordres conformes à la connoissance qu'il

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 17 et suiv.; p. 22 et suiv.

a de mes intentions et à ce que l'expérience lui a fait voir de celles des alliez.

Vous saurez présentement par le compte que le Sr Lillienrot en a rendu l'acceptation qu'ils ont faite dans toutes les formes de la médiation du roi de Suède [1]); la déclaration que le Sr de Callières [2]) a fait ensuite à cet envoié des conditions que je consentois d'accorder pour le bien de la paix [3]). Toutes sont conformes à ce qui est porté par le traité de Nimègue. J'avois cependant ordonné au Sr de Callières de déclarer en même tems, que je garderois Luxembourg ou l'équivalent qui me seroit proposé pour cette place à mon choix et que je remettrois à celui de l'empereur de rendre Strasbourg à l'empire ou de donner à l'empereur l'équivalent que j'offre pour cette place: mais les oppositions, faites par les ministres des alliez à la déclaration des équivalens, ont porté les députez des États Généraux à prier le Sr de Callières de ne s'en point expliquer encor [4]).

J'ay approuvé qu'il eût déféré aux instances des Srs Boreel [5]) et Dikfeld [6]) en cette occasion, et ils ont cependant dit au Sr Lillienrot, qu'ils étoient convenus des changemens qui seront à faire au traité de Nimègue au sujet de ces deux places [7]). Je vous envoie l'extrait de

---

1) Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 279.

2) Voir sur M. de Callières *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 15, *note* 1.

3) Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 302 et suiv.

4) Voir *ibid.*, I, p. 304.

5) Voir sur M. Boreel *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 60, *note* 1.

6) Voir *ibid.*, I, p. 156, *note* 2.

7) Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, I, p. 306.

ce que le Sr de Callières m'en ecrit, afin que vous en soiez exactement instruit, lorsque vous en entendrez parler.

Les passeports de mes plénipotentiaires sont arrivez depuis. Ils partiront incessamment pour se rendre à Delpt [1]), et selon toutes les apparences l'ouverture des conférences se fera bientôt.

Il est difficile de comprendre, quel est le motif qui porte les alliez à retirer les ministres qu'ils ont auprès du médiateur dans le tems que leur séjour y paroît le plus nécessaire. Je suis persuadé que leur absence vous doit donner encor plus de facilité pour obtenir du roi de Suède les ordres, qu'il sera nécessaire qu'il envoie à ses ambassadeurs pour l'avaneement de la paix. La négociation en seroit demeurée entre les mains de ce prince, si les alliez avoient eu pour lui autant d'égards qu'il en a trouvé de mon costé. Sur ce etc.

28 Février 1697 à Versailles.

Le roi trouve qu'on n'aurait pas dû donner le titre d'ambassadeur à ceux qui assisteront aux conférences de la paix et commande à M. d'Avaux de persister dans la conduite qu'il a tenue jusqu'ici par rapport aux démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein et de maintenir le roi de Suède dans son indifférence pour les prétendants à la couronne de Pologne.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 6e de ce mois [2]). Celles du Sr de Callières m'avoient informé de la nomination du Sr Lillienrot en qualité d'ambassadeur du roi de Suède aux conférences de la paix. Je vois cependant par ce que vous m'écrivez que le caractère qu'il aura est encor incertain. Il seroit à souhaitter

1) Delft.

2) Voir *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 28 et suiv.

que l'on suivît la première résolution qui avoit été prise de ne point donner le titre d'ambassadeur. Il pourra produire beaucoup de difficultez; mais comme les ministres des alliez paroissent tous le désirer également, leur intérest particulier pourra bien l'emporter sur la raison pressante de travailler sans perdre de temps à la conclusion de la paix.

Le compte que vous me rendez de l'estat des affaires de Holstein me fait voir, que l'accommodement des différens de ce duc avec le roi de Dannemarc est encor esloigné. Je n'apporte aucun changement aux ordres que je vous ay déjà donnez d'observer seulement ce qui se passera dans cette affaire et de n'intervenir en aucune manière pour faciliter l'accommodement ou pour le différer. J'écris la même chose au Sr de Bonrepaus, et vous devez vous conduire sur ce sujet comme vous avez fait jusqu'à présent.

Il me paroît que le roi de Suède ne fait aucune démarche à l'égard de l'élection d'un roi de Pologne, et je ne doute pas que vous ne donniez toute l'attention nécessaire à le maintenir dans cette indifférence pour tous les prétendans à cette couronne. Sur ce etc.

7 Mars 1697 à Marly.

Après avoir accusé la réception de la lettre de son ambassadeur, contenant les nouvelles, relatives à l'affaire de Mecklembourg, le roi témoigne son espérance que cette affaire portera nombre de princes à s'unir au roi de Suède, pour s'opposer à l'empereur, et ne doute nullement que la demande du contingent, faite par M. de Staremberg, ne soit rejetée.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 13e du mois dernier [1]). Elle m'informe des premières dis-

1) Voir *les Négociations de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 33 et suiv.

positions du roi de Suède sur les affaires du Mekelbourg. Je vois que des conseils plus fermes ont succédé depuis à ceux qui lui avoient été inspirez par le comte Oxenstiern, et l'expérience vient enfin de confirmer à ce prince, que l'empereur prétend que sa volonté doit estre la loi qui décide des droits des princes de l'empire.

Ce qui s'est passé à Gustraw doit également allarmer tous les princes du cercle de la basse Saxe, et leur intérest commun les doit porter à l'union qui leur est proposée par le roi de Suède.

Mais quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'elle puisse jamais se former entre les deux couronnes du Nord, il est cependant avantageux que la conduite de l'empereur blesse également et en même tems plusieurs princes, dont les intérests ont toujours été opposez, et qu'elle les dispose à s'unir pour soutenir le seul qui leur soit commun. Je serai bien aise d'estre instruit des suites que cette affaire peut avoir. La demande que le Sr de Staremberg [1]) a faite du contingent ne convient nullement dans le temps que le roi de Suède est reconnu pour médiateur de la paix, et il y avoit lieu de croire que la circonstance du temps que cet envoié a pris pour la faire devoit encor contribuer à la faire rejetter.

Il me paroît que le roy de Suède persiste dans la résolution de ne prendre aucune part aux affaires de Pologne, et j'apprends avec plaisir les nouvelles qui viennent à votre connoissance de ce qui se passe dans ce royaume. Sur ce etc.

14e Mars 1697 à Versailles.

Le roi approuve le parti, pris par M. d'Avaux à l'égard de la partialité pour les alliés dont M. Oxenstiern a fait preuve,

---

1) Voir sur M. de Staremberg *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 55, *note* 1.

et sa résolution de ne pas déférer à l'avis de ceux qui lui conseillaient de déclarer que le roi de France acceptait la médiation de la Suède; regrette que le roi de Suède ait donné le titre d'ambassadeur à M. Lillierot et prescrit à M. d'Avaux de concerter avec M. de Bonrepaux les mesures qui seront à prendre, pour former une liaison entre les couronnes du Nord, afin de s'opposer à l'empereur dans l'affaire du Mecklembourg, et de s'adresser aussi à ce Monsieur, dès qu'il découvrira quelque disposition de la part du roi de Suède à désirer le mariage de la princesse de Dauemarc.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 20e du mois dernier [1]. Elle me fait voir que la partialité du comte Oxenstiern pour les alliez a paru nouvellement par la tentative qu'il a faite auprès du roi son maistre, pour obtenir que ce prince permît à l'envoié de l'empereur et à celui des Etats Généraux de le suivre dans le voyage qu'il a fait.

Le silence que ce ministre a gardé depuis avec vous sur l'audiance que ces envoiez ont eue du roi de Suède pour lui déclarer que leurs maistres acceptoient sa médiation est encor une marque de ce même attachement aux intérêts des alliez; mais comme il vous étoit inutile d'en témoigner du ressentiment, le parti le plus sage est celui que vous avez pris, et il ne convenoit pas de vous plaindre de sa conduite à votre égard en écrivant au roi de Suède, comme on vous le proposoit, que vous aviez seulement appris cette nouvelle par le bruit public.

Enfin j'approuve fort que vous n'ayez pas déféré à l'avis de ceux qui vous conseilloient de déclarer à ce prince dans une lettre, que j'acceptois sa médiation. Vous avez suivi en cette occasion les véritables principes qui vous devoient conduire. J'ay reconnu depuis longtemps le roi de Suède pour médiateur. Il doit à la persévérance

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 40 et suiv.

que j'ay eue sujet [1]) la qualité qui lui en est présentement déférée par les alliez. Ainsi il ne convenoit nullement de se joindre à eux en quelque façon et de déclarer le même jour qu'ils l'ont fait, que j'accepte sa médiation qu'il sait bien que j'ay reconnue depuis longtemps.

Je vois qu'il est encor incertain quel sera celui, que ce prince choisira pour envoier aux conférences de la paix avec le Sr Lillienrot. Il auroit été à souhaitter qu'il eût encor différé à lui donner le titre d'ambassadeur. Il eût été plus facile d'obliger les autres plénipotentiaires à se contenter de celui d'envoiez et d'éviter par conséquent les embarras que la qualité d'ambassadeur pourra produire. Je n'ay pas pu m'exempter de la donner à mes plénipotentiaires, lorsque j'ay veu que tous ceux qui composeroient l'assemblée seroient revestus de ce caractère.

Je serai bien aise que vous m'informiez des suites qu'auront les différens du Mekelbourg et des sentimens du roi de Suède sur cette affaire. Le Sr de Bonrepaus croit que l'on pourroit en faire un bon usage et se servir de cette conjoncture pour unir les deux rois du Nord. Vous concerterez avec lui les mesures que vous croirez qui seront à prendre pour former cette liaison. Elle pourroit estre utile non seulement dans les conjonctures présentes, mais encor après la paix, et donneroit aux princes de l'empire l'espérance d'estre secourus, lorsque l'empereur voudroit augmenter son autorité au préjudice de leurs droits.

Il paroît aussi que le roi de Dannemarc ne seroit pas esloigné de marier la princesse sa fille au prince de Suède, nonobstant les négociations qui se font actuellement pour la marier au roi des Romains. Si vous trouvez quelque disposition de la part du roi de Suède à désirer ce mariage, vous en écrirez aussi au Sr de Bonrepaus. Il me convient encor davantage que les rois du Nord soient

---

1) à ce sujet?

unis pour leurs intérêts communs que de les voir l'un ou l'autre se soumettre à l'empereur et à ses alliez par l'espérance d'y trouver quelque utilité particulière et sacrifier à cette vaine espérance leurs avantages les plus réels et qu'ils doivent maintenir avec le plus de soin. Sur ce etc.

21 Mars 1697 à Marly.

Le roi croit n'avoir sujet d'être mécontent ni de M. Lillierot ni de M. Oxenstiern, et apprend avec plaisir les sentiments du roi de Suède sur ce qui le regarde.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 27e du mois dernier [1]). Elle m'informe des raisons que vous avez de croire, que le Sr Lillienrot donnera ses principaux soins à se conduire d'une manière qui me puisse estre agréable, et je suis en effet persuadé que ses intentions sont bonnes. Il peut m'en donner des marques d'autant plus aisément que j'ay déjà déclaré toutes les facilitez que je consens d'apporter au bien général de la paix et que je serai satisfait de la conduite du médiateur, lorsqu'il fera sa principale application de supprimer, autant qu'il dépendra de lui, toutes les vaines difficultez que ceux qui ne veulent pas la paix apportent à sa conclusion. Je vous avois écrit qu'il ne convenoit pas de vous plaindre dans les formes des discours qu'il m'étoit revenu que le Sr Lillienrot avoit tenus en Hollande. Vous avez suivi mes intentions en évitant d'en parler au comte d'Oxenstiern, et je suis persuadé qu'il profiteroit davantage des avis qui lui viendroient par le Sr Oliverkrans [2]), s'il étoit nécessaire de rectifier sa conduite; mais je n'ay pas sujet d'en estre mécontent.

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 43 et suiv.

2) Voir sur M. Olivenkrantz *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 40, *note* 1. — Ses prénoms sont Jean Paulin.

J'apprends avec plaisir que les sentimens du roi de Suède sur ce qui me regarde répondent à l'estime que j'ay pour ce prince, et j'ay lieu de croire qu'il pénètre assez les desseins de l'empereur par les entreprises qu'il lui voit former, pour juger que mon alliance est la plus solide que la Suède puisse avoir et celle qui convient davantage à ses véritables intérêts.

Il me paroît que la suite que les affaires du Mekelbourg peuvent avoir est encor fort incertaine, et je ne doute pas que vous ne m'informiez exactement de tout ce que vous apprendrez. Sur ce etc.

28 Mars 1697 à Versailles.

Le roi approuve la réponse, faite par M. d'Avaux sur l'instance de M. Oxenstiern d'accepter en forme et par écrit la médiation du roi de Suède; affirme que les jugements, que le prince de Birkenfeld peut avoir obtenus dans l'affaire de Veldentz, n'empêcheront pas que les choses ne demeurent indécises jusqu'après la paix, et se tient persuadé des bonnes intentions du roi de Suéde pour la France.

Monsieur le comte d'Avaux. Votre lettre du 6e de ce mois [1]) m'informe de l'instance qui vous a été faite par le comte d'Oxenstiern d'accepter en forme et par écrit la médiation du roi de Suède. J'approuve fort la réponse que vous lui avez faite sur ce sujet. Ce prince doit à la fermeté de mes sentimens l'honneur qui lui revient d'estre médiateur de la paix généralle, et toutes les déclarations que j'ay faites depuis plusieurs années sont les actes les plus solemnels qu'il me puisse demander, principalement lorsqu'on en voit l'effet tel qu'il paroît présentement.

On peut encor ajouter que les pouvoirs que j'ay donnez à mes plénipotentiaires marquent expressément, que le roy de Suède est reconnu pour médiateur de la paix

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 47 et suiv.

généralle, et que, comme ils doivent estre communiquez à tous ceux qui traiteront et par conséquent rendus publics, on ne peut pas demander une déclaration plus précise de mes sentimens, que j'ay déjà fait connoître depuis plusieurs années.

Les jugemens que le prince de Birckenfeld peut avoir obtenus dans l'affaire du duché de Weldents n'empêcheront pas que les choses ne demeurent indécises jusqu'après la paix, et j'ay donné les ordres nécessaires pour contenter le roi de Suède sur les plaintes qu'il pourroit former à cet égard.

Il me paroît qu'on ne parle plus à Stokolm de nommer un plénipotentiaire pour joindre au Sr Lillierot. Il témoigne de bonnes intentions; mais on ne peut en juger que lorsque les conférences seront ouvertes, et je suis persuadé que, quand il sera question de vous addresser au roi de Suède, ce prince répondra à la confiance que j'aurai pour lui par toutes les marques que je dois attendre de sa reconnoissance. Sur ce etc.

11 Avril 1697 à Meudon.

Le roi écrit à son ambassadeur qu'il a fait déclarer plusieurs fois aux ministres des États Généraux, que les conditions dont il s'est expliqué sont les dernières facilités qu'il peut apporter à la paix; lui envoie pour son instruction particulière le détail de ce qui devra composer l'équivalent de Strasbourg et prie M. d'Avaux de l'informer exactement de tout ce qu'il apprendra touchant les différends des ducs de Mecklenbourg.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay appris par votre lettre du 20e du mois dernier [1]) la continuation de la maladie du roi de Suède, et quoique je la trouve plus considérable

1) Voir *les Négociations de M. le comte d'Avaux en Suède*, II, p. 58 et suiv.

qu'elle ne me l'avoit paru d'abord, j'espère cependant que vous m'informerez bientôt de la parfaite guérison de ce prince.

Comme je vous ay envoié l'extrait de ce que le Sr de Caillières m'a écrit, il vous aura été facile de reconnoître la différence de ce qui aura été mandé par le Sr Lillierot au roi de Suède; mais quoique les ministres de l'empereur prétendent encor de pouvoir faire de nouvelles demandes, j'ay déjà fait déclarer plusieurs fois aux ministres des Etats Généraux, que les conditions dont je me suis expliqué étoient les dernières facilitez que je pouvois apporter à la paix. Ainsi ce ne sera que dans la veue d'en éloigner la conclusion que les ministres de l'empereur insisteront pour obtenir des conditions plus favorables sur quelque article que ce soit. A l'égard des équivalens je ne me suis point expliqué de celui de Luxembourg, parce que c'est aux alliez à me le proposer et à me laisser le choix ou de conserver cette place ou de préférer l'équivalent. Quand à celui de Strasbourg, je vous envoie le détail de ce qui le doit composer [1]; mais comme il n'a pas encor été confié au Sr Lillierot et qu'il l'a seulement été au Sr Boreel, la communication que je vous en donne est pour votre instruction particulière, et vous ne vous en servirez que lorsque le roi de Suède en aura été informé par son ambassadeur à la Haye.

La réponse que l'électeur de Brandebourg a faite au roi de Suède au sujet des différens des ducs de Mekelbourg fait voir que cette affaire devient tous les jours plus considérable, et comme vous jugez aisément du rapport qu'elle peut avoir au bien de mon service, je ne doute pas que vous ne m'informiez exactement de tout ce que vous en apprendrez. Sur ce etc.

---

1) Voir là-dessus *les actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, II, p. 223 et suiv.

18 Avril 1697 à Marly.

A l'occasion du discours que M. d'Avaux va faire au roi de Suède et dont il a envoyé une copie au roi de France, le roi fait l'observation, qu'il ne lui convient pas qu'on parle également de lui et de ce prince-là. Ayant appris que les troupes suédoises, jointes à celles de Brandebourg et de Lunebourg, ont obligé le duc de Swérin de sortir de la ville de Gustrau, il fait part à son ambassadeur de quelques considérations sur les vues, qui doivent conduire les directeurs du cercle de la basse Saxe dans le maintien de leurs droits. Le roi n'est informé des liaisons du comte Bielke avec l'électeur de Brandebourg que par M. d'Avaux. Il lui paraît qu'il sera à propos de retrancher les derniers mots de l'écrit, par lequel il déclare accepter au nom du roi de France la médiation de la Suède.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 27e du mois dernier [1]) avec la copie du discours que vous vous préparez de faire au roi de Suède et celle de l'écrit que le comte d'Oxenstiern vous demande pour accepter en mon nom la médiation de ce prince.

Comme ces deux écrits sont fondez sur les ordres que je vous ay donnez, j'approuve l'un et l'autre, et je vous dirai seulement que j'ay remarqué dans la fin du discours que vous devez faire au roi de Suède, que vous parlez également de moi et de ce prince. Cette liaison ne convient nullement à ma dignité avec quelque roi que ce puisse estre, et vous devez prendre garde désormais à me distinguer toujours de ceux que vous nommerez.

L'état de la santé du roi de Suède me fait juger que vous n'aurez pas été admis à l'audiance de ce prince, aussitôt que vous le croiiez. Sa maladie me paroît beaucoup plus dangereuse qu'on ne l'avoit cru d'abord. Les effets ont suivi la déclaration que ce prince avoit faite au sujet des affaires de Gustraw, et j'ay appris que ses troupes, jointes à celles de Brandebourg et de Lunebourg,

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 64 et suiv.

ont obligé le duc de Swérin d'abandonner la possession de cette ville. Ces différens doivent avoir des suites considérables, si les directeurs du cercle de la basse Saxe persistent à soutenir leurs droits, comme ils ont commencé. Ils ont un égal intérêt à s'opposer à l'agrandissement d'un duc de Mekelbourg et à la réunion des pais, possédez par cette maison. Mais la principalle veue qui les doit conduire est celle d'empêcher les entreprises de l'empereur et l'autorité qu'il prétend s'attribuer de juger seul de pareils différens au préjudice des lois et des constitutions de l'empire.

Les menaces de son envoié à Stokolm doivent ouvrir les yeux sur les desseins de ce prince, et quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'il soit en état de faire passer autant de troupes dans le Mekelbourg, le roy de Suède et les princes de l'empire peuvent juger de la manière dont il appuieroit ses prétensions, s'ils négligeoient de prendre les mesures nécessaires pour maintenir leurs privilèges.

C'est par vous seulement que je suis informé des liaisons du comte Bielke avec l'électeur de Brandebourg, et il n'a pris aucunes mesures pour empêcher qu'elles ne me soient aussi suspectes qu'elles le doivent estre.

Après m'estre encor fait lire l'écrit que vous devez donner au roi de Suède, il m'a paru qu'il seroit à propos de retrancher ce que vous dites à la fin, qu'il doit estre regardé comme la confirmation de toutes vos déclarations précédentes. Ceux qui ne veulent pas la paix se servent pour la retarder de ces déclarations, demandant qu'elles soient le fondement du traité.

Cependant comme les choses sont changées par les déclarations postérieures qui ont été faites en Hollande, cette demande ne doit point estre admise. Ainsi il convient au bien de mon service que vous ne fassiez plus de mention générale des déclarations que vous avez faites [1]).

1) Suivent encore des traces de quelques mots illisibles.

'A Marly le 25 Avril 1697.

Craignant, que le roi de Suède ne recouvre jamais sa santé, le roi ne peut cependant que donner des ordres généraux à son ambassadeur pour s'y conformer, en cas qu'il plût à Dieu de disposer de ce prince, lui rappelant en même temps qu'il sera en état de rendre des services très considérables dans une pareille conjoncture. Il sera à souhaiter que le roi de Suède, avant de mourir, fasse des dispositions telles qu'il joigne pour l'administration des affaires à M. Oxenstiern des gens moins prévenus que lui pour les intérêts des alliés. Quant à l'affaire de Gustrau on ne doit pas attendre que le roi de Danemarc seconde fortement la Suède contre l'empereur. Nonobstant cela M. d'Avaux parlera du mariage du prince de Suède avec la princesse de Danemarc conformément à ce qu'il lui a marqué. Le roi approuve que l'ambassadeur a différé encore de remettre l'écrit, signifiant l'acceptation de la médiation de la Suède par la France.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 3e de ce mois [1]). Le principal article est celui qui regarde la santé du roi de Suède. Le compte que vous me rendez de l'extrémité de sa maladie me fait voir avec déplaisir qu'il reste peu d'espérance de sa guérison, et quoique l'amitié que j'ay pour lui m'ait toujours rendu très sensible à ce qui le regarde, je le serois encor davantage à sa perte dans les conjonctures présentes. Comme on ne peut encor pénétrer, quelle seroit la forme du gouvernement, si Dieu disposoit de ce prince, je ne puis aussi vous donner que des ordres généraux de vous conduire en ce cas suivant la connoissance parfaitte que vous avez de ceux qui auroient le plus d'autorité sous un nouveau règne et ce que vous jugeriez vous-même devoir estre le plus utile au bien de mon service.

Vous êtes en état de m'en rendre de très considérables dans une pareille conjoncture, et étant aussi instruit que

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 69 et suiv.

vous l'estes des différens intérêts de ceux qui auroient le plus de part aux affaires, persoune ne seroit plus capable que vous de les ménager et d'aquérir leur confiance.

Il est à souhaitter que, si le comte d'Oxenstiern est conservé dans le même poste qu'il occupe par les dispositions que le roi son maistre aura faites, ce prince joigne à ce ministre pour l'administration des affaires des gens moins prévenus que lui pour les intérests des alliez et qui puissent inspirer au prince qui régnera les sentimens qu'un roi de Suède doit avoir pour maintenir la gloire de sa couronne et pour soutenir ses droits et l'intérêt de ses sujets contre les entreprises de ceux qui voudroient attaquer l'un et l'autre.

Ce qui s'est passé jusqu'à présent dans l'affaire de Gustraw marquoit la fermeté du roy de Suède à maintenir la justice et les prérogatives qui appartiennent aux directeurs du cercle de la Basse Saxe. Il y a lieu de croire que, si Dieu rend la santé à ce prince, il n'abandonnera pas ce qu'il a commencé sur cette affaire; mais on ne doit pas attendre qu'il soit secondé de [1]) ce dessein par le roi de Dannemarc dans le tems qu'on voit ce prince occupé à rechercher avec empressement tous les avantages qu'il croit que les alliez lui peuvent procurer.

Cette considération ne doit pas cependant vous empêcher de parler, ainsi que je vous l'ay marqué, du mariage du prince de Suède avec la princesse de Dannemarc, mais plustot pour faire connoistre au roy de Dannemarc, que vous exécutez les ordres qu'il a souhaitté que je vous donne sur ce sujet, que pour en faire une affaire principalle, mon intention estant seulement de l'appuyer autant qu'il conviendra à l'un et à l'autre de ces princes.

Il y a beaucoup d'apparence que la maladie du roi de Suède empêchera que le choix de son premier ambassa-

---

1) dans.

deur ne soit encor déclaré, et j'approuve fort le parti que vous avez pris d'attendre, quel sera l'évènement de cette maladie, avant que de donner l'écrit que le comte d'Oxenstiern désire que vous donniez pour accepter en mon nom la médiation du roi son maistre.

J'attends avec impatience vos premières lettres pour estre informé du véritable estat de la santé de ce prince. Sur ce &c.

2e May 1697 à Versailles.

Les seuls ordres que le roi ait présentement à donner à M. d'Avaux sont de continuer à lui rendre un compte exact de la maladie du roi de Suède et de la constitution de la forme du gouvernement, en cas que ce prince vienne à mourir. Si ce malheur arrivait, l'autorité ne pourrait être mieux déposée qu'entre les mains du sénateur que le roi de Suède a honoré de sa principale confiance depuis le dangereux état de sa maladie. Supposant qu'après le décès du roi on puisse le presser de nouveau sur l'acceptation par écrit de la médiation de la Suède, il lui défend de s'expliquer qu'il ne le lui ait expressément commandé.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 10e de ce mois [1]). Les nouvelles que j'attends présentement de vous avec le plus d'impatience et d'inquiétude sont celles du rétablissement de la santé du roi de Suéde, et ce que vous m'écrivez de l'estat de sa maladie me donne un juste sujet de craindre qu'elles ne soient pas telles que je les puis désirer.

Je vois qu'on ne peut juger encor, quelle seroit la forme du gouvernement, si Dieu disposoit de ce prince. Il seroit à souhaitter pour le bien des affaires que le sénateur qu'il a le plus entretenu depuis le dangereux estat de sa maladie, fût honoré de sa principalle confiance, et l'attachement qu'il a toujours fait paroître aux vérita-

1) Voir *les Négotiat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 76 et suiv.

bles intérests de sa patrie donne lieu de croire que l'autorité ne pourroit estre mieux déposée qu'entre ses mains.

Il est très apparent que l'on cessera de vous faire des instances pour accepter par écrit la médiation de ce prince, tant que l'issue de sa maladie sera aussi douteuse qu'elle l'est présentement. S'il venoit à mourir et que vous fussiez pressé de nouveau sur ce sujet, vous ne devez point vous expliquer que vous n'ayez reçu des ordres de ma part, et comme il est impossible de juger certainement des changemens qui pourroient arriver alors, vous attendrez à déclarer mes intentions, que je vous les aye fait savoir sur le compte que vous me rendrez de l'état du gouvernement de Suède et des nouvelles instances qui vous seront faites.

La conduite que le Dannemarc tient depuis quelque temps pourroit peut-estre servir à former des liaisons plus étroites avec le roy de Suède, si la santé de ce prince étoit meilleure; mais il ne me paroît pas que dans la conjoncture présente on puisse profiter pour le bien de mon service de l'opposition naturelle entre ces deux couronnes qui est encor augmentée depuis quelque temps. Ainsi les seuls ordres que j'aye présentement à vous donner sont de continuer à me rendre un compte exact de la maladie du roi de Suède et de ce que vous apprendrez de la disposition des affaires, en cas que ce prince vienne à mourir. Sur ce &c.

9 Mai 1697 à Marly.

Le roi communique à son ambassadeur ses réflexions sur les suites vraisemblables de la mort du roi de Suède qu'il regrette beaucoup. Il redoute pour la Suède tant de grandes agitations dans l'intérieur que des dangers du dehors. Il appréhende que la régence et les directeurs du cercle de la basse Saxe n'abandonnent ce qu'ils avoient entrepris avec le feu roi et ne se soumettent aux volontés de l'empereur.

C'est pourquoi il désire que son ambassadeur informe non seulement lui-même, mais aussi M. de Bonrepaux de tout ce qui arrivera dans le Nord. Ce qu'il veut savoir avant tout ce sont quelques détails, relatifs au roi d'à présent et à la régence. Enfin il mande qu'il n'a pas l'intention de conserver après la paix le Sr Canderstein dans l'emploi qu'il a maintenant à Hambourg.

Monsieur le comte d'Avaux. Votre lettre du 17 du mois dernier [1]) m'apprend la mort du roi de Suède et les dispositions qu'il a faites pour le gouvernement de son royaume pendant la minorité de son fils. J'ay été très sensible à la perte de ce prince, et les sentimens qu'il a fait paroître sur ce qui me regarde, depuis que vous êtes auprès de lui, m'obligent à le regretter avec raison.

Il est certain que cette mort arrive dans une conjoncture très fâcheuse et pour la Suède et pour les princes de l'empire. La misère des peuples et le mécontentement général des familles principales de ce royaume l'expose à de grandes agitations pendant le foible gouvernement d'une minorité, et il doit également craindre les entreprises de ses voisins, celles que la noblesse pourra faire pour recouvrer ses biens et ses anciens privilèges et le mouvement des peuples pour rétablir ceux que le feu roi leur a ôté en supprimant les assemblées ordinaires des estats.

Les démarches que ce prince commençoit à faire au sujet du différent des ducs de Mekelbourg l'engageoient insensiblement à soutenir les droits des princes de l'empire. L'opposition que cette querelle alloit faire naistre entre l'empereur et lui l'obligeoit à devenir le chef des princes de la Basse Allemagne dans toutes les occasions, où il auroit été question de résister aux entreprises de l'empereur.

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 84 et suiv.

La crainte d'irriter le roi de Suède et celle des secours qu'il auroit donnez au duc d'Holstein suspendoient l'exécution des desseins du roi de Dannemarc. Toutes ces considérations cessent présentement. Les directeurs du cercle de la Basse Saxe, n'étant plus soutenus par le roi de Suède, abandonneront selon les apparences ce qu'ils avoient entrepris de concert avec lui et se soumettront aux volontez de l'empereur. Le roi de Dannemarc profitera de son costé de la conjoncture présente pour se venger du duc d'Holstein, et la régence de Suède, trop occupée peut-estre à l'intérieur du royaume, ne sera point en estat de se faire considérer au dehors; elle évitera même avec soin de faire la moindre démarche capable de lui attirer la guerre, et les conseillers foibles qui paroistront devoir conserver la paix seront préférez à ceux qui pourroient maintenir la gloire de cette couronne.

Vous jugez bien que dans cette disposition des affaires il m'est très important d'estre exactement informé de tout ce qui arrivera dans le Nord et que, comme les nouvelles de Suède doivent régler la conduite de mon ambassadeur en Dannemarc, vous devez aussi avertir ponctuellement le Sr de Bonrepaus de tout ce qu'il sera nécessaire qu'il sache pour le bien de mon service.

Je ne vous donne point encor d'ordre sur ce qui regarde la médiation. Je persisteray à reconnoître celle du roi de Suède, si les alliez ne forment point de difficultez sur le changement qui vient d'arriver. Ce que je désire présentement de savoir de vous est ce que l'on peut connoître des sentimens et des inclinations du prince qui régne aujourd'hui; s'il est nécessaire qu'il ait dix-huit ans accomplis, avant que d'estre majeur; le jugement que l'on peut faire de la régence, et si cette qualité donne plus de crédit au comte d'Oxenstiern, ou si elle diminue celui qu'il avoit jusqu'à présent.

J'attends que le roy de Suède me donne part de la

mort du roi son père pour vous envoier mes lettres et pour vous ordonner de faire à ce prince les complimens ordinaires en de pareilles occasions. J'approuve cependant que vous l'ayez déjà fait de vous-même, ainsi que vous me l'avez mandé.

Je ne prétends point m'engager à conserver après la paix le Sr Canderstein [1]) dans l'emploi qu'il a présentement à Hambourg. Je préférerai toujours mes sujets à des étrangers, et s'il avoit été permis à un François de rester en cette ville pendant la guerre, je n'aurois point apporté de changement à l'usage que j'ay toujours observé à cet égard. Je vous dirai même que Canderstein est peu informé de toutes les nouvelles et qu'il n'en rend pas un compte bien exact; mais ce que je vous en écris est seulement pour votre instruction particulière, et vous ne direz au Sr Oliverskrans que ce que vous jugerez à propos pour le bien de mon service. Sur ce &c.

16 May 1697 à Marly.

Le roi loue la manière dont les régents de Suède commencent leur gouvernement, espérant qu'ils prendront aussi des résolutions fermes dans l'affaire de Gustrau. Il lui semble que le crédit de M. Oxenstiern est plus borné que jadis. Il adresse à son ambassadeur une lettre de change de quatre mille écus, destinés à l'usage qu'il sait.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu votre lettre du 24 du mois dernier [2]). Elle m'informe de ce que vous avez appris de la manière dont les régens de Suède commencent leur gouvernement. Il me paroît beaucoup de sagesse dans toute leur conduite, et j'ay lieu de croire qu'en accoutumant le roy leur maistre à se trouver à leurs

---

1) Voir sur M. Canderstein *les Négociat de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 91.

2) Voir *ibid.*, II, p. 92 et suiv.

délibérations, ils se conformeront pour l'instruire parfaittement à ce qui convient davantage à sa gloire et aux véritables intérêts de son roiaume.

Il se présente une occasion de soutenir l'une et l'autre en exécutant les derniers ordres que le roi son père a donnez au sujet de l'affaire de Gustraw. L'empereur en témoigne un ressentiment très vif, et j'apprends même qu'il menace de refuser la médiation du roi de Suède, quoiqu'il l'ait acceptée pour la paix générale, si ce prince n'abandonne ce qui a esté fait au préjudice du duc de Swerin. La fermeté des régens du roiaume en cette occasion et dans les commencemens d'un nouveau règne est seule capable de leur attirer une nouvelle considération des princes de l'empire, et vos premières lettres m'informeront de la résolution qu'ils auront prise sur ce sujet.

Quoique le comte d'Oxenstiern paroisse présentement dans un poste plus élevé que celui qu'il occupait, il me paroît cependant que son crédit est beaucoup plus borné et que son penchant pour les alliez sera fortement combattu par ceux qui sont associez avec lui au gouvernement. Ainsi il est très avantageux au bien de mon service d'avoir commencé, comme vous avez fait il y a déjà quelque temps, à les ménager, et j'approuve fort la proposition que vous me faites de donner une nouvelle gratification de quatre mille escus à celui que vous nommez dans vostre lettre. Je vous envoie une lettre de change pour toucher cette somme. On aura aussi pour le fils du comte Wrede qui doit faire la campagne dans l'une de mes armées toute l'attention que vous croiez qui peut faire le plus de plaisir à son père.

J'attends que l'on m'ait donné part de la mort du roi de Suède, pour prendre le dueil de ce prince. Sur ce &c.

23 May 1697 à Versailles.

D'après ce que M. d'Avaux lui a écrit, il est d'avis qu'il a à se louer de la sagesse des tuteurs du jeune roi et de la manière dont ils élèvent ce prince. La personne dont l'ambassadeur parle fera sans doute connoître à ce prince qu'il doit préférer l'alliance de France à toute autre liaison. Si l'on nommera M. Bielke pour assister aux conférences de la paix, ce choix ne sera pas désagréable au roi. Quant à la nomination de M. Snolski, quoiqu'il eût plutôt souhaité un autre, il ne faut pas que M. d'Avaux fasse des démarches pour faire changer cette résolution. A ce qui précède le roi ajoute que les conférences pour la paix viennent de commencer.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçeu vostre lettre du premier de ce mois [1]). Ce qu'elle contient me fait voir que les dispositions du feu roi de Suède sont ponctuellement exécutées et que la sagesse de ceux qu'il a établis tuteurs du roi son fils procure à tout le roiaume une heureuse tranquillité dans les commencemens d'un nouveau gouvernement.

Il me paroît aussi que la manière dont ils élèvent ce prince est très propre à cultiver les bonnes inclinations dont il a déjà donné des marques, et les lectures qui lui sont faites, jointes à la connoissance qu'on lui donne des affaires de son estat sont les meilleures instructions qu'il puisse avoir dans un âge, facile à recevoir des impressions que l'on conserve ensuite pendant le reste de la vie. Il est certain qu'on ne peut l'informer fidellement de ce qui regarde les véritables intérêts de son roiaume, sans lui faire connoître que la Suède doit ménager mon amitié préférablement à toute autre liaison, et j'ay lieu de croire que celui dont vous me parlez profitera des occasions qui se présenteront d'établir ce principe dans l'esprit du roi son maistre.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 106 et suiv.

Il y a beaucoup d'apparence que, si le comte Bielk est nommé pour assister aux conférences de la paix, la principale veue des tuteurs est d'éloigner un homme inquiet et mécontent; mais cette raison n'empêche pas qu'il ne convienne au bien de mon service que cet emploi ne lui soit confié. Je suis même persuadé que, son crédit étant aussi considérablement diminué en Suède, il aura plus d'empressement encore à se faire un nouveau mérite auprès de moi et à régler pour cet effet sa conduite d'une manière qui me puisse estre agréable.

J'aurois souhaitté que l'on eût fait choix d'un autre sujet que du Sr Snolski pour assister aux conférences de la paix en quelque qualité que ce soit. Il a toujours marqué plus d'emportement que personne contre les intérêts de ma couronne. Il paroît cependant que la fonction qu'il doit faire lui donnera peu d'occasion de marquer sa partialité déclarée pour mes ennemis, et vous ne devez faire aucune démarche pour faire changer cette résolution. Les lettres du S. Lillierot doivent présentement avoir appris aux tuteurs que j'ay toujours persisté dans le sentiment de reconnoître le roi de Suède en qualité de médiateur, comme j'ay consenti le premier à procurer cet honneur à la couronne de Suède. Ceux qui gouvernent devoient estre assurez que, si la mort du roi leur maistre apportoit quelque changement, il ne viendroit pas de ma part. Les conférences ont commencé depuis et continuent deux jours marquez dans la semaine avec l'assistance du S. Lillierot, reconnu tant de ma part que de celle des alliez en qualité de plénipotentiaire du médiateur. Sur ce &c.

30 May 1697 à Marly.

Il n'y a pas lieu de croire que l'ambassadeur puisse être obligé de donner le mémoire, constatant la reconnoissance de la part de la France de la médiation de la Suède.

Cependant s'il était question de donner encore ce mémoire, il serait à propos de remplacer le mot de „déclaration" par celui „d'acceptation." Le roi ne doute pas que M. d'Avaux ne lui rapporte précisément ce qu'il saura des mesures que les régents de Suède prendront pour maintenir les droits des princes d'Allemagne dans l'affaire de Gustrau.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 8e de ce mois [1]). Il seroit désormais fort inutile à la régence de Suède de vous presser de reconnoître par écrit la médiation de cette couronne pour la paix générale. Elle ne peut en désirer de déclaration plus formelle que le consentement qui a esté donné de ma part et de celle des alliez à laisser exercer à son ambassadeur à la Haye les fonctions de médiateur, et comme il en est en possession sans aucune contestation, il n'y a pas lieu de croire que vous puissiez estre obligé à donné le mémoire que vous aviez préparé avant la mort du roi de Suède. J'avois bien compris, quelle estoit alors vostre véritable pensée en vous servant du terme de déclaration pour signifier le consentement que vous aviez donné de ma part à la médiation de ce prince. L'explication même en estoit naturelle; mais il suffisoit que ce terme pût recevoir un sens détourné pour le faire interpréter en ce sens par les ministres de l'empereur, et s'il estoit question de donner encore ce mémoire, le mot d'acceptation que vous proposez conviendroit beaucoup mieux que celui de déclaration. Mais je regarde présentement cette affaire comme entièrement terminée, et vous pouvez également faire connoître le désir que j'ay de rendre le repos à l'Europe par les facilitez que j'apporte à la conclusion de la paix, et combien le roi de Suède doit estre sensible à toutes les démarches que j'ay faites pour lui procurer l'honneur de la médiation.

1) Voir *Ibid.*, II, p. 112 et suiv.

Le roi son père marquoit assez dans les derniers tems de sa vie qu'il en estoit bien persuadé. Il y avoit même lieu d'attendre qu'il se seroit bientôt rendu considérable dans l'empire par la manière dont il avoit entrepris de soutenir les droits des princes d'Allemagne, attaquez par la conduite de l'empereur au sujet de l'affaire de Gustraw. On sera bientôt éclairci par les nouveaux ordres que vous m'écrivez que le comte de Staremberg a receus de Vienne des résolutions de ce prince à l'égard du roi de Suède. La fermeté des régens à soutenir une affaire aussi importante contribuera beaucoup à donner bonne opinion de leur gouvernement.

Je ne doute pas que vous ne m'informiez exactement de tout ce que vous pourrez savoir des mesures qu'ils prendront pour continuer ce qui a esté entrepris en cette occasion par le feu roi de Suède et pour secourir le duc d'Holstein, s'il se trouve obligé d'avoir recours à cette couronne. Sur ce &c.

6 Juin 1697 à Versailles.

Le roi constate que la boune opinion qu'il avait déjà de la régence de Suède est considérablement augmentée par les avis que M. d'Avaux lui a transmis touchant la fermeté dont cette régence fait preuve dans l'affaire de Gustrau contre les sentiments des partisans de l'empereur; loue son ambassadeur d'y avoir contribué pour sa part; l'invite à faire connaître à ceux qui sont bien intentionnés, chacun en particulier, qu'il lui a ordonné de l'informer de ce qu'il peut faire en faveur de la Suède par rapport aux démêlés entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, et ajoute qu'il joint à cette dépêche une lettre de change de cinq cents écus pour être employée à la gratification, proposée par M. d'Avaux.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 15e du mois dernier [1]), et la bonne opinion que j'avois

1) Voir *Ibid.*, II, p. 119 et suiv.

déjà de la régence de Suède est considérablement augmentée par le compte que vous me rendez de la fermeté qu'elle fait paroistre à soutenir les engagemens que le feu roi de Suède avoit pris au sujet de l'affaire de Gustraw.

Quoique cette résolution soit la seule qui soit conforme à la gloire de cette couronne, il y avoit lieu de douter que ceux qui en sont les auteurs pussent surmonter les obstacles que les partisans de l'empereur ont fait naistre pour empêcher qu'elle ne fût suivie. Mais les oppositions qu'ils y ont apportées; les discours qui ont esté faits de part et d'autre pour soutenir cette délibération ou pour la combattre, ayant éclairci toutes les raisons favorables ou contraires à cette décision, serviront à l'avenir à faire voir que les tuteurs ont tenu dans cette occasion la conduite qui a esté jugée le plus convenable aux intérêts de la Suède. J'approuve fort aussi toutes les précautions que vous avez observées, pour exciter ceux qui gouvernent à prendre une résolution aussi ferme, sans néamoins donner lieu de croire que vostre veue ait esté d'engager la Suède à rompre avec l'empereur, et il est certain que l'unique moyen d'arrêter les entreprises de l'empereur sur les droits des princes de l'empire est de lui faire voir que ses menaces ne sont pas capables d'intimider, lorsque ses prétensions sont sans fondement.

Vous devez assurer aussi que je serai toujours disposé à donner à la Suède des marques essentielles de mon amitié et qu'ayant accepté sa médiation, longtems avant qu'elle ait esté reconnue par les alliez, je n'en admettray point d'autre, lorsque je vois par la bonne conduite de ceux qui gouvernent que je puis m'assurer de la fermeté de leurs sentimens.

Ils vont encor se trouver engagez à soutenir les intérêts du duc d'Holstein, et j'ay appris que le roi de Dannemarc avoit enfin pris la résolution d'attaquer ce prince. Vous ferez connoître à ceux qui sont bien intentionnez,

chacun en particulier, que je vous ay ordonné de m'informer de ce que vous croirez que je puis faire en cette occasion pour donner à la Suède des preuves de mon amitié. Vous aurez présentement receu la dernière lettre de change que je vous ay envoiée de douze mille livres, et je fais joindre encor à cette lettre celle de cinq cens écus pour estre emploiée à la gratification que vous me proposez. Je les donne avec d'autant plus de plaisir que l'expérience me fait voir le bon usage que vous avez fait des dépenses que vous m'avez proposées et l'entier changement de la cour de Suède, depuis que vous estes à Stokolm. Sur ce &c.

Le 13 Juin 1697 à Versailles.

Le roi apprend avec plaisir que le crédit de M. Oxeustiern a diminué depuis la mort du feu roi et que le roi d'à présent rejette la distinction du comte Gabriel Oxenstiern comme envoyé de Suède ou comme envoyé de Poméranie. Il y a beaucoup d'apparence que la démonstration de la Suède de vouloir secourir le duc de Holstein suffira pour arrêter le roi de Danemarc. Il regrette l'incendie du château de Stockholm, malheur à l'occasion duquel le jeune roi a manifesté une fermeté qui fait bien augurer de l'avenir.

Monsieur le comte d'Avaux, J'ay receu vostre lettre du 22e du mois dernier [1]). J'avois bien jugé par le compte que vous m'avez rendu de la disposition présente du gouvernement de Suède, que le crédit du comte Oxenstiern seroit beaucoup moindre pendant la régence qu'il ne l'estoit sous le règne du feu roi. Ce que vous m'en écrivez me le confirme, et l'expérience fait voir que, si ses avis n'étoient pas combattu par ceux qui n'auroient autrefois osé dire leurs sentimens, le roi de Suède soutiendroit avec moins de fermeté les affaires que sa gloire et son intérest l'obligent à ne pas abandonner.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 127 et suiv.

Les tempéramens que l'empereur veut présentement apporter à l'ordre qu'il a fait signifier à l'envoié de Suède de ne plus paroître à sa cour justifient la conduite que les tuteurs du roi de Suède ont tenue en cette occasion. Mais comme leur fermeté est la seule cause des premières démarches que l'empereur commence à faire pour adoucir la régence de Suède, il est certain que, si elle admettoit la distinction que ce prince prétend faire du comte Gabriel Oxenstiern comme envoié de cette couronne ou comme envoié de Poméranie, ces premiers ménagemens cesseroient bientôt, et j'ay appris avec plaisir que le roi de Suède, dans un âge aussi peu avancé, ait reconnu par lui-même la partialité de ceux qui lui conseilloient de se contenter de cette subtilité de la cour de Vienne. Quoique le nombre des troupes que les tuteurs ont dessein de faire passer en Allemagne soit peu considérable, il y a cependant beaucoup d'apparence, que cette démonstration de vouloir secourir le duc d'Holstein et les ordres qu'ils donnent en même temps pour mettre en mer ce qu'ils ont de vaisseaux de guerre, en état de sortir de leurs ports, embarasseront le roi de Dannemarc et suffiront peut-estre pour le détourner de l'entreprise qu'il se prépare de faire contre le Holstein. Mais comme le seul intérêt que j'aye en cette occasion est de voir augmenter la considération que le bon gouvernement des tuteurs doit aquérir à la Suède, je n'ay point d'autres ordres à vous donner que de parler comme vous avez fait jusques à présent et de la manière la plus conforme à la gloire de cette couronne.

J'ay esté bien fâché d'apprendre l'incendie du château de Stokolm. Ce malheur sert à faire connoître les sentimens du roi de Suède, et ceux qu'il a témoignez en cette occasion doivent faire espérer une conduite ferme, lorsqu'il gouvernera lui-même.

J'ay fort approuvé l'empressement que vous avez mar-

qué à donner les secours qui pouvoient dépendre de vous pendant cet incendie. Sur ce &c.

Le 20 Juin 1697 à Marly.

Le roi se réjouit d'entendre que les tuteurs ont déjà commencé à remettre l'ordre dans le dedans du royaume de Suède, et en déduit qu'ils soutiendront avec la même fermeté les affaires du dehors; a donné des ordres en faveur du fils de de M. Wrede; croit avoir lieu d'avoir bonne opinion du roi de Suède; est content de la nomination du neveu de M. Oxenstiern pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix; trouve qu'il est à propos que M. Snolski demeure à Ratisbonne et réclame contre le dire des alliés, qu'il a concerté avec le roi de Danemarc l'entreprise contre le duc d'Holstein.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 29e du mois dernier [1]). J'apprends avec plaisir que la bonne conduite des tuteurs du roi de Suède a déjà commencé à remettre l'ordre dans le dedans du royaume et à remédier à la misère des peuples. Ces premiers soins estoient absolument nécessaires pour les mettre en estat de soutenir avec la même fermeté les affaires du dehors. Elles deviennent tous les jours plus considérables. L'entreprise du roi de Dannemarc contre le duc d'Holstein va donner encor au roi de Suède et à ses tuteurs une nouvelle occasion de faire connoître le fondement que l'on peut faire sur l'amitié de cette couronne, et j'ay lieu de croire que leur conduite augmentera la considération qu'ils se sont attirez depuis leur administration.

Le comte Wrede sera bientôt informé des ordres que j'ay donnez en faveur de son fils, et j'ay fait écrire au maréschal de Villeroy, aussitôt que j'ay sceu par une de vos lettres qu'il estoit dans l'armée qu'il commande.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 136 et suiv.

Les particularitez que vous m'écrivez de ce que l'on peut découvrir des sentimens du roi de Suède me donnent lieu de juger qu'il connoîtra ses véritables intérêts et que cette connoissance sera la règle de sa conduite. Je vois en même temps que la partialité que le comte Oxenstiern a toujours laissé voir pour mes ennemis leur est devenue bien moins utile. depuis qu'il n'est plus entièrement le maistre des délibérations et qu'elles se prennent à la pluralité des voix. La nomination de son neveu pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix est telle que je le pouvois souhaitter, et je suis persuadé qu'ayant autant de sujet qu'il en a de se plaindre en premier lieu du prince d'Orange et ensuite de l'empereur, il sera plus capable que personne de distinguer et de faire connoître la sincerité de mes bonnes intentions pour la paix et en même temps les difficultez mal fondées que les alliez apportent à sa conclusion. Il est aussi fort à propos que le Sr Snolski demeure à Ratisbonne, et son assistance aux conférences de la paix ne pouvoit produire aucun bon effet.

Comme j'apprends que les alliez publient que le roi de Dannemarc n'a formé son entreprise contre le duc d'Holstein que de concert avec moi, il est nécessaire de vous avertir que je n'ay rien sceu du dessein de ce prince; que même jusqu'à présent ses ministres ne s'en sont point expliqués au Sieur de Bonrepaux et que j'aurois esté fort esloigné d'approuver un projet aussi opposé à ce que le roi de Suède peut souhaitter. Sur ce &c.

Le 27e Juin 1697 à Marly.

La nomination du comte Bonde, au lieu de M. Gabriel Oxenstiern, pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix, est encore plus agréable au roi que celle de M. Gabriel Oxenstiern. Seulement il est à souhaiter

qu'il ne se laisse pas entièrement conduire par le Sr Lillierot. M. d'Avaux s'empressera de disposer M. Bonde à faire l'office d'un véritable médiateur et n'aura certainement pas attendu les ordres du roi, pour faire connaître que la France n'est pour rien dans l'aggression du duc de Holstein par le roi de Danemarc.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 5e de ce mois [1]) La principale nouvelle que vous m'apprenez est celle du changement de la nomination que les tuteurs avoient faitte du comte Gabriel Oxenstiern pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix. Ce que vous m'écrivez des sentimens du comte Bonde me fait juger qu'il sera encor plus utile au bien de mon service que cet emploi lui soit confié, et le seul intérêt que j'aye en cette occasion est que celui qui sera chef de cette ambassade soit sans partialité pour mes ennemis. Il est à souhaitter qu'il parte bientôt pour se rendre en Hollande et qu'il prenne assez de connoissance des affaires pour ne pas se laisser entièrement conduire par le Sr Lillierot, car il est aisé de voir dans toutes les occasions qui s'en présentent que ce dernier cède sans peine à l'inclination qui le porte à favoriser les alliez. Il appuie toutes leurs prétensions, et je n'ay point encor veu qu'il en ait condamné aucune, quelque déraisonnable qu'elle ait esté.

Il ne convient pas cependant de faire des plaintes de sa conduite: elles ne serviroient qu'à l'aigrir. Il suffira seulement que vous disposiez le comte Bonde avant son départ à faire en Hollande l'office d'un véritable médiateur.

J'apprends par les lettres du Sr de Bonrepaus que les sollicitations, ni les menaces des envoiez d'Angleterre et d'Hollande n'avoient pu détourner le roi de Dannemarc d'attaquer le duc d'Holstein. Il y a même assez d'appa-

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 147 et suiv.

rence qu'il ne se bornera pas à la seule prise du fort qu'il assiège et qu'ayant une fois pris les armes, il aura peine à les quitter, avant que d'avoir mis les choses sur le pié qu'il désire depuis longtemps. J'attends d'apprendre par vos premières lettres l'effet que cet évènement aura produit en Suède, et quoique je vous aye averti seulement par ma dernière dépesche que je n'y avois aucune part, je suis persuadé que vous n'aurez pas attendu mes ordres pour faire connoître, que je suis bien éloigné d'entrer dans aucun projet, capable d'altérer la paix des couronnes du Nord. Sur ce &c.

4 Juillet 1697 à Versailles.

La conduite des ministres de l'empereur et du roi d'Espagne à Ryswick fait voir qu'ils croient le roi de France lié tout de bon par les conditions qu'il a offertes. Afin de les désabuser de cette vaine espérance le roi a envoyé à ses ambassadeurs en Hollande un mémoire qu'ils délivreront au médiateur et dont il ajoute une copie à cette lettre. Cependant M. d'Avaux n'en fera usage, que lorsqu'il aura appris d'une des manières que le roi indique que le mémoire aura été communiqué à M. Lillierot.

Monsieur le comte d'Avaux. Depuis que j'ay déclaré les conditions que je veux bien accorder pour la paix, les ministres de l'empereur et du roi d'Espagne en ont éludé la négotiation par des difficultez continuelles. Comme cette conduite me donne un juste lieu de juger qu'ils me croient engagé par les conditions que j'ay offertes, et qu'estant assurez de les obtenir toutes les fois qu'ils voudront traiter, il leur paroît qu'ils peuvent cependant essaier, si les évènemens de la guerre ne leur procureront point des avantages encor plus considérables, j'ay cru qu'il convenoit au bien même de la paix de les désabuser de cette vaine espérance et que, pendant qu'elle subsiste-

roit, l'Europe seroit encor bien éloignée de jouir du repos que je désire sincèrement de lui procurer.

C'est dans cette veue que j'ay ordonné à mes ambassadeurs aux conférences de la paix de délivrer à celui du roi de Suède le mémoire dont je vous envoie la copie. Vous la garderez présentement pour vostre seule instruction, et vous n'en ferez usage que lorsque mes ambassadeurs vous auront appris qu'ils ont communiqué ce mémoire au Sr Lillierot, ou bien lorsque l'on sera informé à Stokolm par les lettres de [1]) ministre de la déclaration qui lui aura esté faitte de ma part, car il peut arriver qu'il en donne avis au roi son maistre, avant que vous receviez des lettres de mes ambassadeurs à qui j'ordonne de vous informer de ce qu'ils auront fait. Lorsque vous l'aurez appris de l'une ou de l'autre manière, vous en parlerez à la régence de Suède conformément à ce que je vous en écris et à ce qui est contenu dans ce mémoire. Sur ce &c.

4 Juillet 1697 à Versailles.

Le roi s'attend que, puisque le roi de Danemarc a commencé la guerre contre le duc de Holstein, la régence de Suède ne tardera plus à secourir ce duc; témoigne sa satisfaction de la conduite, tenue par son ambassadeur à l'égard de M. Oxenstiern, qui cherche des occasions de se plaindre sans raison de lui, et souhaite que M. Bonde se rende bientôt aux conférences de la paix.

Monsieur le comte d'Avaux. Je vois par vostre lettre du 12e du mois dernier [2]) que la régence de Suède n'estoit pas encor informée de la résolution que le roi de Dannemarc avoit prise d'attaquer le duc d'Holstein. Comme ce commencement de guerre continue encor et que l'armée

1) de ce.

2) Voir *Ibid.*, II, p. 154 et suiv.

Danoise a formé le siége d'un second fort, après avoir pris le premier qu'elle avoit attaqué. on verra bientôt l'usage que les Suédois feront des troupes, destinées à secourir le duc d'Holstein, et de la flotte, préparée pour le même dessein.

Il est cependant de l'intérêt de cette couronne de relever sa consideration en prenant part aux affaires des princes ses voisins et en leur donnant les secours nécessaires, pour empêcher qu'ils ne soient opprimez. J'ay lieu de croire que dans cette veue les tuteurs continueront de soutenir l'affaire de Gustraw, et l'on voit déjà que la fermeté des directeurs du cercle de la Basse Saxe a fait cesser les menaces des ministres de l'empereur.

Les circonstances que vous me rapportez de vostre démeslé avec le comte Oxenstiern marquent une attention particulière de sa part à trouver quelque occasion de se plaindre de vous. Je suis bien aise d'apprendre que le prétexte qu'il en a pris ait aussi peu de fondement. J'approuve la conduite que vous avez tenue dans cette affaire, et principalement la résolution que vous prenez d'éclaircir le comte d'Oxenstiern de la vérité de ce que vous avez dit. Quoique vous ne puissiez espérer de lui faire changer de sentiment, il convient cependant au bien de mon service qu'il ne puisse avoir de sujet légitime de se plaindre de vous personnellement et de garder avec lui toutes les bienséances extérieures, nonobstant la connoissance, que vous avez de son attachement pour les alliez.

Je vois que vous avez observé cette conduite en cette occasion et dans les précédentes, et je ne doute pas que les autres tuteurs ne connoissent parfaittement, que les plaintes particulières du comte d'Oxenstiern ne peuvent les intéresser. Les négotiations de la paix sont si peu avancées qu'il est facile au comte Bonde d'arriver en Hollande, avant que les alliez soient convenus d'aucun article. Ce que vous avez pénétré de ses sentimens me

fait souhaitter qu'il se rende bientôt aux conférences. Sur ce &c.

11e Juillet 1697 à Marly.

Quoique la pièce que M. d'Avaux a envoyée au roi lui fasse voir que les collègues de M. Oxenstiern désapprouvent les artifices de ce ministre, il ne doute pas que son ambassadeur ne tâche, autant qu'il pourra, de vivre en bonne intelligence avec lui. Il est persuadé que les régents continueront à manifester la même fermeté qui paraît avoir obligé le roi de Danemarc de terminer la guerre contre le Holstein dans l'affaire de Gustrau. Il prie M. d'Avaux d'informer la cour de Suède des motifs qui lui ont fait porter le deuil pour le feu roi de Suède. Il ne sait, quel est le traité que le Sr Bielke prétend être sur le point d'être conclu entre lui et l'électeur de Brandebourg.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu vostre lettre du 10e du mois dernier [1]) avec la copie du mémoire qui vous a esté remis de la part des tuteurs au sujet des différens que vous aviez eu avec le comte d'Oxenstiern. Je vois que cette affaire s'est passée de la manière que vous le pouviez désirer; que les artifices du comte d'Oxenstiern n'ont pas esté capables d'empêcher ses collègues d'approuver la conduite que vous avez tenue. Vous ne devez pas douter aussi que je n'en sois très satisfait; mais comme il convient toujours au bien de mon service que vous évitiez toute sorte de différens avec ce ministre, je ne doute pas que vous ne profitiez du prétexte que vous donne la demande des tuteurs pour vivre désormais, autant qu'il vous sera possible, en bonne intelligence avec le comte d'Oxenstiern, et je suis persuadé que vous en conserverez au moins les apparences, quoique vous ne puissiez espérer de changer l'inclination qu'il a pour les alliez.

---

1) Lisez „du 19e." — Voir *Ibid.*, II, p. 165 et suiv. et 174 et suiv.

J'apprends cependant avec plaisir ce que vous m'écrivez des sentimens que le roi de Suède commence à faire paroître pour ce qui me regarde, et principallement ce que vous me mandez des sentimens des autres tuteurs. Ils ont marqué toute la fermeté qu'on pouvoit attendre d'eux dans l'affaire de Gustraw, et je ne doute pas qu'ils ne continuent de même à soutenir ce qu'ils ont commencé.

Quand à ce qui regarde le duc d'Holstein, on doit présentement regarder l'entreprise du roi de Dannemarc comme entièrement finie, et il y a beaucoup d'apparence que la marche des troupes suédoises et le bon estat des affaires de ce roiaume auront contribué à faire prendre au roi de Dannemarc la résolution de terminer au plustot cette guerre.

Vous pouvez assurer que j'ay porté le deuil pour le roi de Suède pendant six semaines entières et que je l'ay fait autant par l'amitié particulière que j'avois pour ce prince que par la considération que j'ay pour cette couronne, dont je donnerai toujours des marques dans les occasions qui s'en présenteront.

Je ne sais point, quelle peut estre l'affaire que le comte Bielke prétend estre sur le point d'estre conclue entre moi et l'électeur de Brandebourg; mais il n'y a jamais eu moins d'apparence à faire aucun traitté particulier de ma part avec ce prince. Il vous expliquera peut-estre plus clairement ce qu'il a prétendu vous dire. Sur ce &c.

18e Juillet 1697 à Marly.

M. de Torcy prie M. d'Avaux de garder ce qu'il a de surplus de l'argent que le roi lui a fait remettre pour l'employer dans la suite, quand il sera de nouveau question de l'une ou l'autre gratification. Quant aux papiers, laissés par feu M. de la Piquetière, il l'invite à brûler les lettres et à envoyer en France, dès que l'occasion s'en présentera les mémoires qu'il pourrait trouver.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay reçu vostre lettre du 26e du mois dernier [1]), et j'ay rendu compte au roi de ce que vous avez de reste de l'argent que Sa Majté vous a fait remettre entre les mains. Je puis vous assurer qu'Elle ne vous soupçonnera jamais de vouloir profiter sur le change. Elle m'ordonne de vous écrire de garder ce que vous avez de surplus, pour l'emploier dans les occasions où vous jugerez qu'il y aura des gratifications à faire, soit que ce fond suffise, ou qu'il soit nécessaire de vous en envoier un plus grand pour y ajouter. Lettre de M. de Torcy.

J'ay remis à M. de Pompone la lettre que Mr de Wandernhollt m'a écrit, parce qu'il connoît le frère de feu Mr de la Piquetière [2]), et il la lui communiquera. A l'égard de ses papiers il n'y a, Monsieur, qu'à faire ce que vous proposez, savoir de brûler toutes les lettres qu'il a écritte à mon père et à moi et celles qu'il en a receues et garder, s'il vous plaît, les différens mémoires qu'il n'a point envoiez et qui peuvent avoir rapport au service du roi que vous aurez la bonté de m'envoier, lorsque vous en aurez l'occasion.

L'ordonnance pour vostre dueil a esté expédiée dès le 26e Mai, et après qu'elle a esté visée, je l'ay fait remettre au Sr Boulard qui doit vous en avoir donné avis. Je vous prie, Monsieur, de me croire toujours plus que personne entièrement à vous.

18e Juillet 1697 à Marly.

Sa Majesté est bien aise d'apprendre que son ambassadeur a confirmé les tuteurs dans leurs bonnes dispositions et que le differend avec M. Oxenstiern a été entièrement vidé; doute que la cour de Suède incline à mettre des vaisseaux à la dis-

---

1) Voir *Ibid.* II, p. 183 et suiv.

2) Voir sur M. de la Piquetière *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 16, *note* 1.

position du prince de Conti pour passer en Pologne; mande que ce prince vient d'être élu le 27 Juin par vingt-huit des trentedeux Palatinats; pense que la faction de l'électeur de Saxe se soumettra bientôt; prédit que cette élection ne fortifiera non seulement l'union entre sa couronne et celle de Suède, mais fera aussi entrer la Pologne en liaison étroite avec la Suède. Contrairement à ces prédictions il ordonne à son ambassadeur de garder provisoirement le silence sur ce sujet, puisqu'en attendant il a reçu de l'abbé de Polignac une lettre, contenant que les affaires sont fort brouillées en Pologne.

Monsieur le comte d'Avaux. Je vois par vostre lettre du 26 du mois dernier [1]) que vous vous estes utilement servi de la satisfaction que je vous ay témoignée de la régence de Suède, pour confirmer les tuteurs dans les bonnes dispositions qu'ils ont fait paroistre jusqu'à présent. Ainsi j'ay lieu de croire que leur conduite répondra aux assurances qu'ils vous en ont données et qu'ils soutiendront avec fermeté les véritables intérêts de la couronne de Suède.

Les affaires du Holstein paroissent présentement terminées. Cette dernière entreprise du roi de Dannemarc doit cependant servir d'avertissement aux Suédois et les rendre fort attentifs pendant la minorité de leur roi à toutes les démarches de leurs voisins.

Je suis bien aise d'apprendre que vostre différent avec le comte d'Oxenstiern soit entièrement fini, et il ne peut aussi avoir sujet de se plaindre, quand vous désavouez le rapport qui lui a esté fait des discours dont il pouvoit estre blessé.

Quoique ce ministre ait répondu que le roi son maistre ne pouvoit refuser des vaisseaux à mon cousin le prince de Conti [2]) pour passer en Pologne, s'il lui en deman-

---

1) Voir *Ibid.* II, p. 176 et suiv.

2) Voir sur ce prince *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 4, *note* 3.

doit, je doute que l'on dût prendre confiance en cette parole.

Vous serez présentement informé de l'élection, faitte en Pologne en faveur de ce prince le 27 du mois dernier [1]). Vint-huit Palatinats de trente-deux ont consenti à cette élection, et la proclamation a esté faitte dans toutes les formes ordinaires par le primat du royaume. Quatre Palatinats seulement qui se sont séparez ont donné lieu à l'électeur de Saxe de publier de tous costez qu'il avoit esté esleu, quoiqu'il ait esté nommé contre toutes les formes par l'évêque de Cujavie. Aussi il y a lieu d'espérer que cette faction se soumettra bientôt à son roi légitime et fera cesser par ce moyen tous les malheurs qu'une pareille division causeroit en Pologne. J'en attends plus de détail par les premières nouvelles que je recevrai de l'abbé de Polignac, n'ayant point eu de ses lettres depuis le 27e de Juin.

Cette élection doit estre considérée en Suède comme estant très capable de fortifier encor l'union entre ma couronne et celle de Suède. Un prince de mon sang regardera toujours cette alliance comme la seule qui lui convienne, et la proximité des états de ces deux royaumes leur donnera plus de moyens de se secourir mutuellement contre leurs ennemis communs. Il ne vous doit pas estre difficile de persuader que, lorsque mon cousin le prince de Conti sera établi sur le trône de Pologne, il ne souffrira pas que les Suédois soient troublez par l'empereur dans les états qu'ils possèdent en Allemagne et que sa naissance et son intérêt propre l'obligeront également à maintenir des liaisons étroittes avec le roi de Suède, dont je regarde l'alliance comme celle qui convient davantage à ma couronne.

---

1) Voir plus haut II, p. 264 et suiv. d'où il appert que M. d'Avaux n'en a été informé que plus tard.

Comme la lettre que je viens de recevoir de l'abbé de Polignac du premier de ce mois me fait voir que les affaires sont fort brouillées en Pologne et que le voisinage de l'électeur de Saxe lui donne de grandes facilitez pour appuier son parti, il est nécessaire d'attendre encor d'autres nouvelles, avant que de parler affirmativement sur ce sujet. Sur ce &c.

25e Juillet 1697 à Meudon.

Le roi explique, pourquoi M. de Bonrepaux ne s'est pas interposé plus tôt de sa part, savoir lors du commencement de la guerre entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, et pour quelles raisons il n'ordonne qu'à présent à ce ministre d'employer ses bons offices auprès de la cour de Danemarc, pour faire cesser les alarmes, et prie M. d'Avaux d'avertir la régence de Suède des ordres qu'il a donnés à M. de Bonrepaux et des motifs qui l'y ont conduit.

Monsieur le comte d'Avaux. Vostre lettre du 3e de ce mois [1]) m'informe de l'inquiétude que les tuteurs témoignent des desseins du roi de Dannemarc, et je vois qu'ils s'attendoient que, lorsque ce prince a formé sa dernière entreprise contre le duc d'Holstein, le Sr de Bonrepaus feroit de ma part les offices nécessaires pour prévenir ce commencement de guerre; mais ils doivent juger au contraire que ces offices auroient esté plus capables de l'exciter que de la terminer; qu'il auroit suffi que mon ambassadeur les eût interposez pour faire juger aux alliez qu'il est de mon intérêt d'entretenir la paix entre les couronnes du Nord; que cette seule considération les auroit portez non seulement à laisser le roi de Dannemarc maistre absolu de continuer ce qu'il avoit entrepris, mais peut-estre encor à lui donner des secours pour attaquer le roi de Suède qu'ils auroient regardé comme mon allié; que

1) Voir *Ibid.*, II, p. 185 et suiv.

le silence de mon ambassadeur a servi au contraire à leur faire croire que je souhaittois que cette guerre eût des suites pour les obliger à faire diversion de leurs forces; que dans cette veue ils n'ont rien oublié pour la terminer; qu'ils ont emploié les menaces pour cet effet; qu'enfin ils sont tellement engagez à soutenir présentement ce qu'ils ont fait, qu'il ne leur est plus libre de changer de résolution; que c'est précisément dans cette circonstance que les offices de mon ambassadeur achèveront de déterminer le roi de Dannemarc à maintenir le repos du Nord, et en effet j'ordonne au Sr de Bonrepaus de les emploier auprès de ce prince, pour le porter à faire cesser les allarmes que ses préparatifs causent avec raison à ses voisins.

Quand même je ne serois pas persuadé, autant que je le suis, que la paix entre les couronnes du Nord convient à mes intérêts; qu'il est important qu'aucun incident ne fasse naistre de nouvelles difficultez aux négotiations d'un traité général, je donnerois avec plaisir la même attention à prévenir tout ce qui peut troubler le repos de la Suède, et vous pouvez en assurer les tuteurs en les avertissant des ordres que j'ay donnez au Sr de Bonrepaus. Il vous informera de la manière dont il les aura exécutez et de l'effet que produiront ses instances.

Vous leur ferez connoître aussi que la conduite du duc d'Holstein à mon égard ne m'engageant à aucun ménagement pour lui, on ne doit attribuer qu'à la seule considération que j'ay pour le roi de Suède les ordres que je donne à mon ambassadeur en Danemarc. Enfin je suis persuadé qu'il convient au bien de mon service que la bonne intelligence subsiste entre les deux couronnes du Nord, et vous devez l'un et l'autre y contribuer, autant qu'il pourra dépendre de vous. Il est cependant inutile que vous entriez davantage dans ce qui regarde la négotiation du roi de Suède, à moins que les tuteurs ne vous pressent de le faire. Sur ce &c.

`A Marly le 1e Aoust 1697.

Le roi fait part à son ambassadeur des considérations qui devraient empêcher la Suède de recourir à la maison de Luuebourg dans les circonstances actuelles; prouve qu'il y va de l'intérêt des deux royaumes du Nord de s'unir l'un à l'autre; dit que M. de Bonrepaux fera de nouvelles démarches auprès du roi de Dancmarc, pour l'exhorter à la paix, et lui prescrit de ne se servir de la nouvelle lettre de créance qu'il lui envoie que lorsque la nécessité lui en paraîtra indispensable.

Monsieur le comte d'Avaux. Vostre lettre du 10e de ce mois [1]) m'informe des nouvelles mesures que les tuteurs du roy de Suède prennent pour estre en estat de soutenir le duc d'Holstein contre les entreprises du roy de Dannemark. Je vois que la seule alliance dont ils prétendent se fortiffier pour cet effet est celle de la maison de Lunebourg, et comme je suis persuadé qu'ils connoissent parfaitement, combien la Suède est intéressée à ménager mon amitié, cette nouvelle alliance ne me feroit aucune peine par raport à ce qui me regarde; mais il y a lieu de craindre que cette couronne n'y trouve pas les avantages qu'elle en peut espérer. Il paroist au contraire que les princes de la maison de Bronswick se serviront de cette nouvelle liaison avec la Suède, pour s'establir sans trouble dans la possession des terres et des droits qu'ils viennent d'acquérir de l'électeur de Saxe, et quand mesme le roy de Suède n'auroit aucune prétention sur ces mêmes terres, il luy est si important d'empescher l'agrandissement de cette maison et de prévenir les suittes qu'il doit craindre de cette puissance dont [2]) le voisinage du duché de Brême que j'ay peine encore

1) Voir *Ibid.*, II, p. 191 et suiv.

2) dans.

à croire que cette alliance puisse se former dans les conjonctures présentes.

Il seroit à souhaitter pour l'avantage réciproque des couronnes du Nort qu'une bonne union entre elles fît cesser tous les soupçons qui les obligent de recourir à des secours estrangers et qu'elles pussent se conduire selon l'intérest commun qu'elles ont de s'opposer à l'agrandissement de leurs voisins.

J'escris encore au S. de Bonrepaus de parler au roy de Dannemark pour détourner ce prince d'attaquer le duc d'Holstein et pour l'exhorter à maintenir la paix dans le Nort.

Il ne me paroist pas qu'il soit nécessaire de vous donner une nouvelle lettre de créance, vostre caractère estant suffisament reconnu en Suède. Je vous l'envoye cependant pour prévenir toutes les difficultez qu'on vous pouvoit faire; mais vous ne vous en servirez que lorsque la nécessité vous en paroistra indispensable. Sur ce &c.

`A Marly le 8e Aoust 1697.

Le roi a vu avec plaisir que M. d'Avaux s'est employé pour faire choisir un homme bien intentionné qui assistera M. Bonde; expose les raisons qui doivent empêcher les régents de Suède de souhaiter que l'électeur de Saxe s'établisse sur le trône de Pologne; pense que l'ambassadeur ne négligera pas de faire usage de ces raisons, en cas que le prince de Conti se rende de nouveau en Pologne; lui recommande de tâcher d'établir, de concert avec M. de Bonrepaux, une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, bien qu'il désespère de la réussite de leurs efforts, et conclut en disant que le mariage du prince de Suède avec la princesse de Danemarc ne lui sera agréable qu'autant qu'il conviendra aux deux rois.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 17 du mois dernier [1]), et j'ay veu avec plaisir le bon

1) Voir *Ibid.*, II, p. 200 et suiv.

effet de l'attention que vous avez apportée à faire choisir un homme dont vous connoissez les intentions pour estre auprèz du comte Bonde. Comme il devoit partir incessamment selon ce que vous m'escrivez, l'on verra dans peu de temps, de quelle manière cet ambassadeur se conduira aux conférances de la paix. S'il est à propos de luy faire les présens que vous proposez, je les feray donner de la manière que vous le marquez; mais il faut attendre que sa conduite fasse voir l'utilité que l'on en peut espérer pour l'avancement de la paix.

C'est avec beaucoup de raison que la régence de Suède craint l'establissement de l'électeur de Saxe sur le throsne de Pologne et son union avec l'électeur de Brandebourg. L'un est ennemy naturel de la Suède; l'autre le deviendroit par les liaisons qu'il auroit formées pour obtenir cette couronne, et tous deux ensemble causeroient beaucoup de peine aux Suédois pendant le temps d'une minorité.

La Suède verroit en même temps la Livonie et la Pomméranie exposée à leurs entreprises, et elle auroit les mêmes raisons de craindre du costé du duché de Brême par l'acquisition que la maison de Brunswick vient de faire des droits de l'électeur de Saxe sur le pays de Saxe Lawenbourg. Ainsi j'ay lieu de croire que cette couronne souhaitte que l'élection légitime de mon cousin le prince de Conty soit confirmée et que vous vous servirez utilement de toutes ces raisons, si, son party se fortiffiant, il prend la résolution de passer en Pologne.

Je vous ay informé des derniers ordres que j'ay donnez au Sr de Bonrepaus au sujet des affaires de Holstein. Je souhaitte que vous puissiez réussir l'un et l'autre à establir une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nort; mais il y a peu d'apparance de concilier deux nations aussy opposées que les Suédois et les Danois l'ont toujours esté.

Quand à ce qui regarde le mariage du roy de Suède

avec la princesse de Dannemark, je ne le souhaitte que autant qu'il peut convenir aux deux roys, et d'ailleurs il m'est indifférent. Sur ce &c.

`A Versailles le 15 Aoust 1697.

Le roi témoigne à l'ambassadeur son contentement des discours qu'il a prononcés lors de l'audience que le roi de Suède et la reine mère lui ont accordée, et de ce qu'il n'a pas fait naître d'incident à cause des carosses à deux chevaux seulement que les sénateurs lui ont envoyés; répète les ordres qu'il a donnés dans ses lettres précédentes au sujet de l'affaire du Holstein et de celle du mariage; lui commande d'éloigner par toutes les voies secrètes qu'il peut employer la nomination du Sr Olivenkrantz pour venir en qualité d'ambassadeur à la cour de France et le prie d'assurer, en cas que les tuteurs abordent cette question, que le roi de France n'apportera aucun changement aux avantages commerciaux dont les Suédois ont toujours joui dans son royaume, sans s'expliquer sur ce qui sera concédé aux Hollandais.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay appris par vostre lettre du 24 du mois dernier [1]) que vous avez eu vostre première audiance du roy de Suède et de la reyne sa mère, et j'ay veu par la copie que vous m'avez envoyée des discours que vous avez tenus à l'un et l'autre que vous avez exprimé mes sentimens de la manière qui pouvoit leur estre le plus agréable et avec toute la dignité qui convient au caractère dont vous estes revêtu.

J'approuve fort aussy le party, que vous avez pris de ne pas faire naistre d'incident sur ce que les sénateurs vous ont envoyé leurs carrosses seulement à deux chevaux, et comme vous en avez découvert la véritable raison, elle est suffisante pour faire voir qu'ils n'ont pas manqué à

1) Voir *Ibid.*, II, p. 207 et suiv.

ce qui vous estoit deub et qu'ils vous rendront les honneurs que vous en devez attendre dans les occasions qui s'en présenteront.

Le compte que vous me rendez des affaires principalles dont vous estes chargé me fait voir que l'animosité augmente tous les jours entre la Suède et le Dannemark; que les alliez en profitent pour engager également ces deux couronnes à leur donner des secours et que les tuteurs du roy de Suède songent à former des liaisons pour estre plus en estat de maintenir le duc d'Holstein contre les entreprises du roy de Dannemark. Vous en prévoyez avec raison les mauvais effets, et il seroit fort à souhaitter que pour les prévenir on pût establir l'union entre les deux couronnes; mais la seule chose que vous puissiez faire est d'en faire connoistre l'utilité aux tuteurs, pendant que le Sr de Bonrepaus s'expliquera de même en Dannemark. Quant aux mariages dont vous avez parlé avec l'envoyé de Dannemark, je vous ay desjà marqué que je les souhaitte, s'ils conviennent également aux roys de Suède et de Dannemark, mais que d'ailleurs je ne juge pas que vous deviez faire paroistre d'empressement pour les avancer, à moins que les tuteurs du roy de Suède ne vous le demandent.

J'ay receu de Hambourg le projet de l'accommodement, proposé à Vienne pour recevoir l'envoyé de Suède à la cour de l'empereur, et il y a beaucoup d'apparance que ce différend sera bientost terminé; mais je ne vois pas que l'on parle encore d'accommoder celuy des ducs de Mekelbourg.

Il est nécessaire d'éloigner par toutes les voyes secrètes que vous pouvez employer la nomination du Sr Oliverkrans pour venir en qualité d'ambassadeur auprès de moy; mais vous ne devez point luy donner d'exclusion publique et en faire par conséquent un ennemy irréconciliable.

Le Sr Palmquitz commence à se plaindre du préjudice

que recevroit le commerce des Suèdois, si les Hollandois obtenoient par la paix l'exemption du droit de 50 s. par tonneau que payent tous les vaisseaux estrangers qui abordent dans les ports de mon royaume. Il demande au nom du roy son maistre qu'il ne soit fait aucune innovation à ce que j'ay toujours accordé en faveur de la Suède et que les sujets de cette couronne et ceux des Estats Généraux soient traittez également.

Je ne doute pas que les mêmes instances ne vous soient faites par les tuteurs du roy de Suède; mais comme il est en mon pouvoir d'accorder tels privilèges que je juge à propos à ceux qui trafiquent dans mon royaume, les autres nations n'ont pas sujet de se plaindre, lorsque je n'apporte aucun changement au traittement qu'elles ont toujours receu. Ainsy, sans entrer dans l'explication de ce que je feray en faveur des Hollandois en conséquence du traitté de paix, vous assurerez seulement que je n'apporteray aucun changement aux avantages dont les Suédois ont toujours jouy dans mon royaume et que je seray bien aise de faciliter leur commerce, autant qu'il poura dépendre de moy. Sur ce &c.

A Marly le 22e Aoust 1697.

Le roi comprend que les tuteurs de Suède ont désapprouvé la conduite, tenue par le comte Gabriel Oxenstiern par rapport à l'accommodement du différend, relatif aux envoyés, qu'ils ont avec l'empereur; mais il ne croit pas que la Suède obtienne de meilleures conditions; remet à la prudence de son ambassadeur de juger de ce qu'il aura à faire, pour prévenir de bonne heure tout ce qui pourrait altérer la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord; l'exhorte à se mettre autant que possible en rapport avec les régents de Suède et suppose que ses ambassadeurs en Hollande l'ont informé du temps auquel ils ont remis à M. Lillienrot la déclaration dont le roi lui a envoyé une copie.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 31 du mois dernier [1]). Vous avez veu par ma dernière dépesche que j'estois desjà informé de l'accommodement, fait à Vienne avec l'envoyé de Suède. Vous me l'expliquez plus particulièrement, et c'est avec beaucoup de raison que les tuteurs de Suède ont désaprouvé la facilité du comte Gabriel d'Oxenstiern à consentir aux propositions des ministres de l'empereur, sans assurer, comme il le devoit, la satisfaction du roy son maistre.

La résolution qu'ils ont prise sur ce sujet différera la conclusion de ce différend. Mais il y a beaucoup d'apparence que le roy de Suède n'obtiendra rien au-delà de ce qui s'est fait (et que même la régence n'obtiendra rien au-delà de ce qui s'est fait) [2]), et que même la régence se contentera de l'oppinion dont elle se flatte desjà d'avoir obligé l'empereur à cedder.

Je vois qu'il n'y a point encore de résolution prise sur la conduite que la Suède doit tenir à l'occasion des affaires d'Holestein. Il paroist cependant que l'armement des vaisseaux de cette couronne et le nombre considérable de troupes qu'elle a fait passer en Allemagne ont allarmé le Dannemark; que l'on se presse d'armer des vaisseaux à Copenhague, depuis que le roy de Dannemark a esté informé du passage de ceux de Suède et que l'augmentation des trouppes qui estoient ordinairement destinées à la garde des places de Pomméranie cause un nouveau sujet de deffiance entre ces deux couronnes. Comme je ne doutte pas que le Sr de Bonrepaus ne vous en ait escrit, je remets à vostre prudence de juger des mesures que vous avez à prendre pour prévenir de bonne heure tout ce qui pouroit altérer la bonne intel-

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 223 et suiv.

2) Ce qui est placé entre les tirets n'est qu'une répétition de ce qui précède.

ligence, si nécessaire à conserver entre les deux couronnes du Nordt.

Vous jugez assez qu'il sera toujours avantageux à mon service que vous puissiez estre en commerce avec les tuteurs du roy de Suède, et je ne doute pas que vous ne fassiez toutes les démarches nécessaires pour les y engager.

J'avois ordonné à mes ambassadeurs en Hollande de vous avertir, aussitost qu'ils auroient communiqué au Sr Lillierot la déclaration dont je vous ay envoyé la copie. J'ay lieu de croire qu'ils vous auront présentement informé du temps qu'ils l'ont donnée à ce ministre [1]) qui cependant ne l'a point encore délivrée aux alliez, quoyqu'ils soient suffisament instruits de ce qu'elle contient et du terme que je veux bien accorder encore pour l'acceptation des propositions que j'ay faites. Sur ce &c[a].

`A Marly le 28e Aoust 1697.

Le roi fait observer que le comte Bonde devra hâter son départ, s'il veut avoir part à la négotiation, et que la démarche, faite par les alliés de délivrer leurs propositions à l'ambassadeur de Suède à la Haye, était parfaitement superflue. Il ne doute pas que M. d'Avaux ne profite des éclaircissements, donnés par M. de Bonrepaux, pour faire voir à la régence de Suède qu'il ne tient qu'à elle que la paix soit conservée dans le Nord. Il est prêt à faire entrer M. de Sparfwenfeldt à son service, pourvu qu'il n'attende pas tout de suite des récompenses. Il désire être instruit de tout ce qui se rapporte à la diète prochaine.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre

---

1) La dite déclaration avait été présentée à M. Lillieurot par les ambassadeurs de Sa Majesté très Chrétienne le 10/20 Juillet 1697. Voir *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick* II, p. 236 et suiv.

du 7e de ce mois [1]). Elle m'informe de l'opposition que le comte Bonde trouve encore à son voyage en Hollande de la part du comte Oxenstiern et de ceux qui sont attachez à ce ministre. Il n'a pas néantmoins de temps à perdre, si l'on veut qu'il ait part à la négotiation, et pour peu qu'il diffère encore, la discution des difficultez les plus essentielles aura passé par les mains du Sr Lillierot.

Le comte d'Oxenstiern a peu de sujet de faire valoir la démarche que les alliez ont faite de délivrer leurs propositions à l'ambassadeur de Suède à la Haye [2]) estoient [3]) plus capables d'éloigner la paix que de l'avancer, comme vous en avez bien jugé, et le service le plus important qu'il leur pouvoit rendre estoit de les disposer à l'acceptation de mes offres dans le temps que j'avois marqué. On verra quelle résolution ils prendront, avant que ce terme expire, et lorsqu'il sera finy, l'ambassadeur de Suède sera aussitost averty des changemens que je jugeray à propos d'apporter à ce que j'avois accordé.

Vous aurez appris par le Sr de Bonrepaus que le roy de Dannemark prétend que la seule crainte des entreprises de la Suède oblige ce prince à continuer l'armement de ses vaisseaux et qu'il consent de suivre ce qui a esté réglé entre luy et le duc d'Holestein par le traité de Fontainebleau [4]) et ensuite par celuy d'Altena [5]). Je ne doute pas que vous ne vous serviez utilement de cette connoissance, pour faire voir aux tuteurs du roy

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 234 et suiv.

2) Le 27 Mai 1697 les ambassadeurs d'Espagne présentèrent leurs propositions au médiateur à la Haye; le 15/25 Mai et le 13 Juillet ceux des États Généraux firent la même chose. Voir *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, II, p. 72 et suiv.; 92 et 180 et suiv.

3) . Elles étaient?

4) Voir plus haut III (1), p. 7, *note* 1.

5) Voir ci-dessus II, p. 95, *note* 2.

de Suède que j'ay employé auprèz du roy de Dannemark les offices qu'ils ont désiré de moy et qu'ils peuvent conserver la paix dans le Nordt, s'ils veulent aussy contribuer de leur costé à la maintenir.

Je sçais que le Sr de Sparvenfeldt a esté pendant cette guerre au service des Estats-Généraux; qu'il y estoit même fort estimé; mais je n'avois pas appris qu'il se fût retiré. J'approuve fort la pensée que vous avez de ménager les bonnes dispositions qu'il fait paroistre pour mon service; mais il faut sçavoir de quelle utilité il y peut estre, avant que de décider des avantages qu'on luy peut faire espérer. Vous devez cependant éviter de luy faire envisager de me servir dans mes armées, s'il en avoit la pensée. Il ne convient plus d'attirer des estrangers dans mes trouppes, lorsque les apparances à la paix sont aussy grandes. Vous devez éloigner aussy la proposition que vous prévoyez qu'il vous pouroit faire d'obtenir le payement de ce qui luy est deub par des bourgeois de la ville d'Ath. Mais je verray dans la suite à le récompenser, selon que vous jugerez vous-même que les services qu'il rendra pouront le mériter.

Je ne doute pas que vous ne m'informiez exactement de tout ce que vous pouvez découvrir des cabales qui se forment pour la diette prochaine, aussy bien que de ce qui se passera dans cette diette qui pourra mériter ma curiosité. Sur ce etc.

à Meudon le 5e 7bre 1697.

Il faut que M. d'Avaux s'efforce, de même que M. de Bonrepaux, de maintenir l'union entre les deux royaumes du Nord, encore qu'il paraisse tous les jours davantage qu'il y a entre eux une opposition naturelle. Le roi s'étonne que M. Palmquist reçoive des ordres de se plaindre du trouble qu'on prétend que les armateurs français apportent au commerce des Suédois, tandis que la régence de ce pays-ci

est insensible à l'affront, fait par les Anglais au pavillon de Suède.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay receu vostre lettre du 14e du mois dernier [1]). Je vois qu'il devient tous les jours plus difficille d'establir une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nordt; qu'elles s'attribuent mutuellement l'une à l'autre la cause de l'éloignement qui est entre elles; que la regence de Suède prétend qu'elle n'a fait passer des trouppes en Allemagne que pour empescher la ruine du duc de Holestein, s'il estoit attaqué, et que le roy de Dannemark assure de son costé que la seule crainte des entreprises de la Suède l'empesche de désarmer.

Ces dispositions pouroient faire craindre de voir allumer bientost la guerre dans le Nordt, si l'intérest qui doit obliger ces deux couronnes à conserver la paix n'estoit encore plus fort que l'opposition naturelle qui est entre elles. Vous devez cependant continuer d'employer tous vos soins pour maintenir l'union, comme le Sr de Bonrepaus fera de son costé ce qui pourra dépendre de luy pour y réussir en Dannemarck.

Quoyque la régence de Suède paroisse très sensible à la nouvelle insulte que les Anglois ont faite au pavillon du roy de Suède, je ne vois pas cependant qu'elle se prépare d'en témoigner aucun ressentiment. Il y a lieu de s'estonner que, lorsqu'elle souffre tranquilement que les vaisseaux de ce prince et ceux de ses sujets soient aussy maltraitez par l'Angleterre, le Sr de Palmquist reçoive en même temps des ordres de faire des plaintes généralles du trouble qu'il prétend que les armateurs françois apportent au commerce des Suédois, et il est facile de faire connoistre la différence des traittemens que cette

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 242 et suiv.

nation a receus de moy et de la manière dont les alliez en ont usé avec elle.

Je vois que les tuteurs ont reconnu que l'accommodement, fait à Vienne, ne devoit pas satisfaire le roy leur maistre, et je seray bien aise d'estre informé de ce que vous apprendrez des suittes de cette affaire. Sur ce etc.

à Marly le 12e 7bre 1697.

Selon l'opinion du roi il ne conviendrait pas que la Suède prêtât l'oreille à des propositions d'alliance de la part des alliés, tandis que la médiation pour la paix est entre les mains du roi de Suède. Il attendra l'effet de l'arrivée de M. Bonde à la Haye; tombe d'accord que M. d'Avaux ne doit pas disputer le rang aux princesses, quand il dîne chez le roi de Suède, et le prie de ne négliger aucune occasion qui puisse lui attirer des distinctions de la part de ce prince.

Monsieur le comte dAvaux. J'ay receu vostre lettre du 21 du mois dernier [1]). Elle me fait voir que la proposition, faite par l'envoyé de Hollande de renouveller les traittez d'alliance entre la Suède, l'Angleterre et les Estats Généraux avoit esté rejettée par les tuteurs, et je ne puis croire aussy qu'ils consentissent à renouveller des traittez avec mes ennemis, pendant que la médiation pour la paix est entre les mains du roy leur maistre que [2]) j'ay toujours insisté à la luy procurer et qu'elle doit l'engager à une parfaite neutralité.

J'apprens par vostre lettre, que le comte de Bonde doit estre party présentement pour aller à la Haye en exercer les fonctions. Ainsy l'on verra bientost l'effet de ses bonnes intentions, et il est à souhaitter qu'il soit moins partial pour les alliez que le Sr Lillierot l'a paru jusques à présent.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 252 et suiv.

2) considérant que?

S'il se présente une occasion où vous puissiez manger avec le roy de Suède, vous ne devez point disputer le rang aux princesses, et je vois que vous en avez jugé de vous-même conformément à mes intentions. Au reste vous pouvez estre assuré que je seray bien aise que vous profitiez de toutes les occasions, qui vous pouront attirer des distinctions de la part de ce prince. Sur ce &c^a.

à Versailles le 19e 7bre 1797.

M. Bonde sera encore à temps à la Haye, pour y exercer les fonctions de médiateur. Le roi a informé ses plénipotentiaires de ce que M. d'Avaux lui a écrit au sujet de M. Fritz et a prolongé, sur la demande des alliés, le terme du 20 Septembre jusqu'au 20 Octobre.

Monsieur le comte dAvaux. Vostre lettre du 28 du mois dernier [1]) m'informe seulement du départ du comte Bonde pour assister aux conférances de la paix en qualité de premier ambassadeur de Suède. Il y a lieu de croire qu'il aura le temps d'y exercer encore les fonctions de médiateur, de connoistre les facilitez que j'apporte au restablissement de la paix et de voir enfin qu'elle seroit bientost restablie, si l'empereur y concouroit aussy sincèrement.

J'informe mes plénipotentiaires de ce que vous m'escrivez au sujet du Sr Fritz [2]) et des ménagemens que vous croyez qu'ils doivent avoir pour luy. Comme j'ay veu par leurs lettres que le terme du 20e Septembre [3]), marqué dans ma dernière déclaration, paroissoit trop court à tous

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 258 et suiv.

2) M. Christian Fritz secrétaire de l'ambassade de Suède pour la médiation. Voir *Actes et mém. des nég. de la paix de Ryswick*, III, p. 491.

3) Voir *la déclaration des ambassadeurs de France* dans *les Actes et mém.* etc., III, p. 48 et suiv.

les alliez pour conclure la paix; que leurs ministres prétendent que les nouveaux ordres de leurs maistres leur sont nécessaires, avant que de signer, j'ay bien voulu prolonger encore ce terme jusqu'au vingt^e^ Octobre [1]).

Je vous en avertis seulement pour vostre instruction particulière, et lorsqu'on en aura receu la nouvelle à Stockholm, vous devez faire voir qu'il ne tient pas à moy que les alliez ne profitent bientost des avantages que je veux bien leur accorder pour procurer le restablissement de la tranquilité publique. Sur ce &c^a^.

à Fontainebleau le 27 7bre 1697.

Il résulte tant de ce que M. d'Avaux rapporte, que de ce que M. de Bonrepaux écrit, que la bonne intelligence pourra se conserver entre les deux couronnes du Nord. Les arguments, allégués par M. d'Avaux, peuvent lui servir, pour faire voir à la régence de Suède qu'elle ne doit tirer pour elle-même aucune conséquence des avantages qu'il accorde au commerce des Hollandais. Le roi aime à croire que les tuteurs de Suède, après s'être tant pressés de complimenter l'électeur de Saxe sur la prétendue élection à la couronne de Pologne, répareront cette démarche en observant du moins provisoirement une exacte neutralité. Dans un postscriptum il informe son ambassadeur de la conclusion de la paix avec l'Angleterre, l'Espagne et les États Généraux, ainsi que du terme de six semaines et de la trève qu'il a accordés à l'empereur. Enfin il lui ordonne de demander audience au roi de Suède, pour lui remettre la lettre ci-jointe et le féliciter de la gloire qu'il a acquise en procurant le rétablissement de la tranquillité publique.

Monsieur le comte dAvaux. J'ay receu vostre lettre du 4 de ce mois [2]). Elle me fait voir que la régence

1) Il n'y pas d'acte, contenant cette prolongation, parmi les pièces. Voir la lettre suivante.

2) Voir *Ibid.*, II, p. 261 et suiv.

de Suède attendra que le roy de Dannemark fasse quelque mouvement contre le duc d'Holstein, avant que de se déclarer ouvertement en faveur de ce duc. Les lettres du Sr de Bonrepaus m'apprennent en même temps que le roy de Dannemark n'a pas dessein de faire aucune entreprise; qu'il veut seulement prendre des précautions pour se garantir de celles de la couronne de Suède. Ainsy j'ay lieu de croire que la bonne intelligence poura se conserver entre les deux couronnes du Nordt, et comme il est de mon service de la maintenir, vous devez continuer d'y apporter tous vos soins.

Il y a beaucoup d'apparance que les tuteurs du roy de Suède éviteront d'entrer avec vous dans aucun détail sur ce qui regarde le commerce. Les particularitez que vous m'escrivez sont de très bonnes raisons dont vous pouvez vous servir, pour faire voir que les Suédois ne doivent tirer aucune conséquence pour eux des avantages que je veux bien accorder aux Hollandois en considération de la paix.

Il auroit esté à souhaitter que les tuteurs du roy de Suède eussent différé plus longtemps à faire faire au nom de ce prince un compliment à l'électeur de Saxe sur sa prétendue élection à la couronne de Pologne. Ils auront veu que la disposition des affaires de ce royaume est présentement bien opposée aux premières nouvelles qu'ils en avoient receues, et j'ay lieu de croire qu'ils répareront cette démarche précipitée en observant au moins une exacte neutralité, jusqu'à ce que les troubles de ce royaume soient entièrement appaisez et que l'élection de mon cousin le prince de Conty soit universellement reconnue.

Après vous avoir escrit cette lettre, j'ay receu la nouvelle de la signature des traittez avec les roys d'Espagne, d'Angleterre et les Estats Généraux des Provinces-Unies.

Ils sont conformes aux conditions dont je me suis expliqué dèz l'ouverture des conférances et à la dernière déclaration que mes ambassadeurs ont faite le premier de ce mois. Ces traittez ont esté signez le 20e [1]) qui estoit le terme, marqué par cette déclaration. L'empereur diffère encore d'accepter l'équivalent que j'offre pour Strasbourg, et j'ay accordé aux instances de ses alliez de luy donner un nouveau terme de six semaines pour suivre leur exemple. Je consens qu'il y ait une trevve pendant ce terme [2]), après lequel les roys d'Espagne et d'Angleterre et les Estats Généraux s'obligent d'abandonner l'empereur, s'il n'accepte mes offres.

Il y a beaucoup d'apparance qu'il en prendra la résolution, et comme cette paix a esté faite par la médiation du roy de Suède; que le Sr Lillierot s'est parfaitement acquitté des devoirs d'un bon médiateur, mon intention est que vous demandiez audiance au prince, aussitost que vous aurez receu ma lettre; que vous lui rendiez celle que je luy escris et que vous luy fassiez connoistre que m'intéressant autant que je fais à ce qui le regarde, je suis très sensible à la gloire qu'il acquierre au commencement de son règne en contribuant par ses soins au restablissement de la tranquilité de l'Europe. Sur ce etc.

'A Fontainebleau le 3 Octobre 1697.

Le roi expose les raisons qui peuvent faire espérer que, malgré la défiance avec laquelle la Suède et le Danemarc s'observent mutuellement, la paix ne sera pas troublée et se persuade que la Suède fera preuve de neutralité dans l'affaire de Pologne, d'autant plus que le roi de Danemarc n'a apporté aucun obstacle au passage du prince de Conti.

---

1) Voir ces traités dans *les Actes et mém. des négoc. de la paix de Ryswick*, III, p. 103 et suiv.; p. 176 et suiv.; p. 219 et suiv.

2) Voir *ibid.*, p. 275 et suiv., p. 113, 186 et p. 236.

Monsieur le comte DAvaux. Vostre lettre du 11e de ce mois [1]) me fait voir qu'il sera difficile d'establir la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nordt et que les réponses du roy de Dannemark sont bien plus capables d'augmenter la défiance que de l'éteindre.

La paix poura cependant changer les dispositions qui paroissoient à une rupture entre ces deux couronnes, et comme le roy de Dannemark n'a plus de secours à espérer des alliez; que l'Angleterre & la Hollande seront au contraire bien plus portez à soutenir le duc d'Holestein, il y a beaucoup d'apparence que cette affaire n'aura pas les suittes que l'on en pouvoit prévoir avant la paix. Vous devez cependant continuer également à faire voir par vostre conduite le désir que j'ay de maintenir la tranquilité dans le Nordt, après avoir autant contribué à son restablissement dans toute l'Europe. J'aprouve fort aussy qu'en interposant vos offices pour cet effet, vous ne parliez point de ma médiation.

J'ay lieu de croire que les tuteurs observeront exactement la promesse qu'ils vous ont faite de ne donner aucune marque de partialité en faveur de l'électeur de Saxe. Je suis fort satisfait de la conduite que le roy de Dannemark a tenue en cette occasion, ce prince n'ayant apporté aucun obstacle au passage de mon cousin le prince de Conty, quoyqu'il en ait esté fortement sollicité par cet électeur, et que la proche parentée qui est entre eux pût le porter à le favoriser. Ainsy je suis persuadé que le roy de Suède n'observera pas moins exactement une parfaite neutralité dans cette affaire, aucune raison ne pouvant le porter à y manquer. Sur ce &c^c.

---

1) Lisez: du mois dernier. Voir plus haut II, p. 269 et suiv.

`A Fontainebleau le 10 Octobre 1697.

Monsieur d'Avaux a vu que, contrairement à ce qu'on pensait à Stockholm, les conférences de Ryswick ont conduit à la paix. Il est problable que l'empereur et l'empire suivront cet exemple. Conformément à la remarque judicieuse, faite récemment par cet ambassadeur sur la diminution du crédit de M. Oxenstiern, le roi croit que la Suède s'empressera davantage de rechercher son amitié. M. d'Avaux ne négligera aucune occasion pour faire savoir que le roi de France emploiera avec plaisir ses offices à conserver l'union entre les deux royaumes du Nord.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 18 du mois dernier [1]) m'informe de ce que l'on croyoit alors à Stockholm de l'évènement des conférences de la paix, et je vois que la dernière déclaration de mes ambassadeurs faisoit juger que la négotiation pouvoit estre rompue. L'effet en a esté entièrement contraire à l'oppinion qu'on en avoit eue d'abord, et vous avez veu que cette déclaration d'un terme pour traitter a porté les alliez à conclure. J'ay lieu de croire aussy que l'empereur et l'empire suivront bientost cet exemple. Ainsy la régence de Suède verra cesser les instances que les ministres de l'empereur ont renouvellées si souvent pour obliger cette couronne à la garantie des traittez de Westphalie.

Vous remarquez avec beaucoup de raison que les dernières [2]) que le comte de Staremberg a voulu faire sur ce sujet auroient esté receues, si le comte Oxenstiern avoit eu tout le crédit nécessaire pour obliger les autres tuteurs à se conformer à ses sentimens. Il y a beaucoup d'apparence que la partialité de ce ministre ne poura désormais nuire au bien de mon service et que, la paix estant faite, il sera plus facile encore de faire connoistre à la Suède l'intérest qu'elle a de ménager mon amitié.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 275 et suiv.

2) dernières propositions.

Les différens du roy de Dannemark avec le duc d'Holestein seront aussy plus aisez à terminer, quand la guerre sera éteinte dans le reste de l'Europe, et comme toutes les nations qui trafiquent dans le Nordt ont un égal intérest que la paix y soit maintenue, l'on s'empressera désormais également à conserver la bonne intelligence entre ces deux couronnes et à prévenir tout ce qui seroit capable de l'altérer.

Vous devez toujours faire connoistre dans les occasions qui s'en présenteront que j'employeray mes offices avec plaisir à conserver cette union plustost par l'affection que j'ay pour les intérests de la Suède que par aucune autre veue. Sur ce &c^a.

`A Fontainebleau le 16e Octobre 1697.

Le roi tombe d'accord que la seule chose que l'on puisse faire est de prévenir de nouveaux sujets de mésintelligence entre les deux couronnes du Nord et trouve que la résolution, prise par les régents de Suède, de rappeler de Vienne le comte Gabriel Oxenstiern est une marque bien considérable de leur fermeté. M. d'Avaux peut être assuré qu'il ne fera aucun changement aux conditions, offertes à l'empereur. Quoique le roi ne se soit pas dissimulé que la régence de Suède a toujours souhaité que la ville de Strasbourg retournât à l'empire, il étoit également persuadé que les tuteurs ordonneraient à M. Lillieurot de ne point s'écarter du devoir de médiateur.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 25e du mois dernier [1]). Vous avez raison de croire qu'il est presque impossible de réussir à former des liaisons solides entre les deux roys du Nordt, et je suis persuadé, comme vous me l'écrivez, que la seule chose que l'on puisse faire est de prévenir tous les nouveaux sujets de

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 279 et suiv.

mésintelligence entre ces deux couronnes; mais il convient toujours de témoigner le désir, que j'ay de maintenir la bonne intelligence entre elles.

La résolution que les tuteurs ont prise de rappeller de Vienne le comte Gabriel Oxenstiern est une marque bien considérable de leur fermeté. Ils en connoistront l'utilité dans la suitte, et cette démarche est plus capable d'obliger l'empereur à marquer à l'avenir des égards pour cette couronne, que si elle s'estoit soumisse au premier accommodement, fait à Vienne. Les raisonnemens du comte Oxenstiern au sujet de Strasbourg seront désormais fort inutiles. Vous avez veu le premier effet de la déclaration que mes ambassadeurs ont donnée par la signature des traittez de paix avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande. J'ay lieu de croire que celle de l'empereur et de l'empire suivra bientost ces premiers traittez et que les conditions que j'ay offertes seront acceptées dans le terme spécifié jusques au premier de Novembre. Les ministres de l'empereur ont fait plusieurs instances, pour obtenir quelque changement aux conditions; mais vous pouvez estre assuré que je n'en apporteray aucun.

Je n'ay jamais douté que la régence de Suède n'ait souhaitté que Strasbourg peut retourner à l'empire; mais j'estois en même temps persuadé que les tuteurs donneroient au Sr Lillierot les ordres de ne point s'écarter du devoir de médiateur, et les places que j'abandonne de l'autre costé du Rhin sont une garantie suffisante aux princes de l'empire, que je ne prétens pas les attaquer dans la possession de ce qui leur appartient. Sur ce &c^e^.

`A Fontainebleau le 24 Octobre 1697.

Il aura été facile à M. d'Avaux de démontrer que les bonnes intentions du roi de France pour la paix ont été vérifiées par les effets. Les ratifications ont été échangées avec celles du roi d'Angleterre et des États Généraux; celles

du roi d'Espagne suivront bientôt. L'ambassadeur apportera ses soins pour empêcher que les tuteurs de Suède ne donnent des preuves de partialité en faveur de l'électeur de Saxe. Le roi doute que les traités particuliers de la Suède avec la maison de Brunswick puissent contribuer au maintien de la tranquillité dans le Nord.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 2 de ce mois [1]). Il vous aura esté facile de répondre à ceux qui vouloient douter de mes bonnes intentions pour la paix. Elles sont vérifiées par les effets, et j'ay lieu de croire que le traitté qui reste encore à faire avec l'empereur sera enfin conclud dans le terme dont on est convenu pour accepter les conditions que j'ay offertes. Ainsy le roy de Suède aura bientost la gloire entière d'avoir contribué par sa médiation au parfait rétablissement de la tranquilité de l'Europe.

Mes ratiffications ont desjà esté eschangées avec celles du roy d'Angleterre et des Estats Généraux [2]). Celle du roy d'Espagne le sera incessamment [3]), le courrier qui la porte ayant passé dans mon royaume pour aller en Hollande.

Les nouvelles qui viennent de Pologne par les voyes même les plus suspectes sont si avantageuses à mon cousin le prince de Conty et marquent tellement la foiblesse de l'électeur de Saxe que j'ay lieu de croire que la régence de Suède sera encore plus attentive que jamais à ne faire aucune démarche en faveur de cet électeur. Je ne doute pas aussy que vous ne continuiez avec vostre vigilance ordinaire d'apporter tous vos soins, pour empescher les tuteurs de donner en cette occasion aucune marque de partialité.

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 290 et suiv.

2) Voir ces ratifications dans *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, III, p. 123 et suiv.; p. 214 et suiv.

3) Voir *ibid.*, p. 240 et suiv.

Vous sçavez que je désire sincèrement que l'on puisse maintenir la tranquilité dans le Nordt. Je doute que les traittez particuliers de la Suède avec la maison de Bronswick puissent produire ce bon effet. Il me paroist bien plus à souhaitter que les choses demeurent au même estat qu'elles sont présentement, et il n'y a pas lieu de croire que, lorsque toute l'Europe sera tranquille, le roy de Dannemark s'expose à s'attirer des ennemis considérables en formant quelque nouvelle entreprise contre le duc d'Holestein.

'A Versaille le 31 Octobre 1697.

Les détails, rapportés par son ambassadeur au sujet des ordres qui ont été donnés à M. Lillienrot au sujet de Strasbourg, ne l'intéressent qu'autant qu'ils lui apprennent à connaître la partialité du comte Oxenstiern et les sentiments des autres tuteurs. Supposant que M. de Bonrepaux l'aura informé de l'inclination du roi de Danemarc à former des liaisons plus étroites avec la Suède, M. d'Avaux en aura sans doute fait usage, pour affermir la bonne intelligence entre ces deux couronnes. Enfin le roi lui commande de faire en sorte que les tuteurs de Suède inspirent aux Moscovites la persuasion que les Suédois ne souffriront pas que les Russes entrent dans la Pologne et d'appuyer de ses conseils celui qui viendra pour cet effet à Stockholm de la part du prince de Conti.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 9e de ce mois [1]). Elle m'informe des différens ordres qui ont esté donnez au Sr Lillierot au sujet de Strasbourg. Ce détail confirme la partialité du comte Oxenstiern et me fait en même temps voir les sentimens des autres tuteurs; mais il ne s'agit plus présentement de délibérer sur cet article, et comme le terme pour accepter mes

1) Voir *Ibid.*, II, p. 293 et suiv.

conditions expire, j'attens d'apprendre, avant qu'il soit peu de jours, la nouvelle de la signature de la paix avec l'empereur et l'empire.

J'ay lieu de croire aussy que la tranquilité dont l'Europe va jouir ne sera point troublée dans le Nordt, et j'apprens par le Sr de Bonrepaus que le roy de Dannemark est entièrement déterminé à laisser aux trouppes du duc d'Holestein l'entrée libre dans les terres de ce duché; que bien loin de vouloir rien entreprendre qui puisse altérer l'union entre les deux couronnes du Nordt, ce prince est disposé à former des liaisons plus étroites avec celle de Suède, et comme le Sr de Bonrepaus doit vous en avoir informé, je ne doute pas que vous n'en ayez fait l'usage convenable, pour affermir la bonne intelligence entre la couronne de Suède et celle de Dannemark.

J'aprens avec plaisir que les tuteurs persistent dans une parfaite neutralité à l'égard des affaires de Pologne et qu'ils paroissent fort éloignez de vouloir favoriser l'électeur de Saxe. On peut dire cependant qu'ils avanceront indirectement les affaires de cet électeur, s'ils souffrent tranquilement que les Moscovites entrent en Pologne sous prétexte de luy donner du secours, comme il paroist par toutes les nouvelles que le czar luy en promet. Cette démarche des Moscovites seroit bien moins pour favoriser l'électeur de Saxe que pour profiter de cette occasion d'estendre encore leur domination.

Cependant leur agrandissement est fort à craindre pour la Suède. Il est par conséquent de l'intérest de cette couronne de l'empescher, et elle le peut facilement par une simple démonstration de tenir ses trouppes prestes sur les frontières de la Moscovie et en laissant entendre qu'elle les feroit entrer dans le pays, si les Moscovites faisoient passer une armée en Pologne. Ainsy l'intérest du roy de Suède se trouvant joint en cette occasion à

celuy de mon cousin le prince de Conty, mon intention est que vous demandiez aux tuteurs de donner tous les ordres qui pouront faire craindre aux Moscovites d'estre inquiétez dans leur propre pays par les Suédois, s'ils envoyent une armée en Pologne. Comme mon cousin le prince de Conty devoit envoyer quelqu'un de sa part à Stockholm pour cet effet, vous luy rendrez tous les offices qui dépendront de vous, et vous l'informerez de la manière dont il devra se conduire. Sur ce &c^a^.

'A Marly le 7^r^ Novembre 1697.

Le roi explique, quel a été son but en détermiuant le contenu des articles, relatifs à la religion, de la paix qu'on vient de conclure avec l'empereur, et s'étonne que les ambassadeurs de Suède, en concourant avec les ministres des princes protestants de l'empire pour s'opposer à ces articles, aient, pour ainsi dire, renoncé à leur qualité de médiateurs. Il espère que M. d'Avaux réussira à empêcher la régence de Suède à faire aucune démarche en faveur de l'électeur de Saxe.

Monsieur le comte Davaux. J'apris le deux de ce mois que la paix avoit esté signée par mes ambassadeurs le 31 Octobre avec ceux de l'empereur et de l'empire [1]). Les articles ont esté conformes aux ordres que j'avois donnés à mes plénipotentiaires, et comme ils ont principalement insisté sur ceux [2]) qui estoient avantageux au bien de la religion et qu'entr'autre ils ont demandé qu'elle fût maintenue telle que je l'ay establie dans les lieux réunis que je veux bien rendre, cette condition a paru si difficile à passer aux ministres des princes protestans de l'empire qu'ils ont refusé de signer le traitté [3]).

---

1) Lisez „le 30 Octobre". Voir *les Actes et mémoires des négoc. de la paix de Ryswick*, IV, p. 13 et suiv.

2) Voir surtout le 4e article, *ibid.*, p. 17.

3) Voir leur protestation *ibid.*, p. 143 et suiv.

Je n'ay pas cependant prétendu par cet article aporter aucun changement au libre exercice de la religion luthérienne, mais seulement maintenir ce que j'ay fait dans ces pays en faveur de la religion catholique et que quelques-uns des protestans ont même desjà signé.

Les ambassadeurs du roy de Suède appuyent le refus des autres et paroissent ainsy renoncer à la qualité de médiateurs, pour en user comme ministres des princes protestans de l'empire [1]).

On est convenu que ceux qui refusent présentement de signer le pouront faire pendant le terme de six semaines, réglez pour l'échange des ratiffications [2]), et il y a lieu de croire que cette difficulté sera levée, avant que ce temps soit expiré.

J'ay receu vostre lettre du 16e du mois dernier [3]), et je vois que les nouvelles de ce qui se passe en Pologne donnent beaucoup de matières aux délibérations des tuteurs. J'espère que vous réussirez à les empescher de faire aucune démarche en faveur de l'électeur de Saxe et que la bonne disposition des affaires de mon cousin le prince de Conty les maintiendra dans une exacte neutralité.

Je n'ay point d'autre ordre à vous donner que d'y contribuer, autant qu'il poura dépendre de vous, et d'estre fort attentif à tout ce qui se passera sur ce sujet. Sur ce &ca.

`A Versailles le 21 Novembre 1697.

Il suffira, sans qu'on fasse de nouveau traités, que l'ambassadeur confirme les bonnes dispositions qu'il trouve à la cour

---

1) Voir *ibid.*, p. 8, *l'acte de réservation de la part de la médiation* et p. 148, où l'on trouve parmi les signatures des ministres protestants de l'empire aussi celle de M. Snolsky qui signa au nom du duché Palatin des Deux-Ponts.

2) Voir *Ibid.*, p. 11 et 166, 167.

3) Voir ci-dessus II, p. 298 et suiv.

de Suède et qu'il a établies en partie dans l'esprit des tuteurs. Le roi croit que les différends du Holstein se termineront à l'amiable, et écrit qu'il est désormais inutile que M. d'Avaux se mêle du parti que le roi de Suède voudra prendre quant aux affaires de Pologne et qu'il peut disposer d'une certaine somme pour les fins qu'il sait.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vos lettres du 23e et du 30e du mois dernier [1]). Je vois par la seconde que vous deviez incessamment avoir audiance du roy de Suède pour luy rendre la lettre que j'ay escrite à ce prince au sujet de la conclusion de la paix. Je suis persuadé que vous n'obmettez rien pour augmenter encore le bon effet qu'a produit cette marque de mon attention et j'ay lieu de croire que celles que la couronne de Suède en a receues en toutes occasions feront suffisamment connoistre aux tuteurs que le véritable intérest du roy leur maistre est de se conserver mon amitié. Il luy est d'autant plus facile d'y réussir que la tranquilité généralle de l'Europe ne l'oblige point à former aucune alliance nouvelle et à se ménager suivant les différens partis.

Comme je ne vois point aussy d'utilité pour mon service de faire de nouveaux traittez, il suffit de confirmer les bonnes dispositions que vous trouvez et que vous avez estably en partie dans l'esprit des tuteurs.

Il y a beaucoup d'apparance que les différens du roy de Dannemark et du duc d'Holestein se termineront à l'amiable, et vous sçavez que j'ay toujours souhaitté le maintien de la bonne intelligence entre les couronnes du Nordt.

J'approuve les diligences que vous avez faites à l'occasion des affaires de Pologne; mais comme l'évènement a vérifié la mauvaise foy des Polonnois qui avoient ap-

---

1) Voir *Ibid.*, II, p. 302 et suiv.; 316 et suiv.

pellé mon cousin le prince de Conty et qu'il a mis à la voile pour revenir auprès de moy, il est désormais inutille de contraindre davantage le roy de Suède sur le party qu'il voudra prendre.

Je vous envoye une lettre de change de 12000 ll. pour estre employée suivant la connoissance que vous avez de mes intentions sur cet article, et vous pouvez donner une lettre de pareille somme pour estre tirée sur le Sr Bernard à Paris et payée au porteur, pour satisfaire au second article de vostre lettre. Sur ce &c^a.

`A Marly le 28e Novembre 1697.

Le roi témoigne à son ambassadeur sa satisfaction de la harangue qu'il a faite au roi de Suède; lui envoie une instruction, tendant à l'éclaircir sur ses intentions par rapport à un nouveau traité qu'on pourrait faire avec la Suède; lui ordonne, avant de s'expliquer sur le contenu de cette pièce, de tâcher de découvrir ce que les tuteurs demanderont, et de lui mander ses propres vues sur ce qui devrait entrer dans un tel traité; lui fait part des ordres qu'il a donnés, afin d'empêcher que d'autres troupes que celles du roi de Suède ne prennent des quartiers d'hiver dans le duché des Deux-Ponts, et ne veut pas dissimuler sa surprise de ce que la régence de Suède, ayant recours à la France pour la conservation de ce duché, se plaigne en même temps des légers avantages, accordés à la religion catholique par le traité de paix.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vos lettres du 2 et du 7e de ce mois [1]) avec la copie du discours que vous avez fait au roy de Suède en luy rendant ma lettre et celle que ce prince m'a escrite pour y répondre. J'ay esté très satisfait de ce que vous luy avez dit de ma part, et vous n'avez rien oublié de ce qui pouvoit faire con-

1) Voir *Ibid.*, II, p. 332 et suiv. — Une lettre du 7e Nov. ne se trouve pas dans le manuscrit.

noistre l'estime et l'amitié que j'ay pour luy. Il ne tiendra qu'à la régence de Suède d'en recevoir encore des marques plus particulières. L'instruction que je vous envoye [1]) vous met en estat de profiter des bonnes dispositions que vous trouvez à former des liaisons plus estroites entre moy et le roy de Suède.

Comme vous [2]) instruit en général de mes intentions sur le traitté qui se pouroit faire présentement, j'adjouteray seulement à ce qu'elle contient qu'avant que de vous expliquer de ce que je pense, il est nécessaire de découvrir, comme vous me le proposez par le moyen de vos amis, ce que les tuteurs voudront faire; ce qu'ils demanderoient de moy, et vous me marquerez aussy vos propres sentimens sur l'un et sur l'autre et vos veues particulières sur tout ce que l'on peut faire entrer dans le traitté.

Vostre lettre du 2e de ce mois m'a informé des avis que le roy de Suède recevoit que quelques princes d'Allemagne avoient dessein de prendre des quartiers d'hiver dans le duché des Deux Ponts, et en même temps de la prière que le roy de Suède me fait d'empescher leurs trouppes d'entrer dans ce duché. J'ay aussitost escrit à mes ambassadeurs aux conférances de la paix de déclarer de ma part aux médiateurs, afin de le faire sçavoir aux ministres des princes qui sont encore à la Haye, que je ne souffriray pas qu'il entre d'autres trouppes dans le duché des Deux Ponts que celles que le roy de Suède y enverra pour le garder, mon intention estant de faire plaisir au prince dans toutes les occasions qui s'en présenteront et d'empescher tout ce qui pouroit contrevenir en quelque façon à la paix qui vient d'estre conclue par sa médiation.

---

1) Cette pièce ne se trouve pas dans le manuscrit.

2) vous êtes.

Cet incident même peut servir à faire connoistre, combien un traitté avec moy seroit utile à la Suède et nécessaire pour le maintien de la tranquilité publique.

Mais en même temps que le roy de Suède a recours à moy pour empescher l'entrée des trouppes estrangères dans le duché des Deux Ponts, il ne me paroist guère convenable que les ministres de ce prince se déclarent plus ouvertement qu'aucuns des protestans contre les conditions, insérées dans le traitté de paix en faveur de la religion catholique, et que le Sr Palmquist ait ordre de faire des plaintes particulières du léger avantage, accordé à la religion dans le duché des Deux Ponts. Je ne puis croire que cette démarche soit faite par ordre de tous les tuteurs, lorsqu'ils s'adressent à moy au nom du roy leur maistre pour la conservation de ce duché. On n'a point fait part au Sr de Palmquist des ordres que j'ay donnez à mes ambassadeurs en Hollande, afin que vous puissiez en apprendre la première nouvelle au roy de Suède. Sur ce &c^a.

`A Versailles le 5 x^bre 1697.

Le roi trouve que la nouvelle preuve, donnée par le comte Oxenstiern, de sa partialité pour l'électeur de Saxe ne mérite pas d'être relevée; n'est pas à même de lui donner des ordres précis, relatifs aux affaires de Pologne; regrette d'avoir été mal instruit par ses agents à l'égard de ces affaires-là; le renvoie à ce qu'il lui a prescrit dans sa dernière dépêche touchant les rapports de la Suède avec le Danemarc et au sujet du nouveau traité qu'on pourrait conclure avec la Suède, et fait observer que le voyage que M. Bonde va faire en Angleterre n'empêchera pas qu'il ne le reçoive avec plaisir, pourvu qu'il n'aille en Angleterre que pour reporter le collier de l'ordre de la jarretière et qu'il vienne ensuite en France, pour y résider, non pas pour faire un simple compliment.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 13 du

mois dernier [1]) m'informe de toutes les marques de partialité pour l'électeur de Saxe que le comte Oxenstiern a données à l'envoyé de ce prince à Stockholm; mais comme l'expérience fait connoistre depuis longtemps la mauvaise volonté de ce ministre, ce qu'il en a fait paroistre depuis peu ne mériteroit pas d'estre relevé, quand même mon cousin le prince de Conty seroit encore en Pologne.

Vous aurez esté informé de son retour et de l'infidélité des Polonois plustost même que je ne l'ay appris; mais je ne puis vous donner d'ordre précis sur la conduite que vous avez à tenir à cet egard, avant que d'avoir esté informé par mon cousin le prince de Conty de la vérité de toutes choses jusqu'à present. Je vois seulement que sa patience a esté au-delà de celle que tout autre en sa place auroit eue; que les relations de ceux qui m'escrivoient estoient peu fidelles et qu'il y a beaucoup d'apparance que l'on m'a caché bien des circonstances que j'aurois deu sçavoir.

Il me paroist que le roy de Dannemark est présentement dans les dispositions les plus convenables à maintenir la paix du Nordt, et je vous ay fait connoistre par ma dernière dépesche mes intentions sur les offices que vous devez faire à cet égard auprèz de la régence de Suède.

La délibération du sénat sur les mesures à prendre aprèz la paix vous mettra en estat de pouvoir exécuter les ordres que je vous ay envoyez par le dernier ordinaire, et il me paroist que les choses sont disposées comme on le peut souhaitter pour réussir.

Le voyage que le comte Bonde va faire en Angleterre n'empeschera pas que je ne le reçoive avec plaisir en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roy son maistre auprèz de moy. Il me paroist même qu'il pouroit encore donner plus d'empressement aux tuteurs pour conclure un traitté.

1) Voir plus haut II, p. 335 et suiv.

Il est cependant nécessaire d'observer que le consentement que je donne est seulement en cas qu'il n'aille en Angleterre que pour la seule fonction de reporter le collier de l'ordre de la jarretière et qu'il vienne ensuite pour résider auprèz de moy, car s'il ne m'estoit envoyé que pour un simple compliment, aprèz avoir esté premièrement le faire au roy d'Angleterre, vous jugez bien que je ne pourois l'admettre, aprèz avoir manqué à ce qui m'est deub.

J'approuve fort le refus que vous avez fait d'entrer dans la proposition du Sr Hekeren. Sur ce &c^a^.

`A Marly le 19 Décembre 1697.

D'après le compte que son ambassadeur lui a rendu de la résolution, prise par la diète de Suède, de déclarer leur roi majeur, Sa Majesté croit avoir lieu de bien augurer des dispositions futures de ce roi; lui commande de déclarer à ce roi, lorsqu'il lui remettra la lettre, notifiant la célébration du mariage du duc de Bourgogne, combien l'empressement des officiers suédois à servir le prince de Conti a été agréable au roi de France, et de dire la même chose au maréchal Bielke; l'informe du cours qu'ont pris les affaires de Pologne et de sa résolution de ne s'y engager davantage; répète les instructions, données ci-devant au sujet du maintien de la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, et ne juge pas à propos de remettre présentement au roi de Suède l'obligation de cinquante mille écus.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vos lettres du 20 et 27 du mois dernier [1]). J'ay appris par la première la prompte résolution, prise dans l'assemblée des estats de Suède, de déclarer leur roy majeur et la manière dont elle a esté exécutée, et je vois par la seconde qu'il est difficile de juger encore de la forme du nouveau gouver-

1) *Ibid.*, II, p. 340 et suiv., 347 et suiv.

nement et de ceux qui auront le plus de crédit auprèz du roy de Suède. Il me paroist cependant que l'on a jusqu'à présent inspiré à ce prince les sentimens qui conviennent le plus à ses véritables intérests; qu'on luy a fait connoistre, combien il luy est important de conserver mon amitié, et l'utilité dont elle a toujours esté à sa couronne. Enfin j'ay lieu de croire par le compte que vous m'avez rendu de ce que l'on peut découvrir de ses dispositions que sa conduite sera conforme à la bonne oppinion que vous en avez.

J'escris au roy de Suède et à la reyne sa mère, pour leur donner part de la célébration du mariage de mon petit-fils le duc de Bourgogne qui a esté fait le 7e de ce mois.

Vous luy ferez connoistre dans la même audiance que j'ay appris de mon cousin le prince de Conty l'empressement que les officiers suédois ont eu à le bien recevoir dans un port prèz de Gottembourg, où la tempeste l'avoit obligé de relâcher; les soins qu'ils ont apporté à fournir toutes les choses nécessaires à mes vaisseaux, et cette conduite de la part des Suédois, avant même que d'en avoir pu recevoir les ordres de Stockholm, est un témoignage certain de la connoissance qu'ils ont des sentimens du roy leur maistre.

Je vous escrivis par ma dernière dépesche que j'attendois l'arrivée de mon cousin le prince de Conty, pour décider de la résolution que j'aurois à prendre au sujet des affaires de Pologne. Le compte qu'il m'a rendu de l'estat où il les a laissées m'a fait voir que ceux qui paroissoient le plus zélez pour leur liberté ont traitté avec l'électeur de Saxe, à l'exception d'un petit nombre qui estoient encore assez touchez du bien de leur patrie pour ne pouvoir l'abandonner. Mais comme les forces nécessaires pour soutenir les loix et la liberté du pays leur ont manqué, ils ont eux-même conseillé a mon cousin

le prince de Conty de revenir auprèz de moy. Ainsy les Polonnois abandonnant eux-même la deffense de leur liberté, je ne juge pas à propos de m'engager davantage dans cette affaire, ayant reconnu d'ailleurs que l'on avoit caché ou déguisé plusieurs circonstances, absolument nécessaires à sçavoir avant le départ de mon cousin le prince de Conty pour se rendre aux costes de Prusse.

Vous pouvez désormais laisser prendre au roy de Suède telles résolutions qu'il luy plaira sur les affaires de Pologne; mais j'ay lieu de croire que cette couronne et les princes voisins de l'électeur de Saxe verront toujours avec peine son élection au throsne de la Pologne.

Vous ferez aussy connoistre au maréchal Bielke que je suis très satisfait de la conduite qu'il a tenue à l'égard de mon cousin le prince de Conty.

Je verray avec plaisir le succèz de tout ce qui peut affermir la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nordt. Vous ne devez cependant entrer dans ce qui regardera le mariage du roy de Suède avec la princesse de Dannemark, qu'autant qu'il poura convenir à ce prince de le faire et que vos démarches pouront en même temps faire voir au roy de Dannemark l'intérest que je prends à ce qui le regarde, et du reste il m'est assez indifférent que le mariage se fasse ou celuy de la princesse de Holestein.

Je ne vois aucune utilité à remettre présentement au roy de Suède l'obligation de cinquante mil escus que j'ay du roy son père. Outre que cette grâce paroistroit présentement peu considérable, elle pouroit donner lieu de me demander le reste des anciens subsides que les Suédois prétendent qui leur sont deubs. Ainsy j'ay jugé plus à propos de garder le silence sur cette affaire. Sur ce &c^a^.

`A Marly le 9 Janvier 1698.

Ce que M. d'Avaux lui écrit pour faire connaître le caractère du roi de Suède augmente la bonne opinion qu'il avait déjà de ce prince. Pour ce qui regarde le vaisseau où M. Piper est intéressé, il ordonnera qu'on le favorise autant que la justice le permettra. Il fait partir l'abbé Bidal pour Hambourg, afin d'avancer l'accommodement du roi de Danemarc avec le duc de Holstein. Quant ou mariage du roi de Suède, il se refère aux ordres qu'il lui a signifiés dans ses lettres précédentes.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vos lettres du 11 et du 18 du mois dernier [1]). L'une et l'autre m'informent de plusieurs particularitez qui font juger du caractère du roy de Suède, et ce que vous m'en escrivez augmente la bonne oppinion que vos premières lettres m'avoient donné de ce prince.

Je me feray rendre compte de l'affaire du vaisseau où vous me marquez que le Sr Pipper est intéressé, et j'ordonneray qu'on le favorise autant que la justice le poura permettre, si le jugement n'a point encore esté prononcé.

`A l'égard des différens du roy de Dannemark avec le duc d'Holestein, mon intention est de ne m'en mesler qu'autant que les parties le désireront, et cependant de faire seulement des offices généraux pour les porter à un accommodement et pour éviter que leur division ne puisse troubler la paix entre les couronnes du Nordt. C'est pour cet effet que je fais partir incessamment l'abbé Bidal pour retourner à Hambourg. Il sera dans cette ville à portée de parler au duc d'Holestein et d'entrer dans le détail de ses différens avec le roy de Dannemark, si ces deux princes le désirent également.

Vous sçavez aussy mes intentions à l'égard du mariage du roy de Suède avec la princesse de Holestein. Ainsy

1) *Ibid.*, II, p. 367 et suiv., 373 et suiv.

après avoir satisfait aux premiers offices que le roy de Dannemark m'a demandez, vous ne devez point contraindre le roy de Suède sur le choix qu'il voudra faire. Vous aurez présentement receu les ordres que je vous ay envoyez pour un traitté à faire avec la Suède, et c'est par cette raison que je ne vous ay point encore nommé de successeur, estant bien persuadé que vous me continuerez avec plaisir vos services en Suède, autant que vous croirez qu'ils pouront estre utils à mes intérests. Sur ce &c[a].

'A Versailles le 26e Décembre 1697.

Le roi avertit son ambassadeur qu'il n'y a plus de contestation au sujet de la clause, insérée en faveur de la religion catholique dans le traité de Ryswick; réitère l'expression de sa gratitude pour les secours, donnés au prince de Conti, et le prie de ne point s'inquiéter du sort des chiffres et des papiers de l'abbé de Polignac qui sont dans une entière sûreté.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 4e de ce mois [1]). Elle m'informe de la contestation, excitée entre le comte Oxenstiern et quelques-uns des autres tuteurs au sujet de la clause que j'ay fait insérer en faveur de la religion dans le traitté, fait à Ryswik avec l'empereur et l'empire. Mais cette affaire est présentement terminée, et j'ay receu la ratiffication de ce traitté. Les princes protestans dont les ministres s'estoient le plus opposez à cette clause ont esté les plus empressez à concourir à la ratiffication.

Je vous ay informé par ma dernière dépesche de la résolution que j'ay prise au sujet des affaires de Pologne, et vous avez veu par cette même lettre que j'estois fort content de tous les secours que mes vaisseaux ont trouvé dans le port de Suède, où mon cousin le prince de Conty

1) *Ibid.*, II, p. 361 et suiv.

a esté forcé de relâcher. J'ay appris aussy avec plaisir les nouveaux ordres que le roy de Suède avoit donnez sur son sujet, en cas qu'il ne fût pas encore sorty de ce port.

Vous ne devez point estre en peine de ce que vous avez escrit à l'abbé de Polignac, et j'ay appris par une de ses lettres que ses chiffres et ses papiers n'ont point esté trouvez et qu'ils sont dans une entière seureté.

Je vous ay instruit de mes intentions au sujet du mariage du roy de [Suède, et l'alliance que je souhaitte davantage pour ce prince est celle qui sera la plus capable de maintenir la paix dans le Nordt. Sur ce &c^a.

'A Versailles le 23e Janvier 1698.

Ayant pris note de ce que M. d'Avaux lui a rapporté de nouveau touchant de nouvelles marques de la fermeté du roi de Suède, il s'assure que son ambassadeur n'omettra rien, pour faire en sorte que ce roi se pénètre de la persuasion qu'il est de son intérêt de ménager la France, et lui enjoint tant de faire comprendre que le roi de France ne se relâchera jamais sur ce qui a été statué à l'égard des églises catholiques, situées dans les lieux réunis, que d'insister auprès du roi de Suède à faire cesser la contravention, apportée à l'exécution du quatrième article du traité de Ryswick dans quelques endroits du duché des Deux-Ponts.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 25 du mois dernier [1]) m'informe de ce qui s'est passé au couronnement du roy de Suède, et plusieurs circonstances que vous m'en escrivez font juger du caractère de ce prince et de la fermeté qu'il fera paroistre à soutenir ses sentimens.

Il est seulement à souhaitter qu'il prenne ceux qui seront le plus conformes à ses véritables intérests, et j'ay

1) *Ibid.*, II, p. 378 et suiv.

lieu de croire que vous n'obmettrez rien pour luy bien faire connoistre celuy qui doit l'obliger à conserver mon amitié. L'inclination qu'il y témoigne se confirmera encore davantage, si vous pouvez conclure un traitté suivant les ordres que je vous en ay envoyez.

Je vois que le comte Oxenstiern vous a parlé depuis peu au sujet des avantages que j'ay procurez à la religion catholique par le dernier traitté de paix. Mais quoy que l'on vous puisse dire, vous ne devez pas laisser la moindre espérance que je me puisse relâcher de ce qui a esté accordé du consentement de tous les princes protestans en faveur des églises, situées dans les lieux réunis, que j'ay rendus en conséquence de la paix. Vous devez au contraire vous plaindre de la contravention que l'on apporte à l'article 4 du traitté dans les lieux du duché des Deux Ponts dont je vous envoye les noms, et j'ay lieu de croire que le roy de Suède ne voudra pas contrevenir le premier à un traitté dont il a eu l'honneur d'estre médiateur.

Deux ponts, Hoonbach, Ingweiller, Nunckweiller, Coundtwic, Visbac, Ranspach, Medelshein, Altheim, Obergeilbach, Hatkirchen [1].

Enfin comme il ne me suffit pas d'avoir stipulé des conditions avantageuses pour la religion, si les articles dont on est convenu ne sont pas ponctuellement exécutez, vous devez faire toutes les instances que vous jugerez nécessaires, pour obtenir du roy de Suède d'ordonner incessamment, que les curez et les catholiques des lieux

---

1) On doit lire apparemment: „Hoenbach (au lieu de Hoonbach); Anweiler (au lieu d'Ingweiler); Ninschweiler (au lieu de Nunckweiller); Contwig (au lieu de Coundtwic); Vogelbach (au lieu de Visbac)." Voir Busching, *Nieuwe geographie* (nouvelle géographie), 1765, III (3), p. 1236 et suiv. Dans le même ouvrage, III (2), p. 1177, il est fait mention d'un lieu, nommé Ransbach; III (4), p. 2998, d'un lieu, nommé Medesheim; d'un troisième, nommé Altheim, III (2), p. 1080. Je ne sais, si ce sont ceux que le roi indique dans sa lettre. Quant aux deux derniers de ces endroits, je n'en découvre nullepart de trace.

dont je vous envoye la liste jouissent en repos de ce qui leur est permis par la paix.

J'ay encore receu vos lettres du premier de ce mois [1]); mais j'attendray au premier ordinaire à vous informer de mes intentions sur ce qu'elles contiennent. Sur ce &c^a.

'A Versailles le 30e Janvier 1698.

Le roi envoie à son ambassadeur un projet du préambule et des principaux articles du traité qui sera conclu avec la Suède, auquel il n'est pourtant pas obligé de se conformer littéralement, et énumère quelques points, par rapport auxquels il faut surtout qu'il évite de l'engager. Puis il lui ordonne de ne rien dire qui puisse faire espérer que le roi de France veuille conclure aussi un traité de commerce; de lui communiquer les articles qu'on pourra lui proposer, s'ils diffèrent beaucoup du projet; de ne pas s'opposer à l'emploi de la langue latine pour le traité d'alliance; de dire au comte Bielke, en cas qu'il soit nommé ambassadeur à la cour de France, que ce choix plaira au roi, et de ne pas faire difficulté de traiter la duchesse de Holstein d'Altesse royale. — Enfin il déclare approuver la manière dont M. d'Avaux veut user, pour faire la première ouverture du traité, et la réponse qu'il a faite à M. Bielke sur le changement des rentes, établies sur l'hôtel de ville de Paris.

Monsieur le comte Davaux. J'ay différé à répondre à vos lettres du premier de ce mois dans la veue d'examiner avec plus d'attention les remarques que vous faites sur l'instruction que je vous ay envoyée et de vous donner ensuite mes ordres sur le traitté que vous pouviez faire en mon nom avec le roy de Suède.

Pour vous mieux faire connoistre mes intentions, j'ay fait dresser un projet [2]) que je vous envoye du préambule

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 1 et suiv., 15 et suiv.

2) Voir plus bas p. 110 et suiv.

et des principaux articles de ce traitté. Il ne doit pas cependant vous assujettir, de manière que vous ne puissiez ou en changer les termes, pour faciliter la conclusion du traitté, ou recevoir les nouveaux articles que l'on vous proposeroit d'y adjouter, pourveu qu'ils ne soient pas contraires à ce que vous remarquerez de mes intentions dans le projet que je vous envoye.

Ce que vous devez surtout éviter sera de m'engager par aucun article directement ou indirectement à entrer en action pour soutenir les prétentions du roy de Suède ou de ses alliez, et vous vous renfermerez au sujet de ces sortes de différens aux simples offices et aux avertissemens dont il est fait mention dans le projet.

C'est pour cet effet que vous ne devez point admettre les articles des traittez de 1663 [1]) et de 1672 [2]), portant la garantie de ceux d'Olive et de Copenhague.

Vous ne parlerez aussy dans ce traitté en aucune manière des affaires du Holestein, et vous n'admettrez point d'article plus particulier que le cinquième du projet pour l'inclusion de ceux qui voudront estre compris dans l'alliance.

Il n'est plus question de ce qui a esté stipulé par le recès de Nurembourg [3]); mais si l'on vous proposoit de l'énoncer dans le traitté, vous le rejetterez, faisant connoistre que depuis les traittez de Nimègue et de Ryswick il ne s'agit plus du recès de Nurembourg.

Je ne doute pas que l'on ne vous demande de convenir d'un traitté de commerce, aprèz que l'on sera d'acord de celuy d'alliance; mais vous ne devez rien dire qui puisse le faire espérer, ny laisser aucun article équivoque qui donne lieu de dire aprèz le traitté que vous avez promis de traitter ensuite sur le commerce.

---

1) Voir plus haut III (1), p. 19, *note* 1.

2) Voir ci-dessus III (1), p. 17, *note* 2.

3) Voir *Ibid.*, III (1), p. 18, *note* 2.

Je laisse à vostre liberté de transposer les articles de la manière que vous le jugerez le plus à propos; mais si ceux qu'on vous proposera sont fort différens du projet que je vous envoye il seroit nécessaire de vous réserver le temps de me les communiquer et d'attendre mes ordres, avant que d'en convenir.

Il n'y a nul inconvénient à faire le traitté en latin suivant l'usage ordinaire, et ce même usage autorise aussy les sénateurs de Suède à signer les premiers l'original qu'ils gardent.

Vostre lettre du 8e de ce mois [1]) m'informe des mesures que vous avez dessein de prendre pour faire la première ouverture de ce traitté. Je les ay fort approuvées, et elles me paroissent les plus propres à faire connoistre le véritable intérest qui doit porter le roy de Suède à rechercher mon alliance.

Je vous ay desjà informé de mes intentions au sujet des mariages, tant du roy de Suède, que de la princesse sa soeur, et vous ne devez faire aucune démarche pour contraindre, en quelque manière que ce soit, ce prince sur les partis qui luy paroistront les plus convenables.

Si vous croyez que le comte Bielk puisse estre nommé ambassadeur auprèz de moy, vous luy ferez connoistre que je le verray avec plaisir en cette qualité, ne pouvant douter de ses sentimens et en ayant veu des effets; mais vous ne ferez aucune démarche pour l'aider à obtenir cet employ, ny pour le traverser.

J'ay approuvé la réponse que vous luy avez faite sur le changement des rentes, establies sur l'hostel de ville de Paris, et vous pouvez adjouter encore qu'il est libre à ceux qui voudront retirer leur argent d'en recevoir le remboursement.

Vous ne devez pas faire difficulté de traitter d'Altesse

---

1) Voir *Ibid.*, III (1), p. 21 et suiv.

royalle la duchesse d'Holestein, soeur du roy de Dannemark. Sur ce &c[a].

Projet de traitté à faire entre sa Majesté et le roy de Suède [1]).

Préambule.

L'affection particulière que le sérénissime et très puissant prince et seigneur Louis 14e, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, a toujours eue pour la couronne de Suède, estant encore nouvellement augmentée par les qualitez personnelles du sérénissime et très puissant prince et seigneur Charles 12e, par la grâce de Dieu roy des Suédois, Gots et Vendales, &c. et les justes espérances que donne le commencement de son règne que les suittes n'en seront pas moins glorieuses que l'ont esté les règnes les plus illustres de ses ancestres, Sa Majesté très chrestienne a estimé que rien ne convenoit davantage au maintien de la paix qui vient d'estre restablie dans la chrestienté par la médiation et par les bons offices de Sa Majesté suédoise que de s'unir avec elle d'une estroitte amitié et de renouveler les alliances que Sa Majesté très chrestienne avoit contractées avec les roys prédécesseurs de Sa Majesté suédoise. C'est pour cet effet que le Sr comte Davaux, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté très chrestienne, conseiller ordinaire en son conseil d'estat et commandeur de ses ordres, et les Srs . . . .

En vertu de leurs pleins pouvoirs qu'ils se sont communiquez sont convenus des articles suivants:

1er Article.

Les sérénissimes roys confirment et restablissent en

1) Voir plus haut p. 107, 108.

vertu du prescrit traitté l'alliance et l'étroite amitié, formée depuis longtemps entre Sa Majesté très chrestienne et les roys prédécesseurs de Sa Majesté suédoise, en sorte qu'ils auront soin mutuellement de la dignité et des intérêts l'un de l'autre comme des leurs propres et qu'ils s'opposeront fortement à tout ce qui pouroit y préjudicier.

2e Article.

Le principal objet de cette alliance est le maintien des traittez de paix, nouvellement conclus à Riswick en Hollande, de ceux de Westphalie et de Nimègue, comme estant le fondement de ses [1]) derniers et autant qu'il n'est point dérogé aus dits traittez de Westphalie et de Nimègue par ceux de Ryswick.

3e Article.

En conséquence de cette alliance, si quelque puissance que ce soit contrevient par quelqu'acte ou par quelque entreprise aux conditions de la paix généralle, les sérénissimes roys concerteront ensemble les moyens d'en obtenir la réparation et feront cependant mutuellement tous les offices et employeront tous les avertissemens nécessaires pour procurer l'exacte observation de la dite paix généralle.

4e Article.

Que si leurs avertissemens sont inutiles, ils chercheront ensemble d'un commun avis les moyens de pourvoir à la pleine seureté et liberté de celuy qui sera offensé et de faire en sorte qu'il ne luy soit fait aucun tort dans ses droits, dignitez et privilèges, mais que tout soit exécuté selon la disposition de la paix.

---

1) ces.

5e Article.

Et comme ce présent traitté est fait principalement dans la veue de maintenir le repos de l'Europe, Leurs Majestez sont convenues que, si quelque prince et estat demande dans l'espace d'une année d'estre compris dans cette alliance particulière, ils y seront admis et compris, aprèz en avoir obtenu le commun consentement des deux roys alliez.

6e Article.

Il sera permis en vertu du présent traitté aux sujets des deux seigneurs roys de jouir de la même liberté qu'ils ont toujours eue de négotier et d'avoir commerce par terre et par mer dans les deux royaumes, tant en paix qu'en guerre, sans aucun empeschement et en payant les droits ordinaires.

7e Article.

Ils pouront apporter et débiter leurs marchandises en payant les droits accoustumez, en acheter et en emporter d'autres, conformément aux loix et statuts de chaque estat, sans recevoir aucun trouble, mais au contraire toute sorte d'aide et d'assistance, et pour cet effet tous les ports, villes de commerce, citez et provinces de l'un et de l'autre royaume seront libres aux uns et aux autres.

8e Article.

Cette alliance particulière durera pendant dix années, à compter du jour qu'on fera l'échange des ratiffications, et lorsque ce temps sera expiré, elle sera prolongée du commun consentement des deux seigneurs roys. Leurs Majestez donneront cependant toutte l'attention convenable au maintien des derniers traittez de paix dont l'exacte

observation est le principal but de ce traitté, et pour cet effet les dits seigneurs roys se communiqueront ce qu'ils apprendront et ce dont il conviendra qu'ils soient informez pour le succèz d'un aussy louable dessein.

9e Article.

Leurs Majestez confirmeront ces articles, et les ratifications en seront échangées dans trois mois, à compter du jour de la signature du présent traitté.

`A Versailles 13e Février 1698.

Le roi est bien aise qu'on commence à presser son ambassadeur de faire des propositions d'alliance; l'avertit que dans le traité il ne doit pas être fait mention de subsides, ni du paiement de ceux que la couronne de Suède prétend; le prie d'insinuer qu'il n'y a rien de vrai au dire qu'il veut détruire la religion protestante et recommencer la guerre, après avoir séparé les alliés; réfute ces „on dit" en expliquant ses intentions, et lui fait savoir qu'il a récompensé le comte Bielke et qu'il approuve la réponse, faite par M. d'Avaux au baron Juel.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 15 du mois dernier [1]). Elle me fait voir que ceux qui vous avoient conseillé de différer encore à parler d'une nouvelle alliance vous pressent d'en faire présentement la proposition. La connoissance qu'ils ont des dispositions du roy de Suède et les bonnes intentions qu'ils ont toujours témoigné me donnent lieu de croire que vous ne pouvez pas suivre de meilleurs avis, et s'ils ont bonne oppinion du succèz, on en doit juger que le crédit du comte Oxenstiern commence à diminuer.

L'alliance que vous avez à proposer estant purement deffensive, il ne doit pas estre question de subsides.

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 26 et suiv.

Il peut cependant arriver, ainsy que vous le prévoyez, qu'entre les différentes propositions qui vous seront faites de la part de la Suède on vous demande le payement de ceux que cette couronne prétend. Mais je vous ay desjà escrit d'éloigner cette demande, autant qu'il vous sera possible. On ne peut plus faire croire au roy de Suède que je n'aye pas pour luy tous les sentimens dont vous l'assurez, après en avoir receu des marques aussy réelles à l'occasion de la paix, et lorsque j'offre de prendre des liaisons avec luy pour le maintien des traittez. Ainsy l'artifice dont le comte Oxenstiern s'est servy jusqu'à présent seroit facilement détruit.

Il me paroist d'autant plus nécessaire que cette alliance puisse bientost se conclure qu'il s'élève bien des mouvemens pour former de nouvelles ligues. On excite les princes protestans à s'unir contre moy en leur insinuant que je veux détruire leur religion, et l'on répand en même temps, que mon dessein est de recommancer la guerre, aprèz avoir séparé les alliez par la dernière paix. A l'égard du premier article mon intention est seulement de maintenir les choses à l'égard de la religion dans les lieux que j'ay rendus à l'empire de la manière qu'elles ont esté réglées par le dernier traitté de paix; mais je ne prétends, en quelque sorte que ce soit, inquiéter les princes protestans de l'empire, et ils doivent au contraire s'apercevoir qu'on ne veut les allarmer sur ce sujet que pour les empescher de recourir à moy, lorsqu'ils auront besoin des mêmes assistances qu'ils en ont receues en différentes occasions, pour maintenir leurs droits et leurs prérogatives.

Quant au second sujet d'inquiétude, celle que l'on veut faire concevoir de mes desseins doit etre aisée à dissiper, pour peu qu'on réfléchisse à l'importance des places que j'ay cédées pour le bien de la paix. Je ne me serois pas privé de tant de moyens de faire avanta-

geusement la guerre, si j'avois eu intention de la recommencer. Vous le ferez connoistre dans les occasions qui s'en présenteront, et sans qu'il paroisse de vostre part trop d'affectation à détruire des bruits sans fondement, car on y adjouteroit plus de foy, si l'on vous voyoit appliqué à les combattre.

J'ay donné au comte Bielke qui est dans mon service des marques de la satisfaction que j'ay de la conduite qu'il a tenue à l'égard de mon cousin le prince de Conty. Je ne doute pas qu'il ne l'ait fait sçavoir au maréchal Bielke, et vous pouvez l'assurer encore que je seray bien aise de luy donner et à sa famille des marques de l'estime que j'ay pour luy dans les occasions qui s'en présenteront.

La conduite que vous avez tenue dans toutes vos ambassades m'assure assez de vostre fermeté à refuser tous les présents qui pouroient vous estre offerts, et j'approuve fort la réponse que vous avez faite au baron Joul.

On verra bientost selon les apparances, si le roy de Suède n'apportera pas d'autre changement aux dignitez de son royaume que celuy dont vous m'avez informé. Sur ce &c^a.

`A Versailles le 18e Février 1698.

Le roi ordonne à son ambassadeur de ne pas faire paraître qu'il désire quelque changement à l'égard de ceux qui ont eu jusqu'à présent le plus de part au gouvernement de Suède, quoiqu'un pareil changement ne puisse qu'être favorable à ses intérêts; répète la promesse qui regarde le vaisseau de M. Piper; approuve le don de cinq cents écus qu'il a fait et son dessein de gratifier son secrétaire de treize cents livres, et lui ordonne de ne pas traverser la proposition de M. Juel pour la sûreté de la Mer Baltique, mais de tâcher d'éloigner, autant qu'il lui sera possible, le succès d'une autre proposition du même envoyé qui concerne les mesures que les deux rois du Nord pourraient prendre pour le maintien de leur religion. — Dans un

postscriptum il l'informe de ce que le comte Portland lui a dit dans une audience de la part du roi d'Angleterre.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 22 du mois dernier [1]) me fait voir que l'on s'attend toujours à quelque changement en Suède à l'égard de ceux qui ont eu jusques à présent le plus de part au gouvernement. Ce que vous m'escrivez du caractère des ministres à qui le roy de Suède donne sa principalle confiance me fait juger que ce changement pouroit faciliter l'exécution des ordres que je vous ay donnez; mais vous ne devez faire aucune démarche qui puisse donner lieu de croire que vous désirez qu'il arrive, et il suffira de me rendre compte de ce qui se passera sur ce sujet.

L'affaire du vaisseau où le Sr Piper est intéressé n'a pas encore esté examinée, et j'ay donné ordre qu'on fît en sa faveur tout ce que la justice poura permettre.

J'approuve la destination que vous avez faite des cinq cens escu dont vous me rendez compte, et je ne doute pas que vous n'employez [2]) utilement ce qui vous reste. Si vous croyez devoir en disposer, avant que de partir de Stockholm, je vous promets aussy de donner à vostre secrétaire les treize cents livres que vous avez ménagez sur le change de l'argent qui vous a esté remis.

La proposition que fait le baron Joul pour la sûreté de la mer Baltique ne peut nuire au bien de mon service. Ainsy vous ne devez pas vous mettre en peine de la traverser, et elle seroit peut-estre un jour plus contraire aux desseins des Anglois et des Hollandois qu'à mes intérests.

Quant à celles de prendre des mesures entre les deux roys du Nordt pour le maintien de leur religion, elle ne peut servir qu'à faire naistre de fréquens prétextes de plaintes et à donner aux princes protestans une défiance

---

1) Voir ci-dessus III (1), p. 34 et suiv. 2) employiez.

perpétuelle de mes desseins. Ainsy vous devez estre fort attentif à esloigner, autant qu'il vous sera possible, le succèz de cette proposition. Sur ce &c^a.

Le comte Porteland [1]), ambassadeur extraordinaire du roy d'Angleterre auprèz de moy, m'a fait demander une audiance particulière que je luy ay accordée hier au matin, et il est important que vous soyez informé de ce qu'il m'a dit de la part du roy son maistre et des réponses que je luy ay faites, afin que vous puissiez faire connoistre la vérité de ce qui s'est passé, lorsque le bien de mon service le demandera. Mais pour vous en bien expliquer le détail, il faut reprendre les choses de plus loin &^a.

Le reste de cette lettre est dans celle du roy à M. de Bonrepaus de même datte.

'A Versailles le 27e Février 1698.

Le roi ne peut croire que la prétention absurde de M. Staremberg retarde l'accommodement du différend entre la cour de Vienne et celle de Suède qui semblait être terminée; prescrit à M. d'Avaux de représenter fortement au baron Juel qu'il aurait sujet de se plaindre, si cet envoyé insistait sur la proposition de prendre des mesures, contraires au quatrième article du traité de Ryswick, et de faire connaître dans toutes les occasions qui s'en présenteront que les princes protestants n'ont rien à craindre de sa part pour leur religion, et approuve la manière dont il a parlé dans la conférence qui s'est tenue au sujet des démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein et le renvoi de l'argent du duc de Holstein à l'abbé Bidal. Quant à l'affaire de Veldentz et de la Petite Pierre, il mande à son ambassadeur que l'électeur Palatin, sur son admonition, a fait retirer ses troupes de ces pays-là. La proposition, faite par M. d'Avaux, d'envoyer à Stockholm un aumônier qui y demeurera toujours pour desservir la chapelle des ambassadeurs de France lui plaît, et il s'en occupera au plus tôt.

1) Voir plus haut II, p. 250, et III (i), p. 130.

Afin d'avoir des prêtres jusqu'à l'arrivée d'un tel aumônier l'ambassadeur pourra s'adresser à M. Bidal.

Monsieur le comte Davaux. J'aprens par vostre lettre du 29 du mois dernier [1]) que le différent qui dure depuis quelque temps entre la cour de Vienne et celle de Suède est enfin terminé et que le jour est marqué au dixième de Mars pour admettre réciproquement l'envoyé de Suède à l'audiance de l'empereur et celuy de l'empereur à celle du roy de Suède. Je ne puis croire que la nouvelle prétention que forme le comte de Staremberg sur le cérémonial retarde l'accommodement dont on est convenu, ny qu'on admette à Stockholm la proposition qu'il advance pour relever le caractère des envoyez de l'empereur. Elle est si absurde qu'il y a lieu de s'estonner qu'il ait osé la faire.

Je vous ay marqué par ma dernière dépesche que je ne prends aucun intérest à la négotiation que le baron Joul poura faire pour la sûreté de la mer Baltique. Il n'en est pas de même de la proposition qui regarde le maintien de la religion catholique dans les lieux que j'ay rendus à l'empire. Le 4e article du traitté de Ryswick a esté dressé suivant les ordres que j'avois envoyez à mes plénipotentiaires. Ils ont soutenu seuls l'opposition des protestans. Elle n'auroit pas esté surmontée sans la fermeté que j'ay témoigné pour faire insérer cet article dans le traitté. Les ambassadeurs de l'empereur n'ont osé se joindre aux miens, nonobstant le désir qu'ils avoient de voir réussir ce que l'on entreprenoit par mes ordres en faveur de la religion. Ainsy tous les ministres qui assistoient aux conférances, estant convaincus par ce qu'ils ont veu que ce n'est qu'aux instances que mes plénipotentiaires ont fait en exécution de mes ordres, qu'on doit attribuer ce qui a esté stipulé dans le traitté

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 48 et suiv.

de paix en faveur de la religion, les mesures que l'on prendroit présentement contre cet article paroistroient certainement estre prises contre ce que j'ay fait.

Vous le ferez connoistre fortement au baron Joul, et vous luy ferez voir le juste sujet que j'aurois de me plaindre qu'il insistât sur une pareille proposition dans le temps même que le roy de Dannemark reçoit des marques de mon amitié et qu'il sçait que je vous donne tous les ordres nécessaires pour establir la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nordt.

Il est nécessaire aussy que vous fassiez connoistre dans toutes les occasions qui s'en présenteront que les princes protestans n'ont rien à craindre de ma part pour leur religion et que mon intention est seulement, comme je vous l'ay marqué, de maintenir l'exécution de ce dont on est convenu par la paix à l'égard de la religion catholique; qu'ainsy toutes les propositions que l'on pouroit faire présentement sous prétexte de conserver la religion protestante ne serviroient en effet qu'à exciter de nouveaux troubles qu'il est de l'intérest de toute l'Europe d'éviter.

J'aprouve la manière dont vous avez parlé dans la conférance qui s'est tenue au sujet des différens du roy de Dannemark et du duc d'Holestein. Vous sçavez qu'il m'est égal que cette affaire se traitte à Pinemberg ou dans un autre lieu et que la seule veue que j'aye sur ce sujet se réduit à prévenir les troubles que ces différens pouroient produire dans le Nordt.

Il convenoit aussy de renvoyer, comme vous avez fait, l'argent du duc de Holestein à l'abbé Bidal.

Aussitost que j'eus receu avis que l'électeur Palatin avoit fait entrer des trouppes dans Veldeim et dans la Petite Pierre, je luy fis escrire par l'envoyé du grand-duc qui est auprèz de moy que cette démarche estoit fort opposée à ce qui avoit esté réglé par les derniers traittez

et que j'avois lieu d'attendre que ce prince poursuivroit ses prétentions par les voyes ordinaires de la justice, sans employer celles de la force. Il a escrit depuis qu'il s'estoit mis en possession de Weldents et de la Petite Pierre en vertu des droits qu'il prétend avoir, mais que, puisque je n'avois pas approuvé qu'il y eût envoyé des trouppes, il les avoit fait retirer et qu'il se contenteroit désormais de faire valoir ses droits devant les tribunaux de l'empire. Il ne me paroist pas que le roy de Suède puisse demander autre chose de l'électeur Palatin.

Vous avez jugé avec raison que je rejetterois la proposition du jésuite qui est auprèz du comte de Staremberg.

Mais celle que vous me faites d'envoyer à Stockholm un aumosnier qui demeurera toujours pour deservir [1]) la chapelle de mes ambassadeurs me paroist très convenable au bien de la religion. Ainsy je fais chercher un prestre séculier qui ait les qualitez nécessaires pour cet employ, et je l'enverray le plustost qu'il sera possible. Il est à souhaitter que vous puissiez obtenir que cet aumosnier, estant à moy et non pas à mes ambassadeurs, puisse toujours demeurer à Stockholm et exercer son ministère, quand même il n'y auroit point d'ambassadeur ou d'envoyez de ma part.

Comme il est impossible qu'il puisse arriver avant Pasque, vous prendrez vos mesures pour avoir d'autres prestres qui desservent vostre chapelle, après le départ du comte de Staremberg, et il me paroist même qu'il conviendroit encore davantage de faire venir des Carmes seulement jusqu'à l'arrivée de cet aumosnier que de vous servir de celuy du comte de Staremberg. Vous pouvez encore vous adresser à l'abbé Bidal qui pouroit vous envoyer des prestres dont il seroit assuré. Sur ce &ª.

---

1) desservir.

'A Marly le 6 Mars 1698.

Le roi accuse la réception du projet, dressé par son ambassadeur, d'un traité à faire avec la Suède; remet à sa prudence le choix du temps et de la manière la plus convenable pour parler de l'alliance, en lui rappelant toutefois qu'il y a en quelque façon urgence; lui demande un éclaircissement, relatif au vaisseau de M. Piper; désire être instruit des détails qui pourront faire connaître le caractère et les inclinations du roi de Suède et ne lui recommande pas de chercher l'occasion de se trouver avec le duc de Holstein.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 5 du mois dernier [1]) avec le projet que vous avez dressé d'un traitté à faire avec la Suède. Vous aurez présentement receu celuy que je vous ay envoyé, et comme il contient à peu prèz tous les articles que l'on y peut insérer, j'attendray que vous me fassiez sçavoir, s'il vous reste encore quelque doutte, ou si vous croyez qu'on y puisse adjouter quelques nouvelles conditions.

Je ne puis vous donner d'ordre positif sur le temps et sur la manière les plus convenables de parler de cette alliance, et comme vous connoissez le fondement que vous pouvez faire sur les avis qu'on vous donne, je remets entièrement à vostre prudence de les suivre, lorsque vous le jugerez à propos. Il me paroist cependant que, si les occasions se présentent de faire cette proposition, vous ne devez pas les laisser perdre, et comme on parle de tous costez de former de nouvelles ligues, il seroit très nécessaire de prévenir par cette alliance les instances que l'on pouroit faire d'ailleurs à la Suède.

J'avois ordonné qu'on me rendît compte de l'affaire qui regarde le Sr Piper; mais on ne trouve pas qu'il soit intéressé sur aucun vaisseau de ceux qui ont esté pris par les armateurs, et comme vous n'en mandez point

---

1) Voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 76 et suiv.

le nom, il n'a pas esté possible jusqu'à présent de rien décider en sa faveur. J'attendray cet éclaircissement. Vous pouvez l'assurer qu'on fera pour luy tout ce que la justice pourra permettre.

Il est à craindre que les violentes fatigues du roy de Suède ne causent un préjudice considérable à sa santé. Je seray bien aise d'estre informé des détails qui pouront faire connoistre le génie et les inclinations de ce prince.

Il convient davantage que vous évitiez de vous trouver avec le duc d'Holestein, lorsqu'il sera en Suède, que de cedder la précéance à ce prince ou de la disputer sans estre assuré de l'obtenir. Sur ce &c^a^.

'A Versailles le 13 Mars 1698.

Le roi approuve ce que son ambassadeur a dit au baron Juel touchant la proposition de cet envoyé qui regarde la mer Baltique et répète les ordres qu'il lui a donnés ci-devant au sujet de ses intentions par rapport aux démêlés du Holstein, au quatrième article de la paix de Ryswick et aux bruits sur un armement de sa flotte qu'on supposait à tort qu'il faisait faire dans ses ports.

Monsieur le comte Davaux. Je vois par vostre lettre du 12 du mois dernier [1]) que la nouvelle forme qu'on croit que le roy de Suède veut donner à son gouvernement est encore incertaine et qu'en attendant qu'elle soit réglée, les affaires les plus considérables demeurent suspendues. Ainsy je n'attens pas encore que vous puissiez exécuter les ordres que je vous ay donnez au sujet d'une alliance avec la Suède, et j'ay remis entièrement à vostre prudence d'en parler, lorsque vous le jugerez à propos.

Quoyque je n'aye nul dessein d'envoyer des vaisseaux dans la mer Baltique, il ne convenoit pas néantmoins que les deux roys du Nordt m'escrivissent pour me le

1) Voir *les Négoc. du comte d'Avanx en Suède*, III (1), p. 88 et suiv.

demander. Vous avez bien préveu les inconvéniens que cette proposition recevoit, et j'aprouve ce que vous avez dit au baron Joul sur ce sujet.

Vous devez aussy suivre exactement ce que je vous ay fait connoistre de mes intentions au sujet des affaires du Holestein. Je veux bien employer mes offices pour terminer ces différens; mais comme ma principalle veue est de conserver la paix dans le Nordt, ce seroit un mauvais moyen d'y réussir que d'user de menaces, comme le Sr Joul vous le propose. Vous devez seulement faire connoistre que je contribueray avec plaisir à prévenir tout ce qui pouroit exciter de nouveaux troubles entre les couronnes de Suède et de Dannemark.

J'ay encore receu vostre lettre du 19 du mois dernier [1]). Le principal article regarde ce que le comte Guldenstolpe vous a dit au sujet de la religion catholique dans le duché des Deux Ponts. Il n'y a nulle exception à ce qui est stipulé par l'article 4 du traitté de Riswick. Ainsy le duché des Deux Ponts est compris dans cet article, aussy bien que tous les lieux qui avoient esté réunis depuis le traitté de Nimègue, et par conséquent toutes choses doivent demeurer à l'égard de la religion au même estat que je les ay mises. Lorsqu'on vous parlera sur ce sujet, vous ne devez laisser aucune espérance, qu'on puisse obtenir de moy le moindre changement à ce que j'ay fait pour le bien de la religion.

Il n'y a point de fondement aux bruits qui se sont répandus depuis quelque temps d'un armement qu'on supposoit que je faisois faire dans mes ports. Vous pouvez en parler de cette manière, si ces bruits ne sont pas encore cessez, et il est du bien de mon service de détruire autant qu'il est possible la défiance qu'on veut encore inspirer de mes desseins. Sur ce &ª.

---

1) Voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 93 et suiv.

'A Marly le 20e Mars 1698.

Le roi approuve la manière dont M. d'Avaux a fait l'ouverture du rétablissement des anciennes alliances entre la Suède et la France; trouve qu'il est indifférent d'exprimer, oui ou non, dans le traité ceux de Ryswick; lui explique ses intentions touchant les termes, énonçant le but du traité, et lui prescrit de ne rien omettre pour dissiper les alarmes qu'on tâche d'inspirer aux princes protestants sur le quatrième article du traité de Ryswick.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 26e du mois dernier [1]). Comme on ne m'avoit point encore rendu celle que le roy de Suède m'a escrite, pour me donner part de son couronnement, je ne pouvois pas vous ordonner de luy faire compliment sur cet évènement, et vous aurez receu depuis la lettre que j'ay escrite à ce prince sur ce sujet.

Ce prétexte vous manquant pour luy demander audiance, j'aprouve le party que vous avez pris et la manière dont vous avez fait la première ouverture du restablissement des anciennes alliances qui ont esté entre ma couronne et celle de Suède. J'attens d'apprendre par vos premières lettres l'effet de ce que vous avez dit à cet égard.

Si vous voyez quelqu'apparance à convenir d'un traitté, il est fort indifférent d'exprimer nommément ceux de Riswick, ou de nommer simplement, comme on vous le demande, les derniers traittez, faits par la médiation du roy de Suède. Il est si égal de se servir de l'un ou de l'autre de ces expressions que vous ne devez pas faire de difficulté de condescendre en cette occasion à ce que les Suédois vous demandent et qui poura faciliter le succèz de vostre négotiation.

Il n'en est pas de même de l'article qui regarde l'al-

1) Voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 101 et suiv.

liance deffensive. Je vous ay marqué que vous devez éviter de m'engager par aucun article à entrer en action, pour soutenir les prétentions du roy de Suède. Ainsy mon intention est que vous retranchiez, autant qu'il vous sera possible, toutes les expressions qui pouroient un jour m'y obliger. Je vous permets cependant de passer l'article de la manière que vous me le proposez et de vous servir de ces termes: *concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation du tort qui aura esté fait à l'un des deux roys alliez.*

Mais enfin s'ils ne suffisent pas et que la conclusion du traitté ne dépende plus que de dresser cet article de la manière que je vous l'avois marqué par la première instruction du 28e de Novembre [1]), je vous laisse en ce cas la liberté de vous y conformer.

Vous ne devez rien obmettre pour dissiper les allarmes que l'on tâche d'inspirer aux princes protestans sur ce que j'ay fait mettre dans le traitté de Riswick en faveur de la religion catholique. Le moindre avantage que je pouvois me réserver en ceddant tous les lieux dont j'avois esté en possession estoit de stipuler que ce que j'avois fait pour la religion seroit maintenu. Je n'ay rien demandé au-delà, et je vous ay desjà escrit que vous pouviez assurer que je n'entrerois point dans ce que les princes protestans pouvoient faire chez eux à l'égard de la religion, pourveu que ce ne soit point dans les lieux, exceptez par le traitté. Ainsy j'ay lieu de croire qu'ils reprendront bientost la confiance qu'ils doivent avoir en moy et qui est conforme à leurs véritables intérests.

Si vous pouvez rendre quelques bons offices au comte Bielke, je seray bien aise que vous le fassiez, sans qu'il paroisse néantmoins que vous entrez dans les intrigues d'une cour au-delà de ce qu'il convient à mes ambassadeurs de le faire. Sur ce &a.

1) Voir plus haut p. 97, *note* 1, et III (1), p. 16.

`A Versaille le 27 Mars 1698.

Le roi témoigne son contentement du discours que son ambassadeur a tenu aux ministres du roi de Suède et de ce qu'il n'a pas encore remis à M. Piper le projet d'alliance; réitère un des ordres, marqués dans sa dernière dépêche; lui envoie un nouveau pouvoir et ne croit pas que les deux secrets dont on a parlé à M. d'Avaux soient d'aucune importance.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 5e de ce mois [1]) avec la copie du discours que vous avez tenu aux ministres du roy de Suède, dont la chancellerie de ce royaume est présentement composée. J'approuve ce que vous leur avez dit et l'usage que vous avez fait de ce que je vous ay marqué par l'instruction que je vous envoyay au mois de Novembre dernier [2]). On verra bientost quel sera l'effet de ce que vous avez proposé, et quoyque la forme du gouvernement de Suède soit encore fort incertaine, il ne me paroist pas cependant que le roy de Suède puisse différer à s'expliquer sur l'ouverture que vous avez faite d'une nouvelle alliance.

Vous avez jugé avec raison qu'il estoit nécessaire de sçavoir la résolution de ce prince, avant que de donner le projet que le Sr Pipper vous a demandé, et il suffira de le faire voir, lorsque les ministres de Suède auront ordre du roy leur maistre de traitter avec vous d'examiner les articles qui doivent servir de fondement à l'alliance dont il est question.

Je vous ay marqué par ma dernière dépesche que vous devez éviter, autant qu'il vous sera possible, de m'engager par aucun article à soutenir les prétentions du roy de Suède, s'il faut entrer en action pour le faire. Je continue encore à vous donner les mêmes ordres et en même

---

1) Voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, III (1), p. 111 et suiv.

2) Voir ci-dessus p. 97, *note* 1, et III (1), p. 16.

temps la liberté de vous conformer à la première instruction du mois de Novembre. Si vous ne pouvez pas faire autrement, vous observerez en ce cas de restreindre cette condition à la deffense des droits, acquis par les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, sans parler des autres prétentions du roy de Suède, et l'article doit estre dressé de sorte que, comme je garantis ces traittez à ce prince, il en soit aussy garant à mon égard.

Je vous envoye un nouveau pouvoir, afin de prévenir toutes les difficultez que l'on pouroit vous faire.

Les deux secrets dont on vous a parlé, l'un pour le fer et l'autre pour dessaler l'eau de la mer, m'ont esté desjà proposez par diverses personnes; mais je ne les crois pas assez importans pour les acheter. Sur ce &c^a^.

APPENDICE.

Relation de la cour et de l'armée de Suède en Courlande et en Livonie [1]).

Charles XII, roi de Suède, est né le 27 Juin 1682: ainsi il est maintenant âgé d'environ vingt ans. Sa taille est des plus hautes quoiqu'un (peu) mince; mais il y a apparence qu'elle grossira bientost. Il a les traits du visage grands, le regard vif, l'action animée, les cheveux blonds et le teint naturellement delicat, mais hâlé et bruni par l'ardeur du soleil. Il néglige la perruque et porte ses propres cheveux dans lesquels la poussière et la sueur tiennent la place de jasmin et de poudre à poudrer. Au lieu de chapeau il porte d'ordinaire un méchant bonnet de peau et, au lieu de cravate de fine dentelle, un morceau de tafetas noir. Son habit est toujours de drap bleu ou gris, et il a une si grande aversion pour le rouge, parce que les Saxons et les Danois s'en habillent qu'aucun officier de son armée n'oseroit paroistre devant lui avec un manteau ou même avec des bas de cette couleur. Tant qu'un habit peut durer, il ne le quite point, et le bonnet qu'il a sur la teste est le même qui lui servit le jour de la bataille de Narva. On m'a raconté là-dessus

1) Voir ci-dessus dans „l'Introduction historique" là où il est question du caractère de Charles XII.

qu'un jour un de ses officiers, voyant que ce bonnet devenoit vieux et vilain, lui en présenta un fort propre. Le roi l'accepta et le mit sur sa teste; mais dèz que l'officier fut hors de sa présence, il reprit son vieux bonnet et donna le neuf à un gentilhomme qui se rencontra auprès de lui.

La table de ce prince est simple comme ses habits et servie seulement de sept plats. Il y reçoit ses généraux et leur fait donner du vin; mais pour lui, il n'en goûte jamais, non plus que d'eau de vie ou d'autres liqueurs fortes, et il ne boit que de la petite bière. Comme il est presque toujours à cheval, l'heure de ses repas est fort mal réglée. Souvent il dîne à cinq heures de l'après-midy, et il n'est pas rare de lui voir prendre pour tout dîner chez un païsan un morceau de pain et un verre de bière. A cela près sa maison est fort bien réglée, et il a un nombre suffisant d'officiers domestiques. Son écurie qui est très belle et très bien entretenue consiste en huit chevaux de carosse, douze chevaux de main et quarante-six petits coureurs qu'il apelle ses bidets et dont il se sert tour à tour en ses courses journalières et immodérées. Je ne compte point icy ses chevaux de bats, de chariot et de charette.

Jamais prince n'a tant fatigué que fait le roi de Suède. Souvent quand on le croit au liet bien endormi, et que tous ses officiers dorment eux-mêmes, il monte à cheval, et suivi du capitaine qui est de garde et de son page de chambre, il va où son génie le guide, sans se soucier d'estre autrement accompagné. Pour cet effect il y a ordre à son écurie de lui tenir jour et nuit un cheval sellé et bridé, et le capitaine qui est de garde doit estre alerte pour suivre le roi, car il n'avertit personne, et il marche autant la nuit que le jour. Ses courses ne sont pas petites. Ce n'est rien pour lui que de faire douze ou quinze lieues Polonoises en un jour, qui sont vingt-cinq ou trente

lieues de ce païs icy. Il passe comme un éclair de Courlande en Lithuanie, et de Lithuanie en Courlande, et il a desjà tellement batu ce païs-là qu'il n'y a point d'habitant qui en sache les chemins si bien qu'il les sçait. C'est lui qui poste toutes les gardes et qui établit les quartiers, et comme il court sans relâche et qu'il visite tous les jours ses trouppes, il n'y a guères d'officiers dans l'armée dont il ne connoisse le nom, le visage et les services.

Si au milieu de ses courses son cheval se trouve trop fatigué, il prend celui du premier officier qu'il rencontre, et s'il le crève, comme cela arive quelques fois, il lui en rend un meilleur ou le lui paye au double. Pour ce qui est du giste, il ne s'en met point en peine, car une bote de paille est pour lui un assez bon liet. Il couche le plus souvent tout vêtu et tout boté, et à peine repose-t-il trois ou quatre heures la nuit. Sa maison est une tente, et il s'y plaist tellement qu'il campoit encore le 3 Janvier dernier, quoique toutes ses trouppes fussent cantonnées, et que tous ses généraux fussent logez.

Son divertissement, quand il marche, c'est de passer les rivières à la nage, en laissant les ponts à costé, et d'ataquer ou défendre par jeu des hauteurs ou d'autres sortes de postes qu'il rencontre en son chemin, partageant pour cela ceux qui sont avec lui en deux trouppes, dont l'une ataque et l'autre défend, et d'ordinaire il commande la trouppe qui ataque.

Enfin ce prince est plein de feu et d'action; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit extrêmement pieux. Rarement il sort le matin ou se couche le soir, sans avoir assisté à la prière et au chant des pseaumes. Le mot qu'il a le plus souvent à la bouche, c'est *avec l'aide de Dieu.*

Ce fut le mot qu'il donna à ses soldats lors de la bataille de Narva et au passage de la Dune, et il est tellement devenu celui de l'armée suédoise, que dans le

combat il n'y a pas un soldat qui en tirant son coup ne dise *avec l'aide de Dieu.*

A cette piété le roi de Suède joint une tempérance extraordinaire et même surprenante dans un prince de son âge. Il n'a aucun penchant ni pour le vin, ni pour le jeu, ni pour les femmes. J'ay desjà remarqué qu'il ne boit que de la petite, et j'ajouterai à cela qu'il ne joue jamais, qu'il ne danse point, et qu'il s'atache si peu aux femmes qu'il semble qu'il n'en fasse aucun cas. Cela fait croire communément qu'il ne se mariera point, et que la duchesse de Holstein lui succédera à la couronne.

Sa passion dominante, c'est la guerre, et tout le monde convient qu'il ne cède à aucun de ses ancestres en valeur; mais il seroit peut-estre à souhaiter que ce grand courage qui l'anime fût accompagné, ou d'un peu plus d'expérience, ou d'un peu plus de confiance en ses généraux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à le voir agir, on diroit qu'il ne croit pas pouvoir estre batu. Sa réponse ordinaire aux difficultés qu'on lui propose, c'est *labri*, *labri*, en françois *bagatelle*, *bagatelle*, et avec cela il passe outre et fait ce qu'il a résolu. Ce fut ainsi que, contre l'advis de ses généraux, il entreprit le secours de Narva et le passage de la Dune, de même que beaucoup d'autres expéditions particulières. Entre plusieurs choses que j'en ay ouï raconter, en voici une qui fera voir à quels dangers ce prince s'expose quelques fois avec ses trouppes. Il avoit poursuivi Oginski jusques dans ses terres, et il étoit arrivé avec 1200 hommes dans un village, apartenant à ce seigneur Polonois. Comme il faisoit mauvais tems et que les soldats étoient fatigués, il les envoya se réchaufer dans les poisles et n'ordonna pour toute garde que douze hommes avec un corporal. En vain le lieutenant-général Renschioldt lui représenta qu'en païs ennemi une si petite garde n'etoit pas suffisante, qu'Oginski n'étoit pas loin, et qu'il étoit à craindre qu'il ne tentast une surprise pen-

dant la nuit. Le roi ne fit point état de ce conseil et se contenta de répondre: *Oginski et ses gens sont des canailles qui n'ont pas le coeur de nous ataquer. Nos soldats sont fatiguez, il est juste qu'ils se reposent.* Cependant il étoit vray qu'Oginski avoit formé le dessein de surprendre les Suédois. Il avoit donné ordre au curé du lieu de l'avertir par un son de cloche, quand ils seroient couchez ou déshabillez, et le curé le fit. Une heure après Oginski ariva et fondit sur le village avec sept mille hommes. Le corporal de garde qui étoit gentilhomme fit une défense prodigieuse, et au dépends de quatre hommes seulement il donna le tems au roi de Suède de rassembler tout son monde et de marcher à l'ennemi. La pluspart des soldats étoient en chemise, et les cavaliers furent obligés de monter à nud sur leurs chevaux; mais tous avoient leurs armes, et ils firent si bien leur devoir qu'en moins de deux heures Oginski fut repoussé avec ses sept mille hommes.

Autrefois les armées de Suède etoient commandées en chef par un grand connestable, et sous lui par des maréchaux; mais le feu roi, jugeant que les connestables avoient trop d'authorité, les suprima, et il semble que le roi d'aujourd'huy en veille [1]) faire autant des maréchaux, de crainte de trouver en eux quelque opposition à ses sentiments dans les expéditions militaires. De huit maréchaux qu'il y avoit en Suède sous le règne du feu roi il n'en reste plus que trois, qui sont le comte de Dahlbert, gouverneur de Livonie, le comte de la Guardie, gouverneur de Finland, et le comte Melin, gouverneur de Poméranie; mais aucun de ces maréchaux ne va en campagne, et ils sont pour ainsi dire reléguez dans leurs gouvernements. Ainsi c'est le roi qui fait la fonction de maréchal, et il n'a sous lui que des lieutenants-généraux et des majors-généraux avec un général de cavalerie qui est Monsieur Welling.

---

1) veuille.

Entre les lieutenants-généraux Monsieur Reinschioldt passe pour le plus habile et a le plus de faveur. Mais pour Monsieur Welling, bien des gens croyent que depuis le malheur qu'il eut de ne pouvoir empêcher le roi de Pologne de passer la Dune, il ne s'est plus soutenu que par la faveur du comte Piper.

C'est ce comte qui dispose entièrement de toutes les affaires. Le roi s'enferme presque tous les jours avec lui dans son cabinet, et il y prend ses plus importantes résolutions. Le comte Piper est un fort habile homme et qui travaille beaucoup. Le feu roi qui l'estimoit le fit secrétaire d'estat pour les affaires du dedans et donna le département des païs étrangers à Monsr Polus, aussi secrétaire d'estat. Depuis il les fit tous deux comtes, et pour les distinguer davantage, il leur donna la qualité de conseillers d'estat, qui étoit proprement les metre au rang des sénateurs. Ils sont encore aujourduy l'un et l'autre dans les mêmes postes et dans les mêmes dignités; mais le comte Piper a pris un plus grand ascendant sur l'esprit du roi, et comme il est seul ministre à l'armée, il est aussi le seul que le roi consulte, et peu à peu il s'est rendu maistre de toutes les affaires, tant celles de la guerre, que de la politique, et tant celles du dehors, que du dedans. C'est donc le comte Piper qui fait tout, et dans l'absence du roi c'est chez lui que les généraux s'assemblent pour tenir conseil de guerre et recevoir les ordres qu'il leur donne.

On a cru longtems en Suède que le duc de Holstein avoit tout crédit sur l'esprit du roi, son beau-frère, et cette croyance ne lui a pas été avantageuse. On l'accusoit de détourner le roi du mariage pour lui succéder à la couronne. Il y avoit même des gens qui le taxoient d'une impatience criminelle à l'égard de la succession et qui, voyant le roi s'adonner tous les jours à des exercices violents, en rejetoient le blâme sur lui, comme si, au lieu d'en éloigner Sa Majesté, il l'y avoit de plus en plus incitée, afin de la

faire tomber en quelque accident funeste. Mais la conduite que le duc a tenue depuis le commencement de la guerre de Pologne avec le roi et celle du roi avec lui ont presqu'entièrement effacé ces impressions. D'ailleurs on n'a point remarqué pendant le peu de séjour que le duc a fait en Courlande qu'il ait eu beaucoup de part aux conseils, ni aux expéditions. Il vit même d'une manière tres diférente de celle du roi, car au lieu que Sa Majesté ne se plaist à rien tant qu'à fatiguer et n'a aucun souci de ses habits, ni de sa table, non plus que de son coucher, le duc au coutraire est délicat, aime sa commodité et se tient extrêmement propre. Je dois ajouter que, malgré tout ce qu'on a dit icy, il paroist fort affectionné à la Hollande.

On tient communément que le roi de Suède a quatre-vingt mille hommes sur pied, trente mille deçà la mer, sçavoir en Poméranie, dans le duché de Brême et en Scanie, et cinquante mille de l'autre costé en Finlande, Livonie, Courlande et Lithuanie. Peut-estre y a-t-il quelque chose à diminuer de ce calcul, mais pas beaucoup, et s'il n'y a pas tout-à-fait cinquante mille hommes de l'autre costé de la mer, on peut au moins s'asseurer qu'il y en a plus de quarante mille. Là-dessus le roi tient trois corps d'armées, l'un en Courlande, à la teste duquel il est lui-même, et les deux autres en Livonie sous le commandement des majors-généraux Croonyort et Schlippenbach. L'armée de Courlande est forte de 20000 hommes, y compris les garnisons de Libau, Polsen et Mittau qui jusqu'à présent n'ont pas été fixées. L'armée du major-général Croonyort est de 9000 hommes, et celle du major-général Schlippenbach est de six à sept mille hommes. Le reste des trouppes est en garnison à Revel, Pernau, Narva, Riga et le fort de Dunamunder. On peut donc compter que le roi de Suède a eu l'année dernière environ quinze mille hommes en garnison et trente mille en

campagne; mais si ce prince persiste dans le dessein de porter ses armes plus avant en Pologne, comme il y a aparence qu'il fera, il sera sans doute obligé de laisser de plus nombreuses garnisons en Courlande qu'il n'a fait cy-devant, et par conséquent il ne poura pas mener avec lui plus de douze mille hommes.

Toutes ces trouppes, à la réserve du seul régiment des gardes et de la compagnie des trabans, sont milices de Suède, louées, montées et entretenues par les trois estats du royaume, selon une certainne répartition qui en a été faite par contrées et par provinces, en sorte que le roi n'en supporte pas directement les frais et la dépense. Les recrues se font de même aux dépens des provinces, et le roi n'y trouve jamais de dificulté, car sur ses ordres les dites provinces fournissent d'abord les soldats et les cavaliers; mais avec tout cela il est impossible de tenir les compagnies complètes. La raison de cela est qu'il se passe un tems considérable, avant que les recrues ayent pu marcher du fonds de leurs provinces au rendez-vous qui leur a été assigné, et que de là, après avoir été embarquées, elles ayent été conduites en Livonie, et que pendant tout ce tems là l'armée fait de nouvelles pertes, de manière que les recrues ne sont pas plus tost arivées qu'il faut songer à en faire venir d'autres.

Les régiments, à la réserve de deux ou trois que l'on appelle régiments du corps, portent tous les noms des provinces qui les entretiennent. Ceux de cavalerie sont de 1500 hommes et ceux d'infanterie de 1200. Chaque compagnie, tant de cavalerie que d'infanterie, est composée de cent cinquante hommes et a les officiers doubles, c'est-à-dire deux capitaines et deux lieutenants. Les cavaliers sont fort bien montés et armés sur l'estomac d'une cuirasse à l'epreuve; mais ils n'en ont point sur le dos. Tous les officiers, tant d'infanterie que de cavalerie, ont aussi de semblables cuirasses, de même que la compagnie des

trabans ou gardes du corps. L'infanterie a des piques et des fusils, et la cavalerie a des mousquetons; mais elle s'en sert peu, si ce n'est en poursuivant l'ennemi, le roi ne voulant pas que la cavalerie tire en chargeant.

La discipline est fort sévère dans les trouppes de Suède, et en même tems fort bien observée. On n'y voit ni débauches, ni vols, ni violences; les femmes de mauvaise vie n'y sont point soufertes, et tout le monde y vit avec tant de règle que quelques-uns en ont pris occasion d'appeller l'armée suédoise l'armée des Israélites.

Dans la distribution des emplois militaires le roi a plus d'égard au mérite et au service qu'à la naissance, et il oblige les comtes et les barons à passer par les degrés de corporal et de sergent avant que de les faire enseignes, si bien que la plus part des bas officiers de son armée sont gentilshommes. Le roi de Suède n'a que deux sortes de gardes, une compagnie à cheval et un régiment à pied. La compagnie à cheval est de cent vingt-cinq hommes, appellez trabants, qui sont tous des officiers réformés dont les moindres ont été lieutenants, et ils ne sortent de là que pour estre majors et lieutenants-colonels. Le roi leur donne à chacun un cheval de la couronne, des meilleurs qui se trouvent, un habit, galonné d'or, et un écu de gages par jour, et quand leur cheval vient à estre tué ou à mourir de maladie, il leur en redonne un autre; aussi le laissent ils à la compagnie.

Le régiment des gardes à pied est composé de vingt-quatre compagnies en quatre bataillons, chaque compagnie de cent huit hommes seulement, au lieu que celles des autres régiments sont de cent cinquante hommes. Aussi les officiers n'en sont pas doubles, n'y ayant en chaque compagnie qu'un capitaine et un lieutenant. Les capitaines au régiment des gardes ont acte de majors.

Ils servent le roi à table, et lorsqu'ils sont de garde, c'est à eux d'introduire ceux à qui Sa Majesté donne

audience. Le roi leur fournit toutes les recrues dont ils ont besoin, sans qu'il leur en couste rien, et il leur donne 800 écus de paye par an. Quand à la paye des soldats, elle n'est que de vingt sols de Suède tous les dix jours, ce qui revient à environ quinze ou seize sols, monnoye de Hollande; mais en récompense le roi leur donne tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de la vie, comme pain, viande, poisson salé, et quelques fois de l'eau de vie et de la bière.

Le roi fournit pareillement les vivres à tout le reste de l'armée, tant à pied qu'à cheval, et de plus il fournit les tentes, les souliers et les voitures; mais pour l'argent, les chevaux et les habits, c'est aux provinces à y pourvoir.

La raison qui oblige le roi de Suède à fournir ainsi tous les vivres aux trouppes, c'est que la Livonie aussi bien que la Courlande est fort déserte. On y trouve peu de villages, et encore moins de villes, tellement que, si l'on ne fournissoit au soldat les vivres en nature, il ne pouroit pas en trouver, ni pour de l'argent, ni autrement.

Au reste ces vivres ne coûtent rien au roi, car il les exige par forme de contribution du païs où il se trouve. Il a aussi obligé la Courlande à lui payer une fois trente mille écus en argent; mais ce païs est tellement ruiné à présent que l'on ne sçait pas, comment les trouppes pouroient y subsister l'année prochaine, si le roi ne les conduisoit en Lithuanie et en Pologne, où elles trouveront un païs gras et abondant.

Ce qui coûte le plus au roi dans son armée, ce sont les charois, car comme il faut que les vivres suivent partout, on a besoin d'un très grand nombre d'hommes, de chevaux et de chariots pour les voitures. Le moyen dont on se sert pour cela n'est pas le même dont on use en ce païs icy. Le roi donne à chaque régiment les vivres dont il a besoin pour deux ou trois semaines, tantost plus, tantost moins. Ces vivres sont partagez aux compagnies,

et chaque capitaine a six chevaux de charoi, et trois valets pour les voitures et charoyes. C'est le roi qui donne ces chevaux et ces valets et qui les remplace, quand ils viennent à manquer par mort ou par maladie. Le roi donne aussi des chariots, et de cette manière tous les vivres sont voiturés par régiments et par compagnies, aussi bien que les tentes et tout le bagage des soldats, le roi ne voulant pas qu'un soldat porte autre chose que ses armes.

J'oubliois de dire que chaque capitaine est obligé de donner toutes les semaines à la chancelerie un estat exact de sa compagnie, tant à l'egard des soldats, que des armes, des tentes, des valets, des chariots et des chevaux, si bien que le roi ne manque jamais d'estre instruit au juste de l'état de ses forces.

L'artillerie du roi de Suède est une des plus belles de l'Europe. Ses trouppes sont bien vêtues, et même la pluspart de l'infanterie a des manteaux pour se garantir du froid. Le roi donne à ses gardes onze aunes de drap pour chaque soldat, avec un ducaton pour la fasson de l'habit, et deux paires de souliers par an, et les régiments qui dépendent des provinces ne sont pas moins bien entretenus. Ils ont aussi de fort belles armes, et tellement uniformes, que l'épée que le roi lui-même porte ne difère en rien de celle du plus simple soldat. J'ay dit cy-dessus que, si le roi de Suède marchoit en Pologne, il seroit obligé de laisser une grosse garnison en Courlande, c'est que de ce païs dependroit toute la communication qu'il pouroit avoir avec Riga et avec la Livonie entière. D'ailleurs il faut remarquer que les habitans de la Courlande, se voyant rongés jusques aux os par les Suédois, sont capables de tout entreprendre pour les chasser, et en effect le roi de Suède se méfie extrêmement d'eux, jusques là que dans la crainte de quelque conspiration ou révolte il ne permet à ses soldats d'aller à l'eglise que par compagnie et sous les armes.

On peut juger aussi en quel embaras se trouveroit le roi de Suède, si, pendant qu'il seroit occuppé en Pologne à se défendre de l'armée de la couronne, le roi de Prusse venoit lui coupper la retraite en se rendant maistre de la Courlande. Ce seroit là un terrible coup pour Sa Majesté suédoise, et le seul moyen qu'elle ait pour s'en garantir, c'est de laisser, comme j'ay dit, de fortes garnisons dans le païs. Je sçay que le roi de Prusse craint les armes du roi de Suède; mais je n'en suis pas moins persuadé que le roi de Suède craint de même celles du roi de Prusse, et de la manière dont je conçois les choses, je serois moins surpris, si j'entendois dire que Sa Majesté prussienne a commencé d'agir contre la Suede, que si j'aprenois que Sa Majesté suédoise auroit la première entamé la guerre de ce costé-là. Peut-estre que je me trompe; mais enfin on m'asseure que Monsieur de Schmettau ne dissimule pas que, dèz que le roi de Pologne sera molesté comme électeur de Saxe, Sa Majesté prussienne se croira obligée de lui donner, comme électeur de Brandebourg, le secours à quoi elle est engagée par les anciennes alliances entre les deux maisons.

J'ay peu de chose à dire des sentiments du roi de Suède par raport aux autres puissances de l'Europe, car ce n'est pas une chose aisée que de pénétrer dans les pensées des roix, et celui-cy en particulier sçait fort bien dissimuler les siennes, quand il le trouve à propos.

En général on sçait pourtant qu'il a une grande haine pour le roi de Pologne et le czar de Moscovie, qu'il n'aime point le roi de Prusse, qu'il se défie de celui de Dannemarc, qu'il a peu de confiance dans la maison de Lunebourg, et qu'il est fort mécontent de l'empereur, lequel il croit tout disposé à favoriser le roi de Pologne.

Il ne semble pas qu'il ait beaucoup d'inclination pour le roi T. C., car il n'y a point de ministres plus froidement traitez à sa cour que ceux de France. Le comte

de Guiscard s'en est retourné fort mécontent, et le marquis de Bonac qui lui a succédé n'a pas lieu de se beaucoup vanter de la réception qui lui a été faite. On m'a dit aussi que le roi haïssoit personnellement le comte de Guiscart, et qu'en effect ce comte s'interressoit tellement dans les affaires du roi de Pologne, qu'il demeura tout consterné, lorsqu'il aprit les nouvelles de la défaite des Saxons au passage de la Dune, et que les mains lui trembloient en lisant la letre qui en contenoit la relation; mais tout cela ne m'empêche pas de craindre ce que j'ay pris la liberté de représenter cy-devant, sçavoir que, si Sa Majesté Britannique et Leurs Hautes Puissances ne donnent pas une pleine satisfaction au roi de Suède sur le secours, ce prince sera capable dans son ressentiment de s'accommoder avec la France, surtout à présent qu'il voit que le roi de Pologne, son ennemi capital, est entré dans les intérests de l'empereur. Dieu veille [1]) que mes conjectures se trouvent fausses, et que le roi de Suède ne fasse pas tant d'atention à ses convenances particulieres, qu'il en oublie celles de ses alliez et le bien public.

Quand à présent, je dois dire que, selon ce qu'on m'en asseure, le roi de Suède est fort bien intentionné. Il parle souvent du roi de la Grand-Bretagne et n'en parle jamais sans éloge. Il s'informe de la manière dont ce grand prince se conduit dans le commandement des armées, dans les siéges et dans les batailles, et l'on dit publiquement à la cour qu'il a pour but de se former sur un si parfait modelle. Il marque aussi beaucoup d'estime et d'amitié pour Leurs Hautes Puissances, et tous les Hollandois qui ont affaire à la cour y sont bien traitez, surtout depuis que l'argent est venu.

---

1) Voir ci-dessus, p. 132, *note* 1.

SOMMAIRE.

Mémoire touchant la conduite que le roy a tenue à l'égard du roy de Suède depuis l'avénement de ce prince à la couronne . . . 1.

Lettres du roi à M. d'Avaux.

24 Janvier 1697 à Marly. — Le roi voit que la désunion entre les deux couronnes du Nord paraît se ranimer; souhaite que le roi de Suède s'abstienne de démarches, contraires à la neutralité; envoie à l'ambassadeur une lettre de change de 3000 ll.; approuve l'usage que celui-ci en fera et se loue des services que M. d'Avaux lui a rendus dans tous les emplois où il a été. . . . . 23.

31 Janvier 1697 à Versailles. — Le roi démontre que le roi de Suède n'a aucun sujet de se plaindre du secret qu'il prétend lui avoir été fait des conditions, qui ont été depuis déclarées de la part du roi de France en Hollande; ne croit pas qu'il y ait quelque fondement à ce qu'on raconte d'un voyage que le czar aurait dessein de faire et prescrit à M. d'Avaux d'assurer d'un secret inviolable celui qui l'a demandé . . . . . 24.

7 Février 1697 à Marly. — Le roi estime que l'évènement des négociations de la paix générale décidera de l'issue des différends, relatifs au duc de Holstein; a ouï dire que l'envoyé de Suède à la Haye contribue à prolonger des délais, apportés par l'empereur; soutient que le roi de Suède est assez instruit de ses intentions au sujet de la Lorraine, pour ordonner au Sr Lillienrot de parler d'une manière convenable à ces intentions; invite son ambassadeur à lui faire insinuer de tels ordres et lui communique une réflexion qu'il a faite, se rapportant au bruit d'une négociation secrète, entamée par la France à Rome . . . . . 26.

24 Février 1697 à Versailles. — Le roi s'aperçoit par la déclaration, faite par le roi de Suède à l'égard des alliés, que les soins de son ambassadeur ont produit un grand changement dans l'esprit de ce prince; espère que l'effet s'en montrera dans les ordres que ce roi donnera à ses ambassadeurs aux conférences de la paix; fait part à M. d'Avaux des déclarations, faites par M. de Callières à M. Lillienrot, et de quelques détails se rapportant aux équivalents, mandés par M. de Callières, et s'étonne que les alliés aient révoqué les ministres qu'ils ont auprès du médiateur. . . . . 29.

28 Février 1697 à Versailles. — Le roi trouve qu'on n'aurait pas dû donner le titre d'ambassadeur à ceux qui assisteront aux conférences de la paix et commande à M. d'Avaux de persister dans la conduite qu'il a tenue jusqu'ici par rapport aux démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein et de maintenir le roi de Suède dans son indifférence pour les prétendants à la couronne de Pologne . . 31.

7 Mars 1697 à Marly. — Après avoir accusé la réception de la lettre de son ambassadeur, contenant les nouvelles, relatives à l'affaire de Mecklembourg, le roi témoigne son espérance que cette affaire portera nombre de princes à s'unir au roi de Suède, pour s'opposer à l'empereur, et ne doute nullement que la demande du contingent, faite par M. de Staremberg, ne soit rejetée. . . . . 32.

14e Mars 1697 à Versailles. — Le roi approuve le parti, pris par M. d'Avaux à l'égard de la partialité pour les alliés dont M. Oxenstiern a fait preuve, et sa résolution de ne pas déférer à l'avis de ceux qui lui conseillaient de déclarer que le roi de France acceptait la médiation de la Suède; regrette que le roi de Suède ait donné le titre d'ambassadeur à M. Lillierot et prescrit à M. d'Avaux de concerter avec M. de Bonrepaux les mesures qui seront à prendre, pour former une liaison entre les couronnes du Nord, afin de s'opposer à l'empereur dans l'affaire du Mecklembourg, et de s'adresser aussi à ce Monsieur, dès qu'il découvrira quelque disposition de la part du roi de Suède à désirer le mariage de la princesse de Danemarc. 33.

21 Mars 1697 à Marly. — Le roi croit n'avoir sujet d'être mécontent ni de M. Lillierot, ni de M. Oxenstiern, et apprend avec plaisir les sentiments du roi de Suède sur ce qui le regarde . . . . 36.

28 Mars 1697 à Versailles. — Le roi approuve la réponse, faite par M. d'Avaux sur l'instance de M. Oxenstiern d'accepter en forme

et par écrit la médiation du roi de Suède; affirme que les jugemeuts, que le prince de Birkenfeld peut avoir obtenus dans l'affaire de Veldentz, n'empêcheront pas que les choses ne demeurent indécises jusqu'après la paix, et se tient persuadé des bonnes intentions du roi de Suède pour la France. . . . . 37.

11 Avril 1697 à Meudon. — Le roi écrit à son ambassadeur qu'il a fait déclarer plusieurs fois aux ministres des États Généraux, que les conditions dont il s'est expliqué sont les dernières facilités qu'il peut apporter à la paix; lui envoie pour son instruction particulière le détail de ce qui devra composer l'équivalent de Strasbourg et prie M. d'Avaux de l'informer exactement de tout ce qu'il apprendra touchant les différends des ducs de Mecklenbourg . . . . . 38.

18 Avril 1697 à Marly. — 'A l'occasion du discours que M. d'Avaux va faire au roi de Suède et dont il a envoyé une copie au roi de France, le roi fait l'observation, qu'il ne lui convient pas qu'on parle également de lui et de ce prince-là. Ayant appris que les troupes suédoises, jointes à celles de Brandebourg et de Lunebourg, ont obligé le duc de Swérin de sortir de la ville de Gustrau, il fait part à son ambassadeur de quelques considérations sur les vues, qui doivent conduire les directeurs du cercle de la basse Saxe dans le maintien de leurs droits. Le roi n'est informé des liaisons du comte Bielke avec l'électeur de Brandebourg que par M. d'Avaux. Il lui paraît qu'il sera à propos de retrancher les derniers mots de l'écrit, par lequel il déclare accepter au nom du roi de France la médiation de la Suède . . . . . 40.

'A Marly le 25 Avril 1697. — Craignant que le roi de Suède ne recouvre jamais sa santé, le roi ne peut cependant que donner des ordres généraux à son ambassadeur pour s'y conformer, en cas qu'il plût à Dieu de disposer de ce prince, lui rappelant en même temps qu'il sera en état de rendre des services très considérables dans une pareille conjoncture. Il sera à souhaiter que le roi de Suêde, avant de mourir, fasse des dispositions telles qu'il joigne pour l'administration des affaires à M. Oxenstiern des gens moins prévenus que lui pour les intérêts des alliés. Quant à l'affaire de Gustrau on ne doit pas attendre que le roi de Danemarc seconde fortement la Suède contre l'empereur. Nonobstant cela M. d'Avaux parlera du mariage du prince de Suède avec la princesse de Danemarc conformément à ce qu'il lui a marqué. Le roi approuve que l'ambassadeur a différé

encore de remettre l'écrit, signifiant l'acceptation de la médiation de la Suède par la France . . . . . 42.

2e May 1697 à Versailles. — Les seuls ordres que le roi ait présentement à donner à M. d'Avaux sont de continuer à lui rendre un compte exact de la maladie du roi de Suède et de la constitution de la forme du gouvernement, en cas que ce prince vienne à mourir. Si ce malheur arrivait, l'autorité ne pourrait être mieux déposée qu'entre les mains du sénateur que le roi de Suède a honoré de sa principale confiance depuis le dangereux état de sa maladie. Supposant qu'après le décès du roi on puisse le presser de nouveau sur l'acceptation par écrit de la médiation de la Suède, il lui défend de s'expliquer qu'il ne le lui ait expressément commandé. . . . 44.

9 Mai 1697 à Marly. — Le roi communique à son ambassadeur ses réflexions sur les suites vraisemblables de la mort du roi de Suède qu'il regrette beaucoup. Il redoute pour la Suède tant de grandes agitations dans l'intérieur que des dangers du dehors. Il appréhende que la régence et les directeurs du cercle de la basse Saxe n'abandonnent ce qu'ils avoient entrepris avec le feu roi et ne se soumettent aux volontés de l'empereur. C'est pourquoi il désire que son ambassadeur informe non seulement lui-même, mais aussi M. de Bonrepaux de tout ce qui arrivera dans le Nord. Ce qu'il veut savoir avant tout, ce sont quelques détails, relatifs au roi d'à présent et à la régence. Enfin il mande qu'il n'a pas l'intention de conserver après la paix le Sr Canderstein dans l'emploi qu'il a maintenant à Hambourg . . . . . 45.

16 May 1697 à Marly. — Le roi loue la manière dont les régents de Suède commencent leur gouvernement, espérant qu'ils prendront aussi des résolutions fermes dans l'affaire de Gustrau. Il lui semble que le crédit de M. Oxenstiern est plus borné que jadis. Il adresse à son ambassadeur une lettre de change de quatre mille écus, destinés à l'usage qu'il sait . . . . . 48.

23 May 1697 à Versailles. — D'après ce que M. d'Avaux lui a écrit, il est d'avis qu'il a à se louer de la sagesse des tuteurs du jeune roi et de la manière dont ils élèvent ce prince. La personne dont l'ambassadeur parle fera sans doute connoître à ce prince qu'il doit préférer l'alliance de France à toute autre liaison. Si l'on nommera M. Bielke pour assister aux conférences de la paix, ce choix

ne sera pas désagréable au roi. Quant à la nomination de M. Snolski, quoiqu'il eût plutôt souhaité un autre, il ne faut pas que M. d'Avaux fasse des démarches pour faire changer cette résolution. A ce qui précède le roi ajoute que les conférences pour la paix viennent de commencer . . . . . 50.

30 May 1697 à Marly. — Il n'y a pas lieu de croire que l'ambassadeur puisse être obligé de donner le mémoire, constatant la reconnoissance de la part de la France de la médiation de la Suède. Cependant s'il était question de donner encore ce mémoire, il serait à propos de remplacer le mot de „déclaration" par celui „d'acceptation." Le roi ne doute pas que M. d'Avaux ne lui rapporte précisément ce qu'il saura des mesures que les régents de Suède prendront pour maintenir les droits des princes d'Allemagne dans l'affaire de Gustrau . . . . . 51.

6 Juin 1697 à Versailles. — Le roi constate que la bonne opinion qu'il avait déjà de la régence de Suède est considérablement augmentée par les avis que M. d'Avaux lui a transmis touchant la fermeté dont cette régence fait preuve dans l'affaire de Gustrau contre les sentiments des partisans de l'empereur; loue son ambassadeur d'y avoir contribué pour sa part; l'invite à faire connaître à ceux qui sont bien intentionnés, chacun en particulier, qu'il lui a ordonné de l'informer de ce qu'il peut faire en faveur de la Suède par rapport aux démêlés entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, et ajoute qu'il joint à cette dépêche une lettre de change de cinq cents écus pour être employée à la gratification, proposée par M. d'Avaux. 53.

Le 13 Juin 1697 à Versailles. — Le roi apprend avec plaisir que le crédit de M. Oxenstiern a diminué depuis la mort du feu roi et que le roi d'à présent rejette la distinction du comte Gabriel Oxenstiern comme envoyé de Suède ou comme envoyé de Poméranie. Il y a beaucoup d'apparence que la démonstration de la Suède de vouloir secourir le duc de Holstein suffira pour arrêter le roi de Danemarc. Il regrette l'incendie du château de Stockholm, malheur à l'occasion duquel le jeune roi a manifesté une fermeté qui fait bien augurer de l'avenir . . . . . 55.

Le 20 Juin 1697 à Marly. — Le roi se réjouit d'entendre que les tuteurs ont déjà commencé à remettre l'ordre dans le dedans du royaume de Suède, et en déduit qu'ils soutiendront avec la même

fermeté les affaires du dehors; a donné des ordres en faveur du fils de M. Wrede; croit avoir lieu d'avoir bonne opinion du roi de Suède; est content de la nomination du neveu de M. Oxenstiern pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix; trouve qu'il est à propos que M. Snolski demeure à Ratisbonne et réclame contre le dire des alliés, qu'il a concerté avec le roi de Danemarc l'entreprise contre le duc d'Holstein . . . . . 57.

Le 27e Juin 1697 à Marly. — La nomination du comte Bonde, au lieu de M. Gabriel Oxenstiern, pour assister en qualité de premier ambassadeur aux conférences de la paix, est encore plus agréable au roi que celle de M. Gabriel Oxenstiern. Seulement il est à souhaiter qu'il ne se laisse pas entièrement conduire par le Sr Lillierot. M. d'Avaux s'empressera de disposer M. Bonde à faire l'office d'un véritable médiateur et n'aura certainement pas attendu les ordres du roi, pour faire connaître que la France n'est pour rien dans l'aggression du duc de Holstein par le roi de Danemarc . . . 58.

4 Juillet 1697 à Versailles. — La conduite des ministres de l'empereur et du roi d'Espagne à Ryswick fait voir qu'ils croient le roi de France lié tout de bon par les conditions qu'il a offertes. Afin de les désabuser de cette vaine espérance le roi a envoyé à ses ambassadeurs en Hollande un mémoire qu'ils délivreront au médiateur et dont il ajoute une copie à cette lettre. Cependant M. d'Avaux n'en fera usage, que lorsqu'il aura appris d'une des manières que le roi indique que le mémoire aura été communiqué à M. Lillierot . 60.

4 Juillet 1697 à Versailles. — Le roi s'attend que, puisque le roi de Danemarc a commencé la guerre contre le duc de Holstein, la régence de Suède ne tardera plus à secourir ce duc; témoigne sa satisfaction de la conduite, tenue par son ambassadeur à l'égard de M. Oxenstiern, qui cherche des occasions de se plaindre sans raison de lui, et souhaite que M. Bonde se rende bientôt aux conférences de la paix . . . . . 61.

11e Juillet 1697 à Marly. — Quoique la pièce que M. d'Avaux a envoyée au roi lui fasse voir que les collègues de M. Oxenstiern désapprouvent les artifices de ce ministre, il ne doute pas que son ambassadeur ne tâche, autant qu'il pourra, de vivre en bonne intelligence avec lui. Il est persuadé que les régents continueront à manifester la même fermeté qui paraît avoir obligé le roi de Danemarc

de terminer la guerre contre le Holstein dans l'affaire de Gustrau. Il prie M. d'Avaux d'informer la cour de Suède des motifs qui lui ont fait porter le deuil pour le feu roi de Suède. Il ne sait, quel est le traité que le Sr Bielke prétend être sur le point d'être conclu entre lui et l'électeur de Brandebourg. . . . . 63.

18e Juillet 1697 à Marly. — M. de Torcy prie M. d'Avaux de garder ce qu'il a de surplus de l'argent que le roi lui a fait remettre pour l'employer dans la suite, quand il sera de nouveau question de l'une ou l'autre gratification. Quant aux papiers, laissés par feu M. de la Piquetière, il l'invite à brûler les lettres et à envoyer en France, dès que l'occasion s'en présentera, les mémoires qu'il pourrait trouver . . . . . 64.

18e Juillet 1697 à Marly. — Sa Majesté est bien aise d'apprendre que son ambassadeur a confirmé les tuteurs dans leurs bonnes dispositions et que le différend avec M. Oxenstiern a été entièrement vidé; doute que la cour de Suède incline à mettre des vaisseaux à la disposition du prince de Conti pour passer en Pologne; maude que ce prince vieut d'être élu le 27 Juin par vingt-huit des trente-deux Palatinats; pense que la faction de l'électeur de Saxe se soumettra bientôt; prédit que cette élection ne fortifiera non seulement l'union entre sa couronne et celle de Suède, mais fera aussi entrer la Pologne en liaison étroite avec la Suède. Contrairement à ces prédictions il ordonne à son ambassadeur de garder provisoirement le silence sur ce sujet, puisqu'en attendant il a reçu de l'abbé de Polignac une lettre, contenant que les affaires sont fort brouillées en Pologne. 65.

25e Juillet 1697 à Meudon. — Le roi explique, pourquoi M. de Bonrepaux ne s'est pas interposé plus tôt de sa part, savoir lors du commencement de la guerre, entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, et pour quelles raisons il n'ordonne qu'à présent à ce ministre d'employer ses bons offices auprès de la cour de Danemarc, pour faire cesser les alarmes, et prie M. d'Avaux d'avertir la régence de Suède des ordres qu'il a donnés à M. de Bonrepaux et des motifs qui l'y ont conduit. . . . . 68.

A Marly le 1e Aoust 1697. — Le roi fait part à son ambassadeur des considérations qui devraient empêcher la Suède de recourir à la maison de Lunebourg dans les circonstances actuelles; prouve qu'il y va de l'intérêt des deux royaumes du Nord de s'unir l'un

à l'autre; dit que M. de Bonrepaux fera de nouvelles démarches auprès du roi de Danemarc, pour l'exhorter à la paix, et lui prescrit de ne se servir de la nouvelle lettre de créance qu'il lui envoie que lorsque la nécessité lui en paraîtra indispensable . . . . 70.

'A Marly le 8e Aoust 1697. — Le roi a vu avec plaisir que M. d'Avaux s'est employé pour faire choisir un homme bien intentionné qui assistera M. Bonde; expose les raisons qui doivent empêcher les régents de Suède de souhaiter que l'électeur de Saxe s'établisse sur le trône de Pologne; pense que l'ambassadeur ne négligera pas de faire usage de ces raisons, en cas que le prince de Conti se rende de nouveau en Pologne; lui recommande de tâcher d'établir, de concert avec M. de Bonrepaux, une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, bien qu'il désespère de la réussite de leurs efforts, et conclut en disant que le mariage du prince de Suède avec la princesse de Danemarc ne lui sera agréable qu'autant qu'il conviendra aux deux rois . . . . . 71.

'A Versailles le 15 Aoust 1697. — Le roi témoigne à l'ambassadeur son contentement des discours qu'il a prononcés lors de l'audience que le roi de Suède et la reine mère lui ont accordée, et de ce qu'il n'a pas fait naître d'incident à cause des carosses à deux chevaux seulement que les sénateurs lui ont envoyés; répète les ordres qu'il a donnés dans ses lettres précédentes au sujet de l'affaire du Holstein et de celle du mariage; lui commande d'éloigner par toutes les voies secrètes qu'il peut employer la nomination du S Olivenkrantz pour venir en qualité d'ambassadeur à la cour de France et le prie d'assurer, en cas que les tuteurs abordent cette question que le roi de France n'apportera aucun changement aux avantage commerciaux dont les Suédois ont toujours joui dans son royaume sans s'expliquer sur ce qui sera concédé aux Hollandais . . . 73.

'A Marly le 22e Aoust 1697. — Le roi comprend que les tuteurs de Suède ont désapprouvé la conduite, tenue par le comte Gabriel Oxenstiern par rapport à l'accommodement du différend, relatif aux envoyés, qu'ils ont avec l'empereur; mais il ne croit pas que la Suède obtienne de meilleures conditions; remet à la prudence de son ambassadeur de juger de ce qu'il aura à faire, pour prévenir de bonne heure tout ce qui pourrait altérer la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord; l'exhorte à se mettre autant que possible en rapport avec les régents de Suède et suppose que ses ambassa-

deurs en Hollande l'aient informé du temps auquel ils ont remis à M. Lillienrot la déclaration dont le roi lui a envoyé une copie. 75.

'A Marly le 28e Aoust 1697. — Le roi fait observer que le comte Bonde devra hâter son départ, s'il veut avoir part à la négociation, et que la démarche, faite par les alliés de délivrer leurs propositions à l'ambassadeur de Suède à la Haye, était parfaitement superflue. Il ne doute pas que M. d'Avaux ne profite des éclaircissements, donnés par M. de Bonrepaux, pour faire voir à la régence de Suède qu'il ne tient qu'à elle que la paix soit conservée dans le Nord. Il est prêt à faire entrer M. de Sparfwenfeldt à son service, pourvu qu'il n'attende pas tout de suite des récompenses. Il désire être instruit de tout ce qui se rapporte à la diète prochaine . . . 77.

'A Meudon le 5e 7bre 1697. — Il faut que M. d'Avaux s'efforce, de même que M. de Bonrepaux, de maintenir l'union entre les deux royaumes du Nord, encore qu'il paraisse tous les jours davantage qu'il y a entre eux une opposition naturelle. Le roi s'étonne que M. Palmquist reçoive des ordres de se plaindre du trouble qu'on prétend que les armateurs français apportent au commerce des Suédois, tandis que la régence de ce pays-ci est insensible à l'affront, fait par les Anglais au pavillon de Suède . , ... 79.

'A Marly le 12e 7bre 1697. — Selon l'opinion du roi il ne conviendrait pas que la Suède prêtât l'oreille à des propositions d'alliance de la part des alliés, tandis que la médiation pour la paix est entre les mains du roi de Suède. Il attendra l'effet de l'arrivée de M. Bonde à la Haye; tombe d'accord que M. d'Avaux ne doit pas disputer le rang aux princesses, quand il dîne chez le roi de Suède, et le prie de ne négliger aucune occasion qui puisse lui attirer des distinctions de la part de ce prince . . . . . 81.

'A Versailles le 19e 7bre 1697. — M. Bonde sera encore à temps à la Haye, pour y exercer les fonctions de médiateur. Le roi a informé ses plénipotentiaires de ce que M. d'Avaux lui a écrit au sujet de M. Fritz et a prolongé, sur la demande des alliés, le terme du 20 Septembre jusqu'au 20 Octobre . . . . . 82.

'A Fontainebleau le 27 7bre. — Il résulte tant de ce que M. d'Avaux rapporte, que de ce que M. de Bonrepaux écrit, que la bonne intelligence pourra se conserver entre les deux couronnes du Nord. Les

arguments, allégués par M. d'Avaux, peuvent lui servir, pour faire voir à la régence de Suède qu'elle ne doit tirer pour elle-même aucune conséquence des avantages qu'il accorde au commerce des Hollandais. Le roi aime à croire que les tuteurs de Suède, après s'être tant pressés de complimenter l'électeur de Saxe sur la prétendue élection à la couronne de Pologne, répareront cette démarche en observant du moins provisoirement une exacte neutralité. Dans un postscriptum il informe son ambassadeur de la conclusion de la paix avec l'Angleterre, l'Espagne et les États Généraux, ainsi que du terme de six semaines et de la trève qu'il a accordés à l'empereur. Enfin il lui ordonne de demander audience au roi de Suède, pour lui remettre la lettre ci-jointe et le féliciter de la gloire qu'il a acquise en procurant le rétablissement de la tranquillité publique. . . 83.

'A Fontainebleau le 3 Octobre 1697. — Le roi expose les raisons qui peuvent faire espérer que, malgré la défiance avec laquelle la Suède et le Danemarc s'observent mutuellement, la paix ne sera pas troublée et se persuade que la Suède fera preuve de neutralité dans l'affaire de Pologne, d'autant plus que le roi de Danemarc n'a apporté aucun obstacle au passage du prince de Conti. . . . . 85.

'A Fontainebleau le 10 Octobre 1697. — Monsieur d'Avaux a vu que, contrairement à ce qu'on pensait à Stockholm, les conférences de Ryswick ont conduit à la paix. Il est probable que l'empereur et l'empire suivront cet exemple. Conformément à la remarque judicieuse, faite récemment par cet ambassadeur sur la diminution du crédit de M. Oxenstiern, le roi croit que la Suède s'empressera davantage de rechercher son amitié. M. d'Avaux ne négligera aucune occasion pour faire savoir que le roi de France emploiera avec plaisir ses offices à conserver l'union entre les deux royaumes du Nord. 87.

'A Fontainebleau le 16e Octobre 1697. — Le roi tombe d'accord que la seule chose que l'on puisse faire est de prévenir de nouveaux sujets de mésintelligence entre les deux couronnes du Nord et trouve que la résolution, prise par les régents de Suède, de rappeler de Vienne le comte Gabriel Oxenstiern est une marque bien considérable de leur fermeté. M. d'Avaux peut être assuré qu'il ne fera aucun changement aux conditions, offertes à l'empereur. Quoique le roi ne se soit pas dissimulé que la régence de Suède a toujours souhaité que la ville de Strasbourg retournât à l'empire, il étoit également persuadé que les tuteurs ordonneraient à M. Lillienrot de ne point s'écarter du devoir de médiateur . . . . . 88.

'A Fontainebleau le 24 Octobre 1697. — Il aura été facile à M. d'Avaux de démontrer que les bonnes intentions du roi de France pour la paix ont été vérifiées par les effets. Les ratifications ont été échangées avec celles du roi d'Angleterre et des États Généraux; celles du roi d'Espagne suivront bientôt. L'ambassadeur apportera ses soins pour empêcher que les tuteurs de Suède ne donnent des preuves de partialité en faveur de l'électeur de Saxe. Le roi doute que les traités particuliers de la Suède avec la maison de Brunswick puissent contribuer au maintien de la tranquillité dans le Nord. 89.

'A Versaille le 31 Octobre 1697. — Les détails, rapportés par son ambassadeur au sujet des ordres qui ont été donnés à M. Lillienrot au sujet de Strasbourg, ne l'intéressent qu'autant qu'ils lui apprennent à connaître la partialité du comte Oxenstiern et les sentiments des autres tuteurs. Supposant que M. de Bonrepaux l'aura informé de l'inclination du roi de Danemarc à former des liaisons plus étroites avec la Suède, M. d'Avaux en aura sans doute fait usage, pour affermir la bonne intelligence entre ces deux couronnes. Enfin le roi lui commande de faire en sorte que les tuteurs de Suède inspirent aux Moscovites la persuasion que les Suédois ne souffriront pas que les Russes entrent dans la Pologne et d'appuyer de ses conseils celui qui viendra pour cet effet à Stockholm de la part du prince de Conti . . . . . 91.

'A Marly le 7e Novembre 1697. — Le roi explique, quel a été son but en déterminant le contenu des articles, relatifs à la religion, de la paix qu'on vient de conclure avec l'empereur, et s'étonne que les ambassadeurs de Suède, en concourant avec les ministres des princes protestants de l'empire pour s'opposer à ces articles, aient, pour ainsi dire, renoncé à leur qualité de médiateurs. Il espère que M. d'Avaux réussira à empêcher la régence de Suède à faire aucune démarche en faveur de l'électeur de Saxe . . . . . 93.

'A Versailles le 21 Novembre 1697. — Il suffira, sans qu'on fasse de nouveau traités, que l'ambassadeur confirme les bonnes dispositions qu'il trouve à la cour de Suède et qu'il a établies en partie dans l'esprit des tuteurs. Le roi croit que les différends du Holstein se termineront à l'amiable, et écrit qu'il est désormais inutile que M. d'Avaux se mêle du parti que le roi de Suède voudra prendre quant aux affaires de Pologne et qu'il peut disposer d'une certaine somme pour les fins qu'il sait . . . . . 94.

'A Marly le 28e Novembre 1697. — Le roi témoigne à son ambassadeur sa satisfaction de la harangue qu'il a faite au roi de Suède; lui envoie une instruction, tendant à l'éclaircir sur ses intentions par rapport à un nouveau traité qu'on pourrait faire avec la Suède; lui ordonne, avant de s'expliquer sur le contenu de cette pièce, de tâcher de découvrir ce que les tuteurs demanderont, et de lui mander ses propres vues sur ce qui devrait entrer dans un tel traité; lui fait part des ordres qu'il a donnés, afin d'empêcher que d'autres troupes que celles du roi de Suède ne prennent des quartiers d'hiver dans le duché des Deux-Ponts, et ne veut pas dissimuler sa surprise de ce que la régence de Suède, ayant recours à la France pour la conservation de ce duché, se plaigne en même temps des légers avantages, accordés à la religion catholique par le traité de paix . 96.

'A Versailles le 5 xbre 1697. — Le roi trouve que la nouvelle preuve, donnée par le comte Oxenstiern, de sa partialité pour l'électeur de Saxe ne mérite pas d'être relevée; n'est pas à même de lui donner des ordres précis, relatifs aux affaires de Pologne; regrette d'avoir été mal instruit par ses agents à l'égard de ces affaires-là; le renvoie à ce qu'il lui a prescrit dans sa dernière dépêche touchant les rapports de la Suède avec le Danemarc et au sujet du nouveau traité qu'on pourrait conclure avec la Suède, et fait observer que le voyage que M. Bonde va faire en Angleterre n'empêchera pas qu'il ne le reçoive avec plaisir, pourvu qu'il n'aille en Angleterre que pour reporter le collier de l'ordre de la jarretière et qu'il vienne ensuite en France, pour y résider, non pas pour faire un simple compliment. 98.

'A Marly le 19 Décembre 1697. — D'après le compte que son ambassadeur lui a rendu de la résolution, prise par la diète de Suède, de déclarer leur roi majeur, Sa Majesté croit avoir lieu de bien augurer des dispositions futures de ce roi; lui commande de déclarer à ce roi, lorsqu'il lui remettra la lettre, notifiant la célébration du mariage du duc de Bourgogne, combien l'empressement des officiers suédois à servir le prince de Conti a été agréable au roi de France, et de dire la même chose au maréchal Bielke; l'informe du cours qu'ont pris les affaires de Pologne et de sa résolution de ne s'y engager davantage; répète les instructions, données ci-devant au sujet du maintien de la bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, et ne juge pas à propos de remettre présentement au roi de Suède l'obligation de cinquante mille écus. 100.

À Marly le 9 Janvier 1698. — Ce que M. d'Avaux lui écrit pour faire connaître le caractère du roi de Suède augmente la bonne opinion qu'il avait déjà de ce prince. Pour ce qui regarde le vaisseau où M. Piper est intéressé, il ordonnera qu'on le favorise autant que la justice le permettra. Il fait partir l'abbé Bidal pour Hambourg, afin d'avancer l'accommodement du roi de Danemarc avec le duc de Holstein. Quant au mariage du roi de Suède, il se réfère aux ordres qu'il lui a signifiés dans ses lettres précédentes . . . 103.

À Versailles le 26e Décembre 1697. — Le roi avertit son ambassadeur qu'il n'y a plus de contestation au sujet de la clause, insérée en faveur de la religion catholique dans le traité de Ryswick; réitère l'expression de sa gratitude pour les secours, donnés au prince de Conti, et le prie de ne point s'inquiéter du sort des chiffres et des papiers de l'abbé de Polignac qui sont dans une entière sûreté. 104.

À Versailles le 23e Janvier 1698. — Ayant pris note de ce que M. d'Avaux lui a rapporté de nouveau touchant de nouvelles marques de la fermeté du roi de Suède, il s'assure que son ambassadeur n'omettra rien, pour faire en sorte que ce roi se pénètre de la persuasion qu'il est de son intérêt de ménager la France, et lui enjoint, tant de faire comprendre que le roi de France ne se relâchera jamais sur ce qui a été statué à l'égard des églises catholiques, situées dans les lieux réunis, que d'insister auprès du roi de Suède à faire cesser la contravention, apportée à l'exécution du quatrième article du traité de Ryswick dans quelques endroits du duché des Deux-Ponts. 105.

À Versailles le 30e Janvier 1698. — Le roi envoie à son ambassadeur un projet du préambule et des principaux articles du traité qui sera conclu avec la Suède, auquel il n'est pourtant pas obligé de se conformer littéralement, et énumère quelques points, par rapport auxquels il faut surtout qu'il évite de l'engager. Puis il lui ordonne de ne rien dire qui puisse faire espérer que le roi de France veuille conclure aussi un traité de commerce; de lui communiquer les articles qu'on pourra lui proposer, s'ils diffèrent beaucoup du projet; de ne pas s'opposer à l'emploi de la langue latine pour le traité d'alliance; de dire au comte Bielke, en cas qu'il soit nommé ambassadeur à la cour de France, que ce choix plaira au roi, et de ne pas faire difficulté de traiter la duchesse de Holstein d'Altesse royale. — Enfin il déclare approuver la manière dont M. d'Avaux veut user, pour faire la première ouverture du traité, et la réponse qu'il a faite

à M. Bielke sur le changement des rentes, établies sur l'hôtel de ville de Paris . . . . . 107.

Projet de traitté à faire entre sa Majesté et le roy de Suède. 110.

'A Versailles 13e Février 1698. — Le roi est bien aise qu'on commence à presser son ambassadeur de faire des propositions d'alliance; l'avertit que dans le traité il ne doit pas être fait mention de subsides, ni du paiement de ceux que la couronne de Suède prétend; le prie d'insinuer qu'il n'y a rien de vrai au dire qu'il veut détruire la religion protestante et recommencer la guerre, après avoir séparé les alliés; réfute ces „on dit" en expliquant ses intentions, et lui fait savoir qu'il a récompensé le comte Bielke et qu'il approuve la réponse, faite par M. d'Avaux au baron Juel . . . . . 113.

'A Versailles le 18e Février 1698. — Le roi ordonne à son ambassadeur de ne pas faire paraître qu'il désire quelque changement à l'égard de ceux qui ont eu jusqu'à présent le plus de part au gouvernement de Suède, quoiqu'un pareil changement ne puisse qu'être favorable à ses intérêts; répète la promesse qui regarde le vaisseau de M. Piper; approuve le don de cinq cents écus qu'il a fait et son dessein de gratifier son secrétaire de treize cents livres, et lui ordonne de ne pas traverser la proposition de M. Juel pour la sûreté de la Mer Baltique, mais de tâcher d'éloigner, autant qu'il lui sera possible, le succès d'une autre proposition du même envoyé qui concerne les mesures que les deux rois du Nord pourraient prendre pour le maintien de leur religion. — Dans un postscriptum il l'informe de ce que le comte Portland lui a dit dans une audience de la part du roi d'Angleterre . . . . . 115.

'A Versailles le 27e Février 1698. — Le roi ne peut croire que la prétention absurde de M. Staremberg retarde l'accommodement du différend entre la cour de Vienne et celle de Suède qui semblait être terminée; prescrit à M. d'Avaux de représenter fortement au baron Juel qu'il aurait sujet de se plaindre, si cet envoyé insistait sur la proposition de prendre des mesures, contraires au quatrième article du traité de Ryswick, et de faire connaître dans toutes les occasions qui s'en présenteront que les princes protestants n'ont rien à craindre de sa part pour leur religion, et approuve la manière dont il a parlé dans la conférence qui s'est tenue au sujet des démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein et le renvoi de l'argent du duc de Holstein à l'abbé Bidal. Quant à l'affaire de Veldentz et de la

Petite Pierre, il mande à son ambassadeur que l'électeur Palatin, sur son admonition, a fait retirer ses troupes de ces pays-là. La proposition, faite par M. d'Avaux, d'envoyer à Stockholm un aumônier qui y demeurera toujours pour desservir la chapelle des ambassadeurs de France lui plaît, et il s'en occupera au plus tôt. Afin d'avoir des prêtres jusqu'à l'arrivée d'un tel aumônier l'ambassadeur pourra s'adresser à M. Bidal . . . . . 117.

'A Marly le 6 Mars 1698. — Le roi accuse la réception du projet, dressé par son ambassadeur, d'un traité à faire avec la Suède; remet à sa prudence le choix du temps et de la manière la plus convenable pour parler de l'alliance, en lui rappelant toutefois qu'il y a en quelque façon urgence; lui demande un éclaircissement, relatif au vaisseau de M. Piper; désire être instruit des détails qui pourront faire connaître le caractère et les inclinations du roi de Suède et ne lui recommande pas de chercher l'occasion de se trouver avec le duc de Holstein . . . . . 121.

'A Versailles le 13 Mars 1698. — Le roi approuve ce que son ambassadeur a dit au baron Juel touchant la proposition de cet envoyé qui regarde la mer Baltique et répète les ordres qu'il lui a donnés ci-devant au sujet de ses intentions par rapport aux démêlés du Holstein, au quatrième article de la paix de Ryswick et aux bruits sur un armement de sa flotte qu'on supposait à tort qu'il faisait faire dans ses ports. . . . . 122.

'A Marly le 20e Mars 1698. — Le roi approuve la manière dont M. d'Avaux a fait l'ouverture du rétablissement des anciennes alliances entre la Suède et la France; trouve qu'il est indifférent d'exprimer, oui ou non, dans le traité ceux de Ryswick; lui explique ses intentions touchant les termes, énonçant le but du traité, et lui prescrit de ne rien omettre pour dissiper les alarmes qu'on tâche d'inspirer aux princes protestants sur le quatrième article du traité de Ryswick . . 124.

'A Versaille le 27 Mars 1698. — Le roi témoigne son contentement du discours que son ambassadeur a tenu aux ministres du roi de Suède et de ce qu'il n'a pas encore remis à M. Piper le projet d'alliance; réitère un des ordres, marqués dans sa dernière dépêche; lui envoie un nouveau pouvoir et ne croit pas que les deux secrets dont on a parlé à M. d'Avaux soient d'aucune importance. . 126.

Appendice. Relation de la cour et de l'armée de Suède en Courlande et en Livonie. . . . . 128.

NOTES ADDITIONNELLES.

I, p. 29, *note* 1. Bonrepaux, ambassadeur de France en Danemarc, depuis 1697 en Hollande. Il avait été longtemps employé dans les bureaux de la marine, où il eut la confiance de Colbert et de Seignelay. Voir *Actes et mémoires des Négoc. de la paix de Ryswick*, seconde édit., 1707, I, p. 52, 56; Hippeau, *Avénement des Bourbons au trône d'Espagne*, correspondance inédite du marquis d'Harcourt, etc., 1875, II, p. 105, *note* 1.

I, p. 39, *note* 2. Voir encore *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Hollande*, I, p. 178.

I, p. 56. Voir sur la défense de voir la princesse d'Orange, *Ibid.*, I, p. 260, 261.

I, p. 91. Dans ses „Négociat. en Holl.," IV, p. 366; V, p. 1, M. d'Avaux nomme M. Canderstain „M. Cantenstern."

I, p. 142, *ligne* 2. Il faudra lire „Palmquist" au lieu de „Patinquest."

II, p. 131, *note* 1. M. Heigel, *die Wittelsbacher in Schweden*, München, 1881, p. 27, s'accorde avec Voltaire: „Seine Abneigung gegen das Französische war nicht zu überwinden; er war sein Leben lang nicht zu bewegen, einen französischen Brief zu schreiben." Il cite pour garant, p. 57, Arndt, *Schwedische Geschichte unter Gustav dem Dritten*, p. 78.

II, p. 219, *note* 1. Ajoutez: Il est plus probable que ce sera le comte Rébenac qui séjourna à Berlin, en qualité d'ambassadeur de France, depuis le mois d'Avril 1680. Voir H. Peter, *Urkunden*

und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg, Auswärtige Acten, II (Niederlande), Berlin, 1866, p. 552, 568, 643 et suiv.

II, p, 312, *note* 1. Reventlow (Revenclauw), Conrad, chancelier de Danemarc. Voir H. Peter, l. l., p. 786 et la table des noms de personnes, i. v. Voir aussi plus haut I, p. 22.

II, p. 373, *note* 1. Voir encore Hippeau, *Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, Correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, etc., 1875, I, p. 42.

II, p. 381, *note* 2. M. Heigel, *die Wittelsbacher in Schweden*, München, 1881, p. 28, a autre chose que ce que mande M. d'Avaux: „Bei der Krönung in Upsala entriss er dem Erzbischof die Krone und setzte sie, den Prälaten mit stolzem Blicke messend, sich selbst auf's Haupt." Il ne dit pas sur qui il s'appuie; mais *l'histoire de Charles* XII de Voltaire, voir ci-dessus II, p. 382, *note* 1, que M. Heigel qualific, p. 23 et 27, de roman contient la même chose, Amsterdam, 1732, p. 17, 18. — Je ne sais non plus, si M. Heigel ne se trompe en racontant que le couronnement se fit à Upsal, non pas à Stockholm.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

Abenssur, II, p. 387.
Adlerflyct, III (1), p. 60.
Aguerre, d', II, p. 260.
Albano, III (1), p. 46, 47, 48, 59.
Albergue, maréchal d', II, p. 144.
Alfeldt, III (1), p. 121.
Alleurs, III (1), p. 334, 335.
Almonde, Philippe d', II, p. 248.
Asfelt, baron d', I, p. 51, 72, 80, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 107, 109, 116, 126, 128, 129, 140, 143, 145, 146, 152, 200, 201, 209, 219, 224, 227, 228, 234, 235, 284, 300, 301, 312, 313, 316, 317, 339, 345, 370, 379, 385, 426, 427, 428, 429, 430, 447, 448.
II, p. 153, 154.
Asfelt, abbé d', I, p. 428.
Asfert, comte d', I, p. 47, 48, 50, 62, 72, 82, 86, 87, 88, 97, 106, 107, 109, 110, 120, 125, 127, 128, 131, 133, 140, 155, 156, 157, 185, 208, 209, 212, 218, 220, 221, 222, 223, 227, 233, 234, 240, 241, 243, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 263, 303, 308, 309, 320, 360, 365, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 376, 378, 379, 420, 421, 438, 439, 448, 449, 451, 471, 477, 478, 479, 482, 483, 487, 492, 493, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 509, 517, 518, 519, 520, 525, 526, 527, 528, 533, 536, 544, 545, 546, 547, 550, 551, 553, 558, 561, 562, 575, 577, 582, 583.
II, p. 58.

Asfert, comtesse d', I, p. 205, 208.

Asfert, comte d', fils, I, p. 127, 131, 133, 220, 255, 479, 503, 525, 545, 546, 553; II, p. 366.

Avaux, comte d', I, p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 65, 125, 156, 214, 216, 245, 251, 253, 254, 263, 266, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 287, 303, 304, 314, 315, 319, 320, 348, 351, 359, 392, 400, 402, 404, 405, 406, 414, 424, 428, 440, 441, 444, 447, 450, 451, 457, 458, 469, 470, 474, 477, 478, 485, 488, 491, 499, 502, 504, 507, 508, 520, 526, 528, 534, 536, 541, 557, 585.

II, p. 6, 41, 50, 54, 65, 70, 72, 81, 86, 114, 118, 131, 135, 138, 141, 142, 146, 151, 153, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 186, 189, 194, 195, 210, 213, 214, 215, 216, 222, 224, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 237, 240, 241, 244, 245, 248, 249, 257, 258, 259, 260, 266, 268, 271, 274, 275, 285, 287, 288, 289, 293, 295, 296, 297, 301, 302, 303, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 338, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 354, 355, 360, 362, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 374, 377, 378, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387.

III (1), p. 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 61, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 197, 198, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 249, 250, 254, 255, 256, 259, 260, 261, 262, 265, 266, 270, 272,

276, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 320, 321, 322, 327, 328, 329, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 387, 391, 392, 396, 397, 398, 399, 401, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411.

III (2), p. 16, 24, 34, 40, 41, 43, 45, 52, 54, 55, 61, 62, 63, 65, 66, 69, 71, 73, 79, 82, 85, 87, 88, 92, 93, 95, 96, 97, 100, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127.

Bade-Dourlac, princes de, I, p. 301.

III (1), p. 19.

Bade, prince de, I, p. 37, 449, 475, 582.

II, p. 98, 144, 146, 152.

Bade-Dourlac, princesse de, III (1), p. 39.

Baluze, I, p. 325.

Bamberg, évêque de, I, p. 24, 37.

Banieres, I, p. 107, 116, 141, 144, 379.

Bannier, II, p. 366.

Barbezieux, I, p. 120, 532.

III (1), p. 212.

Barre, III (1), p. 244.

Bart, I, p. 19.

II, p. 283, 363, 364.

Bartoldy, III (1), p. 76.

Bavière, électeur de, I, p. 414, 463, 473, 475, 497, 509, 559, 571.

II, p. 63, 98.

III (1), p. 207.

III (2), p. 6, 7.

Bayreuth, marquis de, I, p. 24.

Bekendt, III (1), p. 65.
Bent, comte, I, p. 560.
Bentinck, II, p. 250, 259.
III (1), p. 130.
III (2), p. 117.
Bergenheim ou Berquenhielm, I, p. 113, 326.
III (1), p. 66, 111.
Bergheim, de, III (1), p. 70.
Bergenhilm, III (1), 66, 163, 190, 203, 204, 233, 234, 249, 380, 392, 398, 404.
Bernard, II, p. 28, 147, 183, 184, 373, 388.
III (1), p. 42.
III (2), 96.
Bernard, autre personne, II, p. 167.
Beveren, duchesse de, III (1), p. 155, 156.
Bethunes, de, I, p. 1, 2, 7, 8, 9, 10, 28, 46, 47, 51, 52, 55, 56, 57, 60, 61, 68, 71, 74, 80, 85, 86, 90, 99, 100, 101, 103, 109, 116, 119, 120, 121, 122, 125, 167, 213, 214, 244, 427.
II, p. 104, 199.
III (1), p. 118.
Bidal, I, p. 538.
II, p. 387.
III (1), p. 56, 146, 239.
III (2), p. 103, 119, 120.
Bielke, comte de, I, p. 11, 39, 51, 52, 57, 62, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 89, 95, 97, 106, 110, 126, 139, 184, 200, 254, 310, 316, 344, 374, 377, 407, 415, 417, 420, 426, 428, 429, 488, 536, 537, 538, 539, 542, 548.
II, p. 5, 6, 12, 20, 24, 25, 46, 58, 62, 68, 83, 88, 90, 92, 93, 107, 108, 126, 132, 141, 142, 143, 151, 155, 173, 200, 229, 339, 353, 355, 366.
III (1), p. 4, 10, 26, 31, 33, 37, 49, 65, 67, 69, 78, 94, 109, 110, 116, 128, 155, 191, 193, 194, 204, 230, 235, 237, 238, 254, 255, 265, 284, 306, 307, 324, 332, 333, 334, 339, 340, 341, 383, 409.

III (2), p. 14, 17, 41, 51, 64, 102, 109, 115, 125.
Bielke, fils du comte, I, p. 427, 428, 430, 537, 538.
II, p. 88, 98.
III (1), p. 194, 334.
Bielke, fille du comte, III (1), p, 194, 334.
Bielke, cousin du comte, I, p. 417, 429, 430.
III (1), p. 31, 127, 128.
Biörnklo, I, p. 205.
Birkenfeld, prince de, I, p. 27, 532, 565.
II, p. 51.
III (1), p. 62.
III (2), p. 38.
Blondel, I, p. 22.
Bohl, I, p. 429, 430, 538.
Boisseuil ou Bonneuil, I, p. 142, 417, 425.
Bonde, comte, II, p. 8, 24, 29, 42, 60, 63, 73, 78, 87, 107, 132, 141, 142, 143, 149, 150, 151, 155, 156, 172, 180, 181, 200, 201, 202, 217, 218, 236, 249, 250, 254, 258, 259, 260, 310, 311, 323, 339, 352, 353.
III (1), p. 10, 65, 207, 235, 236, 237, 253, 338.
III (2), p. 59, 62, 72, 78, 81, 82, 94, 99, 100.
Bonde, Madame, II, p. 156, 201, 202.
Bonde, autre personne, III (1), p. 70.
Bonrepaux, I, p. 29, 30, 32, 33, 34, 35, 160, 181, 197, 214, 234, 258, 286, 290, 291, 301, 308, 314, 321, 330, 337, 344, 352, 362, 383, 384, 387, 395, 423, 446, 509, 529, 541, 569, 575, 576.
II, p. 31, 37, 56, 58, 66, 70, 72, 78, 79, 110, 123, 138, 158, 173, 174, 177, 187, 189, 190, 194, 205, 214, 240, 243, 245, 246, 247, 270, 272, 278, 279, 280, 312, 313, 351, 353, 354.
III (1), p. 24, 32, 53, 54, 92, 99, 122, 128, 135, 207, 244, 261, 383.
III (2), p. 32, 35, 47, 58, 59, 68, 69, 71, 72, 73, 76, 78, 80, 84, 92.
Boole, I, p. 407.

Boreel, Jacques, II, p. 60.
III (2), p. 30, 39.
Bort, III (1), p. 91, 100, 128, 142.
Boufflers, II, p. 250.
Bouillon, cardinal de, III (1), p. 307.
Boulard, I, p. 43, 229, 236.
II, p. 28, 147, 184.
III (2), p. 65.
Boulau, I, p. 212.
Bourgogne, duc de, III (1), p. 29, 30, 35, 60.
Boze, II, p. 279, 291, 292, 296, 300, 301, 302, 304, 313, 314, 336, 337, 378.
III (1), p. 10, 11, 26, 31, 39, 80.
Brahé, Ticho, II, p. 17.
Brahé, comte, III (1), p. 65, 306.
Brahé, comtesse, II, p. 159.
III (1), p. 194.
Brandebourg, électeur de, I, p. 12, 226, 227, 272, 321, 549.
II, p. 3, 20, 21, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 35, 46, 51, 52, 55, 56, 62, 71, 74, 82, 88, 98, 99, 100, 102, 110, 114, 133, 144, 145, 146, 152, 173, 204, 206, 212, 213, 226, 227, 230, 273, 274, 278, 292, 301.
III (1), p. 39, 106, 107, 121, 196, 205, 224, 237, 333, 334, 335, 337, 340, 341, 348, 383.
III (2), p. 2, 5, 7, 8, 10, 13, 16, 17, 18, 19, 39, 41, 64, 72.
Brederode, Mademoiselle de, I, p. 56.
Brunswick, Maximilien de, III (1), p. 263, 264.
Brunswick, ducs de, III (2), p. 7, 10, 11, 12, 70.
Bye, de, I, p. 554.

Callières, de, II, p. 15, 48, 50, 60, 61, 119.
III (1), p. 60.
III, (2), p. 30, 31, 39,
Canderstain, I, p. 91, 212, 226.
II, p. 88, 89, 147, 253.

III (2), 48.
Capronius ou Carpsonius, II, p. 237, 252.
Carlö, de, III (1), p. 70.
Catinat, maréchal de, I, p. 415, 487.
Caunitz, comte de, II, p. 78.
III (1), p. 265.
Chamilly, de, III (1), p. 225, 401.
Chamois, de, III (1), p. 404.
Charles Louis, électeur Palatin, I, p. 261.
Charles, électeur Palatin, I, p. 261.
Charles II, roi d'Angleterre, III (2), p. 3, 9, 18.
Charles-quint, I, p. 230, 231.
Châteauneuf, abbé de, II, p. 266, 273, 353, 365.
III (1), p. 26, 32.
Chauvet, I, p. 232.
Chupin, I, p. 572.
Clincromstrom, II, p. 224, 225, 226, 227.
III (1), p. 40, 51, 99, 109, 166, 238, 265, 296, 323, 324, 337.
Colbert Croissi, I, p. 37, 38, 41, 45, 50, 53, 74, 92, 113, 158, 194, 200, 209, 256, 301, 345, 452, 454, 524, 532, 535, 575, 580.
Colbert Croissi, Madame de, I, p. 56, 452, 454.
Cologne, électeur de, I, p. 24.
III (2), p. 6.
Conti, prince de, II, p. 4, 36, 37, 53, 63, 97, 111, 117, 144, 146, 182, 212, 237, 238, 264, 266, 273, 274, 279, 283, 284, 285, 291, 296, 300, 301, 302, 304, 306, 307, 314, 322, 336, 337, 347, 350, 351, 352, 353, 355, 362, 363, 364, 366, 370, 377, 378, 387.
III (1), p. 25, 31, 35, 52.
III (2), 66, 67, 72, 84, 86, 90, 93, 94, 96, 99, 101, 102, 104, 115.
Copleau ou Coppeau, II, p. 52, 56, 226.
III (1), p. 76.
Cossander, III (1), p. 66.

Courtin, III (1), p. 20.
III (2), p. 4.
Crasset, II, p. 177.
Crécy, II, p. 108.
III (1), p. 60, 61.
Créqui, maréchal de, III (2), p. 13.
Creuh, III (1), p. 68.
Cromelin, I, p. 481.
Cronchiort, III (1), p. 69.
Cronielm, Gustave et Salomon, I, p. 289.
II, p. 69, 81, 131, 160, 161, 162, 169, 325, 341, 349.
III (1), p. 50, 67, 81, 244.
Cronielm, baron, III (1), p. 244.
Cronstrom, I, p. 425, 426.
III (1), p. 29, 96, 157.
Crous, I, p. 92.
Cujavie, évêque de, III (1), p. 226.
III (2), p. 67.
Curlande, duc de, II, p. 144.

Dahlberg, Erick, II, p. 92.
Dalberg, comte, III (1), p. 65, 67.
Daltem, comte, III (1), p. 384.
Danemarc, roi de, I, p. 12, 23, 31, 73, 87, 88, 100, 115, 128, 140, 148, 150, 151, 160, 167, 183, 185, 186, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 203, 208, 210, 220, 221, 226, 233, 234, 238, 240, 244, 246, 248, 255, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 279, 280, 285, 286, 290, 292, 302, 303, 308, 313, 320, 321, 324, 327, 330, 331, 334, 335, 336, 338, 344, 351, 352, 361, 362, 365, 371, 372, 373, 383, 400, 423, 467, 474, 475, 482, 521, 529, 535, 541, 561, 569, 575, 580, 584, 585.
II, p. 2, 6, 15, 16, 17, 29, 30, 31, 34, 35, 37, 51, 52, 53, 56, 58, 62, 65, 66, 67, 70, 71, 78, 85, 95, 112, 114, 122, 130, 137, 138, 158, 166, 173, 177, 178, 179, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 197, 203, 204, 205, 206,

208, 209, 213, 214, 227, 228, 243, 244, 245, 246, 247, 253, 261, 269, 270, 271, 272, 278, 279, 280, 284, 285, 291, 292, 296, 301, 303, 312, 313, 321, 322, 337, 346, 353, 365, 368, 369, 374, 375, 377, 386.

III (1), p. 7, 8, 9, 12, 13, 14, 24, 33, 53, 54, 55, 77, 78, 82, 90, 91, 98, 99, 100, 108, 126, 127, 128, 136, 137, 138, 142, 166, 193, 199, 205, 207, 208, 238, 250, 255, 263, 264, 277, 285, 289, 295, 308, 323, 329, 332, 335, 337, 338, 344, 347, 364, 382, 405.

III (2), p. 2, 7, 8, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 23, 26, 27, 28, 32, 35, 43, 47, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 66, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 78, 79, 80, 84, 86, 88, 91, 92, 95, 99, 102, 103, 104, 116, 119, 122.

Danemarc, princes de, I, p, 395, 471.

II, p. 213.

III (1), p. 108.

Danemarc, princesse de, I, p. 395.

II, p. 58, 72, 79, 122, 125, 205, 213, 249, 353, 365, 386.

III (1), p. 108.

III (2), p. 35, 43, 73, 102.

Danckelmann, II, p. 5, 55.

Dankesenne, III (1), p. 76.

Dargenson, II, p. 154.

Deck, II, p. 224, 225, 226, 227.

III (1), p. 40, 51, 99.

Dona, comte, II, p. 150, 264.

III (1), p. 11, 39.

Donaw, comte de, III (1), p. 52, 76, 151, 189, 193, 196, 197, 225, 237, 243, 363, 383, 384.

Douglas, Gustave, III (1), p. 68.

Duplessis, I, p. 425.

Dykvelt, I, p. 156, 514, 535, 558.

II, p. 30, 60, 219.

III (2), p. 30.

Eeldierna, III (1), p. 65.
Ehrenskioldh, III (1), p. 68.
Ehrenstolpe, II, p. 238.
Eichstädt, évêque d', I, p. 37.
l'électeur, Palatin, II, p. 333.
III (1), p. 52, 55, 60, 61, 63, 103, 119, 148, 206, 222, 234, 235, 272, 284.
III (2), p. 119, 120.
Esledstierna, III (1), p. 68.
Espagne, roi d', Charles II, I, p. 77, 162, 190, 306, 334, 363, 389, 399, 408, 411, 414, 420, 425, 440, 462, 463, 468, 473, 496, 567.
II, p. 59.
III (1), p. 121, 122, 225, 236, 375.
III (2), p. 9, 11, 60, 84, 85, 90.
Espagne, la feue reine d', Marie Thérèse, I, p. 413.
II, p. 90.
Eysenheim, II, p. 151, 156.

Fabricius, II, p. 46, 53, 67.
Fagerskioldh, III (1), p. 68.
Falkemberg, Gabriel, II, p. 107.
Falkenberg, comte, I, p. 280.
III (1), p. 65, 67, 112, 145, 354.
Fansen, Fabian, III (1), p. 67.
Fastram, III (1), p. 139.
Faure, Jean, I, p. 583.
Fayenne (Fesne), de, I, p. 142, 417, 425.
Fehrman, III (1), p. 165.
Ferdinand II, I, p. 230.
Frédéric Auguste, roi de Pologne, II, p. 264, 273, 284, 291, 296, 300, 301, 304, 305, 313, 314, 336, 337, 351, 377, 378.
III (1), p. 26, 31, 39, 226, 328, 335, 337, 338.
III (2), p. 67, 84, 102.

Feuquières, marquis de, I, p. 452, 454.
II, p. 87, 169, 170.
III (1), p. 82.
III (2), p. 6, 8, 12, 17.
Fleming, III (1), p, 65, 67.
Flemming, II, p. 206.
Friesendorf, de, II, p. 108, 180, 181, 201, 260.
III (1), p. 60, 305.
Frischement (Friehman, Fieshmen), I, p. 356, 364, 434, 442, 587.
Frits, Christian, II, p. 179, 180, 181, 195, 201, 202, 230, 249, 254, 259, 260.
III (2), p. 82.
Frohih, III (1), p. 68.
Fungel, III (1), p. 65, 68.
Furstenberg, comte de, II, p. 206.

Gardie, comte Magnus de la, III (1), p. 25.
III (2), p. 6.
Gardie, comte de la, III (1), p. 65.
Gardie, comte de, I, p. 189.
Gardie, comte Julino de la, III (1), p. 67.
Gardie, comtesse de, I, p. 50, 59.
II, p. 80, 143, 149, 158, 229.
III (1), p. 321, 322.
Gardie, fille de la comtesse de, II, p. 228, 354, 355.
Gillenbourg, Gustave III (1), p. 66.
Goës, baron ou comte de, II, p. 254, 261.
Goeurtz, I, p. 124, 132, 138, 140, 145, 146, 148, 156, 158, 159, 166, 187, 188, 199, 207, 218, 223, 237, 238, 240, 241, 243, 255, 256, 329, 330, 344, 347, 369, 372, 374, 383, 535.
Golstorff, III (1), p. 246.
Grammont, de, I, p. 292.
Grand, le, I, p. 142.

Gripenhielm, III (1), p. 68.
Grönberg, II, p. 46, 94, 174, 309.
III (1), p. 34, 141, 264.
Groot, de, III (1), p. 197, 264.
Grothouse, II, p. 20.
Guldenbourg, III (1), p. 65.
Guldenlew, comte de, II, p. 39.
Guldenleu, III (1), p. 99, 100, 102.
Guldenstiern, I, p. 140.
Guldenstiern, Christophle, II, p. 85, 92, 107, 140, 141, 156, 180, 201, 210, 211, 229, 239, 249, 284, 328, 343, 344, 383.
III (1), p. 64, 363.
Guldenstiern, Charles, II, p. 107.
III (1), p. 65.
Guldenstiern, Jean, II, p. 169.
Guldenstiern, George, III (1), p. 65.
Guldenstolpe, comte de, I, p. 11, 28, 29, 38, 45, 52. 53, 57, 60, 62, 63, 82, 86, 87, 89, 90, 98, 107, 123, 126, 139, 150, 151, 166, 183, 201, 205, 207, 222, 223, 224, 225, 233, 238, 243, 281, 309, 316, 320, 328, 336, 337, 339, 340, 343, 344, 347, 351, 355, 360, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 378, 379, 388, 396, 435, 447, 448, 491, 492, 493, 501, 502, 503, 505, 509, 518, 519, 524, 536, 545, 546, 547, 548.
II, p. 9, 23, 35, 61, 85, 92, 96, 97, 107, 120, 125, 129, 131, 141, 167, 168, 180, 181, 187, 188, 189, 191, 197, 198, 209, 210, 216, 217, 218, 220, 229, 236, 249, 258, 269, 284, 285, 295, 296, 299, 302, 325, 328, 357, 360.
III (1), p. 3, 4, 8, 21, 31, 33, 37, 41, 49, 53, 64, 79, 89, 90, 94, 95, 96, 97, 102, 103, 105, 106, 107, 111, 125, 131, 145, 151, 159, 163, 164, 191, 196, 198, 204, 206, 208, 216, 217, 233, 238, 240, 244, 248, 249, 250, 254, 261, 262, 265, 280, 281, 282, 283, 304, 309, 324, 327, 328, 338, 339, 343, 344, 357, 358, 367, 375, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 392, 398, 401, 402, 404.
III (2), p. 16, 123.

Guldenstolpe, comtesse de, I, p. 501, 131.
III (1), 159, 368.
Gulembourg, II, p. 7, 124, 125, 317, 330.
III (1), p. 112.
Gustrau, feu duc de, II, p. 113.
Gustrau, duchesse de, II, p. 42, 66.
Gustrau, filles du duc de, II, p. 52, 66.

Halewijn, I, p. 366, 460.
Hamilton, comte, II, p. 58, 72.
Hammerstein, II, p. 205, 217.
Hannequin, II, p. 75.
Hanovre, duc de, I, p. 9, 18, 20, 24, 36, 38, 39, 45, 46, 60, 63, 73, 87, 123, 124, 125, 126, 132, 137, 146, 153, 154, 155, 164, 165, 166, 183, 186, 192, 199, 207, 208, 221, 222, 223, 230, 232, 234, 235, 238, 239, 240, 243, 247, 256, 267, 268, 280, 286, 302, 303, 320, 329, 330, 368, 369, 371, 372, 373, 384, 397, 436, 437, 440, 450, 502, 503, 513, 514, 527, 547, 549, 584, 588.
II, p. 75, 212, 267, 292.
III (1), p. 4, 197, 198, 205, 264, 295, 306, 324, 340.
III (2), p, 6, 7.
Hanovre, fille du feu duc de, II, p. 63.
Hansen, III (1), p. 332.
Hansson, Olof, II, p. 326, 377.
III (1), p. 42, 164.
Haren, de, I, p. 560, 571.
Harlay, de, II, p. 317, 322.
Hartsoeker, I, p. 558, 560.
Hauteville, chevalier de, II, p. 12.
Heeckeren, baron de, I, p. 66, 106, 109, 118, 124, 132, 138, 140, 145, 146, 148, 149, 156, 158, 159, 166, 187, 238, 255, 265, 288, 294, 296, 303, 333, 334, 351, 353, 361, 375, 389, 405, 420, 421, 424, 439, 461, 462, 480, 487, 500, 501, 502, 503, 517, 524, 535, 536, 544, 548, 553, 560, 574, 583, 588.

II, p. 22, 24, 29, 30, 41, 59, 63, 65, 73, 82, 88, 95, 96, 125, 141, 149, 155, 162, 168, 170, 178, 179, 185, 187, 191, 196, 210, 211, 217, 224, 236, 249, 250, 253, 254, 261, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 297, 298, 299, 300, 302, 306, 307, 311, 314, 318, 319, 320, 321, 325, 337, 338, 345, 363, 372, 377.

III (1), p. 23, 24, 40, 76, 98, 109, 122, 123, 125, 133, 164, 197, 202, 265, 294, 373.

III (2), p. 34, 81, 100.

Heemskerk, Conrad, II, p. 381.

III (1), p. 23.

Heidelberg, électeur de, I, p. 24.

Heinsius, I, p. 287, 294, 331, 463, 464, 497, 509, 514, 515, 522, 543, 544, 552, 574, 587.

II, p. 77, 219.

III (1), p. 164, 202, 207, 244, 343, 383, 403.

Helissant, I, p. 209, 213, 551, 582, 585.

Henri le grand, II, p. 109, 112.

Herdhielm, III (1), p. 66.

Herenschied, I, p. 265.

Hersol, III (1), p. 76.

Hesse-Cassel, landgrave de, I, p. 24, 37, 535.

III (1), p. 263.

Hildebrand, II, p. 181.

Hildebrant, I, p. 311.

II, p. 28.

Hinchult, d', III (1), p. 70.

Hoblad, III (1), p. 68.

Hoghouse, I, p. 120.

Hol ou Holp, I, p. 141, 142, 144, 417, 425.

Holstein-Gottorp, duc de, I, p. 154.

II, p. 3, 6, 15, 20, 21, 25, 29, 30, 31, 32, 38, 56, 85, 95, 102, 114, 137, 138, 157, 158, 166, 167, 173, 177, 178, 179, 185, 186, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 203, 206, 208, 209, 210, 213, 214, 215, 227, 228, 243, 244, 245,

246, 247, 253, 261, 269, 270, 271, 272, 278, 280, 281, 292, 303, 312, 313, 337, 353, 354, 365, 366, 369, 386.

III (1), p. 7, 8, 9, 12, 13, 14, 19, 25, 26, 32, 39, 51, 54, 55, 56, 57, 77, 82, 94, 98, 124, 125, 127, 129, 133, 147. 162, 193, 198, 203, 208, 216, 226, 227, 228, 229. 238, 239, 249, 250, 256, 257, 264, 270, 277, 284, 285, 288, 289, 293, 295, 296, 297, 288, 303, 305, 306, 308, 309, 322, 323, 324, 327, 329, 330, 331, 332, 334, 336, 340, 344, 347, 348, 353, 354, 369, 381, 384, 405, 406, 407, 410.

III (2), p. 9, 10, 23, 27, 32, 47, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 71, 74, 78, 80, 84, 86, 88, 91, 92, 95, 103, 119, 122, 123.

Holstein-Gottorp, prince de, I, p. 449, 464, 471.

Holstein-Gottorp, prince de, frère, I, p. 464.

II, p. 355, 365.

Holstein, duchesse de, II, p. 355, 365, 375, 386.

III (1), p. 10, 26, 39, 51, 109, 147, 156, 256, 322.

III (2), p. 110.

Holstein, princesses de, I, p. 377, 449.

II, p. 355, 369, 375, 386.

III (1), p 9, 25, 32, 51, 108, 109, 147, 156.

III (2), p. 102, 103.

Holstein-Pleun, duc de, I, p. 514.

Hop, I, p. 150, 270, 331, 362.

II, p. 236.

III (1), p. 122.

Horn, I, p. 129.

II, p. 211.

Horn, envoyé de Suède, I, p. 278, 297, 398, 404, 461, 468, 469, 498, 499, 516, 517, 518, 519, 527, 556, 582.

II, p. 85, 121.

Horn, Erick, I, p. 129.

Hortland, III (1), p. 70.

Huxelles, marquis de, III (1), p. 234, 235.

Imhof, I, p. 383, 384, 386, 397, 440, 442, 458, 486, 528, 539.
III (1), p. 33.
Indeschuldt, l', III (1), p. 66.
Inshult, d', III (1), p. 66.

Jablanouski, II, p. 63.
Jacques, prince, de Pologne, II, p. 2, 4, 5, 30, 36, 53, 54, 56, 57, 63, 64, 65, 88, 98, 111, 212, 238, 264, 296.
Jacques II, ancien roi d'Angleterre, I, p. 298, 299, 306, 307, 402, 413, 463, 466.
Jader, I, p. 244.
Jean Frédéric, électeur de Saxe, I, p. 231.
Jessen, von, II, p. 189.
III (1), p. 100, 128, 145.
Jesser, III (1), p. 91.
Joseph, roi des Romains, I, p. 63, 131, 132, 140, 144, 153, 163, 182, 210.
II, p. 58, 72, 122, 125.
III (1), p. 145.
III (2), p. 35.
Jourdan, I, p. 142, 144, 145, 200, 201, 209, 212, 227, 228, 229, 235, 284, 300, 301, 312, 313, 316, 339, 340, 345, 385.
Juel, I, p, 38, 49, 55, 73, 87, 88, 93, 100, 104, 118, 121, 128, 131, 140, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 159, 161, 166, 167, 183, 185, 186, 188, 192, 196, 197, 198, 203, 208, 210, 211, 214, 220, 221, 222, 225, 234, 237, 238, 239, 240, 248, 266, 267, 268, 269, 270, 280, 286, 302, 303, 308, 313, 327, 328, 330, 331, 334, 335, 336, 338, 341, 344, 346, 348, 351, 352, 353, 362, 371, 372, 373, 376, 382, 383, 384, 386, 387, 423.
II, p. 78, 386, 387.
III (1), p. 8, 9, 24, 25, 33, 34, 40, 41, 52, 53, 54, 55, 76, 77, 78, 90, 91, 92, 97, 98, 106, 107, 108, 121, 122, 123, 126, 127, 128, 130, 132, 142, 151, 193, 196, 197, 198, 208, 224, 225, 234, 239, 249, 253, 255, 256, 261,

263, 264, 305, 323, 329, 332, 338, 347, 348, 356, 363, 364, 365, 379, 380, 382, 403, 404, 405.
III (2), p. 115, 116, 118, 119, 123.

Kagastrow, comte de, II, p. 34, 95, 113, 120, 166, 211.
Kaunitz, comte de, I, p. 559.
Kaunitz, comtesse de, I, p. 559.
Kennig, II, p. 388.
Kinsky, comte de, I, p. 498, 499, 516, 517, 526, 527, 531, 556, 557, 573, 582.
II, p. 44.
III (1), p. 40, 265.
III (2), p. 27.
Klerck, Hano, III (1), p. 67.
Königseck, comte de, I, p. 559.
Königsmark, maréchal de, I, p. 58.
Königsmark, comte de, I, p. 58.

Lefort, II, p. 11, 82, 99, 111, 117, 132, 133, 144, 352.
Lely, comte de, I, p. 480, 484.
Lendengeld, III (1), p. 70.
Lente, de, III (1), p. 198.
Léopold I, empereur d'Allemagne, I, p. 4, 5, 7, 12, 24, 47, 48, 68, 69, 73, 74, 77, 78, 82, 84, 92, 96, 99, 101, 105, 106, 110, 134, 135, 136, 139, 143, 151, 161, 162, 164, 185, 187, 188, 189, 190, 197, 200, 222, 229, 230, 231, 232, 244, 248, 258, 259, 261, 262, 263, 267, 268, 276, 277, 278, 279, 280, 286, 290, 296, 297, 298, 299, 302, 306, 308, 321, 324, 328, 332, 333, 334, 337, 341, 352, 353, 358, 359, 364, 388, 389, 390, 391, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 413, 414, 420, 421, 432, 434, 435, 440, 442, 448, 456, 457, 461, 466, 469, 473, 475, 478, 479, 485, 486, 487, 488, 489, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 506, 509, 513, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 531, 534, 540, 549, 556, 557, 559, 567, 571, 573, 579, 582.

II, p. 2, 18, 33, 34, 35, 38, 39, 45, 46, 52, 58, 62, 67, 79, 85, 87, 98, 113, 120, 121, 130, 133, 137, 140, 150, 156, 185, 186, 193, 197, 198, 204, 206, 211, 212, 215, 224, 226, 227, 235, 238, 249, 251, 254, 259, 262, 283, 286, 288, 289, 306, 314, 318, 321, 338, 339, 346, 380, 387.

III (1), p. 2, 11, 23, 40, 44, 45, 46, 47, 51, 55, 57, 79, 99, 109, 122, 123, 127, 132, 141, 143, 144, 148, 149, 163, 165, 166, 186, 193, 198, 199, 207, 223, 225, 238, 239, 255, 262, 265, 286, 296, 306, 323, 329, 337, 339, 344, 375, 384, 406.

III (2), p. 2, 5, 7, 10, 11, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 30, 33, 36, 37, 41, 46, 47, 49, 53, 54, 56, 58, 60, 67, 82, 85, 87, 89, 90, 92, 93, 118.

Leopold Louis, duc de Veldentz, III (1), p. 61, 62, 170, 178.

Lewenhaupt, comte Axel, II, p. 341, 347.

Lewenhaupt, Charles, II, p. 337, 347, 351, 363, 378.

Leyenklo, II, p. 217, 322.

Leyenouft, Charles, III (1), p. 148.

Leynkläs, III (1), p. 66.

Liedman, III (1), p. 66.

Liège, évêque de, I, p. 412.

Lillienrot, I, p. 11, 51, 83, 254, 287, 291, 292, 294, 297, 331, 365, 463, 464, 467, 473, 476, 482, 489, 490, 494, 497, 509, 514, 515, 522, 527, 530, 535, 543, 544, 552, 558, 569, 573, 574, 579, 581, 587.

II, p. 19, 23, 24, 29, 43, 44, 45, 48, 50, 60, 61, 64, 72, 77, 78, 89, 108, 113, 123, 141, 142, 150, 151, 166, 201, 202, 203, 218, 219, 220, 221, 230, 236, 239, 254, 255, 259, 260, 274, 275, 276, 277, 286, 287, 288, 290, 294, 295, 307, 310, 311, 317, 318, 322, 323, 329, 351, 352, 353, 362, 363, 385.

III (1), p. 40, 93, 95, 96, 109, 127, 145, 164, 202, 206, 207, 241, 244, 249, 253, 260, 261, 279, 294, 295, 305, 326, 330, 332, 339, 343, 354, 356, 358, 362, 363, 373, 375, 377, 378, 401, 402, 403.

III (2), p. 27, 28, 30, 31, 35, 36, 38, 39, 51, 59, 61, 77, 78, 81, 85, 89, 91, 94.

Lillienrot, Madame, III (1), p. 377.
Lillierot, III (1), p. 66.
Lindhielm, III (1), p. 69.
Lindhulm, III (1), p. 68.
Lindschöld, II, p. 357, 360.
Lira, Emanuel de, II, p, 346.
Lithefucht, III (1), p. 66.
Live, III (1), p. 70, 71.
Loghusen, III (1), p. 67.
Lorges, maréchal de, I, p. 203, 256.
Lorraine, duc de, I, p. 261, 262, 401, 403, 404, 412, 413, 496.
Louis XIV, roi de France, I, p. 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 26, 28, 29, 35, 40, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 61, 64, 65, 69, 70, 74, 84, 88, 91, 93, 99, 100, 103, 113, 116, 117, 119, 120, 122, 124, 125, 133, 135, 136, 138, 142, 147, 148, 158, 160, 162, 186, 189, 190, 194, 197, 202, 206, 211, 213, 214, 215, 216, 244, 245, 251, 253, 255, 258, 259, 260, 261, 265, 274, 275, 277, 279, 283, 294, 295, 296, 298, 312, 314, 315, 318, 319, 322, 327, 329, 335, 337, 342, 348, 349, 353, 359, 361, 367, 378, 381, 384, 389, 391, 399, 401, 402, 404, 406, 408, 410, 411, 412, 413, 414, 416, 419, 420, 423, 425, 427, 428, 429, 430, 438, 443, 444, 453, 464, 468, 470, 473, 475, 482, 485, 488, 496, 506, 507, 509, 513, 519, 520, 521, 522, 523, 528, 533, 534, 538, 540, 541, 554, 556, 562, 563, 565, 571, 573, 577, 579, 585.
II, p. 5, 17, 18, 40, 44, 49, 50, 90, 91, 94, 102, 103, 104, 113, 115, 118, 137, 138, 140, 146, 153, 158, 172, 173, 175, 177, 183, 189, 193, 194, 195, 198, 199, 214, 221, 222, 223, 230, 231, 232, 233, 243, 250, 251, 257, 259, 260, 262, 263, 267, 273, 275, 276, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 295, 303, 308, 310, 315, 317, 318, 319, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 338, 339, 346, 349, 352, 353, 356, 357, 360, 361, 367, 368, 370, 380, 385.

III (1), p. 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 93, 96, 98, 100, 102, 103, 104, 106, 107, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 123, 124, 129, 131, 134, 139, 142, 143, 147, 148, 149, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 193, 195, 196, 198, 204, 205, 206, 207, 208, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 229, 231, 233, 234, 238, 239, 240, 242, 246, 251, 256, 259, 262, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 294, 295, 299, 300, 304, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 321, 326, 328, 329, 332, 334, 338, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 355, 357, 359, 361, 362, 364, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 375, 376, 378, 379, 381, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 401, 404, 407, 408, 409, 410.

III (2), p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 35, 36, 40, 42, 44, 52, 54, 55, 60, 61, 62, 65, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 81, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 127.

Louis de France, le dauphin, I, p. 234, 258, 263, 303, 308, 449, 473, 475, 509, 571.

III (1), p. 375.

Louvois, I, p. 429.

Lubomirski, II, p. 98, 387.

Luxdorph, I, p. 118, 119, 120, 129, 150, 383, 390, 440, 471, 517, 518, 524, 528, 536, 549, 561, 575, 576, 577, 583, 584, 585.

II, p. 9, 16, 38, 39, 51, 52, 55, 65, 66, 69, 71, 108, 110, 141, 153, 157, 166, 178, 182, 190, 195, 208, 213, 214, 215, 217, 223, 242, 278.

III (1), p. 76, 97, 100.
III (2), p. 74.
Luxdorph, Madame, I, p. 383.
Luxembourg, I, p. 120, 141, 244, 350, 353, 357, 382.
II, p. 220.
Lyenstedt, II, p. 7.

Madame de France, I, p. 261, 328, 584.
Makeler, III (1), p. 68.
Makliere, II, p. 363.
Manshols, III (1), p. 70.
Mantoue, duc de, I, p. 413, 497.
Martanges, de, III (1), p. 82.
Martin, III (1), p. 46, 47.
Maurice, électeur de Saxe, I, p. 231.
Mecklenbourg, ducs de, III (1), p. 255.
III (2), p. 39, 41, 46, 74.
Mecklenbourg, princes de, III (1), p. 19.
Mecklenbourg, princesses de, I, p. 377, 449.
Meinders, III (2), p. 13.
Meisenheim, princesse de, I, p. 27, 104, 532, 570.
III (1), p. 212, 222, 235.
Melin, comte, III (1), p. 65, 67.
Meling ou Melin, III (1), p. 30, 50, 284.
Merens, baron de, II, p. 30, 36, 53, 54, 56, 63, 64, 88, 182, 237, 238, 239.
Merens, de, II, p. 90.
Mesme, de, II, p. 13, 326, 331.
III (1), p. 59, 101.
Mesmes, Claude de, comte d'Avaux, I, p. 215, 216.
Mester, I, p. 320.
Metz, évêque de, III (1), p. 329.
Meyerkroon, I, p. 73, 147, 148, 153, 222, 223, 336.
III (1), p. 198, 234, 246, 305, 332, 347.
Mignon, I, p. 212.

Moreau, I, p. 535, 536, 572, 576, 580.
Muler, II, p. 201, 203, 260.
Muller, I, p. 242, 243.
Munster, évêque de, I, p. 24, 441, 442, 458, 528.
III (1), p. 172, 179, 205, 263, 368, 411.
III (2), p. 6, 7, 10, 12.

Neubourg, duc de, III (2), p. 6.
Nieuwpoort, Guillaume, III (1), p. 82, 83.

Odyk, seigneur d', I, p. 365.
Okrielm, II, p. 123, 124, 152, 217, 236, 239, 249, 255, 256, 259, 262.
III (1), p. 126, 132, 145, 146, 189, 192, 195, 201, 204, 211, 220, 244, 260, 263, 361, 365.
Olivenkrantz, I, p. 11, 40, 51, 80, 83, 90, 91, 92, 97, 104, 105, 109, 110, 116, 125, 126, 127, 146, 147, 148, 167, 185, 187, 188, 196, 201, 205, 208, 210, 212, 223, 226, 229, 235, 238, 242, 243, 254, 265, 269, 279, 287, 294, 300, 302, 309, 316, 331, 376, 382, 448, 464, 479, 483, 500, 504, 505, 509, 514, 515, 525, 527, 544, 551, 553, 558, 574, 583.
II, p. 32, 45, 61, 77, 88, 89, 147, 151, 152, 155, 156, 210, 217, 218, 219, 236, 241, 262, 286, 319, 322, 363.
III (1), p. 95, 145, 146, 192, 201, 202, 204, 243, 244, 253, 260, 263, 279, 294, 307, 343, 344, 354, 356, 361, 377, 401.
III (2), p. 36, 48, 74.
Orange, prince d', roi d'Angleterre, I, p. 4, 10, 28, 56, 68, 71, 74, 78, 106, 118, 128, 138, 141, 146, 149, 195, 196, 198, 200, 222, 226, 227, 235, 237, 240, 255, 266, 269, 270, 272, 287, 291, 294, 295, 296, 298, 299, 305, 306, 307, 331, 335, 337, 342, 350, 357, 358, 361, 362, 364, 371, 377, 382, 388, 390, 395, 402, 405, 407, 415, 420, 423, 433, 437, 462, 463, 466, 469, 477, 494, 503, 514, 517, 522, 531, 535, 541, 544, 552, 553, 558, 559, 567, 570, 579, 582.
II, p. 3, 6, 10, 15, 30, 45, 61, 68, 79, 131, 138, 140, 143,

144, 145, 150, 152, 155, 158, 181, 193, 198, 221, 230, 236, 240, 250, 271, 276, 277, 286, 289, 311, 314, 368, 372.

III (1), p. 41, 82, 133, 142, 203, 207, 214, 223, 225, 226, 229, 236, 241, 245, 247, 250, 279, 280, 281, 302, 313, 317, 318, 320, 339, 341, 348, 349, 359, 376, 385, 403.

III (2), p. 22, 28, 29, 58, 84, 85, 90, 117.

Orange, princesse d', I, p. 56.

Orgemont, d', II, p. 308.

Ornklon, III (1), p. 69.

Osnabruck, princesse de, III (1), p. 25.

Oxenstiern, comte d', I, p. 7, 9, 10, 11, 24, 25, 26, 27, 29, 36, 38, 39, 41, 42, 45, 46, 47, 50, 51, 55, 57, 60, 61, 63, 64, 66, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 108, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 143, 147, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 166, 167, 181, 182, 189, 190, 191, 194, 195, 199, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 217, 221, 223, 224, 227, 228, 234, 236, 237, 239, 240, 241, 244, 245, 247, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 263, 264, 266, 267, 268, 270, 272, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 287, 288, 289, 291, 294, 295, 297, 298, 299, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 318, 319, 320, 321, 327, 328, 329, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 363, 364, 365, 367, 369, 371, 372, 373, 374, 376, 380, 381, 387, 388, 389, 390, 394, 398, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 422, 423, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 439, 445, 447, 448, 449, 450, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 461, 462, 463, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 494, 495, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 505, 506, 507, 508, 510, 512, 5 6, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533,

534, 535, 536, 537, 541, 543, 544, 547, 548, 552, 553, 556, 557, 558, 559, 561, 562, 563, 565, 568, 571, 573, 574, 575, 577, 580, 581, 583, 587, 588.

II, p. 2, 3, 4, 5, 6, 10, 13, 16, 19, 20, 23, 24, 26, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 59, 60, 61, 64, 65, 67, 70, 72, 73, 75, 77, 78, 79, 81, 85, 87, 88, 92, 94, 95, 96, 98, 106, 107, 108, 110, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 132, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 180, 181, 182, 187, 188, 189, 191, 195, 196, 199, 201, 203, 204, 210, 211, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 224, 225, 227, 228, 229, 235, 236, 237, 239, 243, 244, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 266, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 291, 294, 295, 296, 297, 301, 304, 305, 306, 307, 309, 310, 312, 313, 314, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 327, 328, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 343, 344, 345, 346, 348, 350, 351, 354, 357, 360, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 371, 372, 374, 376, 377, 380, 381, 383, 385, 386, 387.

III (1), p. 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 49, 50, 51, 52, 53, 61, 64, 79, 80, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 103, 104, 105, 106, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 131, 132, 133, 134, 143, 144, 147, 159, 161, 163, 164, 188, 189, 190, 192, 193, 195, 196, 197, 201, 202, 203, 204, 206, 209, 211, 212, 215, 216, 220, 221, 222, 223, 225, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 240, 241, 243, 244, 245, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 278, 279, 283, 284, 290, 291, 293, 294, 296, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 326, 328, 329, 336, 337, 338, 339, 343, 344, 345, 346, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363,

364, 366, 368, 371, 373, 375, 376, 377, 378, 381, 382, 383, 392, 398, 400, 401, 402, 403, 409.

III (2), p. 15, 17, 23, 25, 27, 33, 34, 36, 37, 40, 43, 44, 47, 49, 55, 58, 62, 63, 66, 78, 87, 89, 91, 99, 104, 106, 113, 114.

Oxenstiern, comtesse d', I, p. 10, 121, 125, 133, 134, 211, 319, 320, 420, 450, 454, 470, 485, 486, 492.

II, p. 67, 121, 135, 158, 159, 160, 163, 164, 215, 224, 227, 237, 282, 313, 336, 344, 348.

III (1), p. 50, 189, 196, 201, 203, 254, 303.

Oxenstiern, fils, I, p. 244, 245.

II, p. 189, 236, 366, 372.

III (1), p. 50, 245.

Oxenstiern, filles, I, p. 256.

II, p. 274.

Oxenstiern, Gabriel, comte, I, p. 559.

II, p. 57, 60, 130, 142, 143, 149, 150, 151, 155, 156, 159, 185, 202, 211, 212, 224, 225, 226, 227, 235, 249, 254, 256, 260, 262, 269, 277, 282, 306, 319, 321, 338, 380, 381,

III (1), p. 23, 40, 51, 57, 99, 109, 141, 165, 197, 255, 285, 296, 303, 323, 337.

III (2), p. 56, 58, 59, 74, 76, 89, 118.

Oxenstiern, Gabriel, comtesse, II, p. 143, 149, 156.

Palatin, électeur, I, p. 259, 261, 328.

Palemberg, I, p. 582.

Pall, III (1), p. 70.

Palmquist, I, p. 64, 67, 72, 125, 142, 158, 159, 213, 336, 418, 426, 463, 464, 467, 481, 507, 510, 575, 577, 580.

II, p. 61, 95, 108, 137, 146, 147, 152, 154, 156, 216, 244, 257, 281, 306, 312, 314, 317, 318, 325, 333, 334, 350, 384, 385, 386.

III (1), p. 30, 38, 41, 60, 96, 103, 111, 119, 143, 145, 160, 206, 224, 231, 234, 241, 245, 248, 296, 329, 339, 344, 346, 347, 381, 382, 384.

III (2), p. 74, 80, 98.

Palmquist, frères de, II, p. 154, 248, 255.
III (1), p. 71.
Patkull, II, p. 172, 173.
Paul, St., II, p. 377.
Paulus, II, p. 170.
III (1), p. 66.
Pierre, de St., I, p. 306.
Pierre le grand, czar de Russie, II, p. 11, 16, 26, 31, 42, 82, 99, 110, 112, 117, 132, 143, 144, 152, 172, 189, 314, 351, 352, 362.
III (1), p. 253, 328, 329, 338.
III (2), p. 26.
Pincier, II, p. 29.
III (1), p. 76, 227, 228, 229, 249, 303, 308, 309, 322, 323, 330, 332, 339, 340, 343, 347, 380, 404, 405.
Piper, I, p. 242, 243, 248, 281, 310, 311, 421.
II, p. 29, 132, 180, 262, 326, 376, 377.
III (1), p. 27, 28, 29, 30, 36, 37, 38, 41, 42, 49, 50, 56, 66, 78, 79, 80, 89, 95, 99, 109, 112, 113, 115, 123, 131, 145, 164, 165, 189, 192, 193, 195, 202, 203, 208, 211, 235, 241, 243, 251, 252, 253, 258, 261, 294, 296, 302, 303, 304, 307, 308, 321, 331, 337, 338, 340, 341, 343, 344, 345, 354, 355, 356, 363, 366, 367, 368, 374, 377, 382, 401.
III (2), p. 103, 116, 121, 126.
Piper, Madame, III (1), p. 38, 203, 253, 308, 382.
Piquetière, de la, I, p. 10, 11, 16, 18, 19, 23, 25, 36, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 57, 61, 62, 74, 80, 86, 87, 92, 97, 103, 109, 112, 116, 117, 127, 131, 140, 151, 152, 155, 158, 167, 185, 194, 223, 241, 252, 266, 274, 323, 370, 372, 376, 448, 451, 479, 498, 503, 524, 535, 546, 583.
II, p. 32, 83, 129, 152, 153, 161, 164, 165, 173, 184, 191, 199.
III (2), p. 65.
Platen, baron de, I, p. 20.
Plessen, de, III (1), p. 198.

Polignac, abbé de, I, p. 44, 64, 168, 183, 270, 281.
II, p. 4, 54, 266, 273, 365, 387.
III (1), p. 26, 32, 110.
III (2), p. 67, 68, 105.
Pologne, roi de, I, p. 536, 576.
III (2), p. 2, 8.
Pologne, reine mère de, II, p. 5, 63, 266, 267.
Polus, III (1), p. 27, 28, 38, 41, 53, 90, 94, 111, 143, 144, 190, 195, 203, 204, 222, 233, 234, 239, 240, 242, 243, 244, 261, 296, 302, 320, 322, 324, 327, 331, 354, 361, 365, 380, 381, 392, 398, 401, 403, 409.
Pomponne, de, I, p. 205.
II, p. 12, 145, 164, 222, 244, 312, 317, 334, 335, 356.
III (1), p. 150, 160, 206, 212, 234, 339, 346.
III (2), p. 4, 65.
Pontbouche, I, p. 503.
Pontchartrain, I, p. 43, 93, 105, 214, 247, 255, 454, 525, 532, 551, 574, 588.
II, p. 7, 21, 146, 281, 326.
III (1), p. 115, 117.
Puffendorf, III (2), p. 12.

Quimperne, de, I, p. 143.

Radziaouski, I, p. 27, 50.
II, p. 4, 36, 53, 63, 98, 117, 264, 265, 387.
III (1), p. 80.
Rebenac, II, p. 219.
III (2), p. 11.
Rebins, III (1), p. 70.
Rebins, Carlos de, III (1), p. 70.
Rehnskjöld, III (1), p. 330.
Reventlow, (Revenclaw), comte de, I, p. 22.
II, p. 312.
Robinson, II, p. 22, 59, 125, 149, 155, 168, 178, 179, 185, 191, 217, 224, 256, 345, 346, 372.

III (1), p. 76, 197, 265, 363, 376.
Rochlitz, comtesse de, I, p. 145, 228.
Rollang, III (1), p. 65.
Rooke, I, p. 293.
II, p. 248.
Rosen, I, p. 129.
Rosenhave, baron, III (1), p. 66.
Rosenholm, I, p. 481.
Rothoff, I, p. 120.
Rumpf, II, p. 357, 360.
III (1), p. 76.

Sacken, III (1), p. 69, 80.
Saken, baron de, II, p. 2, 3, 4, 5, 31, 35, 36, 53, 54, 56, 63, 88, 97, 111, 117, 144, 145, 239, 266, 279, 292, 296, 297, 300, 301, 302, 305, 387.
Sanson, III (1), p. 214.
Sapieha, les, II, p. 26, 98, 111, 387.
Savoye, duc de, I, p. 77, 401, 404, 463, 486, 488, 522.
Saxe, électeur de, Frédéric Auguste, I, p. 73, 142, 144, 145, 200, 209, 227, 228, 230, 231, 232, 239, 267, 272, 284, 317, 385, 386.
II, p. 98, 114, 126, 133, 186, 193, 196, 197, 204, 206, 212, 230, 237, 238, 252, 264, 266, 272, 273, 274, 284, 285, 291, 304, 306, 335, 336, 347 351, 352, 353, 362, 363, 377, 378.
III (1), p. 80, 110, 148, 199, 333.
III (2), p. 68, 70, 72, 86, 90, 92, 94, 99.
Saxe, princes de, III (1), p. 263.
Saxe, ministre de, II, p. 29.
Saxe-Gotha, duc de, I, p. 24.
Scheller, I, p. 240.
Schmid, I, p. 123, 124.
Schoening, I, p. 230, 231, 232.
Schonleben, III (1), p. 68.
Schoulebien, III (1), p. 70.

Seilern, baron de, III (1), p. 52.
Senf, I, p. 199, 209, 228, 371, 442.
II, p. 305.
Sentkendt, III, (1), p. 76.
Sigismond, II, p. 284.
Silverkrans, II, p. 97, 210, 218, 241, 338, 372.
Silverkroon, I, p. 105, 152, 162, 163, 167, 181, 182.
II, p. 149, 299.
III (1), p. 66.
Smith, I, p. 207.
Snitger, III (1), p. 139.
Snoilsky, I, p. 153, 154, 364, 381, 433, 434, 435, 459, 460, 465, 469.
II, p. 108, 143, 151, 156.
III (1), p. 55, 60, 61, 132, 379, 380, 404.
III (2), p. 51, 58.
Sommelsdijk, Monsieur de, I, p. 56.
Sommelsdijk, Madame de, I, p. 56.
Souhaniel, III (1), p. 66.
Spar, I, p. 480.
Sparfeldt, II, p. 240, 241, 242, 279.
III (2), p. 79.
Sparfwenfeldt, II, p. 11, 46, 81, 82, 93, 124, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 169, 173, 174, 179, 224, 256, 275, 285, 292, 293, 296, 304, 325, 383.
III (1), p. 5, 21, 22, 37, 49, 94, 123, 132, 291, 321, 322, 327, 330, 331, 380.
Sparre, Axel et Erick, II, p. 13, 69, 81, 82, 341.
III (1), p. 52, 152.
Sparre, colonel, II, p. 353, 366. [illegible]09,
Sparre, Beata, II, p. 134, 135.
Sparre, Ulf, III (1), p. 68.
Sparre, III (1), p. 69, 297.
Spire, évêque de, II, p. 289.
Stahlarm, comte, III (1), p. 67.

Stalamere, de, III (1), p. 70.

Staremberg, comte de, I, p. 55, 164, 238, 255, 297, 333, 352, 353, 371, 388, 389, 423, 424, 461, 487, 500.

II, p. 18, 19, 24, 29, 31, 37, 38, 41, 46, 47, 56, 59, 61, 62, 67, 77, 78, 87, 98, 114, 120, 121, 123, 125, 126, 129, 130, 140, 159, 161, 162, 166, 170, 185, 198, 211, 212, 224, 227, 235, 236, 249, 254, 256, 260, 262, 266, 269, 277, 282, 283, 297, 306, 319, 321, 339, 346, 350.

III (1), p. 23, 39, 40, 51, 57, 58, 59, 76, 99, 109, 141, 150, 189, 193, 197, 255, 265, 285, 294, 296, 303, 307, 323, 337, 348, 363, 386, 406.

III (2), p. 33, 34, 41, 53, 87, 118, 120.

Staremberg, comtesse de, I, p. 450.

II, 122, 163, 227, 254, 260, 282, 321, 346.

III (1), p. 51.

Staudius, Okrielm, II, p. 238.

Stembock, comte de, I, p. 99, 206, 217, 256, 264, 449, 480, 481, 556.

II, p. 303, 305, 354.

III (1), p. 30, 64, 65, 104, 112, 303.

Stolharm, III (1), p. 65.

Storn ou Storre, II, p. 2, 264, 266, 272, 273, 274, 321.

Straatman, I, p. 68, 69, 82, 277, 278, 279, 283, 296, 297, 298, 306, 333, 352, 358, 359, 364, 388, 398, 403, 404, 405, 415, 419, 420, 437, 448, 450, 454, 461, 468, 469, 475, 482, 483, 485, 489, 497, 498, 516, 517, 526, 556, 567, 573.

III (1), p. 306.

Strefft, II, p. 268

39 Strélitz, duc de, II, p. 16, 33, 34, 35, 52, 62, 66, 67, 71, 137, 211.

III (1), p. 32, 255.

Strélitz, duchesse de, II, p. 15, 16, 21, 22, 33, 34, 35, 40, 66, 70, 71, 80, 114.

III (1), p. 32.

Stromfeldt, III (1), p. 68.
Stuart, III (1), p. 133.
Suède, roi de, Gustave I Vassä, I, p. 511.
III (1), p. 76.
Suède, roi de, Erick XIV, III (1), p. 332.
Suède, roi de, Charles IX, III (1), p. 332.
Suède, roi de, Gustave Adolphe, II, p. 268, 366, 384.
Suède, reine de, Christine, II, p. 138, 268, 384.
III (1), p. 76.
Suède, roi de, Charles X Gustave, I, p. 299.
III (1), p. 76, 218, 286, 314.
III (2), p. 2.
Suède, prince de, Adolphe, I, p. 564.
III (2), p. 15.
Suède, roi de, Charles XI, I, p. 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 54, 55, 60, 61, 62, 64, 68, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 103, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 146, 149, 150, 153, 154, 155, 156, 158, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 227, 233, 234, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 258, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 295, 296, 297, 299, 300, 302, 303, 304, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 341, 342, 344, 346, 347, 348, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 358, 360, 361, 363, 367, 368, 371, 372 373, 374, 375, 376, 377, 379, 380, 381,

382, 383, 388, 389, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 400, 401, 403, 404, 405, 406, 408, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 442, 445, 446, 448, 449, 451, 453, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 463, 464, 466, 469, 470, 471, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 506, 507, 510, 512, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 527, 530, 531, 532, 533, 534, 536, 539, 541, 542, 544, 545, 548, 549, 550, 552, 553, 557, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 568, 569, 570, 575, 576, 578, 580, 584, 585, 588.

II, p. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 94, 25, 96, 97, 88, 99, 100, 102, 105, 106, 107, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 126, 128, 129, 131, 132, 133, 137, 138, 140, 142, 143, 145, 146, 149, 152, 156, 157, 158, 159, 166, 169, 172, 174, 182, 187, 189, 192, 210, 213, 228 229, 230, 231, 232, 233, 234, 240, 241, 246, 248, 257, 290, 292, 293, 296, 297, 299, 306, 307, 324, 326, 339, 344, 345, 348, 356, 357, 361, 366, 370, 371, 375, 376, 380, 384, 385.

III (1), p. 4, 5, 23, 34, 36, 37, 38, 40, 56, 63, 81, 98, 99, 123, 152, 154, 155, 156, 190, 197, 201, 212, 218, 252, 286, 299, 306, 314, 321, 332, 333, 341, 383, 384, 386, 401.

III (2), p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 64, 102.

Suède, reine mère de, I, p. 12, 54, 93, 99, 111, 112, 114, 121, 301, 330, 449, 507, 561.

II, p. 22, 52, 64, 65, 69, 75, 76, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 106, 114, 129, 134, 135, 140, 144, 146,

149, 152, 167, 168, 169, 171, 172, 181, 206, 210, 213, 215, 216, 222, 223, 229, 233, 234, 250, 257, 258, 264, 293, 295, 304, 305, 306, 310, 313, 317, 321, 324, 325, 328, 340, 342, 343, 344, 345, 354, 355, 365, 366, 369, 371, 376, 386.

III (1), p. 32, 33, 34, 35, 39, 51, 59, 64, 94, 109, 147, 155, 156, 323, 336.

III (2), p. 73, 101.

Suède, reine régnante de, I, p. 12, 111, 114, 121, 129, 311, 316, 322, 337, 346, 350, 351, 355, 356, 377, 382, 388, 417, 424, 426, 471, 477, 512, 533, 536, 550, 562.

II, p. 90, 94, 158, 172, 228, 355.

III (1), p. 155.

Suède, prince de, Charles XII, I, p. 344, 355, 358, 363, 377, 382, 388, 390, 432, 481.

II, p. 72, 76, 79.

Suède, roi de, Charles XII, II, p. 84, 86, 90, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 109, 112, 113, 124, 125, 128, 130, 131, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 149, 154, 157, 158, 162, 163, 166, 167, 168, 171, 172, 174, 175, 178, 179, 181, 182, 187, 189, 190, 194, 197, 198, 204, 205, 206, 213, 215, 216, 219, 220, 222, 224, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 242, 243, 247, 249, 250, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 268, 269, 270, 272, 274, 277, 278, 280, 281, 288, 289, 292, 293, 294, 296, 297, 299, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 358, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 388.

III (1), p. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 63, 64, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 94,

95, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 126, 127, 131, 132, 133, 141, 143, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 226, 227, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 290, 292, 293, 295, 296, 297, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324 ,326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 371, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387. 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 401, 403, 404, 406, 407, 409.

III (2), p. 35, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 61, 64, 66. 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 85, 86, 88, 90, 92, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 120, 122, 124, 125, 126, 127.

Suède, princesses de, I, p. 63, 131, 132, 140, 144, 153, 163, 182, 210, 211, 355, 395, 449.

II, p. 58, 75, 134, 158, 206, 213, 215, 222, 229, 234, 257, 354, 355, 369, 371.

III (1), p. 9, 10, 25, 32, 39, 51, 58, 63, 82, 108, 109, 147, 228, 256, 264, 284, 303, 306, 309, 320, 323, 384.

III (2), p. 82, 109.

Swèrin, duc de, II, p 34, 39, 46, 52, 55, 62, 66, 67, 70, 71, 79, 80, 83, 87, 95, 98, 120, 125, 166, 168, 196, 211, 212, 226.

III (1), p. 32, 127, 207, 255, 333.
III (2), p. 41, 49.
Swérin, envoyé de, II, p. 71, 72, 163.

Taub, I, p. 120.
Taub, vice-amiral, II, p. 95, 130.
Terlon, Hugues de, III (1), p. 19, 82.
Tessin, Nicodème, II, p. 135.
III (1), p. 29, 96, 117, 157.
Torcy, marquis de, I, p. 452, 454.
II, p. 198, 253, 325, 387.
III (1), p. 147, 339.
III (2), p. 65.
Torcy, madame mère de, II, p. 164.
Tortenson, comte de, I, p. 118, 119, 390.
Tott, comte de, I, p. 289.
III (1), p. 257.
Toulouse, comte de, I, p. 23.
Tourville, maréchal de, I, p. 293, 305, 306, 350, 357.
Trèves, électeur de, I, p. 24, 292, 354.

Upsal, archevêque d', II, p. 382.

Valmer, I, p. 34.
Vauban, I, p. 244, 245.
Veldentz, comte de, I, p. 565, 570.
Vellingk, Maurice, I, p. 11, 47, 51, 52, 61, 62, 80, 85, 86, 87, 88, 89, 94, 116, 126, 139, 140, 146, 156, 157, 165, 166, 183, 184, 200, 209, 224, 225, 228, 234, 235, 310, 312, 370, 379, 447, 546.
II, p. 186, 187, 208, 220, 227, 253.
III (1), p. 283, 295, 340, 354, 363, 367, 382, 401.
Vellingk, général major, I, p. 53, 86, 88, 107, 126, 139, 141, 148, 155, 157, 164, 166, 185, 207, 223, 378, 379, 448, 547.
III (1), p. 403.

Vendôme, duc de, II, p. 199.
Vigelius, II, p. 17, 21, 37, 42.
Villeroi, II, p. 97, 140, 197, 220.
III (2), p. 57.
Vimeney, III (1), p. 341.

Wachtmeister, Axel et Hans, I, p. 280.
II, p. 42, 57, 78, 87, 92, 107, 123, 142, 181, 304, 337, 339, 383.
III (1), p. 3, 65, 66, 67, 72, 110, 254.
Wachtmeister, Gustave, III (1), p. 65.
Wachtmeister, III (1), p. 68.
Wallenstedt, I, p. 281, 288, 289, 299, 307, 310, 501, 519, 520, 536, 544, 584, 588.
II, p. 81, 85, 89, 92, 107, 128, 129, 132, 141, 160, 177, 182, 183, 189, 210, 229, 236, 237, 249, 259, 261, 292, 328, 351, 384.
III (1), p. 5, 28, 29, 36, 37, 38, 50, 56, 64, 78, 79, 80, 89, 112, 123, 133, 145, 244, 261, 294, 324, 330, 331, 353, 354.
Waltranth, III (1), p. 66.
Waltrang, III (1), p. 66.
Wandernhollt, III (2), p. 65.
Wedderkop, II, p. 29, 52, 56.
III (1), p. 405.
Welling, Otto, III (1), p. 67.
Wendernoot, III (1), p. 70.
Werlegusth, III (1), p. 69.
Wigand, III (1), p. 136.
Wolfenbuttel, ducs de, I, p. 24, 198, 223, 383, 384, 387, 397, 440, 442, 443, 444, 446, 549, 571.
III (1), p. 166, 263, 382.
Wrangel, I, p 280.
III (1), p. 65.
Wrangel, Gritta, II, p. 258, 371.
Wrangle, I, p. 140.

II, p. 293, 339.
III (1), p. 331.
III (2), p. 6, 7.
Wrede, comte, I, p. 11, 53, 62, 82, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 97, 107, 109, 120, 124, 126, 127, 139, 146, 147, 148, 150, 151, 157, 165, 167, 183, 188, 195, 196, 202, 205, 206, 208, 210, 218, 224, 233, 237, 239, 247, 255, 279, 281, 287, 288, 303, 308, 309, 320, 328, 330, 332, 344, 346, 360, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 377, 378, 421, 439, 448, 451, 479, 491, 492, 504, 505, 507, 526, 545, 547, 561, 574, 583.
II, p. 28, 31, 85, 92, 96, 97, 107, 129, 139, 141, 142, 152, 155, 156, 157, 187, 188, 197, 209, 210, 216, 218, 220, 229, 230, 239, 241, 249, 269, 294, 296, 297, 299, 300, 321, 328, 351, 354, 383.
III (1), p. 3, 4, 22, 31, 33, 37, 56, 64, 79, 89, 107, 110, 112, 124, 132, 133, 238, 254, 265, 324, 339, 367, 368, 381.
III (2), p. 57.
Wrede, fils du comte, II, p. 31, 32, 97, 152, 197, 220.
III (2), p. 49, 57.
Wrede, fille du comte, I, p. 480.
Wurtemberg, duc de, I, p. 505, 507, 510, 542.
Wurtemberg, duchesse mère de, I, p. 505, 506, 582.
Wurtemberg, prince de, I, p. 269, 331.
Wurtemberg, princesse de, I, p. 549, 561.
Würtzbourg, évêque de, I, p. 24, 37.

Yon, I, p. 213.

Zell, duc de, I, p. 185.
II, p. 39, 51, 52, 55, 71, 188, 196, 212, 226, 292.
III (1), p. 225, 264, 340.

Door het HISTORISCH GENOOTSCHAP zijn uitgegeven onderstaande werken:

KRONIJK van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

2e jaargang. 1846 (*) *f* 5.—.	4e jaargang. 1848. . *f* 3.70.
3e jaargang. 1847. . - 2.70.	5e jaargang. 1849. . - 6.—.

(*) **De eerste jaargang is nimmer in druk verschenen.**

KRONIJK van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht.

2e *serie*	
6e jaargang. 1850. . *f* 6.—.	19e jaargang. 1863. . *f* 7.40.
7e jaargang. 1851. . - 6.40.	20e jaargang. 1864. . - 7.20.
8e jaargang. 1852. . - 6.80.	5e *serie*
9e jaargang. 1853. . - 6.80.	21e jaargang. 1865. . - 7.60.
10e jaargang. 1854. . - 6.80.	22e jaargang. 1866. . - 7.20.
3e *serie*	23e jaargang. 1867. . - 9.20.
11e jaargang. 1855. . - 3.20.	24e jaargang. 1868. . - 9.40.
12e jaargang. 1856. . - 3.60.	25e jaargang. 1869. . - 10.70.
13e jaargang. 1857. . - 4.80.	6e *serie*
14e jaargang. 1858. . - 5.10.	26e jaargang. 1870. . - 8.00.
15e jaargang. 1859. . - 4.60.	27e jaargang. 1871. . - 8.20.
4e *serie*	28e jaargang. 1872. . - 6.20.
16e jaargang. 1860. . - 5.40.	29e jaargang. 1873. . - 8.30.
17e jaargang. 1861. . - 5.80.	30e jaargang. 1874. . - 10.30.
18e jaargang. 1862. . - 6.60.	31e jaargang. 1875. . - 8.40.

BERIGTEN van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

1e deel. 1e stuk. 1846. *f* 3.40.	2e deel. 2e stuk. 1849.
1e deel. 2e stuk. 1848. - 2.20.	(Verhooren van JOHAN
2e deel. 1e stuk. 1849. - 2.20.	v. OLDENBARNEVELT). - 3.80.

BERIGTEN van het Historisch Genootschap te Utrecht.

3e deel. 1e stuk. 1850. *f* 3.—.	5e deel. 2e stuk. 1856. - 2.50.
3e deel. 2e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 1e stuk. 1857. - 2.50.
4e deel. 1e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 2e stuk. 1857. - 2.10.
4e deel. 2e stuk. 1851. - 2.50.	7e deel. 1e stuk. 1861. - 5.50.
5e deel. 1e stuk. 1853. - 3.20.	7e deel. 2e stuk. 1863. - 6.50.

CODEX DIPLOMATICUS in 4°. 1848. - 5.20.

2e *serie* in 8°.

1e deel. 1e afd. 1852. *f* 3.75.	3e deel. 2e afd. 1856. - 3.40.
1 deel. 2e afd. 1852. - 3.10.	4e deel. 1e afd. 1859. - 3.10.
2e deel. 1e afd. 1853. - 6.20.	4e deel. 2e afd. 1860. - 5.20.
2e deel. 2e afd. 1853. - 3.20.	5e deel. 1860. . . . - 12.00.
3e deel. 1e afd. 1855. - 6.50.	6e deel. 1863. . . . - 1.20.

REGISTER op de onderwerpen behandeld in de Kronijk. Berichten en den Codex Diplomaticus . . . . . - 1.80.

WERKEN van het Hist. Genootschap te Utrecht.
Nieuwe Reeks.

N°. 1. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Annales Egmundani . *f* 1.20.

N°. 2. Verbaal van de buitengewone Ambassade naar Engeland in 1685 . . . . . - 1.80.

N°. 3. Memoriën van Roger Williams, uitgegeven door Mr. J. F. Bodel Nyenhuis . . . . . - 2.10.

N°. 4. Bronnen van de geschiedenis der Nederl. in de middeleeuwen. — Kronijken van Emo en Menko, uitgegeven door Mr. Feith en Dr. Ackerstratingh. - 3.70.

N°. 5. Hortensius over de opkomst en den ondergang van Naarden. Met 2 kaarten, uitgegeven door Prof. Peerlkamp en A. Perk . . . . . - 4.50.

N°. 6. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Kronijk van Holland van een ongenoemden geestelijke (Gemeenlijk geheeten Kronijk van den Clerc uten laghen landen bi der see). . . . . - 2.30.

N°. 7. Kronijk van Eggerik Egges Phebens van 1565—1594, uitgegeven door Mr. H. O. Feith. . . - 2.40.

N°. 8. De oorlogen van Hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIVe eeuw, uitgegeven door Dr. E. Verwijs . . . . . - 9.80.

N°. 9. Verbaal van de Ambassade van Gaspar van Vosbergen bij den Koning van Denemarken, den Neder-Saxischen Kreits en den Koning van Zweden. 1625. . . . . - 2.30.

N°. 10. Verbaal van de Ambassade van Aerssen. Joachimi en Burmania naar Engeland. 1625. . . - 1.90.

N°. 11. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Eerste Deel.* 1584—1618 . . . . . - 4.00.

N°. 12. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Tweede Deel. Eerste Afdeeling.* 1618—1621. - 2.80.

N°. 13. Memorials and Times of Peter Philip Juriaan Quint Ondaatje, by Mrs. Davies . . . . . *f* 4.00.

N°. 14. Verhooren en andere bescheiden betreffende het Rechtsgeding van Hugo de Groot, uitgegeven door Prof. R. Fruin . . . . . - 4.80.

N°. 15. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Tweede Deel. Tweede Afdeeling.* 1621—1626. - 5.50.

N°. 16. Memoriën en Adviezen van Cornelis Pieterszoon Hooft . . . . . - 4.90.

N°. 17. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Derde Deel. Eerste Afdeeling.* 1626, 1627. - 6.50.

N°. 18. Onderzoek van 's Konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche Beroerten van 1566 en 1567; naar 't oorspronkelijke handschrift uitgegeven door Dr. J. van Vloten . . . . . - 3.40.

N°. 19. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Derde Deel. Tweede Afdeeling.* 1628, 1629. - 8.20.

N°. 20. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Derde Deel. Derde Afdeeling.* 1630 . . . - 6.10.

N°. 21. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 5.80.

N°. 22. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert, uitgegeven door H. C. Rogge. *Derde Deel. Vierde Afdeeling.* 1631—1644 . - 4.50.

N°. 23. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Eerste Deel.* - 6.70.

N°. 24. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel.* . . . - 7.20.

N°. 25. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Tweede Deel.* *f* 7.90.

N°. 26. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Derde Deel* . . . . - 6.20.

N°. 27. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Pol. Uitgegeven door Mr. W. H. de Beaufort . . . . . - 10.80.

N°. 27*b*. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen tot den Pol. Uitgegeven door Mr. J. A. Sillem. Aanhangsel van de Brieven uitgegeven door Mr. W. H. de Beaufort. Met twee registers. - 1.40.

N°. 28. Bellum Trajectinum Henrico Bomelio autore . - 1.40.

N°. 29. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 6.80.

N°. 30. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel* . . . . - 5.30.

N°. 31. Lijst van Noord-Nederlandsche Kronijken. Met opgave van bestaande Handschriften en Litteratuur, door Mr. S. Muller. Fz. . . . . *f* 1.40.

N°. 32. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, gedurende de veldtochten der jaren 1673, 1675, 1676, 1677 en 1678 . . . . . - 3.50.

N°. 33. Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698, publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par M. le Prof. J. A. Wijnne. Tome premier. - 8.00.

N°. 34. Idem. Tome deuxième . . . . . - 5.40.

N°. 35. Idem. Tome troisième. (première partie) . . - 5.60.

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. Ie Deel. *f* 5.60.
Idem. IIe Deel . . . . . - 5.20.
Idem. IIIe Deel . . . . . - 5.20.
Idem. IVe Deel . . . . . - 8.80.
Idem. Ve Deel . . . . . - 5.40.
Idem. VIe Deel . . . . . - 6.00.

DAGVERHAAL van JAN VAN RIEBEEK, Eerste Gouverneur aan de Kaap de Goede Hoop. . . . - 1.20.

KATALOGUS der Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 3e uitgave. 1872. . - 1.60.

SUPPLEMENT-KATALOGUS der derde uitgave in 1872 van de Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 1882. . . . . - 1.10.

ABRAHAM DE WICQUEFORT, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, depuis le parfait establissement de cet estat par la paix de Munster. Tom. I—IV. . . - 26.00.

Jhr. Mr. A. M. C. VAN ASCH VAN WIJCK, Een Woord in het belang van het Nederl. Archiefwezen. 1846. - 0.20.

Bovenstaande werken zijn, voor zoover zij voorhanden zijn, door de Leden **tegen de helft** van den prijs te bekomen.

2342 4

BINDING SECT JAN 12 1971

DC
127
.3
A83
t.3
pt.2

Avaux, Jean Antoine de Mesmes
Négociations de monsieur
le comte d'Avaux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 20 14 07 010 0